This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MINNESOTA
RECEIVED
MAY
8
1928
LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

DOUZIÈME SÉRIE. — TOME V

TOULOUSE
IMPRIMERIE J. BONNET
2, Rue Romiguières, 2
—
1927

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

Digitized by Google

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires et dans les œuvres qu'elle récompense doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et Clémence-Isaure, Toulouse

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

DOUZIÈME SÉRIE. — TOME V

TOULOUSE
IMPRIMERIE J. BONNET
2, Rue Romiguières, 2
—
1927

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don, en 1739, d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ETATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'Ecole de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail, (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Emilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

MAUREL (le Dr Edouard), professeur à la Faculté de médecine, correspondant de l'Académie de médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (20 février 1915).

ABADIE-DUTEMPS (Ernest), associé ordinaire (10 novembre 1924).

DUMÉRIL (Alfred), Doyen de la Faculté des Lettres, ancien Président et Secrétaire perpétuel de l'Académie. — Don de 5.000 francs, fait en son nom par sa famille (30 mars 1927).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE.

Digitized by Google

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU

M. GIRAN (Henri), ✻, ⚜ I., *Président.*
M. BARRIÈRE-FLAVY (Casimir), ⚜ I., *Directeur.*
M. DUMÉRIL (Henri), ✻, ⚜ I., *Secrétaire perpétuel.*
M. MATHIAS (Emile), ✻, ⚜ I., *Secrétaire perpétuel honoraire.*
M. LAMOTTE (Marcel), ⚜ I., *Secrétaire adjoint.*
M. SIGNOREL (Jean), ⚜ I., ⚜, *Trésorier perpétuel.*
M. CHALANDE (Jules), ⚜ I., *Bibliothécaire.*

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

1881-1908. M. BAILLAUD (Benjamin), G. O. ✻, ⚜ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'Observatoire de Paris, ancien associé ordinaire, place Saint-Georges, 4, à Toulouse.

1888-1917. M. THOMAS (Antoine), O. ✻, ⚜ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, ancien associé ordinaire, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

1919. M. le Général GUILLAUMAT, G. C. ✻, ⚜, ⚜ I., ancien Ministre de la guerre, inspecteur général d'armée, boulevard Péreire, 209, à Paris (XVII[e]).

1903-1921. M. LECLERC DU SABLON (Mathieu), ✻, ⚜ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Toulouse, ancien associé ordinaire, à La Vialle, par Vénéjan (Gard).

Digitized by Google

1925. M. BRUNHES (Jean), ✻, I., G. C. ✠, membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Université de Fribourg, professeur au Collège de France, quai du 4-Septembre, 13, à Boulogne-sur-Seine.
du 4 Septembre, 13, à Boulogne-sur-Seine.

1885-1925. M. le Commandant ESPÉRANDIEU (Emile), O. ✻, I., ●, C. ✠, membre de l'Institut, Conservateur des musées archéologiques de Nîmes et des monuments romains du Gard, avenue Victor-Hugo, 208, à Clamart (Seine), et rue Deyron, 3, à Nîmes.

ASSOCIÉS HONORAIRES ÉTRANGERS

1915. M. SIRET (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines, Cuevas de Vera, Almeria, Espagne.

1919. M. BOLIVAR (Ignacio), directeur du Musée des sciences naturelles, professeur à l'Université centrale, Martinez-Campos, 33, Madrid.

1922. M. PITTARD (Eugène), professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES

1873-1920. M. JOULIN (Léon), O. ✻, I., rue Grammont, 14, Saint-Avertin (Indre-et-Loire).

1885-1908. M. FRÉBAULT (Aristide), ✻, I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, Moulins-Engilbert (Nièvre).

1886-1897. M. MOQUIN-TANDON (Gaston), ✻, I., professeur honoraire à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1890-1926. M. CROUZEL (Jacques), ✻, I., bibliothécaire en chef honoraire de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-Six-Ponts, 82.

1892-1922. M. CARALP (Joseph), I., professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue des Trente-Six-Ponts, 44.

Digitized by Google

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques et physiques

1893. M. COSSERAT (Eugène), ✻, ⚜ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1896. M. MARIE (Théodore), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1901. M. JUPPONT (Pierre), ⚜ I., ingénieur des Arts et Manufactures, allées Jean-Jaurès, 67.

1904. M. CAMICHEL (Charles), O. ✻, ⚜ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Maignac, 29 *bis*.

1905. M. VERSEPUY (Jules), ✻, ⚜ I., ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1912. M. BUHL (Adolphe), ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1913. M. BABOULET (Louis), ✻, inspecteur général honoraire des Postes et des Télégraphes, rue d'Aubuisson, 6.

1919. M. LAMOTTE (Marcel), ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Récollets, 50.

1924. M. ROY (Louis), ⚜ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Frizac, 9.

1927. M. MONTANGERAND (Louis), ⚜ I., astronome-adjoint à l'Observatoire de Toulouse, rue du Dix-Avril, 64.

DEUXIÈME SECTION. — Chimie, Sciences naturelles, Médecine

1885. M. SABATIER (Paul), C. ✻, ⚜ I., O. ⚜, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. FABRE (Charles), ⚜ I., ⚜, professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1901. M. GESCHWIND (Henri), C. ✻, ⚜ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 35.

Digitized by Google

1908. M. ABELOUS (Emile), O. ✻, ⚜ I., correspondant de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1909. M. GIRAN (Henri), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

1909. M. PRUNET (Adolphe), O. ✻, ⚜ I., O. ⛃, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur honoraire à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1910. M. GIRARD (Jules), ✻, ⚜ A., ⛃, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à l'Ecole vétérinaire, allées Jean-Jaurès, 55.

1914. M. CHALANDE (Jules), ⚜ I., rue des Paradoux, 28.

1914. M. JACOB (Charles), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 29.

1920. M. ALOY (Jules), ✻, ⚜ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 30.

1920. M. LÉCAILLON (Albert), ⚜ I., ⛃, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, rue Demouilles, 7 *ter*.

1922. M. DIDE (Maurice), ✻, ⚜, ⚜ I., ⛃, directeur-médecin en chef de l'Asile de Braqueville, petite rue Sainte-Ursule, 7.

1923. M. DOP (Paul), ⚜ I., O. ❁, chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1924. M. DUFFOUR (Alexis), ⚜, ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, rue du Japon, 8.

1925. M. BARDIER (E.), ✻, ⚜, C. ✠, professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Etienne, 10, à Toulouse.

1925. M. BAYLAC (J.), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté de médecine, administrateur des hospices, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1927. M. NICOLAS (Gustave), ⚜ A., ⛃, ✠, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Institut agricole de Toulouse, rue Saint-Bernard, 17.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. DUMÉRIL (Henri), ✻, ⚜ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur honoraire à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

Digitized by Google

1890. M. LÉCRIVAIN (Charles), ✻, ⚜ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1899. M. PASQUIER (Félix), ✻, ⚜ I., archiviste en chef honoraire du département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1901. M. DE SANTI (Louis), O. ✻, médecin principal honoraire de la Compagnie des chemins de fer du Midi, à Avignonet (Haute-Garonne).

1907. M. l'abbé MAISONNEUVE (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. MARSAN (Jules), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 72.

1910. M. THOUVEREZ (Emile), ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. DE GÉLIS (François), ✻, ancien officier, rue Fermat, 6.

1913. M. CALMETTE (Joseph), ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres, rue Bayard, 60.

1914. M. le comte BEGOUEN (Henri), ✻, ⚜ I., O. ✠, C. ✠, C. ✠, chargé de cours à la Faculté des lettres, secrétaire général de l'Institut international d'anthropologie, rue Clémence-Isaure, 2 *bis*.

1917. M. GALABERT (François), ⚜ I., archiviste et bibliothécaire de la Ville, rue Gravelotte, 32.

1918. M. ANGLADE (Joseph), ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 50.

1920. M. SIGNOREL (Jean), ⚜ I., ✠, juge d'instruction, allée Saint-Michel, 3.

1924. M. l'abbé AURIOL (Achille), chanoine honoraire, rue de l'Université, 9.

1926. M. JACOUBET (Henri), ⚜ I., professeur au Lycée, rue Lapeyrouse, 3.

1927. M. PERREAU (Etienne), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté de droit, rue de Metz, 35.

1927. M. REY (Raymond), ⚜ A., professeur au Lycée et chargé de conférences à la Faculté des lettres, rue des Récollets, 105.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1926. M. BARDIER.
— M. GALABERT.
— N...

1927. M. BABOULET.
— M. DIDE.
— M. REY.

Digitized by Google

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1926. M. BUHL.	1927. M. ROY.
— M. JACOUBET.	— M. DUFFOUR.
— M. BAYLAC.	— M. PERREAU.

ÉCONOME

M. DUFFOUR.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants

CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. D'ARDENNE DE TIZAC (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. MAILLET (Edmond), ✻, I., ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées, examinateur des élèves à l'Ecole polytechnique, rue de Fontenay, 11, à Bourg-la-Reine (Seine).

1896-1904. M. LE VAVASSEUR (Raymond), ✻, I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, rue Pierre-Corneille, 125.

1896-1910. M. MATHIAS (Emile), ✻, I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 10.

1897-1910. M. ROULE (Louis), O. ✻, I., C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (V[e]).

1907-1914. M. LABAT (Alfred), ✻, O. , I., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, rue Princesse, 16, à Montauban.

1908-1912. M. LECLAINCHE (E.), G. O. ✻, C. , A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria-de-Hérédia, 18, à Paris.

1909-1914. M. DRACH (Jules), ✻, I., professeur à la Sorbonne, square Lagarde, 3, à Paris.

Digitized by Google

1914-1927. M. TESSIER (Louis-Ferdinand), ✻, O. ⛃, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, rue des Fonderies, 48, à La Rochelle.

1923-1927. M. WILLEMIN (Paul), O. ✻, ⚜ A., ⛃, inspecteur général des Ponts et Chaussées, avenue du Lycée-Lakanal, 1, Bourg-la-Reine (Seine).

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1890-1896. M. FABREGUETTES (P.), C. ✻, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris (II[e]).

1903-1917. M. DUMAS (François), ✻, ⚜ I., correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Bordeaux.

1920-1922. M. GUY (Henry), ✻, ⚜ I., recteur de l'Académie de Grenoble.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1888. M. SICARD, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers.

1891. M. WILLOTTE (Henry), ✻, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, square du Champ-de-Mars, 4, Paris (XV[e]).

1898. M. REEB (E.), pharmacien, ⚜ I., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1908. M. COMÈRE (Joseph), ⚜ A., pharmacien honoraire, quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. FAUVEL (Pierre), ✻, ✠, professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, à Angers.

1910. M. MENGAUD (Louis), ✻, ⛃, ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux.

1919. M. PÉRÈS (Joseph), professeur à la Faculté des sciences d'Aix-Marseille.

1920. M. BREVIÉ (Jules), ✻, ⚜ A., ✠, gouverneur du Niger.

1921. M. LHÉRIAUD (Joseph), ✻, ingénieur principal de la traction, chef du 2[e] arrondissement de la Compagnie des chemins de fer du Midi, rue des Chalets, 80, à Toulouse.

1926. M. VALLOIS (Henri), ⛃, ⚜ I., professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Toulouse, 62, boulevard Carnot, à Toulouse.

Digitized by Google

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1875. M. SERRET (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. DE DUBOR (Georges), ancien attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Tocqueville, 13, à Paris.

1911. M. PRIVAT (Edouard), O. ✻, ℒ, ⚜ I., archiviste paléographe, éditeur, président du Tribunal de commerce, rue des Arts, 14, à Toulouse.

1917. M. LESPINASSE (Pierre), ⚜ A., substitut du Procureur de la République, rue André-Délieux, 17, à Toulouse.

1918. M. CAZALIS DE FONDOUCE (P.), président de la Société archéologique de Montpellier, Le Rey, Saint-André-de-Majencoules (Gard).

1919. M. BERGER (Pierre), ⚜ I., ✠, professeur à la Faculté des lettres, cours Maréchal-Galliéni, 49, à Bordeaux.

1919. M. MARTIN (Henri) ⚜ I., archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, à Toulouse.

1920. M. DUPUY (Paul), ✻, ⚜ I., rue d'Alsace-Lorraine, 3, à Toulouse.

1920. M. l'abbé CONTRASTY (Jean), chanoine honoraire, procuré de N.-D. la Dalbade, rue du Pont-de-Tounis, 1, à Toulouse.

1921. M. TOURNIER (Henry), rue de l'Hôtel-de-Ville, 12, à Castres (Tarn).

1922. M. DOUIN (Georges), ✻, lieutenant de vaisseau, agent principal de la Compagnie Maritime du Canal de Suez, correspondant de l'Académie de Marine, membre de l'Institut d'Egypte, à Port-Saïd.

1922. M. FEUILLERAT (Albert), ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, boulevard de Metz, 81, à Rennes.

1926. M. le marquis de BAYE (Joseph), ✻, ⚜ I., G. C. ✠, ancien Président de la Société des antiquaires de France, 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris, et château de Baye, à Baye (Marne).

1927. M. DUMÉRIL (Edmond), ⚜ A., professeur au Lycée et à l'Institut d'enseignement supérieur des lettres, rue Villebois-Mareuil, 10, Nantes.

1927. M. DONAT (Jean), ⚜ I., professeur au Lycée, rue Vélane, 3, à Toulouse.

Digitized by Google

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. Cabreira (Antonio), ✻, comte de Lagos, Président provisoire de l'Institut de Portugal, membre correspondant de l'Académie des sciences de Lisbonne, de l'Académie royale des sciences de Barcelone, etc., rua das Taipas, 40, à Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1922. M. Martinez Vargas (Andres), doyen de la Faculté de médecine de Barcelone.

1922. M. Pi Suner (Augusto), professeur à la Faculté de médecine de Barcelone, Traversa, 96-98 (Junto Muntaner).

1922. M. Zupantchich (Richard), professeur de mathématiques à l'Université de Ljubljana.

1923. M. Henrijean, professeur à l'Université de Liège.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Giovanni di Casamichela, Corso Francia, 9, à Turin.

1921. M. Grandgent (Charles-Hall), commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université Harvard, 107, Walker-Street, Cambridge, Massachusetts, U. S. A.

1922. M. Skok (Pierre), professeur à l'Université de Zagreb, Jurjevska, Zagreb.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

ASSOCIE HONORAIRE

M. ARNAUNÉ (François-Auguste), C. ✻, G. C. ✠, G. O. ✠, né à Toulouse le 30 août 1855, docteur en droit, lauréat de la Faculté de droit de Toulouse (concours de doctorat 1879) et de l'Académie des Sciences morales et politiques (prix Le Dissez de Penauran, 1895), membre de l'Institut (Ac. des Sc. m.), ancien président de la Société de législation comparée, membre de l'Institut international de statistique, de la Société d'économie politique, etc., ancien directeur des Monnaies et Médailles, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques, Président de Chambre à la Cour des comptes, décédé à Paris le 1er janvier 1927.

ASSOCIES ORDINAIRES

M. ABADIE-DUTEMPS (Joseph-Emile-Jean-Marie-Ernest), né à Saint-Gaudens le 18 novembre 1840. Ingénieur des Arts et Manufactures (Ecole centrale, promotion de 1862, n° 1), décédé à Toulouse le 29 décembre 1926.

M. le baron DESAZARS, marquis DE MONTGAILHARD (Marie-Louis), ✠, né à Avignonet-du-Lauraguais le 16 mai 1837, docteur en droit, lauréat de la Faculté des lettres de Toulouse (1859) et de la Faculté de droit (concours de doctorat, 1861), ancien Procureur de la République, maire d'Avignonet, mainteneur des Jeux Floraux, membre de la Société archéologique du Midi de la France et de la Société d'agri-

Digitized by Google

culture de la Haute-Garonne, majoral du Félibrige, Président de l'*Escola occitana*, etc., décédé au château de Montgailhard, par Avignonet, le 8 janvier 1927.

M. Barrière-Flavy (Bonaventure-Casimir), ✠ I., né à Toulouse le 21 mars 1863, avocat, ancien maire de Puydaniel (Haute-Garonne), lauréat de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse (1886-1890), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (prix baron de Courcel, 1901), de l'Académie des Sciences morales et politiques (prix Michel Perret, 1927), membre de la Société archéologique du Midi de la France, de la Société française d'archéologie, de la Société nationale des antiquaires de France, de la Société des antiquaires de l'Ouest, des Sociétés d'archéologie de Moscou et de Bruxelles, de la Société des antiquaires d'Ecosse, des Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne, décédé à Toulouse le 23 juin 1927.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

LA GRAMMAIRE ET LES CINÉMÉTRIES DE LA RELATIVITÉ NATURELLE (1)

Par M. JUPPONT.

Nostre langue adjouste tous les jours richesse sur richesse.

H. ESTIENNE, *La Précellence du Langage français*. Avril 1579.

I. — Les Symbolismes verbaux.

La parole c'est l'homme. Le style, c'est l'individu.

De l'intégration de la parole et du style, on induit l'aphorisme : la langue c'est la nation.

Abel Hermant remarque judicieusement que : « Les « individus les plus dissimulés se trahissent par leur « vocabulaire et par leur syntaxe; à plus forte raison les « peuples, personnes collectives qui n'ont pas de pouvoir « de dissimulation » (2).

(1) Cet exposé synthétise nos deux lectures sur le même sujet.

(2) Abel HERMANT. *Xavier*, ou les *Entretiens de la Grammaire française*, Paris, le Livre, 1923, p. 22.

Digitized by Google

L'analyse de l'individu entraîne le même auteur à la déduction : « Comme on ne peut penser sans le secours des « mots, j'estime que la science du langage est la véritable « science de l'âme. » Ce fin lettré oublie que les règles grammaticales échappent à l'unicité des sciences; c'est cependant le fait qui lui donne le droit de haïr (1) « les philologues sans âme, qui se bornent à enregistrer les phénomènes grammaticaux ».

Le dilettantisme littéraire, autant que l'usage capricieux, acceptent les associations de phonèmes (2) et de sémantèmes, suscitées par le climat, la race, les circonstances.

Les édifices, ainsi stabilisés par la souplesse des morphèmes, durent, s'ils se transforment avec les besoins changeants de la foule. Ils s'effritent, s'écroulent et meurent, si, comme le latin et le grec, ils maintiennent des conjugaisons et des déclinaisons rigides, que le sens commun n'accepte plus.

André Thérive a donc pu dire logiquement : « La légèreté des phrases réside dans leur rythme secret et non pas dans la mollesse de leurs vertèbres » (3).

Les psychanalystes, guidés par la surrection des intuitions libérées des ténèbres du subconscient (4), estiment que « la grammaire seule paraît pouvoir nous éclairer sur cet inconscient national collectif, qui s'appelle le génie d'un peuple ». Le freudisme rejoint donc la rhétorique d'André Thérive et d'Abel Hermant, sans que la « matière verbale » ait fourni le terrain d'une rencontre valable.

D'après Rollin (5), « l'intelligence des langues sert comme

---

(1) Abel HERMANT. *Loc. cit.*, p. 267.

(2) Le mot *phonème* existe déjà dans Léon DE ROSNY : *De l'origine du Langage*, Maisonneuve, Paris, 1869, p. 32.

(3) André THÉRIVE. *Le Français langue morte*, Plon, 1923, p. 111.

(4) DAMOURETTE et Ed. PICHON. *La Grammaire en tant que mode d'exploration de l'inconscient*, dans l' « Evolution psychiatrique », Payot, Paris, 1925, p. 257.

(5) ROLLIN. *Traité des Etudes*, liv. I, p. 1.

Digitized by Google

d'introduction à toutes les sciences. Le célèbre professeur a pressenti la possibilité « d'ajuster la grammaire au cadre de la science » (1). Il n'a pas tenté cette mise au point en raison de l'insécurité du rôle classique des « parties d'oraison » (2) que les anciens distinguaient des « parties du discours » (3).

La difficulté de grouper les parties d'oraison (4) « est « telle qu'on n'est pas arrivé jusqu'ici à une classification « satisfaisante. Suivant une tradition qui remonte aux « Grecs, notre grammaire enseigne à en distinguer dix. « Mais cette classification ne résiste pas à l'examen ».

Néanmoins, la grammaire est la base de l'enseignement. La viduité de ses affirmations propage toutes les formes de mysticisme contenues dans les histoires chimériques, les légendes, les Contes de Perrault, les Fables de Lafontaine, l'Iliade, l'Odyssée, les dogmes religieux, qui collaborent avec elle aux premiers éveils de l'intelligence.

Devant cette méthode éducative, le bon sens recule épouvanté. Il voit dans l'oraison une synthèse de phénomènes. Non pas parce qu'elle utilise l'écriture et la vue, pour faire chanter la parole dans l'endophasie, mais parce qu'entre l'oraison et les faits qu'elle traduits, il y a la même relation qu'entre les phénomènes matériels et l'équation algébrique correspondante.

Ce rapport est caché par la diversité des constituants de la parole, à la fois : matière active et énergie induite; substance permanente et mode passager; quantité actuelle et qualité virtuelle; physisme logique et psychisme arbitraire. On ne débrouille pas cet écheveau en réduisant ses fils

---

(1) Abel HERMANT. *Loc. cit.*, p. 29.

(2) Aujourd'hui au nombre de dix : l'article, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, le participe, l'adverbe, la conjonction, la préposition et l'interjection.

(3) L'exorde ou introduction, la proposition ou narration, la confirmation ou preuve, la péroraison ou conclusion.

(4) VENDRYES. *Le langage*, Paris, la Renaissance du Livre, 1921, p. 136.

Digitized by Google

à des symboles sans réalité. Dans cette analyse, la *Relativité naturelle* refuse le secours de l'esprit géométrique. Elle rattache la beauté, l'expressivité, la clarté de la langue aux morphèmes aussi invisibles que l'énergie, dont ils sont la forme ultime. Elle conduit à un classement *philosophique* des parties d'oraison.

Le tableau I les coordonne. Le tableau II les groupe autour de l'*interjection* et de l'*impératif*, noyaux de la phrase, aussi vivante qu'une cellule organique, dont les dix parties d'oraison qui les expliquent, sont le protoplasma.

Les mots qui *représentent* les actes et les objets (*participe, infinitif, nom, substantif*), sont différenciés de ceux qui *désignent* les *corrélations* (*conjonction, interjonction* (1) ou préposition; *prénom* (2) ou article et *pronom*).

Les représentations des *nécessités* existentielles (*conjugaison* des successivités et *nommation* des êtres et de leurs actes) rejoignent les désignations des *possibilités* corrélatives (*jonction* de concomitances et mots *supplétoires*) dans les expressions des *contingences* (*adjectif* et *adverbe*) qui participent à la fois du *possible* et du *nécessaire*.

Conformément à la philosophie de Bergson, les *représentations* émanent des *intuitions*, les unes passives et implosives, les *interjections*; les autres actives et explosives, les *exterjections* ou *impératifs*, pendant que les mots invariables (*adverbe, conjonction, interjonction*) se classent logiquement entre les termes soumis aux lois du nombre et du genre.

A la veille de la Révolution, le chevalier de Jaucourt exaltait l'esprit encyclopédique en ces termes : « Il est honteux « qu'on n'ose, aujourd'hui, confondre le français propre« ment dit, avec les termes des arts et des sciences; et « qu'un homme de la cour se défende de connaître ce qui « lui serait utile et honorable. »

---

(1) Ce néologisme, homogène avec *conjonction*, est plus vrai que *préposition* dépourvu de solidarités sémantiques.

(2) Ce néologisme était admis par les Encyclopédistes.

Digitized by Google

Cette indignation a des origines lointaines. Vauquelin de la Fresnaie (1) conseillait déjà :

L'idiome Norman, l'Angevin, le Manceau,
Le François, le Picard, le joli Tourangeau,
Apprend, comme les mots de tous ars mécaniques
Pour en orner après, tes phrases poétiques.

Le mal a grandi. Les logiciens ont persisté dans l'attitude des hommes de la cour. La spécialisation à outrance a incité les praticiens à se désintéresser du « français proprement dit ».

L'enseignement à tous les degrés est empoisonné par les méthodes scolastiques de la grammaire, de l'arithmétique et de la géométrie grecques. Ces codes groupent des règles et non des lois. Ils propagent la croyance que la vérité part de l'intellection vers les choses. Ils identifient orgueilleusement la raison humaine à la raison divine que le croyant dogmatise à priori. Ils postulent l'ordre universel que le savant soupçonne.

Le classicisme organise la duperie des mots.

Le bon sens sait au contraire que la *Relativité naturelle* forme péniblement ses concepts, à partir de l'observation, toujours inexacte; et qu'elle les exprime, à l'aide de symboles, *distincts des choses qu'ils représentent.* Le langage implique donc au moins deux approximations successives.

Considéré comme un fait expérimental, il cesse d'être une énigme, bien que l'infinité des langues parlées de nos jours, ne puisse être rattachée aux exclamations des hommes des cavernes. Cette impossibilité est aussi naturelle que l'impuissance du minéralogiste à explorer la nébuleuse primitive. Notre science est limitée.

Faire remonter la forme des mots usuels jusqu'aux hiéroglyphes, c'est agir comme le géologue qui placerait des étiquettes en hébreu, en grec, en latin, en français sur les pièces de ses collections et se déclarerait satisfait par cette

(1) 1536-1607, l'*Art poétique.*

Digitized by Google

nomenclature soi-disant historique; alors que le substantif peut devenir verbe ou adjectif; l'adverbe, passer au rang des interjonctions; le prénom, évoluer en pronom, etc.; et inversement.

Les langues mortes sont donc aux idiomes actuels, ce que les fossiles sont aux êtres vivants.

Ce fait indubitable contredit les méthodes qui subordonnent l'intelligence à la culture du grec et du latin. La physiologie du texte d'Anatole France domine les déclinaisons gréco-latines de tout l'intellectualisme qui sépare le savoir d'Hippocrate et la science d'un Pasteur.

Les latins écrivaient (1) : « *Albus hic murus est.* » Nous disons : « *Ce mur est blanc.* »

Pour les grammairiens, le latin offre (2) « avec un ordre de mots tout différents, un sens *aussi clair et aussi complet* (3) que la proposition française correspondante »; et, depuis des siècles, ils discutent sur la place des mots et l'*inversion*.

L'examen psycho-physiologique de la phrase fournit le critérium vainement demandé à la syntaxe. L'explication des phénomènes n'est pas dans le calcul qui les traduit, surtout lorsque le produit ne change pas avec l'ordre des facteurs; elle n'est pas mieux dans l'ordre des mots.

Le latin, part de la blancheur ; *qualité* que la vue révèle *immédiatement*. Puis il indique le lieu d'où émane le percept. Ensuite, il décrit l'objet, déjà qualifié, et, *médiatement* connu, le mur. Enfin il énonce, par un pléonasme, le jugement existentiel, que la déclinaison en *us* impliquait.

En disant : *Ce mur est blanc*, le français détermine d'abord l'objet, donc l'Etendue qu'il occupe. *Ce mur*, est l'abréviation de : *celui là mur existe*. En ajoutant *est blanc*,

---

(1) Egger. *Notions élémentaires de Grammaire comparée*, Paris, 8e édition, 1888, p. 127. Nous devons la connaissance de ce remarquable ouvrage à M. le Recteur Dresch.

(2) Egger. *Loc. cit.*

(3) C'est nous qui soulignons.

Digitized by Google

l'oraison précise comment l'*objet* érigé en *sujet* de la phrase est lié en permanence (1) à la blancheur qui le caractérise. Les mots *est blanc*, sont l'abréviation de *il* (*le mur en question*) *est blanc*. De sorte que l'ellipse, *ce mur est blanc*, résume clairement l'expression complète : *Ce mur existe, et, il est blanc*.

L'ordre syntaxique latin suit la formation cognitive.

L'ordre grammatical français, à l'exemple de Laplace, astronome, « s'élève au-dessus des illusions des sens », pour pénétrer dans l'ordre universel, *avant* de le représenter à l'aide d'un pragmatisme clairvoyant, uni à une *logique objétive* (2) que Descartes méthodise et que Bergson fonde en fait.

Le latin énumère les idées suivant l'importance relative que l'orateur leur attribue. Crouzet (3) en déduit, c'est « pourquoi la pratique de la langue latine a tant d'importance pour la formation logique ». Soit. Mais la logique nominale obtenue dépend de celui qui l'exprime.

La successivité : sujet, verbe, attribut, acceptée par le français, répudie cette licence. Elle reflète l'ordre naturel. Elle exprime l'unicité de la science, que les langues de la mythologie ne soupçonnaient pas. Elle synthétise toute la philosophie que les grammairiens laissent sur le parvis de leur temple, pour le plus grand profit de l'ignorance collective.

Nos enfants doivent donc penser un français correct, si nous voulons que le progrès mental continue. *La grammaire est la conclusion de la philosophie*, comme le calcul est l'aboutissant des mathématiques appliquées à la physique. Il faut qu'elle en devienne la *préface*, comme la loi de Lavoisier est l'aurore de la chimie.

---

(1) Nous verrons que le verbe *être* est l'essence de tous les jugements sur la Durée.

(2) Néologisme déjà proposé pour différencier l'idée concrète et l'image abstraite.

(3) Paul CROUZET. *Grammaire latine*, Toulouse-Paris, 1903, *in fine*.

Digitized by Google

(1) *Conjugaison* = action de mettre sous le même joug, des nécessités admises = asservir, solidariser, associer des êtres et des actes.

(2) *Nommation* = action de nommer = représenter par un ou des mots.

TABLEAU I. — *A)* **Classement méthodi**

Brèves ou Oligonomes | **Longues**

REPRÉSENTANT DES

INTUITIONS		NÉCESSITÉS			
		changeantes ou actionnelles		permanentes ou nominale	
passives	actives	relatives	absolues	conçues	perçues
INTERJECTION	**EXTERJECTION** ou *impératif*	**PARTICIPE** ACTUEL ou présent certain dans le Temps *t* VIRTUEL ou passé possible et futur probable dans l'Espace *l3*	**INFINITIF** ABSOLU dans la Durée T = *Etre* dans Etendue L3 = *Avoir* RÉALISABLE en puissance (5) dans *l3* et *t*	**NOM** INTENSITÉ dans la *Durée* T	**SUBSTANT** QUANTITÉ *Physisme* dans *l'Etendue L*

B) **Chaque partie d'Oraison**

REPRÉSENTATION DES

EXCLAMATIONS		CONJUGAISONS (1) DES SUCCESSIVITÉS		NOMMATIONS (2)	
perceptuelles immédiates centripètes	conceptuelles médiates centrifuges	logiques	rationnelles	conceptuelles et psychiques	perceptuelles et sensorielles
		par dépassement des formes.... *hyperbate*			
		par substitution des êtres..... *syllepse*			

CORRESP

EMOTIONS		***FAITS***		***ETRES***	
physiologiques	psychiques	concrets	abstraits	Nombre	Genre
			Accords temporiques		Accor
			implicites... ..... ***MODES***		...

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

les d'Oraison » par Division

xpressions.

(3) *Qualification* = action de représenter et désigner simultanément les êtres, leurs aspects et leurs actes.

(4) *Jonction* = action de joindre, rapprocher, juxtaposer les objets composés ou groupés.

(5) *Prêts à naître*, à l'instant et au lieu qui seront indiqués.

ômes					
	DÉSIGNANT DES				
	CONTINGENCES		POSSIBILITÉS		
			relatives et logiques entre	prérelatives et utiles	
Êtres	d'actes	éléments	complexes	indicatives	supplétives
JECTIF OTITÉ UALITÉ *bjets* sT et L³	**ADVERBE** QUALITÉ *d'actes* dans *t* et *l*³	**INTERJONCTION** ou *Préposition*	**CONJONCTION**	**PRÉNOM** ou *Article*	**PRONOM**
		→ Induction et synthèse			
		← Déduction et analyse			

spécialement utilisée pour la

	DÉSIGNATION DES			
QUALIFICATIONS (3)		JONCTIONS (4) DE CONCOMITANCES		SUPPLÉANCES
		logiques	rationnelles	
e substances et d'objets	d'états et de changements	par { contraction ou *ellipse* / répétition ou *pléonasme* }	dans { le mot / la phrase }	de formes et d'aspects / d'êtres et de faits

NT A DES

FORMES		CORRÉLATIONS	
Quotité	Qualité	logiques ou THÈSES	utiles ou HYPOTHÈSES
tiaux			
explicites			

Digitized by Google

Dans cette marche à l'étoile, le maniement des racines grecques et latines est aussi utile que la scie et le rabot au menuisier. Mais le génie propre du latin retarde le développement des consciences françaises, autant que l'étude détaillée de l'alchimie arabe différerait la compréhension des lois de Lavoisier et de Gay-Lussac (1) : « Le latin est « un langage de gens passionnés qui se pressent d'exprimer ce qu'ils sentent davantage. Le français est un langage de philosophes tranquilles qui tend à faire connaître les choses telles qu'elles sont en effet, et dans un « ordre tout à fait naturel. »

L'analyse de quelques points spéciaux de grammaire démontrera cette vérité, tout en établissant les motifs de la supériorité des langues analytiques, où les flexions sont souples et visibles, alors que dans les déclinaisons elles sont cristallisées; tandis que dans les langues idéographiques, comme le chinois, elles sont invisibles.

Vendryes constate (2): « Nous disons encore l'*Hôtel Dieu*, « le *monument Victor Hugo*, la *rue Gambetta;* mais nous « employons la préposition pour la *maison de Dieu*, les « *poésies de Victor Hugo*, la *politique de Gambetta*, etc... »; et, l'éminent linguiste conclut : « La langue s'aperçoit à « peine, et en tout cas, ne souffre pas de *ces contradictions* » (3).

En face de ce génitif, le grammairien prend la position de l'analyste qui représente la proportionnalité entre deux grandeurs, par l'équation $y = kx$; et qui, triomphalement, déclare : cette formule représente une droite passant par l'origine.

Rien de plus exact.

Mais Vendryes imite l'analyste; il syllogise dans l'abstrait. La langue populaire copie Pasteur; elle scientifie dans

---

(1) DANET. *Préface du Dictionnaire français*, d'après de Brosses, II, p. 71.

(2) VENDRYES. *Loc. cit.*, p. 185.

(3) C'est nous qui soulignons.

Digitized by Google

TABLEAU II. — **Schéma synthétique de l'Oraison, autour des Intuitions.**

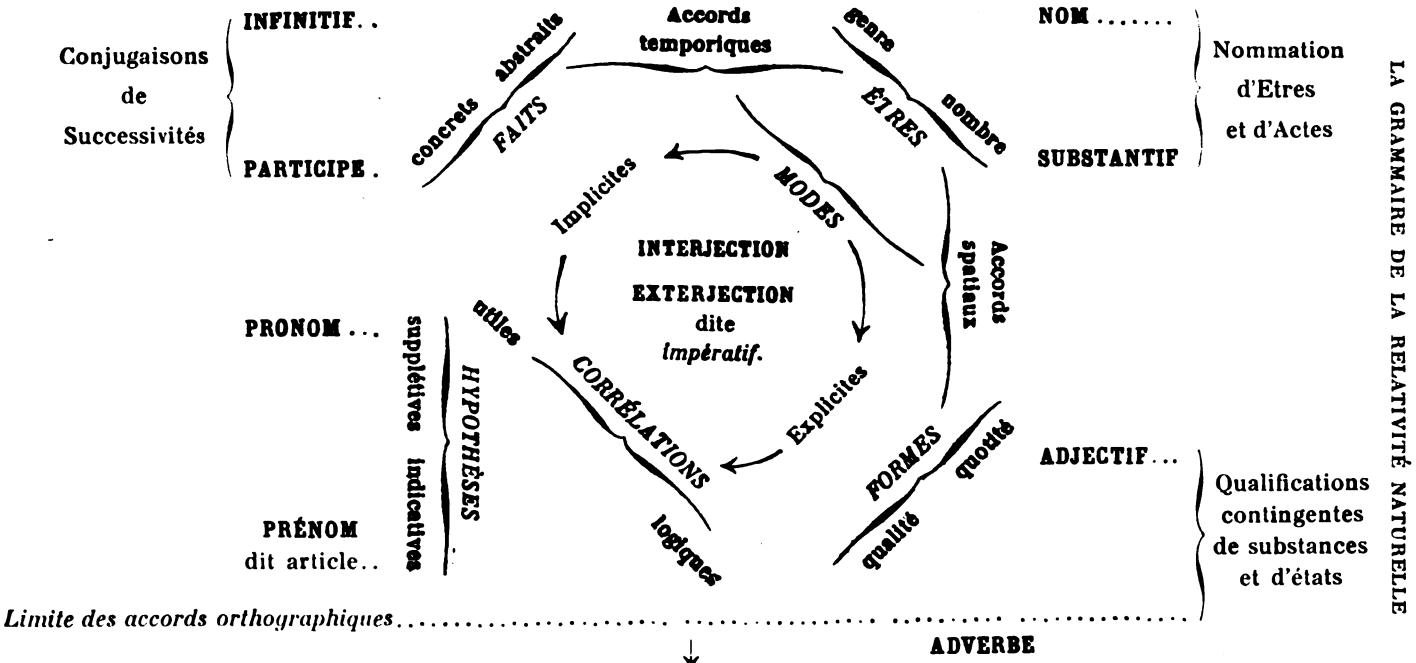

Digitized by Google

le réel. La constatation de cette différence de méthode est facile.

Le monument Victor Hugo est une ellipse acceptée, pour dire : *le monument* [*qui représente*] *Victor Hugo* [tel que le sculpteur *X... a conçu l'image du poète*].

Les poésies de Victor Hugo sont l'œuvre *du* cerveau, *du* cœur, *de* l'intelligence, *de* l'imagination *de* Victor Hugo.

Bien loin d'être contradictoires, les deux formes de l'oraison clarifient la langue. Elles justifient le propos de Malherbe (1) : « J'apprends tout mon français des gens du port. » Elles expliquent pourquoi M. Bergeret (2) « savait l'excellence du langage populaire ». Elles confirment que « la tendance constante du français à resserrer les mots » (3) est le corollaire de sa volonté de simplifier l'oraison, en respectant l'architecture intégrale des phrases complètes.

L'ellipse verbale est un stimulant intellectuel. Elle exige la reconstitution des sémantèmes disparus. Le lecteur communie *à sa manière* avec l'écrivain. De là, la séduction du style et aussi les dangers de la rhétorique.

Les phrases dites vulgaires, sont comparables aux traits simples, par lesquels un Poulbot fixe des physionomies, mieux que le dessin léché d'un portraitiste méticuleux, pour lequel le Temps ne compte pas. Or, la Durée c'est la vie. C'est par l'économie du Temps, par l'accroissement des vitesses expressives, que le peuple intensifie l'énergie de la langue commune, comme la vitesse de combustion de la poudre accroit la percussion du projectile.

Les latins déclinaient le verbe, ils pouvaient considérer ce mot multiforme comme une « partie de l'oraison ».

Dans le passage du latin au français, l'emploi systématique des verbes *être, avoir* et des pronoms, a changé la face des conjugaisons, au point que de nombreux auteurs mo-

---

(1) F. Génin. *Des variations du Langage français depuis le XII^e^ siècle*, Paris, F. Didot, 1845, Préface XVI.

(2) A. France. *M. Bergeret à Paris.*

(3) F. Génin. *Loc. cit.*, p. 193.

Digitized by Google

dernes classent le participe aux côtés du verbe. Pour éviter cette contradiction, la *Relativité naturelle* rejette le verbe du nombre des parties d'oraison. Elle le remplace par le *participe* et par *l'infinitif*, pour les raisons qui obligent à différencier le substantif matériel et le *nom* abstrait; à distinguer le participe agissant et l'adjectif instantanéisé. Elle consacre les simplifications accomplies depuis la langue sacrée des Védas (1), qui possédaient douze formes d'infinitifs, les modes optatifs, conjonctifs, etc... Ces complexités subsistent dans les langues non évoluées. Le basque, dit Renan (2), comporte onze modes pour le verbe.

Le rapprochement des textes elliptiques en usage et de la signification intégrale qu'elles suppléent (3), fournit dans l'histoire des morphèmes les résultats que la méthode de Lamarck procure en histoire naturelle.

Pourquoi isoler le *conditionnel* et le *subjonctif*, alors que la dépendance, la subordination, les antécédents sont des conditions analogues ?

Pourquoi désigner sous les vocables : *parfait, imparfait, plus que parfait*, dont la signification est inadéquate, des temps passés à l'indicatif ? alors qu'ils expriment des futurs dans le conditionnel, le subjonctif et l'impératif. Ces illogismes désagrègent le « bon sens natif » des enfants, au lieu de former leur esprit de finesse, but véritable de l'éducation.

La reconstruction totale des conjugaisons prouve, en outre, qu'*être* et *avoir* sont la charpente de l'oraison, comme la Durée et l'Etendue sont les fondements de la réalité; comme le Temps et l'Espace sont les éléments constructifs des représentations valables.

---

(1) A.-M. Pizzagalli. *La langue sacrée de l'Inde*, « Scientia », décembre 1926, p. 134 des traductions.

(2) Renan. *De l'origine du Langage*, 4e édition, Paris, 1864, p. 157.

(3) En hébreu on ne peut pas dire, *j'aime;* mais, *je suis aimant* (Encyclopédie, VIII, p. 906).

Digitized by Google

TABLEAU III. — **Division naturelle des t**

CLASSIFICATION NATURELLE DES TEMPS

Parties immédiates de la conjugaison	Participe *actuel*			
	Infinitif *actuel*			
Temps simples ou *Etats actualisés*	absolus dans	*le présent durable*		
		les passés	*successifs*	
			révolus	
		le futur inconditionné		
	subordonnés dans	*le futur conditionné*		
		le conséquent	*prochain*	
			lointain	
Parties médiates de la conjugaison	Participe virtuel			
	Infinitif virtuel			
Temps composés ou *Etats virtualisés*	absolus dans	*le passé indéterminé*		
		les passés antérieurs	*successifs*	
			révolus	
		le futur antérieur		
	subordonnés dans	*le futur antérieur conditionné*		
		le conséquent antérieur	*prochain*	
			lointain	

Digitized by Google

verbe, transitif ou exo-actif, « Aimer les autres ».

EXPRESSIONS		TEMPS	
USITÉES	COMPLÈTES	LOGIQUES	CLASSIQUES
Aimant	*Etant aimant*	*Participe actuel*	Participe présent
Aimer	*Etre aimant*	*Infinitif actuel*	Infinitif présent
J'aime	*Je suis aimant*	*Permanent*	Indicatif présent
J'aimais	*J'étais aimant*	*Passés successifs*	» imparfait
J'aimai	*Je fus aimant*	» *révolus*	» parfait défini
J'aimerai	*Je serai aimant*	*Futur inconditionné*	» futur
J'aimerais	*Je serais aimant si*	» *conditionné*	Conditionnel présent
Que j'aime	*Que je sois aimant*	*Conséquent prochain*	Subjonctif présent
Que j'aimasse	*Que je fusse aimant*	*Conséquent lointain*	» imparfait
Aimé	*Etant ayant aimé*	*Participe virtuel*	Participe passé
Avoir aimé	*Etre été aimant*	*Infinitif virtuel*	Infinitif passé
J'ai aimé	*J'ai été aimant*	*Passés indéterminés*	Indicatif parfait indéfini
J'avais aimé	*J'avais été aimant*	» *successifs*	» plus que parfait
J'eus aimé	*J'eus été aimant*	» *révolus*	» parfait antérieur
J'aurai aimé	*J'aurai été aimant*	*Futur antérieur*	» futur antérieur
J'aurais aimé	*J'aurais été aimant si*	*Futur antérieur conditionné*	Conditionnel parfait
Que j'aie aimé	*Que j'aie été aimant*	*Conséquent antérieur prochain*	Subjonctif parfait
Que j'eusse aimé	*Que j'eusse été aimant*	*Conséquent antérieur lointain*	» plus que parfait

Digitized by Google

Loin d'être des mots vides, *être* et *avoir* sont tellement *pleins* que l'on y trouve tous les cas possibles de l'existence et de la possession, même lorsqu'ils ont disparu de la phrase, comme dans l'impératif, *Aime = Sois aimant; Fuis = Aie peur* (1).

Lorsque la *Relativité naturelle* utilise ces deux verbes pour unir des concepts à leurs qualités, elle voit en eux des copules inconditionnées, d'autant plus dangereuses qu'elles apparaissent plus claires. Victimes de cette prestidigitation, les grammairiens disent (2) : « Logiquement, il n'est *qu'un présent dans le passé* (3); il n'exprime jamais autre chose que la simultanéité. »

Pour ne pas heurter aussi violemment le bon sens, pour rapprocher la grammaire et la philosophie, il suffit de donner aux temps des verbes des désignations claires et logiques, sans identifier les séries équipollentes :

Antécédent	Moment	Conséquent
Antérieur	Instant	Postérieur
Passé	Présent	Futur
Avant	Pendant	Après
Disparu	Actuel	Virtuel.

Les nuances qui les séparent colorent l'expression.

Pour éviter l'absurdité du participe passé représentant le futur, il suffit de remarquer que le disparu et le futur sont *virtuels*.

Le *participe présent* devient *participe actuel*. Il traduit le fait *durable*, alors que les présents éphémères, c'est-à-dire les instants à une époque quelconque, sont exprimés par les verbes *être* et *avoir*, devenus analogues au point géométrique, dans la construction des figures spatiales.

Les verbes actifs et *transitifs* sont en réalité *exoactifs*.

---

(1) Le signe = a la signification d'égalité.

(2) Henry Bargy. *Description phonétique des présents du verbe*, 2e Cahier des Etudes françaises, Paris, 1925, pp. 10 à 32.

(3) C'est nous qui soulignons.

Digitized by Google

Comme l'indique le tableau III, ils groupent les deux catégories d'éventualités : l'actuel et le virtuel.

Pour éviter la contradiction temporique *Etre été* conservée par l'allemand et l'italien, le français a conjugué le verbe *être* avec *avoir.*

L'autonomie du verbe *avoir* n'a pas les mêmes inconvénients logiques, surtout avec la terminologie des tableaux I et III.

Les temps simples et les temps composés correspondent, soit à des états existentiels *absolus* et *indépendants,* soit à des états *subordonnés* ou *conséquents.*

Ces principes logiques groupent l'indicatif, le conditionnel et le subjonctif. Ils excluent l'*impératif* qui n'indique pas de délai d'exécution. Ils substituent, au terme impératif qui exprime le but, le mot *exterjection,* qui traduit l'origine de cette exclamation centrifuge; réaction vivante de l'*interjection* centripète, dont les grammairiens sont si embarrassés.

Un examen superficiel, fait dire que les temps simples n'utilisent pas d'auxiliaires. Cependant les terminaisons du futur *aimer-ai* et du conditionnel *aimer-ais,* par rapport à l'infinitif, contredisent cette affirmation. L'imparfait *j'aim-ais* et le parfait défini *j'aim-ai,* formés avec la racine du verbe, sont tous aussi probants. Il est même permis de penser que l'*e* muet de *j'aime,* est l'élision de l'*a* de *j'aim-as* et *j'aim-a,* que l'imparfait du subjonctif *j'aim-asse* n'a pas effacé.

Le *présent* et l'*imparfait* du subjonctif appellent des remarques plus importantes encore. Imposer des conditions, c'est préparer un acte postérieur. Parler de *subjonctif présent* est un non sens intolérable. *Que j'aime = que je sois aimant,* est différent de *que je suis aimant,* qui est explicatif.

Le subordonné peut être très *proche* de sa condition, quasi-présent ou éloigné; plus ou moins parachevé ou parfait. Les deux temps du conséquent sont capables de traduire cette différence.

Digitized by Google

L'*actuel* et le *virtuel*, les conséquents *prochain* et *lointain* que nous proposons, enferment intimement dans la grammaire, la méthode du géomètre, qui déplace l'origine des temps sur l'axe des coordonnées. Ils mettent de l'ordre dans l'emploi du subjonctif, dépourvu de règles.

Le désarroi des classiques les conduit à cette naïveté (1), « que l'emploi des temps du subjonctif dépend surtout de « l'idée que l'on veut exprimer. » Le bon sens oblige la théorie désorbitée à reconnaître que, dans le *présent* et l'*imparfait* du subjonctif, « l'action est encore à faire » (2), tandis que dans le *parfait* et le *plus que parfait* (3) « l'action est déjà faite ».

Et l'on comprend la répugnance générale à l'égard de l'*imparfait* du subjonctif, puisque l'acte à accomplir est le même, qu'il soit subordonné à un présent ou à un conditionnel. Impossible de chasser le bon sens. Comme le naturel, il revient au galop.

La comparaison de *j'ai lu hier* et *je lus hier*, prouve que lorsque la peinture des faits est effectuée par les compléments, il est inutile de la trouver *dans* le verbe, sous peine de pléonasmes inutiles et troublants; réminiscences de *déclinaisons absolues*, que les *représentations relatives* du français ont remplacées.

Le lecteur construira aisément les temps complets du verbe passif, *être aimé par d'autres*.

L'expression *verbe pronominal* doit être rejetée. L'emploi du pronom est commun à tous les verbes français. Nous proposons *endo-actif*, pour montrer que le sujet agit sur lui-même. *Aimer Soi = S'aimer*.

Dans les verbes *neutres !* ou *intransitifs !* le sujet est dominé par l'événement décrit, contre lequel il ne réagit pas. Nous proposons de les appeler verbes *inactifs*.

---

(1) Brachet et Dussouchet. *Nouveau cours de Grammaire française*, cours supérieur, 4e édition, Hachette, 1892, p. 452.
(2) Brachet et Dussouchet. *Loct. cit.*, pp. 452 et 453.
(3) Brachet et Dussouchet. *Loc. cit.*, p. 453.

Digitized by Google

Quant au *masculin* et au *féminin*, ce sont des échos anthropomorphiques, mystiques par conséquent, de l'*actif* et du *passif*, dans la reproduction sexuée. Le neutre n'existe nulle part dans la nature. Il n'a pas de place dans la langue et surtout dans les verbes. De ce point de vue, l'étude des genres apporte un secours précieux à l'anthropopsychique. Les peuples qui disent encore *la soleil* et *le lune*, ont conservé dans les mots, le souvenir de l'époque où l'importance de la lune était considérée comme supérieure à celle du soleil. Les jours de la semaine seront longtemps encore la trace de cet ordre de pensées fausses. *Le* plaisir et *la* joie sont distingués en genre par l'activité qu'exige le plaisir, alors que la joie est subie. Mais cette règle n'a pas de valeur absolue; *la chaise* et *le* fauteuil, *la* bottine, *le* soulier, sont parmi les nombreuses exceptions.

Isoler le verbe et le substantif, l'adjectif et le participe, sont des entreprises chimériques. Matière et Vie, Substance et Energie, le fait et ses circonstances ne sont séparables que dans notre imagination. Chez l'industriel, la décomposition des faits se traduit dans la comptabilité. Les logiciens qui comptent avec les mots acquièrent leur quiétude au mépris des harmonieuses contingences de la Bio-énergie (1). Ils se complaisent dans le Nirvana « hors nature ». Ah ! qu'il est doux de croire tout ce que l'on nous dit de penser. Cet état morbide, dont les dogmes sont l'origine, était encore le but de l'enseignement de Fichte, à une époque où le triomphe du bon sens, dans la langue de Malherbe, avait suscité les Encyclopédistes et la Révolution française.

En disant (2) : « La connaissance précise que nous avons de tout substantif propre est celle des adjectifs que nous leur attribuons », Chevreul creusait le langage en surface. Les sondages en profondeur de la *Relativité naturelle* démontrent que la connaissance de tout acte propre (infinitif

(1) P. JUPPONT. *De la Mécanique classique à la Relativité naturelle*, 1926.

(2) CHEVREUL. *Etude des Procédés de l'Esprit humain*, p. IV.

Digitized by Google

ou participe) est celle des compléments que nous lui attribuons dans le Temps et dans l'Espace.

Les difficultés des descriptions verbales sont si réelles que l'adverbe « instantanément » n'est académique que depuis 1878. Cet exemple réprouve les codifications capricieuses de la langue usuelle par la seule Académie Française, qui légifère dans la rhétorique pure.

Les Académies des sciences, qui méthodisent la langue des actes de la Nature, doivent revendiquer le droit de véto sur tout le symbolisme des véridicités.

Ces remarques rejoignent par d'autres routes l'opinion de Brunot (1) : « Nulle part, mieux que dans cette histoire « particulière du verbe... on ne distingue mieux le déve- « loppement et l'esprit analytique qui a fait la langue fran- « çaise. »

II. — Le Français, les Cinémétries et la Relativité.

L'intuition de *Durée* donne à l'individu la prénotion de son *existence*, par rapport aux êtres qui l'environnent.

La comparaison des Durées individuelles et des Durées d'autrui, exprimée dans les temps des verbes, constitue l'échange psychique d'où sort la relativité de toutes nos connaissances.

Les pronoms *je-moi-me, tu-toi-te, il-lui-le,* aussi bien que les noms qu'ils remplacent, caractérisent les êtres dans l'Etendue et l'Etendue elle-même. Ils traduisent les trois dimensions de l'Espace. Leurs pluriels tendent au même résultat que les numérations sur les axes de coordonnées.

En conjuguant, en plaçant sous le même joug existentiel, les actes, les verbes *être* et *avoir*, les pronoms, avec les formes déclinées des infinitifs réalisables, le français solidarise explicitement la Durée et l'Etendue. De là ses clartés.

---

(1) Brunot. *Grammaire historique*, p. 385.

Digitized by Google

Henri Estienne n'a pas connu ce motif de « la précellence du langage français ».

La qualification des noms et substantifs par des adjectifs, atteint le même but, sans révéler le processus de la synthèse affirmée. Elle engendre les images poétiques.

La supériorité expressive des conjugaisons sur les métaphores est clairement explicitée.

Abel Hermant s'élève contre le parallélisme des pronoms et des directions de l'Espace (1) : « Maintenant, dit-il à son « élève, on a peut être inventé depuis peu une grammaire « à quatre personnes, comme on a inventé une géométrie « à quatre dimensions ou davantage. *Cela n'a aucun « rapport* » (2).

Et il ajoute (3) : « Ce n'est pas avec les grammairiens qu'il faut apprendre la grammaire. » Le bon sens retient ce subtil écrivain au bord du gouffre d'où Riemann et Lobatschewski, qui s'y complaisent, ne perçoivent plus les caresses de la nature.

Les néogéomètres, aveuglés par les éblouissements de leur pensée, ne recherchent même pas comment, de combien et pourquoi, le mouvement modifie les figures qui changent de position, dans l'Espace sans réaction qu'ils ont conçu.

Leur mépris des réalités dépasse celui des grammairiens qui admettent quatre catégories : indicatif, impératif, conditionnel, subjonctif ; mais ne disent pas comment les modes conçus sont reliés à l'infinitif et au participe, même lorsque, par un décret de leur volonté, les adverbes adjectivés sont devenus l'égal du verbe (4) dont ils ne sont qu'une partie.

Les uns et les autres commettent la faute des philoso-

---

(1) Abel HERMANT. *Loc. cit.*, p. 158.

(2) C'est nous qui soulignons. Les pronoms indéfinis remplacent les autres; ils n'ont rien de la quatrième dimension.

(3) Abel HERMANT. *Loc. cit.*, p. 160.

(4) Partie classique d'oraison et non le Verbe, synonyme de parole.

Digitized by Google

phes, pour qui les modes d'existence : psychique, physiologique, chimique, physique, sont d'essence distincte, sous prétexte qu'ils résultent de perceptivités différentes.

Victimes des illusions graphiques, ils oublient que si l'*identique* est commode, pour asseoir nos jugements sur des *présents immobilisés*, il est *virtuel* et « hors nature ». Toutes les parcelles de l'Univers sont en mouvement. Les êtres sont tous différents par leurs *antécédents*.

La nécessité du subjonctif, devenu le *conséquent*, apparaît dès l'origine de la syntaxe. Il implique et explique les Relativités vraies, si leurs données sont exactes. Mais la successivité ininterrompue des intuitions n'apporte à la conscience ni le *connu permanent*, nécessaire au sens commun, ni les liaisons du passé au présent perçu, liaisons sans lesquelles il n'est pas de prévisions possibles.

L'intuition ne se suffit pas. Ses véridicités dépendent des intellections qui la fécondent. Si l'homme était livré aux acquêts immédiats que la Nature lui impose, il ne serait pas sorti du cycle des instincts physiologiques et des besoins sociaux. Il n'en soupçonnerait pas le cours.

La faculté de maintenir virtuellement la conscience en un lieu, d'où elle regarde passer les événements devenus métaphysiques, élève l'homme au-dessus de l'animalité.

Les temps présents du verbe classique, bien que de date relativement récente (1), ont devancé les coordonnées cartésiennes immuables, autour desquelles la géométrie construit des figures spatiales, que le physicien utilise, pour ordonner ses préférences intellectuelles.

Les choix logiques ont deux buts différents; l'un, le *pragmatisme* nécessaire, immédiat, limité à l'actuel; l'autre, la *science* contingente, dont les résultats médiats et lointains tendent à l'amélioration du conséquent, du postérieur, du futur (2), par la connaissance plus approfondie

(1) P. JUPPONT. *Evolution des Hypothèses sur l'Espace et le Temps*, 1917.

(2) La science est ainsi « le désir » de vérité de William Blacke.

Digitized by Google

de l'antécédent, de l'antérieur, du passé. Leur but, intime, extime (1) et ultime, est la *vérité*.

Pour *prévoir* l'avenir, la Vérité rattache le virtuel créé à l'actuel senti, en postulant la permanence de l'ordre observé. La science est, par suite, l'utilisation des faits historiques et révolus, méthodisés par la *survie* que nous attribuons à leur cause.

Dans cette affirmation, les Dieux des religions ont devancé l'Energie des physiciens modernes.

L'Energie en acte, est l'infinitif des gestes universels.

Ses modes sont les participes. Les phénomènes sont les temps du verbe et leurs compléments. Le rattachement des sciences à la grammaire est direct. On conçoit comment tout ce qui comporte un caractère de persistance implique conservation d'une forme d'énergie.

En défendant le bon sens, Descartes a méthodisé l'identique euclidien. La loi de Newton a cinématisé la physique en instantanéisant l'identique galiléen dans les lois de Képler. D'Alembert a fondé la dynamique en introduisant l'identique inertiel dans le mouvement; notamment dans l'accélération centrifuge, relativité à la fois spatiale et temporique la plus simple que nous puissions imaginer. De cette simplicité découle la valeur analytique des périodicités circulaires (pendule, vibrations, mouvements planétaires, courants alternatifs, etc...), devenus en quelque sorte des « parties d'oraison » scientifiques. Elle permet de les utiliser comme repères, bien après l'intuition aristotélique de la perfection du cercle, bien avant l'union des *perfections*, des *moyens* et des *fins* par Goblot (2).

On perçoit, peut-on dire, le sens physique des espaces non euclidiens. En effet, toute déformation implique *une cause extérieure* à l'objet stable modifié. Les géométries non euclidiennes, dont le mouvement transforme les figures, sont des logiques qui enferment aveuglément des for-

---

(1) Déduit d'*extimus*, le plus éloigné.

(2) Goblot. *La Logique des Jugements de Valeur*, 1927.

Digitized by Google

TABLEAU IV. — *C*) **Connaissances correspondant aux part**

Emotions		Faits		Etres	
sensorielles	psychiques	concrétés	abstraits	psychiques	sensoriels
INTERJECTION	**EXTERJECTION**	**PARTICIPE**	**INFINITIF**	**NOM**	**SUBSTANTI**

1° En **Physiq**

Etendue L^3 perçue	Durée T conçue	Phénomènes *dans* L^3, *T*	Bioénergie	Grandeurs physiques *f* (L^3, T)	**MATIÉRES**

Esprit de finesse analytique ou déductif

2° En **Métaphysiq**

Espace l^3 idéal	Temps *t* idéal	**PENSÉES** *dans* L^3 *et T*	**ENERGIE,** Mouvements dans l^3 et *t*	**Images et Idées**	**Substances**

Esprit géométrique analytique ou déductif

3° En **Géométrie** *d*

		Pensées *pures* dans l^3	Rapports spatiaux, Grandeurs,	Espaces aprioriques ou Géométrismes *Métriquotités*	

4° En **Arithmétique** *d*

		Pensées *pures* dans *t*	Rapports numériques *quotients*	Nombres aspatiaux et immuables	

Esprit géométrique synthétique ou inductif

5° En **Calcul intég**

		Idées dans l^3	Rapports analytiques *dérivées*	Algébrismes ou *diaquotités*	

6° En **Cinémé**

		Idées dans l^3 et *t*	Rapports permanents *Equation de définition*	Cinémétrismes ou *Cinéquotités*	

Esprit de finesse synthétique ou inductif

Digitized by Google

raison dans les branches principales de la Science.

FORMES		THÈSES		HYPOTHÈSES	
substantielles	conceptuelles	élémentaires	complexes	indicatives	supplétives
ADJECTIF	**ADVERBE**	**INTERJONCTION**	**CONJONCTION**	**PRÉNOM**	**PRONOM**
ans la Conscience.					
HISTOIRE NATURELLE ET CHIMIE	Evolution des êtres	Lois des propriétés de la matière	Principes ou Conjonction des Lois	PHYSIQUE, CHIMIE ET SCIENCES BIOLOGIQUES Règles techniques, approchées conduisant vers le **BON** *possible et probable de la vie physique,*	
ans l'Idéation pure.		MÉTA-VÉRITÉS EMPIRIQUES *par Interjonction des Percepts.*		**VRAI**	
ESTHÉTIQUE, **BEAU**, *méta-images*	Puissance, potentialité, *méta-idées*	Aprioris existentiels	Systèmes ou conjonctions d'Idées	PRAGMATISME Règles morales arbitrales conduisant vers le **BIEN** *possible et probable de la vie psychique.*	
		MÉTA-VÉRITÉS RATIONNELLES *par Conjonction de Concepts.*			
Intelligence imaginative (1).					
FORMES IMMUABLES DES FIGURES	Transformation des Figures ou Transfiguration	Postulats	Théorèmes	Règles spatiales *exactes et rigoureuses*	
l'Intelligence conceptuelle,					
GROUPEMENTS AMORPHES NUMÉRATIONS		Propriétés des Nombres	Théorie des Séries	Règles numériques *exactes et absolues.*	
dans l'Idéation rationnelle.					
FORME DES ÉQUATIONS SPATIALES	Transfiguration des équations	Propriétés des Equations	Théorie des Groupes	Règles analytiques *exactes et formelles.*	
dans l'Idéation claire.					
FORMES MOBILES PERMANENTES v^2, v, g, g^2. l^2t^{-2}, lt^{-2}, etc.	Equivalences ou Transfigurations cinémétriques	Propriétés des cinémétrismes	Théories énergétiques	PHYSICO-CHIMIE Règles cinémétriques *approchées.*	
		MÉTA-VÉRITÉS			

(1) Les corrélations géométriques, arithmétiques et analytiques étant posées *a priori*, hors de l'expérience, il n'existe pas de vérités correspondantes.

Digitized by Google

mes spécifiques d'Energie et, par ce fait, se rendent incapables de formaliser la cause des déformations postulées.

L'invariabilité euclidienne est due à ce que la ligne droite, axe de rotation, qui construit les figures *homothétiques*, est le *seul lien* capable de synthétiser à la fois dans le Temps et dans l'Espace absolus les invariances évidentes et rigoureuses.

Il est donc possible de construire des repères dont les mobilités implicites constantes (vitesse, accélération, aréolarité...) seront à la dynamique du réel, ce que la géométrie est à la cinématique de l'abstrait.

Les graphiques résultants sont des *cinémétries*. Leurs schémas sont aux géométries ce que le langage qui vole, est à l'écriture immobile; ce que le film est à la photographie.

Si l'un des axes représente des vitesses et que le second figure des longueurs, les produits plans traduiront des aréolarités $lt^{-1} \times l = l^2t^{-1}$, bien que le Temps y soit invisible. Une flèche indiquant le sens du mouvement différencie les schémas géométriques et cinémétriques. Deux flèches guillemettées pourraient clairement représenter les carrés de vitesse. Si deux axes sont des vitesses et que le troisième soit euclidien, les volumes $lt^{-1} \times lt^{-1} \times l = l^3t^{-2}$, sont képlériens. Les v^2, coefficients énergétiques de la masse classique, graphiquent les sphères équipotentielles; le sens dans lequel les trajectoires percent ces sphères, traduit les accroissements et les diminutions de l'énergie du mobile. Dans les orbes képlériens, les variations sont périodiquement symétriques entre le périhélie et l'aphélie, et inversement, ce qui implique la conservation de la forme d'Energie dans le plan.

Si les trois axes sont des vitesses, on peut représenter tous les degrés de fluidité physique et d'échange d'Energie dans des plans différents, par les débits de masse, dans toutes les directions.

Ces figures peuvent avoir pour axes l, l^2, l^3; t, t^2, t^3; v, v^2, v^3; a, a^2, a^3... et même l^2t^{-1}, ou l^3t^{-2}. Elles sont des

Digitized by Google

instruments de travail aussi différents qu'une règle, un compas, une raboteuse, un tour, un tachymètre, un accéléromètre, un wattmètre, etc... Elles permettent de choisir, parmi les cinémétries possibles, la plus commode pour l'observation faite et, notamment, de spatialiser à l'aide des trois axes l^3t^{-2}, l^2t^{-2}, l, la différence entre l'Energie classique et la Bioénergie.

Les girations, les balancements oscillatoires d'un ou de deux des plans de coordonnées, synchronisés ou non, les glissements continus ou alternatifs, etc..., sont des complexités qui viennent logiquement se superposer aux constructions précédentes.

On rejoint les tourbillons de Descartes, les solénoïdes d'Ampère, les tores de lord Kelvin, le tricinétisme de Lartigue, les vibrations rayonnantes normales ou polarisées de l'électroptique, etc...

Les analystes disposent d'une mine d'équations et de symbolismes, susceptibles de s'associer aux subtilités du calcul tensoriel. Les composants de l'Energie peuvent prendre, à l'instant considéré, la place qui leur convient en chaque point des cycles imaginés, soit que l'on accepte la forme classique $mv^2 = l^5t^{-4}$ (1), soit que l'on préfère la Bioénergie $mm, = l^6t^{-4}$, dont les formules exactes refusent aux accélérations vectorielles de Galilée et de Newton, d'accord, en cela, avec l'expérience de Kaufmann, la dignité de « mesureur des causes » naturelles.

Aussi bien que le langage, les souplesses des cinémétries réalisent le desideratum de M. Varcollier (2) : « Faire ressortir les formes algébriques dont le rôle physique est peut

(1) Nous avons expliqué ailleurs que, par suite de cette hypothèse, toutes les vitesses antérieures uniformes, sont au même titre que le repos, l'origine des faits. Tous les passés sont identifiés ! La suppression du préexistant crée des discontinuités mécaniques commodes, mais trompeuses, que le conditionnel et le subjonctif ne tolèrent pas dans le langage vulgaire.

(2) VARCOLLIER. *La Relativité,* Gauthier-Villars, Paris, 1925, p. 9.

Digitized by Google

être plus important que celui des résultats du calcul. » Elles donnent une figure spatiale au Dieu invisible : l'Energie. L'optique, la thermodynamique, la mécanique, l'hydraulique, l'aérodynamique, l'acoustique, etc..., intellectualisent et numèrent les intuitions esthétiques qui formalisaient les causes spécifiques dans la pensée gréco-latine, sous l'aspect de Phébus, Vulcain, Hercule, Neptune, Eole, Echo, etc...

Alors que les primitifs ont divinisé la puissance expressive du langage, la *Relativité naturelle* la logifie. Elle comprend pourquoi (1) « le système grammatical (des langues les plus anciennes) renferme la plus haute métaphysique » ; pourquoi, par conséquent, la parole précède la philosophie et la contient, comme le subconscient précède la connaissance et l'expression claires. Elle sait pourquoi les langues vivantes et la science s'élèvent sur le cadavre des mysticismes explicatifs et des idiomes périmés qu'elles ont tués, exactement comme un phénomène est la conséquence de faits antérieurs, à jamais évanouis.

Mais, parce que les langues, en disparaissant, se prolongent dans celle qui leur survit, le mysticisme primitif subsiste à travers les mots nouveaux, parmi les opinions intuitives qui ont construit le sens commun originel.

Depuis le seizième siècle, l'influence du langage vulgaire sur la formation des consciences est paralysée par les déductions *merveilleuses* du calcul infinitésimal et les vertus *enchanteresses* de ses symboles (2).

M. Colson (3), à propos d'une application des mathématiques à la morale (4), déclare : « J'ai toujours été convaincu que la science véritable commence avec l'application des

---

(1) Renan. *Loc. cit.*, p. 121.

(2) Goblot. *Loc. cit.*, p. 135, ira jusqu'à dire : « Nulle science n'a le droit d'avoir d'entrailles. »

(3) J. Rueff. *Des sciences physiques aux sciences morales*, Paris, Alcan, 1922. Préface de M. C. Colson, p. xx.

(4) Selon nous, la morale et l'économie politique contiennent des éléments qui échappent au calcul.

Digitized by Google

mathématiques aux données de l'expérience. » Cette opinion, très répandue, confond l'utile et le vrai. Les commodités des calculs, extensions automatiques des syllogismes quotitatifs, donc uniquement spatiaux, tarissent le labeur du verbe, au point que le langage ne s'inquiète même plus de ses bases. F. Brunot (1) reconnaît « que la grammaire ne va pas chercher si loin ni si haut ses problèmes ». Vaugelas avait pour principe : « *Communis error facit jus.* » L'utilité et la paresse psychique sont mauvaises conseillères.

Les Eléates étaient mieux inspirés, lorsqu'ils raffinaient leurs sorites devenus des curiosités archaïques. Les poètes grecs étaient plus près de la Nature lorsqu'ils remplaçaient par l'homme, les dragons, chimères et monstres hors nature, que l'Extrême-Orient redoute encore. Ces philosophes « sans le savoir », en rejetant les fureurs de la bestialité du rang des catégories causales, ont introduit la raison humaine dans l'intimité des choses. Ils ramenaient Dieu au rang des formes supérieures dont l'homme était le type homothétique, réduit.

L'unité invariante du *logos* traducteur a pétrifié le progrès psychique le plus important de l'histoire, comme la géométrie d'Euclide cristallisa les syllogismes spatiaux et absolus en face de la logique capacitaire (2) des intuitions vivantes et relatives. Les causes de la mort du grec sont celles qui empêchent la géométrie et les néogéométries de participer à l'allégresse universelle. Elles ont tué l'art mythologique des Lebrun, Lafosse, Lemoyne, Ingres, etc.

La main de Zeus lançant la foudre nous laisse ignorer le physisme de l'éclair. Le bon sens moderne en déduit l'illusionisme des mots et des images plastiques.

Notre époque a la modeste fierté de ne pas *humaniser* la Nature et les Dieux. Elle se livre à la tâche *surhumaine* de

---

(1) F. Brunot. *Loc. cit.*, p. 58.

(2) Ce néologisme associe les significations capacité = volume et capacité = faculté ou pouvoir de réaliser.

Digitized by Google

faire pénétrer clairement les phénomènes dans les consciences. La vraie science veut s'élever jusqu'au Divin, au lieu de rabaisser Dieu jusqu'à nous.

Le problème épuisant de la connaissance ne sera en voie de réalisation collective que si la grammaire vient au secours de la philosophie, au lieu d'en étouffer les premiers vagissements.

Les règles rationalistes et scolastiques atrophient le cœur des enfants au profit de la raison des adolescents. Elles réalisent par des moyens psychiques, ce que les peuplades sauvages de la Virginie demandaient à l'huscanaouiment (1). La décoction de racines d'ouisoccan, que les parents faisaient absorber à leurs enfants, pouvait entraîner la mort. De même les aprioris et les dogmes font mourir la pensée humaine à la vraie science, dès qu'ils brisent la trame émotive, seul substratum capable de grouper, en un tissu solide, les fils de chaîne de l'intellection.

Renan a pressenti cette vérité lorsqu'il écrivait (2) : « La *langue scientifique* de Leibnitz eut probablement été, comme moyen de transmission de la pensée, moins commode et plus barbare que l'iroquois. » La tentative de Faiguet (3) au sujet des nombres et des verbes, justifie l'opinion de Renan.

Le tableau IV montre ce que l'on peut espérer d'une synthèse qui adapte les acquêts de l'expérience aux verbalismes de l'heure vécue. Il réalise objétivement l'intuition de Descartes (4) : « ... L'esprit dépend si fort du tempé-« rament et de la disposition des organes du corps que, s'il « est possible de trouver quelque moyen qui rende commu-« nément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils

---

(1) « Cérémonie qui a pour objet de débarrasser la jeunesse « des impressions de l'enfance et de la rendre propre aux cho-« ses qui concernent l'âge viril » (Encyclopédie).

(2) Renan. *Loc. cit.*, p. 95.

(3) Encyclopédie, au mot « langue », *in fine*.

(4) Discours de la méthode.

Digitized by Google

« n'ont été jusqu'ici, je crois que c'est dans la médecine « qu'on doit le chercher. »

La médecine, forme anthropomorphique de la « métaphysique du travail » a été remplacée, en physique, par la thermodynamique de Carnot et de Robert Mayer. A son tour, la thermodynamique n'est plus qu'un chapitre obscur de l'Energétique et de la Biologie.

Les douze colonnes du tableau I fournissent des similitudes inattendues.

Les deux *exclamations* sont aussi voisines que possible des phonèmes purs. Les six parties d'oraison qui conjuguent les *modes* sont des sémantèmes. Certaines sont équivalentes (1) donc capables de se remplacer les unes les autres. Les quatre types de mots qui expriment la *corrélation*, groupent les morphèmes individualisés.

Nos trois groupes de parties d'oraison, distinctes en principe, mais solidaires en fait, placent les grammairiens dans la situation des géomètres qui représentent les corps réels à l'aide des trois dimensions de l'espace Avec cette différence que les phonèmes souples et leurs composés, les sémantèmes et les morphèmes, sont plus près de fluidités naturelles que les figures immuables construites avec la droite d'Euclide. Ils préparent les Cinémétries.

Le fonds *expérimental* de la thèse de de Brosses (2) sur la formation *mécanique* des langues mérite plus d'estime que lui en accordent les linguistes modernes, pour qui la substance de l'oraison est indifférente. Le chapitre intitulé : *Fabrique des syntaxes barbares* (3), notamment, n'a de signification actuelle, que si l'Energie (4) insoupçonnée de l'auteur est la cause formative de la langue : « Dans son

---

(1) Au sens physique du mot *équivalence*.

(2) *Traité de la formation méchanique des langues et des principes physiques de l'Etymologie*, Paris, Terrelongue, An IX, Charles de Brosses a été Premier Président du Parlement de Dijon.

(3) De Brosses. *Loc. cit.*, II, p. 23.

(4) Au sens de la Métaphysique scientifique.

Digitized by Google

« origine, dit le savant magistrat, elle n'a d'abord eu qu'un « amas confus de signes épars (1) appliqués selon le besoin « aux objets, à mesure qu'on les découvrait. Peu à peu la « nécessité de faire connaître les circonstances des idées (2), « jointes aux circonstances des objets (3), et *de les rendre « dans l'ordre où l'esprit les place, a, pour une logique natu- « relle* (4), commencé de fixer la véritable signification des « mots, leur liaison, leur régime, leurs dérivations. Par « l'usage reçu et invétéré, les tournures habituelles sont « devenues les préceptes de l'art, bons ou mauvais..., mais « à mesure que le peuple se police, on voit mieux l'abus « des usages; et, la syntaxe s'épure, par de meilleures habi- « tudes qui deviennent de nouveaux préceptes. »

Le rappel de l'emploi des charrues, dans le tracé de l'enceinte des cités primitives (5), charrues que l'on *portait,* pour ne pas creuser de sillon à l'emplacement des *portes* projetées, fournit le rapprochement concret des mots *orbes* ou *urbes, porter, porte, port, opportun, importun.* C'est un exemple que *Pecus,* troupeau, *pecunia,* argent, corroborent.

Si les linguistes appliquaient cette méthode objétive aux morphèmes et, notamment, à l'ordre des mots dans l'oraison, ils ne diraient pas (6) : « Il subsiste entre l'*aboiement* (7) primitif et nos langues les plus anciennes, un hiatus impossible à combler »; car, ce sont eux qui, en séparant les mots et les choses, les morphèmes et les phénomènes, refusent à l'évolution de la personnalité humaine le concours des langues perfectibles.

Les cris du nouveau-né sont comparables aux exclama-

---

(1) Phonèmes.
(2) Morphèmes.
(3) Sémantèmes.
(4) C'est nous qui soulignons, pour préciser le rôle de la *logique naturelle,* différente des syllogismes *rationnels.*
(5) De Brosses. *Loc. cit.,* p. 102 et suiv.
(6) Vendryes. *Loc. cit.,* p. 19.
(7) Cri du chien, assimilé aux premiers phonèmes émis par les hommes primitifs.

Digitized by Google

tions de l'homme primitif. Les faits capables de changer l'*interjection réflexe* en *exterjection* impérative *raisonnée* forgent la clef de la solution tant cherchée. Surtout si l'on est bien persuadé que l'altération capricieuse des mots, les contractions arbitraires, les ellipses fantaisistes, ont pour antidote inconscient la purification des morphèmes et la précision des shèmes syntaxiques.

On comprend le rôle évolutif des dialectes qui, malgré leurs charmes émotifs restreints, doivent s'effacer devant la langue nationale, seule capable de refléter la pensée commune et d'accélérer les progrès du *bon sens* collectif.

Les régressions livresques, depuis les règles du français actuel, jusqu'à la grammaire d'Aristote, ne rencontrent aucun élément de solution logique.

Le parallélisme des cinémétries et de la grammaire, modelées sur la nature, conduit nécessairement l'*art* de bien dire, au *physisme et à la science* du langage véridique, digne de foi.

Suivant le vœu de la mythologie, les tableaux I et IV font sortir la Vérité du puits obscur des intuitions. Ils utilisent les reflets géométriques du miroir symbolique, pour projeter les intellections dans les consciences. Cette logique chante et gémit; elle rit et elle pleure; elle mord et elle caresse. Elle se distingue du compas ou du syllogisme, dont les déductions indéformables sont plus rigides que l'acier le plus dur. Elle vit avec ceux qui l'utilisent.

Empruntons à Anatole France un curieux exemple (1) de transformisme des mots. Lorsque dans la proposition suivante, extraite d'un manuel de philosophie : « L'âme possède Dieu, dans la mesure où elle participe à l'absolu », on donne aux mots leur signification métaphorique, originelle, la phrase devient : « Le souffle est assis, sur celui

(1) A. FRANCE. *Le Jardin d'Epicure*, pp. 244 et suivantes. Je dois cette citation à l'amitié de notre savant confrère, M. VERSEPUY.

Digitized by Google

qui brille, au boisseau du don qu'il reçoit, en tout ce qui est délié. »

La langue est donc autre chose qu'une série de symboles. La *vie des mots* n'est pas une suite de modulations syllabiques. Les variations de leur emploi sont mieux que des caprices. Pour la *Relativité naturelle,* cette évolution réagit contre l'étreinte morbide des absolus. A cet égard, les expressions *ligne* de conduite, *cercle* d'amis, jugement *droit,* esprit *obtus,* caractère *pointu, volume* des bienfaits, *étendue* de la voix, etc..., sont caractéristiques. Les emplois variés du mot *figure,* en géométrie et en rhétorique n'épuisent pas les analogies qu'il peut grouper, puisque Chateaubriand a écrit (1) : « Jésus-Christ nous a montré la grande *figure* de son union avec l'Eglise. »

Les rattachements possibles du présent aux simultanéités qui « *ont eu lieu* » (2) contiennent tout le mystère universel. Les liaisons sont construites autour d'un fait. Alors que les géomètres, en construisant leurs graphismes autour du néant d'un point géométrique, ont imité les bardes de l'antiquité, pour qui l'Univers est modelé sur le développement de leur pensée, à partir du néant de l'ignorance individuelle, antérieur au premier percept.

La formation des passés j'*ai aimé* et du futur je *aimer-ai,* en inversant la position du verbe *avoir* et la possession, par rapport à l'infinitif explicité, rappelle à s'y méprendre, la demi-rotation géométrique des temps positifs et négatifs sur un axe de coordonnées.

L'algébriste traduit cette genèse par les symboles + 1 et — 1, qui sont les signes des possessions inverses. Les grammairiens ne l'ont pas retenue. Cependant (3) : « Dès

---

(1) *Génie du christianisme,* I, 1, 50.

(2) Expression elliptique, pour : qui *ont eu* l'existence, dans un *lieu* connu.

(3) Obry. *Mémoires de l'Académie de la Somme (1848-49-50). Etude historique et philosophique sur le participe passé français et sur les verbes auxiliaires.* Appendice, p. 313.

Digitized by Google

« l'année 1572, Castelvetro a fait remarquer que le futur « et le conditionnel de nos conjugaisons néo-latines étaient « formés de l'infinitif du verbe à conjuguer, resté intact, « et du présent de l'imparfait ou du présent défini de « l'auxiliaire *avoir*, plus ou moins altéré. » Cette construction est parfois rejetée malgré son évidence. Génin (1) prétendait que « le futur de nos verbes a été formé d'après la terminaison du futur latin *ero*. On ajustait cette terminaison française *erai*, dit-il, sans s'inquiéter si l'infinitif était en *er* ou en *re* ».

La valeur objective de l'opinion de Castelvetro, émise (2) « lors de la synthèse brutale et précipitée » du vieux français est supérieure « à la savante analyse... de toutes cho- « ses, épluchées, rectifiées au compas de la géométrie ».

Génin ajoutait : « Nos aïeux, sans doctrine et sans aca- « démiciens, s'étaient arrangé une langue si régulière, qu'à « une énorme distance et à travers le brouillard des âges, « un œil attentif en saisit encore les principales disposi- « tions. Un pareil concert est incompréhensible. L'expli- « quera qui pourra; ce n'est pas moi l'essaierai. »

Plus audacieux, nous tentons de définir (3) les gammes de cette harmonie, en confrontant la grammaire et la géométrie

L'infinitif, d'où le Temps est systématiquement chassé, peut être rapproché de la dérivée du calcul différentiel. Celle-ci peut atteindre l'instantanéité dans les néants simultanés de Temps et d'Espace, alors que l'infinitif conserve le souvenir de l'Etendue. L'*infinitif*, peut-on dire, est la tan-

---

(1) F. GÉNIN, professeur à la Faculté de Strasbourg. *Des variations du Langage français depuis XII^e siècle*, F. Didot, 1845, p. 210.

(2) F. GÉNIN. *Loc. cit.*, p. 204.

(3) Par opposition descriptive avec infinitif, le *participe* devrait être nommé *définitif* si ce mot n'avait pas été détourné du sens de la série *définir, définition, définisseur, définiteur, définitoire*, dont le participe fait partie, puisqu'il est une description synthétique.

Digitized by Google

gente virtuelle. Les *participes* tracent la trajectoire réelle. Ils définissent, ou collaborent à la définition, à la description des phénomènes.

Il existe même de vieux infinitifs comme *duire, soudre,* qui sont des dérivées de second ordre, puisqu'ils fournissent d'autres *infinitifs* par adjonction de préfixes.

Le *nom* et le *substantif* suscitent des remarques analogues.

Notre audace est encore mieux justifiée par le fait que le sens commun, méprisé par les relativistes, a depuis longtemps explicité l'intuition d' « espace-temps », dont ils se glorifient, à tort.

Dire, *j'ai,* c'est *contracter* en une syllabe la complexité inéluctable d'existence et de possession simultanées, *je suis ayant;* c'est admettre le « temps-espace » plus vrai que l' « espace-temps », puisque la notion de Durée est antérieure à celle d'Etendue.

Cette représentation dissimule dans l'ellipse *je ay,* devenue *j'ai,* tout ce que nous ignorons de la possession affirmée. Elle copie les x, y, z, de l'algèbre. Elle constate que l'*e muet,* donne des liaisons et des soudures, des solidarités parfaites. L'*e* muet copie le *zéro,* qui assure les continuités numériques, comme le point les suscite en géométrie. Il a pour ancêtre l'æ des latins.

La construction elliptique du passé *je suis aimant été, = j'ai aimant été, = j'ai aimé,* atténue ce qu'a de choquant l'énoncé du présent avant le passé. Son expression logique correcte est *moi avoir aimé.*

Parce qu'ils refusent d'analyser le « *petit nègre* » et ses logiques inconscientes, les grammairiens (1) admettent le *présent dans le passé.*

Les difficultés que soulève ce non sens cesseront lorsque

---

(1) Brunot et Bony. *Méthode de langue française,* troisième livre, Paris, A. Colin, 1908, p. 232.

Digitized by Google

l'*aspect verbal* (1) prendra (2), « dans les grammaires françaises, la place qu'il mérite », et que le sens commun en saisira la substantifique moelle, dissimulée sous le masque des mots et des morphèmes.

Si un piéton demande : Combien y a-t-il de l'Hôtel d'Assézat au Capitole ? et qu'à cette question ambiguë on lui réponde, indifféremment : cinq minutes ou cinq cents mètres, les interlocuteurs font de la relativité « sans le savoir ». La réponse, jugée satisfaisante par tout le monde, sous entend en effet, en marchant à la vitesse cinémétrique de *six kilomètres à l'heure* (100 mètres par minute), assimilée à l'allure hypothétique du piéton.

Les postulats classiques et relativistes font des ellipses beaucoup moins exactes lorsque, pour définir la force, ils confondent la trajectoire des corps graves avec une de ses tangentes qu'ils prolongent à l'infini, sans connaître la forme exacte de la courbe algébrisée.

Le langage vulgaire exprime d'autres abstractions plus subtiles que l'élision de la vitesse cinémétrique. La substitution courante du verbe *être* au verbe *avoir* équivaut au remplacement du repère Temps, par le repère Espace, avec toutes les finesses dont les mots sont capables.

Dire : « *je suis bon* » et « *j'ai de la bonté* » sont équivalents pour le vulgaire et pour le grammairien. La *Relativité naturelle* distingue ces deux verbalismes.

Celui qui dit : *je suis bon* incorpore sa qualité dans l'Etre, comme la Bioénergie L^6T^{-4} associe l'activité L^3T^{-2} du sujet à celle l^3t^{-2} de la qualité possédée.

Tandis qu'en affirmant : *j'ai de la bonté*, le sujet conçoit la qualité à l'*extérieur*, dans l'Espace par conséquent. Il se l'attribue ensuite, comme la mécanique met la *masse* en possession des propriétés matérielles, avant d'attacher à ce symbole les facultés énergétiques dont le carré v^2 de la vi-

(1) La catégorie de la durée, disent les grammairiens.
(2) Henri Yvon. *L'Imparfait de l'Indicatif en français*, Neuvième cahier des Etudes françaises, Paris, 15 mai 1926.

Digitized by Google

tesse est jugé capable, pour produire l'Energie cinétique $L^3T^{-2} \times v^2 = L^5T^{-4}$. C'est un exemple clair de relativité artificielle, comme celle du groupe de Lorentz; et, comme elle, facilement généralisable.

Le langage littéraire a même transmuté le Temps en Espace.

Au quinzième siècle, cette transfiguration était effectuée par la féminisation de l'Espace. Dans les *Cent Nouvelles* (1) on lit : « Advint *certaine espace* après que, par le conseil de plusieurs,... monseigneur se maria. » A la même époque, *amour masculin* représentait Eros, et *amour féminin*, la passion amoureuse.

Le changement de genre est un mode antique de précision verbale. En latin (2) « *dies* signifiait au féminin un temps indéfini, et au masculin un temps déterminé, un jour (3) ». Ceci confirme notre opinion sur la genèse énergétique du masculin et du féminin.

L'usage habituel de verbalismes, où l'identification des contraires et l'assimilation du neutre aux activités réelles est couramment admise, entraîne les confusions correspondantes dans les concepts scientifiques. Ceci explique l'origine géographique (4) des relativités restreinte et généralisée, ainsi que le métaphysisme pur et l'automatisme rigide de tout ce que les impératifs catégoriques mettent en mouvement, comme au pas de l'oie.

La confusion du passé et du présent retentit fatalement sur les identifications du présent avec le futur.

A cet égard, les prévisions rationnelles peuvent être plus dangereuses que les hésitations de l'ignorance et les impulsivités de l'instinct, dociles aux leçons de la vie. Elles mon-

---

(1) Edition M. Leroux de Lincy, I, p. 132. D'après Génin, *loc. cit.* p. 307.

(2) Encyclopédie. *Genre*, VII, p. 592*a*.

(3) *Espace* et *interligne* féminins en typographie, sont un autre exemple qui s'est conservé.

(4) Einstein est né en Suisse. Riemann est né à Bresslenz (Hanovre) en 1826 et mort à Sélasca (Italie) en 1866.

Digitized by Google

trent que si la science n'a pas de patrie, ses expressions et ses interprétations en ont une.

Les physiciens qui pensent avec l'Euclide grec, et admirent la Nature, en compagnie d'Hippocrate et de R. Mayer, sont plus avant sur la route du progrès que les disciples de Riemann et de Clausius, errant dans les mondes imaginaires où le temps est affecté du symbole spatial $\sqrt{-1}$, mode géométrique de mutation de l'Espace en Temps.

Le carrefour crucial de l'expressivité est dans le subconscient, à la rencontre des intuitions et des intellections ; lieu naturel d'érection et d'élection des percepts et des concepts.

L'intersignification des infinitifs *être* et *avoir* guide le langage dans le tourbillon des relativités intuitives, comme les deux ailes de la mouette soutiennent l'oiseau au sein de la tempête Car, suivant la judicieuse mais stérile remarque de F. Brunot (1) : « *Etre* n'exprime plus l'idée d'exis- « tence, *avoir* n'exprime plus l'idée de possession, leur « signification propre s'est fondue dans le sens de l'expres- « sion tout entière. »

Pour la *Relativité naturelle*, cette fusion respecte l'unité de l'Univers. Elle fait vivre la parole, parmi les interprétations incessantes de la Durée dans l'Etendue. L'esprit de finesse devient l'incarnation des intuitions dans les cerveaux. Coït idéal, où le pragmatisme et la vérité ne font qu'un.

Grammairiens et mécaniciens classiques renoncent à explorer ce sanctuaire naturel où l'abstrait ne peut faire pénétrer le temps absolu, les espaces géométriques et la masse inertielle, puisqu'ils les ont entraînés à priori hors de la nature.

La fusion des verbes *être* et *avoir* donne son sens vrai à la Relativité, vase fragile que le sens commun respecte sans

---

(1) P. Juppont. *La véritable géométrie d'Euclide et la Relativité d'Einstein*, 1924.

(2) F. Brunot. *Loc. cit.*, p. 440.

Digitized by Google

le savoir, et que les Muses mathématiques piétinent pour se donner le plaisir de le reconstituer à leur gré, sans doute pour ne pas déchoir, pensent-elles, au niveau du raccommodeur de faïence, qui se borne à rétablir les objets brisés, dans leur forme primitive.

La volonté allégorique de Méphisto dessèche par avance les fleurs que Marguerite touchera. L'intellect rationaliste *dénature* systématiquement les représentations symboliques des êtres et des choses. Il oublie que le langage, la vie en commun et la civilisation ajoutent le *bon sens,* aux sens physiologiques de l'homme.

Cet organe psychique doit sa pérennité et sa perfectibilité aux instincts qui le plongent sans cesse dans la fontaine de Jouvence des intuitions nouvelles, pour y rénover ses forces que la raison a épuisées; et, pour rectifier ses formes caduques, que l'imagination a altérées.

La *Relativité naturelle* méthodise ce vitalisme, en s'écartant de la route tracée par les aprioristes, les prophètes, les *devins,* qui prévoient *de plano,* en se plaçant sur le plan du *divin.* Il est peu d'exemples aussi caractéristiques de la magie des mots et de la profondeur des intuitions, tendues vers l'avenir, que la mutation de *devin* en *divin,* par la puissance d'une voyelle.

La séduction des absolus, vénérés de génération en génération, redisons-le, retient les consciences au sein du mysticisme, stade primitif de la pensée qui, dans ses descriptions, renonce au contrôle de l'Univers pour représenter les faits à sa guise, dans l'Espace et dans le Temps.

Ainsi s'explique l'attirance des théories qui contestent la valeur du sens commun. Il est si agréable de satisfaire les vues égoïstes de l'esprit, à l'aide de sophismes illusionnants ou hallucinants !

Mensonge et erreur sont les deux pôles de l'inexact. Malgré leur différence d'intentions, on peut appliquer à l'*erroné* les fines remarques d'Etienne Rey (1) relatives au men-

(1) *L'Eloge du Mensonge,* Paris, Hachette, 1926.

Digitized by Google

songe : « Le grand attrait de l'*erroné* c'est qu'il a quelque « chose de personnel. Il vous appartient, il est votre œuvre. « Tandis que la vérité vient du dehors, on la subit; elle ne « se laisse pas manier à votre gré; c'est comme un bloc « massif sous lequel on a peine à respirer; l'*erroné*, lui, « est un tissu aérien et subtil.

« Quant vous vous *trompez*, vous intervenez dans l'or- « dre des faits, vous les changez, vous les disposez comme « bon vous semble. Se *tromper*, c'est créer. »

Et cela flatte l'orgueil de l'inventeur. Et l'on comprend que la littérature et la grammaire, où la liberté des formes est absolue, aient plus d'adeptes que les sciences dont les descriptions sont soumises à la férule implacable des événements.

Les symbolismes de la *Relativité naturelle* ont une dernière supériorité sur les règles classiques.

Les subjectivités grammaticales ne permettent pas de conclure à la supériorité du français sur ses ancêtres. L'opinion de Vendryes (1) à ce sujet est typique.

« Peut-on soutenir que des langues anciennes comme le « grec et le latin lui soient inférieures ? Et s'il fallait choi- « sir entre toutes, celle qui mérite la palme, qui donc ose- « rait sacrifier le grec ? Cette langue est d'essence divine, « quand une fois on en a goûté la saveur, on trouve toute « autre langue ou fade ou amère. Il n'est pas question des « idées que cette langue a servi à exprimer... La forme « extérieure de la langue grecque est en elle-même pour « l'esprit un incomparable instrument de jouissance... « Jamais plus bel outil n'a été forgé pour exprimer une « pensée humaine. »

Les beautés de la langue d'Homère sont si éblouissantes pour la raison *intime* du linguiste, qu'elles y éteignent la splendeur *extime* du vrai, sans lequel il n'est pas de sens commun valable. La phrase grecque explicite les circon-

(1) VENDRYES. *Le langage, loc. cit.*, pp. 405 et 406.

Digitized by Google

stances de l'interjection initiale avec des morphèmes spatiaux, comparables aux personnages des frises architecturales, par lesquelles le sculpteur trace sa pensée. La beauté des morphèmes transpose les aspects sensoriels de l'externe, dans l'absolu esthétique, où elle les idéalise jusqu'à l'évidence sentimentale.

Le nombre des spatialisations mythologiques contraste avec la rareté des suivantes de Chronos, les Heures et les Parques, aux gestes alanguis. Les déclinaisons rigides de mots géométrisés laissent les représentations du Temps et les images de l'Espace, aussi isolées dans les oraisons poétiques, que dans les sorites euclidiens.

Phébus, Eole, Aurore, Jupiter, etc., sont éternels, distincts et permanents, comme la ligne droite, le plan et les polyèdres.

Les procédés du français aboutissent à des complexités évolutives plus mystérieuses, mais beaucoup plus vraies. Par ses conjugaisons exactes (1), la langue de Voltaire extériorise la science des exterjections empiriques, dans des ellipses où le Temps et l'Espace sont aussi inséparables que la Durée et l'Etendue dans l'Univers. Elle traduit inconsciemment la *Relativité naturelle*.

Le labeur pénible et raffiné qui a engendré les temps de nos verbes, n'admet plus les facilités puériles de la magie et de l'anthropomorphisme; il dédaigne les coïncidences du hasard, auxiliaire fourbe et trompeur de l'indolence psychique, même lorsque son habileté est dissimulée dans des équations transcendantes.

L'erreur des grammairiens est d'autant moins explicable qu'ils connaissent les pouvoirs vertigineux des images, aussi bien que les mathématiciens savent le hiatus absolu qui sépare les points, les lignes et les êtres matériels correspondants. Cependant les uns et les autres le franchissent *en*

---

(1) Pour la signification du mot *exact*, voir la dernière colonne du Tableau IV.

Digitized by Google

imagination, sans tenir compte que le bond effectué a virtualisé l'impossible.

La preuve de cette défaillance logique est directe.

« Le sauvage, dit Vendryes (1), exprime avec une rare « précision, une foule de détails matériels qui nous échap- « pent... Une action se présente à son esprit, *fixée à un cer- « tain point de l'espace* (2), *et les rapports spatiaux des « personnes et des choses sont marqués dans son langage « par les catégories spéciales*, autant et plus que les rap- « ports temporels (3). Or, le temps est d'un degré d'abstrac- « tion plus élevé que l'espace. Nous autres, civilisés, aban- « donnons, dans la morphologie, la notion concrète de « l'espace, et exprimons plus volontiers la notion abstraite « de temps. C'est un fait de civilisation. »

Le rapprochement spatial (4) du grec et des langues des sauvages explique pourquoi tous ceux que le trompe l'œil des absolus hypnotise, ne soupçonneront jamais la valeur des approximations, apanage de la physique, des cinémétries (5) et des verbes (6) français.

L'habitat des créations logiques de la *Relativité naturelle* est « ailleurs » que dans les sphères rationnelles, dont le cerveau ou ses équivalents sont le centre. On peut les situer, métaphoriquement, au pays du quatrième règne, bien différent de la quatrième dimension, quoique l'un et l'autre soient hors des percepts.

Pour clarifier la notion d'un sixième sens, capable d'asso-

---

(1) VENDRYES. *Loc. cit.*, p. 415.

(2) C'est nous qui soulignons. La fixité dans l'espace est le précurseur de l'invariant et des repères métaphysiques.

(3) D'après LÉVY-BRUHL. *Les Fonctions mentales dans les Sociétés inférieures*, Paris, 1910. — RENAN, *loc. cit.*, p. 141, fait la même constatation, et cite la multitude des synonymes arabes; le lion en a 500, le serpent 200, le miel 80, l'épée 1.000, le chameau 5.744, etc...

(4) Si l'on distingue avec nous Durée et Temps, Etendue et Espace.

(5) Voir le Tableau IV, au 6° et sa dernière colonne.

(6) Dans son sens classique de représentation des jugements.

Digitized by Google

cier les cinq sortes de percepts de l'externe et les émotions, *avant* leur arrivée à la conscience, il suffit de remarquer que la vie physiologique est la rançon des préférences physiques opportunes; tandis que la vie psychique est l'œuvre des choix intellectuels, fastes ou néfastes.

La sélection naturelle n'est donc pas seulement soumise aux forces brutales de la lutte pour la vie organique, comme le proclament tous ceux qui ignorent le « quatrième règne ». Les naturalistes sensualistes font confiance à la loi du plus fort, sans s'apercevoir qu'ils placent le bruit de l'avalanche au-dessus de la parole !

Le père Loup de Rudyard Kipling (1) est plus perspicace lorsqu'il dit aux siens, en parlant de Mowgli, le petit homme nu : « Il n'a pas un poil, et je pourrais le tuer en le touchant du pied. Mais voyez, il me regarde et n'a pas peur. »

La supériorité de l'homme est dans sa bravoure logique, que les sens ne bornent pas, bien qu'ils l'aient suscitée, comme la vie multiplie et gonfle les fruits amers ou savoureux, mortels ou nutritifs.

Les Gaulois la chantaient, Ronsard la célébrait.

> « *Soit que le ciel, les abysmes devienne*
> « *Et l'abysme, les cieux.* »

Parce que le langage éphémère et l'écriture inaltérable vivifient le courage psychique, ils donnent un sens concret à l'immortalité de l'âme collective. Ils sont le cœur et la raison des nations.

Si je me suis bien compris, surtout si je me suis bien expliqué (2), il est certain que les balbutiements de la *Relativité naturelle* offrent, pour l'accomplissement de notre destin, une *sécurité* plus efficiente que les jouissances nées

---

(1) *Le Livre de la Jungle*, p. 13.

(2) L'abus des mots soulignés a pour but de préciser *ma* pensée, différente, *a priori*, de celle du lecteur.

Digitized by Google

de l'absolu apriorique. Ils affermissent par des moyens sensibles, les routes qui mènent à la vérité.

La réforme de la Grammaire

Ame nue... qui ne sent plus rien
De l'espace ou du temps, ni du mal ni du bien (1)

est indispensable pour que la foule s'engage en toute confiance sur ces chemins nouveaux. Pour qu'elle sache

... *Que le bonheur dépasse* la matière,
Et qu'un baiser d'amour, la *contient tout entière* (2).

La nécessité de cette tâche nous excusera de l'avoir osée, malgré notre incompétence. Les *relativités inconscientes,* contenues dans le français, nous y ont décidé.

La *finesse* insoupçonnée des expressions populaires prouve, jusqu'à l'évidence, le danger des envols dans l'absolu par des voies inexplorées. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Pour progresser, la science doit élargir et rectifier les sentiers péniblement ouverts par le bon sens et le sens commun de nos aïeux.

C'est ainsi que les ingénieurs procèdent, en ce moment, pour tracer la route qui permettra d'aller plus sûrement et plus commodément, du col du Tourmalet au Pic du Midi.

L'idolâtrie des formes est un culte puéril. Le respect *logique* du labeur antérieur est indispensable à la préparation de l'avenir.

Tes père et mère honoreras
Afin de vivre longuement.

est un impératif aussi vrai de nos parents intellectuels, les morphèmes, que de nos père et mère, selon les lois de la chair et de la société.

Nous avons borné nos exemples.

Mais la comparaison des alphabets et des numérations

---

(1) G. DELAGUYS. *Le Marchand de Lunettes* ou les *Invisibles présences,* Acte II, Scène II.

(2) C'est nous qui soulignons.

Digitized by Google

grecque, latine et française; l'examen des locutions *entre temps, entre tant, pour longtemps, pour tant...* etc.; le rapprochement des groupes de mots latins et de mots français qui en sont issus; l'étude objective des gallicismes, de la place réciproque du nom et de l'adjectif prouveraient que, contrairement à l'opinion du Président du Club des Grammairiens (1) : « Gardons de faire intervenir *la logique* (2), où elle n'a que faire », l'écho fidèle des phénomènes, peut seul donner une valeur aux descriptions linguistiques et aux règles grammaticales.

On tuera le français si l'on oppose plus longtemps, ses formes littéraires et émotives, à ses expressions scientifiques et intellectuelles.

Comme la conscience, la langue est une.

---

(1) J. Boulanger et A. Thérive. *Les Soirées du Grammaire Club*, Paris, Plon, 1924, 17e édition, p. 116.

(2) C'est nous qui soulignons.

Digitized by Google

IMPRESSIONS

D'UN

RAPIDE VOYAGE AUX ETATS-UNIS ET AU CANADA

Par M. le Dr T. MARIE.

Introduction.

Dans la conférence que j'ai eu l'honneur de faire au Théâtre du Capitole sous la présidence de M. le Ministre du Travail et de l'Hygiène, sur l'intérêt de l'éducation du public pour rendre la lutte contre le cancer plus efficace, en mai dernier, j'ai signalé que j'avais été invité par la Société américaine For Control of Cancer à participer au Congrès international qu'elle organisait à New-York, du 20 au 24 septembre dernier. Le bureau du Congrès m'avait chargé d'exposer les avantages des institutions spéciales pour l'examen et le traitement du cancer comparés aux autres méthodes employées actuellement pour les malades cancéreux. Cette invitation, qui montre bien l'intérêt que les Américains ont porté à la création des centres anticancéreux, et en particulier à celui de Toulouse, a motivé le rapide voyage que je viens de faire aux Etats-Unis.

Un Français ne peut pas se rendre en Amérique du Nord sans en profiter pour aller au Canada serrer la main de nos amis, je puis dire nos frères, les Canadiens Français et c'est de cette double visite que je voudrais faire un court compte rendu.

Digitized by Google

ETATS-UNIS

Un premier fait qui frappe le voyageur traversant l'Atlantique, c'est l'intensité des rapports intellectuels qui ont lieu actuellement entre l'Amérique du Nord et l'Europe et plus particulièrement avec la France. Il n'est pas de bateau où on ne signale de nombreux passagers individuels, étudiants américains et canadiens de toutes catégories venant faire leurs études, et inversement, professeurs, chefs de laboratoire, chercheurs, allant sur demande montrer les résultats qu'ils ont obtenus et faire des conférences.

Au moment de mon passage, trois missions officielles étaient signalées :

Mission scientifique, invitée à l'occasion de l'Exposition de Philadelphie, où se trouvait M. le Doyen Sabatier;

Mission internationale, dont je faisais partie, se rendant au Congrès anticancéreux de New-York;

Et enfin Mission médicale française, composée surtout de professeurs de la Faculté de Médecine de Paris, se rendant au Congrès des médecins de langue française de Montréal.

Les renseignements donnés par les dirigeants des bateaux de la C. G. T. prouvent que ces rapports intellectuels, depuis la guerre, s'accentuent d'année en année. Les jeunes civilisations américaine et canadienne tiennent à profiter de plus en plus de l'expérience des intellectuels européens.

La réception que les Américains ont faite à la mission anticancéreuse a été magnifique, royale. Hôtels de premier ordre, visites en voitures automobiles de luxe, banquets somptueux où tout l'élément médical supérieur de New-York était invité (250 invités).

Toutes les dépenses du Congrès étaient couvertes par un don de 50.000 dollars (1.800.000 francs de notre monnaie) de Rockfeller. Ce don mettait les organisateurs tout à fait à l'aise. Je dois reconnaître que nous n'avons pas l'habitude

Digitized by Google

en France d'organiser des Congrès avec un apport préalable de 1.800.000 francs.

Les réunions tenues dans une station mondaine des environs de New-York, à Lake-Mohonk, ne présentèrent pas pour les délégués européens un grand intérêt. Chacun d'eux avait été chargé d'un rapport sur un point particulier de la lutte anticancéreuse. Comme je le disais déjà dans ma conférence du mois de mai, les Américains qui ont commencé la lutte contre le cancer depuis plus d'un siècle ne semblent pas avoir obtenu des résultats bien tangibles. Je pensais déjà que c'était parce que, si chez eux l'effort individuel est poussé très loin, la coordination des efforts fait défaut. La visite des hôpitaux, les résultats du Congrès ont confirmé cette opinion première. Les Américains nous valent au point de vue du diagnostic par les rayons X. Dans les dernières années, leurs découvertes ont même quelquefois précédé les nôtres; mais il n'en est plus de même pour la thérapeutique. Sauf pour les tumeurs malignes d'origine lymphatiques où les résultats momentanés sont si faciles à obtenir et quelques ostéo-sarcomes particulièrement sensibles aux radiations, l'échec est général et les Américains n'admettent guère, contrairement à nous, que les rayons X puissent guérir le cancer. Quant au radium, leurs résultats sont inexistants et leurs méthodes sont en retard sur les nôtres de plusieurs années. Pour le radium, dont le mode d'emploi évolue rapidement, c'est un défaut grave. Cette insuffisance mérite d'être relevée car jusqu'à ces dernières années, où le Congo Belge est intervenu, l'Amérique était producteur de radium et en vendait à l'Europe.

Je n'ai trouvé de résultats intéressants qu'à l'Institut Rockfeller, chez un Français, le docteur Du Nouy, collaborateur de Carrel, et à Boston, dans le laboratoire de physique biologique de Mr Duane, professeur à l'Université de Harvard, tous deux désintéressés de toute clientèle médicale.

Il est à noter que les hôpitaux américains admettent tous les malades, riches et pauvres, et le médecin peut y passer

Digitized by Google

des journées entières et y soigner tous ses malades. Comme au Canada, où nous retrouverons la même règle, les riches payent, en plus de la journée d'hospitalisation, les honoraires du médecin, les examens spéciaux, la garde, etc..., et leur présence allège les charges des hôpitaux.

Je n'ai pas découvert l'Amérique et je crois inutile d'insister sur le séjour que j'y ai fait. Je préfère vous parler des cinq jours que j'ai passés au Canada, où la réception a été moins magnifique, car les Canadiens n'ont pas de Rockfeller à leur disposition, mais empreinte d'une cordialité touchante, celle que l'on réserve aux frères habitant des régions éloignées.

L'impression que j'y ai ressentie fut si nouvelle, si intense, si nette, que j'ai cru devoir essayer de vous la communiquer.

LE CANADA. — VUE GÉNÉRALE

Les Canadiens français, établis d'abord sur la côte est de l'Amérique du Nord, le long du fleuve Saint-Laurent, ont essayé d'envahir le Sud et ils se sont heurtés, au dix-huitième siècle, près du lac Champlain, aux Anglais partis de Boston. Rejetés au Nord, ils se sont étendus vers l'Ouest, le long de la voie ferrée qui va de Québec à Vancouver. Si, vers le Sud, l'extension du Canada a été arrêtée par d'autres hommes, vers l'Ouest et le Nord l'extension pouvait être indéfinie et assurer la victoire du courage et de la ténacité de l'homme sur la sauvagerie, l'assaut de la vie contre le Nord et ses intempéries.

L'Européen s'étonne et admire devant ce pays qui est la création d'une volonté. Ce nouveau monde, avec l'audace heureuse de la jeunesse, se joue des lentes économies que les vieilles civilisations accumulent depuis des siècles; il bâtit en dix ans ce qui fut chez nous l'œuvre de dix siècles. Contrairement à ce qui se passe habituellement chez nous la locomotive a précédé la civilisation. La Compagnie des chemins de fer a construit des villages, irrigué des plaines

Digitized by Google

arides et la locomotive qui chez nous est le terme d'une longue histoire en est là-bas le commencement. On voit au milieu des cités toutes jeunes se dresser l'Hôtel Colossal aux cinq cents chambres, complétées par autant de baignoires.

Le monument le plus typique de la jeune civilisation américaine est cet hôtel. C'est son luxe et son immensité qui donnent leur place aux villes naissantes. C'est à l'hôtel que se réunissent les Sociétés, les familles; là que se donnent les réceptions, les conférences, les thés ; là que se traitent les affaires. Un Français s'amuse de trouver dans l'hôtel ce qui chez nous est dispersé dans un quartier : l'appartement, un restaurant, un café, la Bourse, un cercle, la Poste et le Télégraphe, toute une galerie de boutiques diverses, un salon de coiffure, etc...

Les hôtels sont les monuments les plus physionomistes de chaque cité. Ils résument, condensent les caractères d'une ville. Pour en présenter une image frappante, une volonté réfléchie a présidé au choix de l'emplacement, du plan, du style et de tous les détails de la construction et de la décoration; la pensée de ces édifices n'est jamais déduite d'un type d'un monument idéal, elle est toujours inspirée par le site, les ressources locales et le caractère particulier de chaque ville.

Les hôtels sont dans ces nouvelles cités ce que sont les hôtels de ville dans les vieilles civilisations municipales ou même les cathédrales dans les communes du Moyen âge. C'est qu'en effet ces hôtels, bâtis avec des pierres noires, comme calcinées, arrachées aux roches à coup de dynamite, sont comme des forteresses où dans les cheminées immenses, à côté des radiateurs de chauffage central, brûlent d'immenses bûches qui rappellent les forêts primitives. Sur les murs, comme des trophées de chasses, se tendent les mufles formidables des Moos, des buffles et des caribous. Les histoires de chasse des habitants du pays ressemblent à celles de Tartarin de Tarascon avec plus de réalité.

Je ne veux nullement étudier le Canada dans toute son

Digitized by Google

étendue. Je me limiterai à la province de Québec, que j'ai parcourue depuis Montréal et qui intéresse particulièrement le touriste français parce qu'elle est entièrement française par son origine, sa langue et ses mœurs.

A Québec, l'hôtel s'appelle « Château Frontenac ». C'est un beau château français de notre première renaissance : briques rouges et pierre blanche, grosses tours, combles et lucarnes, cheminées et mâchicoulis, une bonne grâce martiale et accueillante, le sourire et le panache; la statue de Champlain, qui se campe devant le château et salue avec une crânerie un peu mousquetaire et gasconne, ne doit pas être dépaysée en reconnaissant ce monument de France.

La route aux abords de laquelle s'est installé le Canada est d'abord un fleuve, le Saint-Laurent, puis les Lacs et une région mal délimitée où la forêt n'a pas encore été repoussée, puis après les lacs de Winnipeg à Calgarry, c'est la plaine, une Beauce colossale, enfin la barrière des Montagnes Rocheuses qui, par des vallées sinueuses et difficiles, conduit jusqu'à Vancouver, sur le Pacifique.

Partout la lutte contre la forêt se manifeste. La lutte sans merci de la cognée prépare la venue de la houe et de la charrue. L'arbre est souvent considéré comme un être à détruire. L'homme et l'arbre se disputent le même sol et quand la cognée ne suffit pas, l'incendie vient à son aide. Les feux de forêt ne s'éteignent pas au Canada pendant l'été et les journaux n'en mentionnent les ravages que lorsque des villages sont pris dans le désastre, mais le plus souvent des territoires vastes comme des régions françaises peuvent brûler sans qu'on en parle.

Dans la province de Québec, la plus ancienne conquise, le défrichement est très avancé. La lutte contre l'incendie a commencé pour deux raisons principales : 1° Le Canada est tributaire des Etats-Unis pour le charbon et le bois lui est nécessaire pour le chauffage; 2° Beaucoup de maisons sont construites en bois ou ont du moins un recouvrement de bois qui protège l'intérieur contre le froid vif et prolongé.

Digitized by Google

Cette utilisation du bois dans la construction rend les incendies particulièrement graves et fréquents et explique les préoccupations des autorités administratives.

Le luxe des villes du Canada, le jour, c'est la profusion des voitures automobiles; le soir, c'est le gaspillage dévergondé de la lumière électrique pour vous signaler un savon ou des talons en caoutchouc. A cet égard la rue Sainte-Catherine à Montréal rappelle le Broadway si connu de New-York.

Dans le Québec, on est en France, Normandie ou Saintonge; l'Ontario c'est l'Angleterre. Plus loin, c'est l'Amérique avec son mode de formation cosmopolite.

Chaque région a une architecture qui rappelle son origine. A Québec, le Palais du Parlement est de physionomie française. A Ottawa, à Toronto, ces palais sont anglais, plus anglais que nature, pour s'imposer plus fortement. Les villes de l'Ouest, même quand l'architecte est anglais, ont pris leur modèle aux Etats-Unis, à Washington, où l'architecture dérive de la Rome antique ou moderne.

Partout l'Université est chose merveilleuse. Ces jeunes sociétés ont donné sans compter parce qu'on y voit mieux que dans le Vieux Monde tout le profit qu'on en tire. Sa générosité pour la Science n'est pas seulement une opération fructueuse, car elle en espère des indications nouvelles pour exploiter le sol, en extraire des richesses. C'est aussi un geste de gratitude pour les résultats déjà obtenus.

Les salaires des ouvriers sont très élevés, de 2 à 3 dollars et au-delà. Les salaires de 70 dollars par semaine dans les villes sont fréquents, mais la vie est extrêmement chère. L'ouvrier s'assure contre la maladie, la mort, la grève et lorsque ces précautions sont prises, il dépense le reste sans compter : automobile, voyages, distractions de toute sorte.

La province de Québec est partiellement humide. La vente des liqueurs par petits verres est interdite, mais il n'en est pas de même pour la vente par litre. Le vin, la bière sont autorisés dans le Canada français, sous le contrôle d'une Commission dons les bénéfices sont attribués à l'Assistance

Digitized by Google

Publique, aux grands travaux. Le prix du vin est extrêmement élevé, car les taxes d'importation atteignent 40 % de la valeur. Ces prix n'empêchent pas les Américains de venir y passer la plus grande partie de leurs vacances pour compenser la sécheresse du reste de l'année. Le champagne, le sauterne et le barsac remplacent alors sur la table d'hôtel l'eau glacée des repas américains, complétés par le wisky, dans la chambre, à l'abri de tout regard indiscret.

Québec tire actuellement la plus grande partie de ses ressources du tourisme américain et cette ruée n'est pas sans inquiéter les Canadiens français. « Si au pôle Nord jaillissait un geyser de wisky, disent-ils, la route du pôle serait bientôt la plus fréquentée de l'Amérique. » La hantise de l'alcool est aujourd'hui un des traits de la psychologie nationale dans le Nouveau Monde. La loi américaine n'est pas comme dans les vieux pays l'expression des mœurs et peut, au contraire, les heurter violemment. C'est le cas de la prohibition de l'alcool qui est l'œuvre de la prédication méthodiste et la sévérité excessive qu'elle a causée n'a engendré que fraude et hypocrisie. A Boston, toute la délégation française a été invitée à un thé par un Professeur de la Faculté de Médecine de la célèbre université d'Harvard et celui-ci, particulièrement aimable et serviable, n'a pas cru pouvoir nous offrir une meilleure boisson qu'un soda extrêmement chargé en eau-de-vie. Cet état d'esprit procure de sérieux bénéfices à la Compagnie Générale Transatlantique qui, sur ses bateaux du Havre à New-York, et inversement, transporte beaucoup d'Américains qui peuvent user librement du champagne et des liqueurs et en profitent largement.

L'intensité de la vie est caractérisée par le nombre immense d'automobiles qui se croisent constamment même sur les routes les plus reculées. Les garages ne suffisent pas pour les loger, même quand ils ont de nombreux étages. Aussi l'européen n'est-il pas peu surpris d'en trouver un grand nombre parqués dans des espaces vides, fermés par une simple barre de bois. Le prix de ce remisage primitif

Digitized by Google

n'est pas insignifiant: 25 à 35 centièmes de dollar, soit de 8 fr. 50 à 13 francs pas jour. L'abandon des automobiles en plein air est commun aux Etats-Unis et au Canada, même quand il s'agit de voitures luxueuses de plusieurs milliers de dollars.

Montréal.

Dans la partie centrale du Canada, la culture du blé est intense et tandis qu'en Amérique la plus grande partie du blé produit est consommé sur place, le Canada fait l'inverse et en exporte 80 %. Ce blé est emmagasiné directement dans les élévators qui les transportent sur les bateaux. Dans la totalité du Canada, ces élévators peuvent emmagasiner 160 millions de boisseaux. Dans le port de Montréal deux immenses élévateurs d'une contenance respective de deux millions et deux millions et demi de boisseaux reçoivent le grain des producteurs et le déversent directement dans les bateaux sans intermédiaires.

La campagne de Montréal a en automne le reflet d'une campagne heureuse. Une radieuse lumière joue sur les fermes de bois peint, les clôtures blanches des pacages, les troupeaux, les bouquets d'érable d'un rouge fulgurant et toutes ces choses dans l'immensité lumineuse semblent nettes, jolies, exiguës comme des jouets. Les noms français deviennent plus nombreux à mesure qu'on s'approche de Montréal et la vue rappelle les plaines de Saintonge et les vergers de Normandie.

Le parc du Mont Royal portait encore sa fastueuse parure d'automne. Du haut de la montagne on peut mesurer l'immensité de la ville (1.000.000 d'habitants), sans compter les faubourgs. Sauf dans le quartier des affaires, rapproché du port, les maisons sont petites avec peu d'étages, et les escaliers de fer, descendant du rez-de-chaussée surélevé et souvent du premier étage qui communique directement avec le dehors, les caractérisent.

Le clergé très puissant dans la province de Québec a

Digitized by Google

défendu jalousement la langue et les coutumes françaises. Les églises catholiques très nombreuses sont du style gothique ou roman.

Les offices religieux sont copiés sur ceux de la France. L'intérieur des églises est admirablement aménagé. Des bancs en bois massif sculpté en couvrent toute la surface intérieure. On y a prévu non seulement les sièges, mais aussi des emplacements pour les livres, les chapeaux, etc. Cette organisation fait contraste avec la pauvreté de l'intérieur de nos églises françaises, avec leurs chaises mobiles fort peu luxueuses, entassées dans un coin ou réparties sans ordre.

La protection contre le froid qui dure six mois y est méthodique. Double fenêtre souvent complétée par une troisième grillagée pour arrêter les moustiques l'été.

La vie commerciale et industrielle est intense. Si le Saint-Laurent n'était pas l'hiver bloqué par les glaces, Montréal, fondé par Maisonneuve et illustrée par Jacques Cartier, serait la rivale de New-York.

La Société française de Montréal permet d'admirer le progrès accompli pendant un siècle et demi par ces humbles cultivateurs qui, partis au nombre de 6.000 sont, actuellement plusieurs millions, grâce à la multiplicité des familles nombreuses qui sont de règle chez eux. La Marie Chapdelaine de Louis Hemon qui met le défricheur aux prises avec les sauvageries de la nature et les rigueurs du climat n'est plus conforme à la situation actuelle. Les Canadiens français se sont révoltés et ils ont obtenu leurs droits politiques qu'ils rendent tous les jours plus complets. Au moment de mon passage, des élections venaient d'avoir lieu et ils avaient mis en échec le gouverneur général qui avait été obligé de se retirer. Il faudrait un livre aussi beau que celui de Louis Hémon pour peindre l'ascension des Canadiens dans la vie politique où ils ont transporté leur énergie et leur ténacité.

Il n'y a que Montréal dans le monde entier qui présente à l'observateur cette révélation : la juxtaposition dans une

Digitized by Google

même cité de deux cultures sans pareilles. Quand dans vingt ans les deux sociétés, les deux universités, les deux industries, les deux littératures, les deux presses auront absorbé ce qu'il y a de mieux dans les civilisations de Londres et de Paris, Montréal représentera un milieu entièrement original.

Je vais montrer par une étude succincte que la réalisation se fait à grands pas, aux points de vue Universitaire et Médical.

Universités.

1° *Université anglaise Mac-Gill.* — Toutes les constructions sont réalisées depuis une quinzaine d'années. Constructions multiples, massives. Immenses laboratoires qui paraissent un peu vides, car les collections et le matériel n'y occupent qu'une petite place. Même dans une visite rapide, on sent que dans la construction on a voulu faire grand et frapper l'esprit public, mais l'activité intérieure très ralentie, ne paraît pas en rapport avec le cadre.

Un hôpital, l'Hôpital Victoria, est annexé à l'Université anglaise. Il présente le même caractère. Construction splendide, où le marbre règne, même dans les couloirs; mais on ne peut qu'être frappé de ce que l'aboutissement d'une longue marche compliquée d'ascenseurs multiples, est une petite salle contenant seulement quelques lits de malades.

De même les consultations externes semblent peu fréquentes. Le prix de revient des journées des malades est extrêmement élevé, 4 à 5 dollars. A chaque fin d'année l'hôpital a un déficit de 40 à 50 mille dollars (à 35 francs le dollar le montant en francs du déficit est plutôt élevé), qui est immédiatement soldé par un chèque des administrateurs qui sont en même temps de puissants industriels.

2° *Université française.* — Elle fait contraste avec la précédente, mais le contraste est en faveur de cette dernière, surtout si on se place au point de vue de l'avenir.

Digitized by Google

De l'Université de Montréal, je ne connais que l'histoire de la Faculté de Médecine que je vais résumer en quelques mots. La Faculté actuelle est l'héritière d'une école, fondée en 1843 et qui s'est développée dans des conditions difficiles.

Lutte d'abord à partir de 1847 avec le Collège des Médecins et Chirurgiens au point de vue professionnel, lutte avec l'Université anglaise Mac-Gill, qui pendant longtemps a fait terminer à ses élèves leurs études médicales à peu près comme ceux des écoles secondaires en France, puis avec l'Université Laval de Québec, qui avait établi une succursale à Montréal.

L'école a vaincu successivement ces difficultés et en 1919, lors de la création de l'Université à Montréal, elle a été transformée en Faculté de Médecine. Son annuaire de 1926-27 que son Doyen a bien voulu me faire remettre, montre qu'elle est déjà devenue une des meilleures Facultés du Continent américain.

Nombre d'élèves inscrits : 213.

La Faculté fait elle-même l'enseignement du P. C. N.

Professeurs titulaires: 34, dont 15 forment le Conseil de la Faculté.

Professeurs agrégés servant d'assistants aux Professeurs titulaires : 38.

Assistants: 18.

Je n'en connais pas le recrutement qui est certainement beaucoup plus facile qu'en France.

Les cours s'ouvrent le 15 septembre et se terminent en juin. Les droits varient de 210 dollars à 237 dollars, suivant les années d'études. 1 année de P. C. N. et 5 années de Médecine.

Le programme des études est sensiblement le même qu'en France avant la modification actuellement en cours d'application.

Tout élève qui s'inscrit après le 15 septembre doit payer une amende assez élevée, après le 10 octobre toute inscription est refusée.

Le matériel d'enseignement est beaucoup plus important

Digitized by Google

que celui de nos Facultés de Médecine de Province et en particulier de Toulouse.

Il existe aussi une école de garde-malades.

Le droit d'exercer n'est donné que 5 années après la fin des Etudes Médicales par le Collège Provincial de Médecine avec de nouveaux droits dont le total s'élève à 280 dollars.

De nombreux hôpitaux sont réservés pour l'enseignement clinique aux étudiants en médecine. Les Professeurs y sont répartis.

La caractéristique de ces hôpitaux c'est qu'ils sont la propriété des communautés religieuses qui les dirigent et en assurent le fonctionnement. Ces communautés religieuses arrivées avec les premiers émigrants ont acheté de grandes étendues de terrain qui, avec le temps, ont acquis une très grande valeur, constituant ainsi un capital très important.

Hôtel-Dieu. — Vient d'être refait en entier et très luxueusement. Le matériel d'enseignement et celui des laboratoires sont très importants; amphithéâtre de cours avec fauteuil en bois et tablette mobile pour écrire.

Hôpital Notre-Dame. — Il est, je crois, la seule exception à la règle d'après laquelle les hôpitaux appartiennent aux communautés religieuses. Il a été créé il y a quarante ans et s'est développé grâce à des dons que des dames patronnesses recueillent. Au moment de mon départ du Canada, son Conseil d'administration a voté un million de dollars pour sa terminaison.

Il est admirablement aménagé et complète l'Hôtel-Dieu pour l'enseignement médical. Les consultations externes y sont extrêmement suivies et, bien qu'elles comprennent plusieurs salles, absolument encombrées par les malades. Aussi les médecins de service étaient-ils très impatients de disposer des nouveaux bâtiments projetés qui leur permettront de s'agrandir. L'activité de cet hôpital et aussi de l'Hôtel-Dieu m'ont paru faire un contraste complet avec la sérénité tranquille et vide de l'hôpital Victoria, grand et majestueux, annexe de l'Université anglaise Mac-Gill.

Digitized by Google

Université. — A sa création, en 1919, l'Université Canadienne Française a été installée dans un très joli bâtiment, à façade architecturale très satisfaisante, mais où elle se trouve très à l'étroit pour l'important matériel qu'elle possède. Avec l'esprit de décision qui les caractérise, les Canadiens français ont immédiatement ouvert une souscription publique qui a produit quatre millions de dollars. Rockfeller, sollicité, a donné 500.000 dollars, la Ville un nouveau terrain valant aussi 500.000 dollars. Le projet architectural est définitivement approuvé. Il comprendra des terrains de sports très complets, nécessaires à cause du voisinage de l'Université anglaise, une cité permettant de loger 2.000 étudiants étrangers à Montréal et enfin l'Université proprement dite avec un bâtiment central pour l'administration et quatre ailes, une pour chaque faculté.

Ce terrain se développe sur une longueur de un kilomètre en bordure d'une belle avenue dans les faubourgs boisés de Montréal et sur une hauteur. On ne pouvait choisir un terrain plus approprié et l'Université naissante y complètera son rapide développement.

Cercle Universitaire. — Enfin il est une œuvre qui mérite d'être signalée à des Français, en raison de ses résultats éminemment rapides et utiles, c'est le Cercle Universitaire, qui a été créé à l'imitation des clubs américains, mais avec une appellation française. Il reçoit tous ceux qui sont passés par l'Université et qui ont acquis un diplôme. Ce cercle groupe toutes les activités intellectuelles, non seulement de Montréal, mais de la région. Créé il y a peu d'années, il a pris un essor rapide. Il possède déjà un bâtiment principal où se trouvent les salons de réception, plusieurs salles à manger, une bibliothèque. On vient de compléter ce premier achat par l'acquisition d'une maison voisine, où une dizaine de chambres ont été organisées et servent pour les membres n'habitant pas Montréal. Les dames sont admises, mais elles doivent être accompagnées par un membre du Cercle. Le jeu y est toléré, mais dans des limites

Digitized by Google

très restreintes. Le succès très grand de cette institution universitaire montre qu'elle répondait à un réel besoin. C'est à ce Cercle que la réception de notre délégation, intime le matin, solennelle le soir, a été faite. L'exmple des Canadiens français devrait être suivi en France, à une époque où les échanges intellectuels se multiplient entre la France et l'étranger. Le Cercle facilite les rapports car l'étranger s'y trouve plus à l'aise que dans une famille. Je livre cette idée et cet exemple à mes collègues de l'Université de Toulouse.

Québec.

Le Sanctuaire français.

La prodigieuse croissance qui renouvelle au Canada l'aspect des villes, n'a pas emporté Québec dans son mouvement vertigineux. Montréal voit les vieilles choses disparaître et céder la place aux offices en béton, aux monstrueux entrepôts. Québec, à l'écart du tourbillon, contemple le site grandiose de ses montagnes et de son fleuve et semble se retirer dans la majesté de ses souvenirs. Placée sur le Saint-Laurent, plus rapprochée de l'embouchure que Montréal, elle avait été fortifiée pour résister aux incursions des bateaux de guerre étrangers. Actuellement, comme dans toutes les cités fortifiées qui désarment, les remparts sont devenus ici une promenade incomparable.

La visite de la ville la montre telle que les gravures du dix-septième siècle la reproduisent.

A peine arrivé sur la place, le Français se croit débarqué de Paris dans une préfecture. Il cherche des yeux les maigres fiacres assidus depuis un demi-siècle au passage des trains et il en trouve encore.

Les promenades partant de la gare qui est en contrebas et s'élevant vers la ville haute, sont extrêmement intéressantes. A chaque pas, par les souvenirs du passé se

Digitized by Google

révèlent. Sur les remparts on suit les chemins de ronde, du haut desquels les guetteurs surveillaient le fleuve pour reconnaître si le navire apparu était ami ou ennemi. La citadelle construite par Vauban est occupée par un régiment constitué uniquement par des Canadiens français. C'est une concession du Gouvernement anglais, qui caractérise la puissance des Canadiens français, car les régiments ainsi constitués sont une force pour eux.

Ici le froid est plus vif qu'à Montréal, l'hiver y dure un mois de plus. L'été de la Saint-Martin, dont nous avons joui, se termine vers le 1er octobre et la neige commence immédiatement après, ne disparaissant que vers les mois d'avril ou mai. L'emploi des fenêtres doubles est plus rigoureux encore qu'à Montréal et il se complète par l'emploi de portes doubles (extérieure vitrée, intérieure pleine) avec un calorifère dans l'intervalle, pour éviter l'entrée du froid dans la maison bien close.

Quand la France dut renoncer à la colonie qu'elle n'avait pas su rendre assez forte pour lui assurer l'indépendance, la monarchie rappela ses fonctionnaires, ses agents. Les fermiers établis tout le long du Saint-Laurent et quelques commerçants, groupés sous les remparts de Québec et de Montréal, se trouvèrent sans chef, sans guide, sans communications avec la France, comme des enfants abandonnés en terre étrangère. Il ne restait d'autre direction que celle du curé et l'Eglise prit l'autorité qu'abandonnait l'Etat. On vit ce phénomène imprévu, la croissance d'un peuple français sous la loi anglaise et les 60.000 paysans dispersés sur un territoire aussi vaste que la France sont devenus des millions. Ce résultat n'a pas été obtenu sans lutte. Mais ni la violence, ni la brutalité, ni la ruse, ni la patience n'ont pu venir à bout de l'énergie de ces paysans. Ils ont continué à penser que cette terre qu'ils avaient faite était à eux, et ils sont tranquillement restés eux-mêmes, tels qu'ils étaient en arrivant de Normandie ou de Saintonge. Ils ont légué à leurs enfants le trésor de leur religion et de leur langue et comme ces enfants ont pres-

Digitized by Google

que centuplé, ce sont maintenant plusieurs millions de Français qui vivent sous la loi anglaise.

C'est une histoire merveilleuse et inattendue. Isolés désormais de la France, ces enfants perdus auraient pu être dispersés. Les guerres coloniales, dans un pays aussi neuf, ont ressuscité des forfaits sauvages, de véritables assassinats. Les Canadiens français furent sauvés par la guerre d'indépendance des Etats-Unis. Boston, après avoir vaincu Québec au lac Champlain, s'était retourné contre Londres et s'en était détaché. Les Canadiens préférèrent Londres à Boston et restèrent Anglais plutôt que d'être Américains. Dès lors a commencé le jeu des Français entre l'Amérique et l'Angleterre et le mariage de raison entre les protestants anglais et les catholiques français. Ce jeu continue encore aujourd'hui en se développant.

Dans un peuple encadré par une administration hostile, une telle forme de résistance serait inexplicable, si l'on ne se rappelait que la paroisse restait la cellule sociale et que le prêtre défendait en même temps l'Eglise catholique et la langue française. Cette lutte a été facilitée par l'immigration irlandaise, qui a apporté au Canada un catholicisme de langue anglaise, qui s'est établi à côté du catholicisme français. Les deux compagnons attachés ensemble vivent en paix, mais l'un d'eux n'a pu oublier qu'on a bien souvent tenté de l'étouffer quand il était tout petit.

Université. — L'Université Laval de Québec est née du séminaire; elle a été fondée par l'archevêque Laval de Montmorency. Les bâtiments très importants comprennent le Petit Séminaire, le Grand Séminaire et enfin l'Université qui en occupe une aile où elle est très à l'étroit. Récemment, la Faculté de Médecine et de Pharmacie s'est agrandie. L'espace qui lui était attribué a été doublé et semble être devenu suffisant. Son Doyen, Mr Rousseau, est particulièrement sympathique et actif. Mais sa Faculté ne peut pas prétendre à un développement aussi rapide que celle de Montréal, qui est dix fois plus peuplé.

Digitized by Google

Pour développer son enseignement et le rendre plus profitable, Québec envoie beaucoup d'étudiants avec des bourses s'instruire à Paris et y terminer leurs études. D'autre part, pour obtenir une réalisation plus immédiate, elle attire à Québec nos chefs de Laboratoires parisiens, dont on fait des chefs de service.

L'hôpital de Neurologie vient d'être créé dans ces conditions par les sœurs de charité de Québec qui ont dépensé 500.000 dollars. L'hôpital nouveau sert en même temps d'infirmerie à l'Asile d'aliénés de 2.000 lits que possède la même communauté religieuse dans le voisinage. A Québec, plus encore qu'à Montréal, les communautés religieuses sont propriétaires des hôpitaux qu'elles administrent, tout en laissant aux médecins toute leur liberté. A Québec encore, comme à Montréal, l'hôpital est une maison de santé où tous les malades sont admis, les riches comme les pauvres. Les riches, en dehors de la journée d'hospitalisation, paient les honoraires des médecins, ainsi que les frais accessoires de gardes-malades et des divers examens. Le médecin d'hôpital peut y recevoir sa clientèle et faire les opérations qu'il juge nécessaires.

Un admirable exemple de vitalité est donné par les Sœurs de charité de l'hôpital du Sacré-Cœur. Après l'incendie de leur hôpital, elles ont acheté du terrain et commencé la construction d'un nouvel hôpital de 1.500 lits dans la banlieue. A mon passage après deux ans, 500 lits étaient déjà en service, mais les Sœurs avaient 3.000.000 de dollars de dettes (à peu près 100.000.000 de francs). Or, les Sœurs nous ont donné rendez-vous dans deux ans pour nous montrer leur hôpital complètement terminé. Les Sœurs de charité possèdent une bonne part de l'énergie et de l'initiative de la population civile.

Le mouvement nationaliste est aussi fort à Québec qu'à Montréal. Ses deux chefs spirituels sont Mr Ferdinand Roy et Mr Rousseau. Doyen de la Faculté de Médecine. Ils ont combattu pour la guerre, pour le départ des volontaires, pour la constitution de régiments canadiens français. Si

Digitized by Google

ce mouvement n'a pas atteint toute son ampleur, c'est parce que le Gouvernement anglais n'a pas donné suite aux offres qui lui étaient faites.

Les Canadiens français ne s'en sentent que plus forts pour travailler à leur programme, qui est le même que celui du mouvement national de Montréal : la libération du Canada de l'emprise anglaise aux points de vue politique, religieux, intellectuel, économique et social. La plupart ne songent qu'à une autonomie réelle du Canada français, dans les cadres de l'Empire, quelques esprits surtout parmi les plus audacieux de Montréal, voyant déjà dans un avenir lointain la constitution d'un Etat canadien français indépendant.

Le développement de ce mouvement a sa cause principale dans la force et la prospérité de la province : nulle province du Canada ne donne mieux le sentiment de l'ordre, nulle n'est mieux administrée ni plus prospère.

Les grandes préoccupatins actuelles des autorités sont les routes, l'assistance publique, l'enseignement et le monopole des liqueurs qui, dans les mains du Gouvernement, a donné un bénéfice colossal qui a permis de grandes dépenses.

C'est une grande satisfaction pour un Français de constater que dans un pays qui est grand comme l'Europe entière, la province de Québec, où l'élément français est prépondérant, sans apport étranger, est la partie la plus ordonnée et la plus vivante. Ses transformations toujours très rapides se sont encore activées depuis la dernière guerre et actuellement tous les partis jusqu'à Ontario sur le lac Erié où l'influence anglaise est prédominante, puisque c'est la région administrative, la capitale du Canada, tous sont partisans de rapports de plus en plus intimes avec la France tant intellectuellement qu'économiquement. Les Canadiens français y voient une source de vie pour leur culture et les Canadiens anglais un enrichissement de leur civilisation anglo-saxonne. L'élite canadienne anglaise comprend qu'elle se fortifie en ajoutant à sa culture propre les résul-

Digitized by Google

tats acquis par la plus grande civilisation vivant dans le monde moderne à côté de l'anglo-saxonne, la culture française. C'est la démonstration la plus frappante des progrès de l'élément canadien français auquel nous devons tous rendre hommage.

Digitized by Google

Gaston **PLANTÉ** (1834-1889).

Digitized by Google

Digitized by Google

LA VIE ET L'ŒUVRE DE GASTON PLANTÉ

Par M. HENRI GIRAN

« *Honorez les savants et montrez-les.* » — Tel est le conseil que nous donne Maurice Barrès dans ce beau livre qui fût comme son testament et qu'il a consacré à « *La Haute Intelligence française* ».

C'est un de ces savants que je voudrais vous montrer aujourd'hui, en vous demandant de l'honorer avec moi ; savant modeste autant que désintéressé, dont toute la vie de labeur fut vouée au culte de la Science; j'ai nommé Gaston PLANTÉ.

Issu d'une veille famille béarnaise, Gaston Planté naquit à Orthez, le 22 avril 1834. C'est dans cette jolie cité pyrénéenne, sur les bords pittoresques du Gave, qu'il passa les premières années de son enfance, entouré de ses deux frères.

Une bonne fée, celle du Génie, avait dû présider à la naissance des trois frères Planté et les combler de tous ses dons, car ils furent tous les trois célèbres, et dans les genres les plus divers : l'aîné, Léopold, était avocat; il débuta comme secrétaire de Me Nicolet et fût, à son tour, l'un des maîtres du barreau parisien; le second, Raymond-Louis-Gaston, devint le physicien éminent dont nous allons essayer de tracer la biographie; et le troisième, Francis, est devenu

Digitized by Google

le pianiste incomparable, universellement connu, aimé et admiré. Francis Planté est le dernier survivant de cette belle famille; malgré son grand âge, il n'a rien perdu de son merveilleux talent, auquel il continue à se consacrer avec une ardeur toute juvénile, et les Toulousains n'ont certes pas oublié le concert que ce maître éminent vint donner dans notre ville, pendant la guerre, au profit des blessés. C'est à lui que je dois la plupart des notes et documents qui m'ont permis de retracer la vie de son cher frère; qu'il veuille bien me permettre de lui en exprimer toute ma gratitude.

Gaston Planté passa à Orthez les seules premières années de son enfance. Il avait à peine huit ans quand, en 1842, son père vint s'établir à Paris. C'était l'époque des études classiques. Suivant un usage très répandu à cette époque, le jeune Planté fut envoyé, comme élève interne, dans une institution, l'institution Massin, et suivit, en qualité d'externe, les cours du Lycée Charlemagne. Brillant élève, il obtint successivement, en 1850 et en 1853, les diplômes de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences devant les Facultés des Lettres et des Sciences de Paris; en 1852, alors qu'il était dans la classe de mathématiques spéciales, il prenait part au concours général pour la chimie et pour la physique.

Les sciences physiques exerçaient déjà, sur Gaston Planté, un attrait tout particulier. A peine sorti du lycée, il suit les cours de la Sorbonne et obtient, en 1855, le grade de licencié ès-sciences physiques.

Au cours de ses études, ses maîtres eurent vite fait de remarquer l'intelligence et l'ardeur du jeune étudiant ; aussi, lorsque, en 1854, l'emploi de préparateur du cours de physique d'Edmond Becquerel, au Conservatoire des Arts et Métiers, devint vacant, le général Morin, directeur de cet établissement, en confia les fonctions au jeune Planté, qui les conserva jusqu'en 1858.

C'est de cette époque que datent ses premiers travaux, et sa première publication porta, non sur une question de

Digitized by Google

physique ou de chimie, mais sur une découverte paléontologique qui intéressa vivement les spécialistes.

Il avait eu l'idée de consacrer une partie de son temps à la géologie et s'était adonné, en particulier, à l'exploration du sous-sol du bassin parisien. C'est au cours d'une de ses excursions géologiques qu'il découvrit, au Bas-Meudon, dans les assises inférieures du bassin tertiaire de Paris, les restes d'un oiseau fossile, de grandes dimensions.

Cette découverte fut présentée à l'Académie des Sciences de Paris, le 12 mars 1855, par Constant Prévost; elle fut l'objet de notes et de remarques de la part des naturalistes de l'Académie et de Richard Owen, de Londres, directeur du musée britannique, qui y consacra tout un mémoire.

Cette heureuse trouvaille, faite par un jeune homme de 21 ans, fit grand bruit et, sur la proposition de Constant Prévost et de Hébert, l'oiseau gigantesque du bassin de Paris fut désigné, en l'honneur du jeune observateur, sous le nom de « *Gastornis parisiensis* ».

Planté ne négligeait cependant pas l'étude des sciences physiques, dans lesquelles il devint rapidement un expérimentateur habile; et cette habileté lui valut l'honneur de répéter, devant l'Empereur et l'Impératrice, au Palais des Tuileries, le 28 mars 1858, les principales expériences de l'électricité.

Notre jeune physicien était déjà célèbre. Il continue ses recherches et, dès lors, il les oriente du côté de l'électricité. Ses premiers travaux ont pour objet l'étude d'une question qui devait illustrer son nom : celle de la polarisation voltaïque.

Prenons un voltamètre et décomposons l'eau par la pile en employant, comme électrodes, deux fils de platine autour desquels vont se dégager les gaz oxygène et hydrogène. Après quelques instants de fonctionnement, supprimons le courant primitif ou *primaire*, et réunissons les deux électrodes par un fil métallique sur lequel nous avons intercalé un galvanomètre ; nous constatons la production d'un courant de sens inverse du courant primitif, de courte

Digitized by Google

durée, mais de grande intensité; c'est le *courant secondaire*, ou *courant de polarisation*. Ce courant de polarisation se produit aussi dans les piles, pendant leur fonctionnement et tend à affaiblir le courant qu'elles produisent.

C'est en 1859 que Planté commença à s'occuper de l'étude des courants secondaires et des phénomènes de polarisation. Il montra, dans un premier travail (19 septembre 1859), l'importance du rôle que jouent, dans ces phénomènes, les modifications chimiques qui, au cours de l'électrolyse, se produisent à la surface des électrodes, en particulier de l'électrode positive, et c'est à ces modifications qu'il attribue l'origine de la force électromotrice de l'élément secondaire.

Ayant reconnu la véritable cause du courant de polarisation, au lieu de chercher à l'affaiblir, comme on le fait dans les piles où son rôle est néfaste, Planté cherche, au contraire, à en augmenter l'importance dans le but d'arriver à l'utiliser. Il emploie, pour cela, la méthode la plus logique, celle qui consiste à examiner comment se comportent les divers métaux employés comme électrodes dans les voltamètres, et il arrive rapidement à cette conclusion que c'est le plomb qui est le plus avantageux; c'est ce métal qui possède la plus grande force électromotrice de polarisation et la plus grande capacité, c'est-à-dire qui, après modification de ses surfaces par le courant primaire, donne, quand on ferme le circuit, le courant secondaire le plus intense et de plus grande durée.

Ainsi, tandis que, avant lui, les physiciens avaient employé tous leurs efforts à empêcher la production du courant secondaire, Gaston Planté, se plaçant à un point de vue diamétralement opposé, s'attache à développer, à amplifier ce que ses prédécesseurs s'étaient appliqués à combattre et à supprimer. C'est là la grande découverte de Gaston Planté; elle date du 26 mars 1860; c'est en la perfectionnant qu'il est arrivé à mettre à profit ces courants secondaires pour *accumuler* l'énergie produite par la pile voltaïque. Telle fût l'origine des *accumulateurs électriques*.

Digitized by Google

Il reconnut que la force électromotrice d'un voltamètre à lames de plomb plongeant dans l'eau acidulée est, non seulement beaucoup plus grande et persistante que celle obtenue avec tous les autres métaux, mais qu'elle dépasse même de moitié celle de l'élément voltaïque le plus énergique, celui de Bunsen ; ce résultat fut ultérieurement confirmé par Edmond Becquerel.

Avec une telle force électromotrice, il ne s'agissait plus, pour constituer un élément secondaire capable de produire des courants de grande intensité, que de lui donner une très faible résistance ou d'accroître le plus possible sa surface. C'est ainsi que Planté fut conduit à construire, dès 1860, un puissant élément secondaire en enroulant en spirales deux longues et larges lames de plomb, les séparant l'une de l'autre par des bandes étroites d'une matière isolante, telle que le drap ou le caoutchouc, et les plongeant dans un bocal cylindrique rempli d'eau acidulée par l'acide sulfurique, dont le couvercle était surmonté de deux pinces reliées aux lames de plomb. Deux éléments de Bunsen suffisaient pour charger cette *pile secondaire*.

Après un certain temps d'action du courant primaire, le couple secondaire peut être détaché de la pile et donner des effets d'une intensité bien supérieure à celle du courant qui a servi à le charger. Il peut, par exemple, faire rougir des fils de platine de un millimètre de diamètre, fondre des fils d'acier de mêmes dimensions, résultat que ne pourrait produire le courant des deux éléments de Bunsen qui ont servi à le charger. Il y a donc eu *accumulation* de l'effet du courant voltaïque. L'énergie, lentement produite par les deux éléments de pile et emmagasinée dans le couple secondaire, a pu, grâce à la faible résistance de ce dernier et à sa grande force électromotrice, être libérée dans un temps beaucoup plus court et donner naissance aux phénomènes calorifiques intenses qui furent constatés par Planté.

L'expérience de l'accumulation de l'énergie électrique fut répétée, devant l'Académie des Sciences, le 26 mars 1860, au moyen d'une batterie secondaire de neuf éléments pré-

Digitized by Google

sentant une surface totale de dix mètres carrés et mise en activité par cinq petits couples de Bunsen dont chaque élément n'avait pas un décimètre carré de superficie. Planté avait alors à peine 26 ans.

En 1868, il a employé aussi une autre disposition de pile secondaire, consistant en deux séries de lames de plomb parallèles, dont les prolongements de rang pair réunis d'un côté, et ceux de rang impair réunis de l'autre, sont mis en communication avec les deux pôles de la source primaire d'électricité. Ces lames étaient très rapprochées les unes des autres et maintenues à une distance suffisante au moyen de rainures ménagées dans les parois du vase rectangulaire, en gutta-percha, qui les contenait. C'est un dispositif dont le principe est universellement adopté aujourd'hui dans tous les bacs d'accumulateurs.

Dans sa note du 22 juin 1868, G. Planté décrit les effets physiques puissants dont il avait prévu, dès l'année 1860, la réalisation possible. Il fait alors intervenir une tension plus élevée qu'il obtient au moyen de batteries de 20 à 40 lames de plomb associées en surface pour la charge et en série pour la décharge. Comme il le dit lui-même, il obtient avec cette batterie, d'une manière temporaire, les effets que donnerait d'une manière continue une pile de 55 à 60 éléments à acide nitrique associés en tension et d'une surface égale à celle des couples secondaires.

En étudiant attentivement les actions chimiques qui se produisent dans ces couples, Planté a été conduit à augmenter leur capacité accumulatrice par une opération qu'il a désignée sous le nom de *formation des couples secondaires*, qui consiste à faire agir sur eux le courant électrique pendant un temps bien supérieur à celui qui est nécessaire pour les charger, puis à recommencer l'opération en inversant le courant, et ainsi de suite un certain nombre de fois. Par l'action successive de ces courants de sens inverses, la matière active pénètre de plus en plus profondément dans la lame de plomb et la capacité de l'élément s'en trouve notablement augmentée. Quand un couple se-

Digitized by Google

condaire est considéré comme suffisamment formé, on le charge toujours dans le même sens pour recueillir les effets de la formation.

Ainsi, cette opération augmente la capacité de l'accumulateur; elle lui permet aussi de conserver plus longtemps sa charge et l'énergie qui a été emmagasinée peut n'être utilisée qu'au bout de plusieurs semaines et même de plusieurs mois.

Planté n'a pas essayé de préciser quelles étaient les réactions chimiques qui se produisaient aux électrodes pendant la charge et pendant la décharge elles sont d'ailleurs fort mal connues encore aujourd'hui. Mais il a mesuré le rendement d'un couple secondaire bien formé et l'a trouvé voisin de 0,90. Les accumulateurs modernes ne donnent pas de meilleur résultat.

La formation augmentait donc la puissance des accumulateurs. Planté résolut d'en profiter pour réaliser des expériences encore plus brillantes. Il construisit, dans ce but, une grande batterie de 800 couples secondaires. Deux ou quatre piles de Bunsen lui suffisaient pour charger cette imposante batterie quand ses éléments étaient disposés en parallèle; venait-on à les associer en tension, on obtenait une différence de potentiel égale à celle de 1.200 couples de Bunsen.

Muni d'un appareil d'accumulation et de transformation d'une telle puissance, il put étudier les actions produites par des courants électriques de grande intensité ou de haute tension et reproduire, sur une plus grande échelle, des phénomènes déjà connus, tels que l'incandescence d'un fil de platine, la fusion d'un fil d'acier, l'arc électrique, etc.

Il a aussi observé un grand nombre de phénomènes nouveaux, lumineux ou calorifiques, fort intéressants, parmi lesquels nous citerons : l'agrégation globulaire des liquides autour de l'un des pôles, leur aspiration ou leur ascension dans des tubes, ou leur projection en gerbes, l'étincelle électrique ambulante, le mascaret électrique, la pompe voltaïque, la lumière électrosilicique, la gravure sur verre

Digitized by Google

par l'électricité, etc. Expériences fort curieuses, dont l'explication, même aujourd'hui, n'est pas toujours aisée et dont il pourrait être intéressant de reprendre l'étude.

Planté accrut encore la puissance de ses appareils en imaginant ce qu'il a appelé la *machine rhéostatique*. C'était un condensateur de grande capacité, constitué par un certain nombre de condensateurs élémentaires, formés de lames de mica recouvertes de feuilles d'étain, que l'on pouvait disposer en parallèle pour la charge et en tension pour la décharge, et avec lequel Planté se proposait d'obtenir des différences de potentiel équivalentes à celles des appareils de l'électricité statique. Un dispositif mécanique permettait de charger — avec la grande batterie de 800 couples — et de décharger rapidement, quinze fois par seconde, la machine rhéostatique. Il obtint ainsi des étincelles qui atteignaient jusqu'à douze centimètres de longueur et se succédaient sans interruption. La machine rhéostatique donne, en général, tous les effets des machines électriques et des bobines d'induction : étincelle continue ou aigrette, accompagnées d'une forte odeur d'ozone. Et tous ces beaux résultats étaient obtenus avec, comme unique source de courant, deux ou quatre éléments de Bunsen.

Toutes ces expériences étaient fort brillantes, car elles mettaient en jeu une grande quantité d'énergie électrique sous une haute tension. Aussi, leur reproduction n'était-elle pas sans présenter quelques dangers et le maniement de la machine rhéostatique ne devait-il être confié qu'à des expérimentateurs habiles.

Planté faillit un jour en être victime et voici comment il raconte cet accident :

« Lors d'une expérience faite pour charger la machine « rhéostatique, ayant touché involontairement les extrémi- « tés dénudées des fils aboutissant à une série de 600 cou- « ples secondaires, nous ressentîmes aussitôt, non seule- « ment une commotion extrêmement forte, mais l'impres- « sion d'un feu brûlant traversant tout le corps, en remon- « tant jusqu'à la nuque, ce qui nous fit pousser, malgré

Digitized by Google

« nous, un cri terrible, dont les personnes qui nous entou-
« raient furent effrayées. Toutefois, cet accident n'eut au-
« cune suite fâcheuse. Mais il n'en eût peut-être pas été
« de même si les 800 couples secondaires avaient été alors
« en fonction. Les commotions données par les bobines
« d'induction ne nous ont pas produit le même genre
« d'effet. »

Les expériences de Planté eurent un grand retentissement. L'Empereur du Brésil, Don Pedro Ier, qui déjà, en 1872, avait assisté au Conservatoire des Arts et Métiers, aux expériences sur les courants secondaires, voulut connaître les nouvelles découvertes de notre illustre compatriote. A deux reprises, pendant l'année 1877, il se rendit au laboratoire de Planté et celui-ci, en reconnaissance de ces témoignages d'intérêt, lui dédia son important ouvrage : « *Recherches sur l'Electricité* », qui parut en 1879. Dans ce livre, qui est un modèle d'ordre et de clarté, il relate tous les travaux qu'il a effectués pendant vingt ans, ainsi que les idées et les théories auxquelles ses expériences l'ont conduit. Mais, s'il considère les hypothèses qu'il émet comme utiles en vue des généralisations, il se garde bien de les ériger en doctrine : « *Quœro, Pater, non affirmo* », dit-il modestement avec Saint Augustin.

En résumé, Gaston Planté a, le premier, imaginé des appareils permettant d'accumuler l'électricité voltaïque et de la restituer ensuite, au bout d'un temps plus ou moins long et avec un rendement presque intégral. Il a amené ses accumulateurs à un tel degré de perfection que, depuis sa mort, les améliorations n'ont guère porté que sur des points de détail.

Ces résultats remarquables, Planté les avait à peu près tous obtenus dès l'année 1875; il avait alors 41 ans.

Mais ce chercheur infatigable ne restreignit pas son activité à la seule question des accumulateurs. C'est ainsi que nous trouvons, dans les « Comptes Rendus des Séances de l'Académie des Sciences », en 1866, une note de lui relative à la production de l'ozone pendant l'électrolyse de l'eau,

Digitized by Google

dans laquelle il montre que l'on obtient une plus forte proportion de ce gaz avec des électrodes en plomb qu'avec celles en platine.

C'est à la même époque, alors qu'il était attaché à la maison Christofle, d'abord comme chimiste-électricien, puis comme administrateur, qu'il réussit, après de nombreux essais, à remplacer par de fines lamelles de plomb les fils de platine d'un prix élevé employés jusqu'alors dans les reproductions en ronde bosse.

Cette découverte eut des conséquences pratiques importantes et, dans son rapport relatif aux industries galvanoplastiques à l'Exposition Universelle de 1867, Troost signale que les procédés de Planté ont permis d'obtenir des pièces de toutes dimensions présentant une égale épaisseur dans toutes leurs parties; c'est par ce procédé qu'ont été réalisés *Le Penseur*, de Michel-Ange; *Le Milon de Crotone*, d'après le marbre de Puget, et enfin les beaux groupes destinés à la façade du nouvel Opéra.

A partir de l'année 1875, et pendant une dizaine d'années, Planté, sans abandonner ses accumulateurs, témoigne d'une prédilection marquée pour l'étude des phénomènes naturels; ceux de l'électricité atmosphérique en particulier, avec toutes les manifestations qui s'y rattachent. Aussi trouvons-nous, pendant cette période de sa vie, dans les « Comptes Rendus des Séances de l'Académie des Sciences », une série de notes sur la formation de la grêle, sur les nébuleuses spirales, sur les trombes, sur les aurores polaires, sur les taches solaires et sur la constitution physique du soleil, sur la foudre globulaire, sur les éclairs en chapelet, etc. Tous ces phénomènes météorologiques seraient, d'après lui, des manifestations plus ou moins directes de l'électricité atmosphérique à haute tension.

Le phénomène, encore mal connu aujourd'hui, de la foudre globulaire, préoccupe particulièrement Planté. Cette manifestation de l'électricité atmosphérique était-elle plus fréquente à son époque qu'elle ne l'est aujourd'hui ? On serait tenté de le croire si l'on considère les nombreux

Digitized by Google

exemples qu'il en cite, soit d'après ses observations personnelles, soit d'après celles de savants dignes de foi. Quant aux éclairs en chapelet, dont il cite également de nombreuses observations — et l'une d'elles émane de Daguin, alors professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse — ils constitueraient un phénomène de transition entre la forme ordinaire de la foudre et la forme globulaire.

Toutes les expériences qu'il a faites pour tenter de reproduire ces divers phénomènes naturels, Planté les a décrites dans un ouvrage qu'il a publié en 1883 et qu'il a intitulé : « *Les phénomènes électriques de l'atmosphère.* »

Planté ne sollicita jamais, sous aucun gouvernement, ni charge, ni fonction capable d'enchaîner son indépendance. Il travaillait avec ses propres ressources, dans un laboratoire situé dans le tranquille quartier du Marais, d'abord rue des Tournelles, puis place des Vosques, enfin rue de la Cérisaie, faisant lui-même tous les frais de la construction de ses appareils. Pendant l'été, il se transportait à Bellevue, où il possédait plusieurs maisons et où il avait aussi aménagé un laboratoire, car ce travailleur infatigable ne prenait jamais de repos.

Mais, s'il n'occupa jamais les hautes fonctions officielles auxquelles il aurait pu prétendre, le concours de son activité et de sa compétence fut souvent sollicité.

C'est ainsi que nous le voyons successivement : Professeur de physique à l'Association polytechnique;

Membre de la Commission impériale pour l'Exposition Universelle de Londres, en 1863;

Membre du jury de l'Exposition Internationale de Bayonne, en 1864;

Attaché à la Commission Impériale pour les travaux préparatoires de l'Exposition Universelle de 1867 et membre de la Commission d'admission à cette Exposition;

Secrétaire de la Commission d'admission à l'Exposition Internationale de Londres de 1872;

Membre de la Commission d'organisation de l'Exposition Internationale d'Electricité et membre du Congrès International des électriciens, en 1880 et 1881;

Digitized by Google

Enfin, en 1889, Planté est désigné comme membre du Comité technique de l'électricité à l'Exposition Universelle de Paris.

Ce furent là ses dernières fonctions qu'il ne pût d'ailleurs, remplir jusqu'au bout.

Frappé d'une congestion cérébrale le 22 mai 1889, il mourut subitement, dans son laboratoire de Bellevue, à l'âge de 55 ans et, le 24 mai, il était inhumé au cimetière du Père-Lachaise. Suivant l'expression de son frère Francis, « il a eu la véritable fin du savant, car il a été frappé, en « plein travail, près de ses accumulateurs ».

La mort de Gaston Planté fut un véritable deuil public. Son décès fut annoncé par la plupart des journaux de Paris et de province, ainsi que par un grand nombre de journaux étrangers, qui publièrent les articles nécrologiques les plus élogieux.

Gaston Planté avait eu le rare privilège d'être apprécié de ses contemporains : les revues scientifiques de l'époque et même les journaux quotidiens décrivent longuement les découvertes du savant et pressentent déjà les multiples applications des accumulateurs à l'éclairage, à la télégraphie, à la traction, etc.

Les récompenses officielles, largement méritées, n'ont pas manqué non plus à cet inventeur de génie : L'Empereur du Brésil lui conféra, en 1878, la croix de chevalier de l'Ordre de la Rose. Le 23 avril 1881 il était fait chevalier de la Légion d'honneur et, le 29 décembre 1885, il était promu officier. En cette même année 1885, le Roi d'Italie l'avait nommé commandeur de l'Ordre royal de la Couronne; l'année suivante il recevait la rosette d'officier de l'Instruction publique. Enfin, l'Empereur d'Autriche le fit chevalier de la Couronne de fer.

Plusieurs sociétés savantes lui accordèrent aussi des distinctions particulièrement enviées :

En 1881, l'Académie des Sciences de Paris lui décernait l'une de ses plus hautes récompenses, le prix Lacaze, d'une valeur de 10.000 francs. Planté en offrit aussitôt le montant à la Société de secours des Amis des Sciences.

Digitized by Google

L'année suivante, dans sa séance solennelle du 22 décembre 1882, c'était la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale qui accordait sa plus belle récompense, la grande médaille d'or des Arts économiques, ou médaille Ampère, à Gaston Planté, inventeur des piles secondaires. On raconte que le célèbre chimiste Dumas, qui présidait la séance et qui avait pour Planté une admiration sans limite, lui aurait dit : « Je suis heureux de vous remettre « cette médaille à l'effigie d'Ampère, en attendant que nos « successeurs la remettent, dans l'avenir, à votre propre « effigie. »

Les travaux de Planté lui ont donc rapporté beaucoup de gloire; ils auraient pu lui permettre d'acquérir une grande fortune s'il n'avait laissé à d'autres le soin de récolter les bénéfices de ses découvertes.

Membre d'un grand nombre de sociétés savantes, sa place était marquée à l'Académie des Sciences et, s'il avait consenti à faire quelques démarches, quelques visites officielles, il y eût été sûrement admis. Des académiciens lui disaient : « Posez votre candidature à l'Institut, cher mon- « sieur Planté, nous serons heureux de vous avoir pour « collègue. » Et le savant modeste répondait toujours : « Vous me faites beaucoup d'honneur et je vous en remer- « cie infiniment, mais je perdrais bien du temps à solliciter « les voix des membres de l'Institut; je rentre plutôt dans « mon laboratoire. »

L'érudition de Planté ne se limitait pas aux questions scientifiques. D'une intelligence remarquable — et la vivacité de son regard en était une manifestation extérieure bien frappante — il avait su s'assimiler facilement bien des choses, en particulier les langues étrangères. Il connaissait admirablement l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et même le russe; il parlait couramment ces langues et les écrivait avec une grande facilité.

A côté de sa haute valeur intellectuelle, Planté était un homme essentiellement bon. Nous l'avons vu lorsque, recevant le prix Lacaze, il songe immédiatement à l'utiliser en

Digitized by Google

faveur des savants malheureux. Il vendit aussi sa grande médaille d'or, la médaille d'Ampère, pour en donner la valeur aux pauvres.

De cette grande bonté, nous en trouvons encore le témoignage après sa mort, car il mourut comme il avait vécu, en faisant le bien, ainsi que cela résulte de son testament dans lequel il dispose d'une grande partie de sa fortune en faveur de la science qu'il aimait et des savants peu fortunés atteints par l'âge ou par la maladie.

Il lègue, en particulier, à l'Académie des Sciences de l'Institut de France, une rente annuelle de 1.500 francs pour la fondation d'un prix biennal de 3.000 francs, en faveur de l'auteur français d'une invention ou d'un travail important dans le domaine de l'électricité, et, à la Société de Secours des Amis des Sciences, ses trois maisons de Bellevue.

Dès le début de la découverte de Planté, on se préoccupa de lui trouver des applications et, parmi les nombreuses qui furent proposées, figure, en première ligne, l'emploi des accumulateurs à la traction des véhicules.

Quelques essais furent tentés qui, sans résoudre la question, firent néanmoins naître de belles espérances.

Mais, comme pour bien d'autres découvertes, celle de la traction électrique par accumulateurs, née en France, y fut vite délaissée; par contre, elle se développa rapidement à l'étranger, en particulier en Angleterre, en Allemagne, en Suède et en Suisse, mais surtout aux Etats-Unis, où les plus récentes statistiques nous apprennent que 200.000 véhicules sont en service, certains depuis vingt ans, et cela malgré le prix très minime de l'essence dans ce pays. New-York et Chicago possèderaient respectivement 4.500 et 4.000 automobiles électriques.

Cependant, depuis quelques années, depuis la guerre en particulier, la question de la traction électrique par accumulateurs a pris, chez nous, une acuité toute particulière; elle est devenue peut-on dire, une question d'intérêt national.

Nul n'ignore, aujourd'hui, que le développement du

Digitized by Google

moteur à essence nous rend tributaires de l'étranger, ce qui est fâcheux au point de vue économique et ce qui serait particulièrement grave en cas de conflit.

On s'est donc préoccupé d'utiliser les diverses formes d'énergie que nous trouvons abondamment sur notre sol, celle de la houille blanche en particulier. Il suffit, en principe, de la transformer en énergie électrique et de l'emmagasiner dans des accumulateurs qui la restitueront, à leur tour, aux moteurs de traction.

Restait à en perfectionner l'application, de façon à tirer de ce principe le meilleur parti possible.

C'est en vue de ces perfectionnements que nous voyons, depuis quelques années, cette floraison de concours de véhicules électriques à accumulateurs, toujours placés sous les auspices des pouvoirs publics qui montrent, par là, le grand intérêt qu'ils attachent aux progrès à réaliser dans cette voie.

L'un de ces concours a eu lieu à Toulouse, en 1921, et nous pouvons voir, depuis cette époque, dans les rues de notre ville, des camions électriques employés à l'enlèvement des ordures ménagères.

Plus récemment, en 1923, un autre concours a été organisé à Bellevue — dans cette ville qui fut un peu la patrie de G. Planté et le berceau de ses découvertes — par l'Union des Syndicats de l'Electricité, l'Automobile-Club et l'Office national des Recherches scientifiques et industrielles et des Inventions.

Ces concours ont montré que, à la condition d'avoir de l'énergie électrique à bon marché — et cette condition est réalisable en utilisant pour charger les batteries, les « heures creuses » pendant lesquelles le courant, quoique réellement produit, n'est pas employé — la traction par accumulateurs pouvait, dans bien des cas, se substituer pratiquement et économiquement à la traction par le moteur à essence.

En dehors de la question économique, un certain nombre d'avantages ont été reconnus à la traction par accumula-

Digitized by Google

teurs, tels que : départ immédiat, même en hiver; conduite facile; durée double des bandages; suppression des dépenses anormales d'énergie à l'arrêt; frais d'assurance contre l'incendie réduits au minimum; enfin propreté et silence.

Il est aussi une autre supériorité du véhicule électrique, récemment reconnue, qu'il est intéressant de signaler :

Depuis quelque temps, et parallèlement au développement des véhicules à essence, les physiologistes avaient parfois constaté, dans les grandes villes, certains symptômes qui paraissaient dus à des commencements d'intoxication par l'oxyde de carbone et l'hypothèse fut émise que la présence de ce gaz éminemment délétère résulterait de combustions incomplètes se produisant dans les moteurs à explosion. Les chimistes se sont préoccupés de préciser l'importance de ce dégagement d'oxyde de carbone. Dans un travail récent, M. Kohn-Abrest s'est proposé de déterminer ce qu'il a appelé l'*indice de toxicité*, c'est-à-dire le rapport entre les volumes d'oxyde de carbone et d'anhydride carbonique dans les gaz qui se dégagent du tube d'échappement d'un moteur d'automobile. Il a reconnu que, dans la plupart des cas, cet indice est voisin de l'unité, c'est-à-dire que le volume de l'oxyde de carbone dégagé est égal à celui du gaz carbonique. Si, parfois, cet indice est négligeable, dans d'autres cas, au contraire, surtout lorsque le moteur débrayé fonctionne au ralenti, l'indice de toxicité peut s'élever jusqu'à 2, c'est-à-dire que les gaz d'échappement contiennent alors deux fois plus d'oxyde de carbone que d'anhydride carbonique, et l'auteur en conclut qu'il convient de réduire au minimum le fonctionnement au ralenti des moteurs débrayés, dans les espaces peu ventilés, et de veiller à la salubrité des garages.

L'emploi de l'accumulateur électrique évite ces dangers d'intoxication et la salubrité de nos grandes villes gagnerait à sa diffusion.

Est-ce à dire que le moteur électrique actionné par accumulateurs puisse se substituer, dès maintenant et dans un grand nombre de circonstances, au moteur à essence ? Cer-

Digitized by Google

tes non, car, pour l'instant, le gros écueil que rencontre l'emploi de la voiture électrique réside dans la faible capacité des batteries qui limite à 200 kilomètres, au maximum, le parcours possible, sans recharge, et aussi dans la durée de cette recharge. Assurément, avec le développement des réseaux d'énergie électrique, les postes de charge pourront être multipliés, mais, en attendant, la traction électrique par accumulateurs doit se limiter aux services urbains et suburbains. C'est déjà beaucoup et, quoique réduite à cette application, si elle se généralise dans un grand nombre de villes, elle nous permettra d'économiser une notable quantité d'essence.

Ces beaux résultats déjà acquis et ces belles perspectives d'avenir sont les conséquences des travaux de notre éminent compatriote et l'on a pu dire, à juste raison, que le nom de Gaston Planté est inscrit, pour la postérité, à côté de ceux de Volta, d'Ampère et des immortels fondateurs de la science électrique.

Honorons donc ce savant, l'une des plus pures gloires de notre pays et faisons le connaître aux jeunes générations et aussi à ceux, peut-être encore trop nombreux, qui utilisent ses découvertes tout en ignorant le nom de leur auteur. Et puisque, très justement, se répand de plus en plus cet usage touchant de rendre hommage à nos gloires nationales et d'en rappeler le souvenir par la célébration de leur centenaire, souhaitons qu'il nous soit donné, en 1934, de fêter celui de Gaston Planté.

Digitized by Google

Digitized by Google

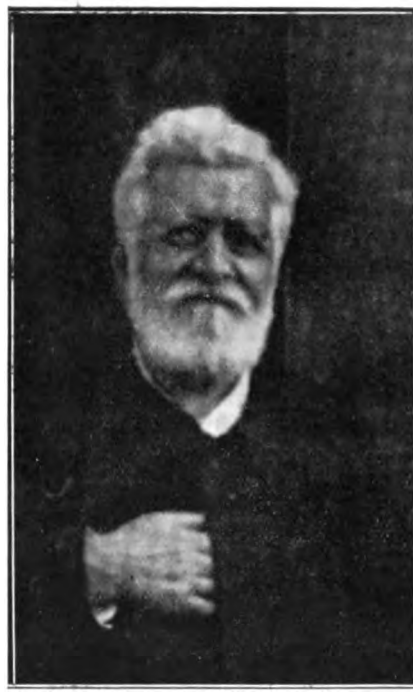

Dr Victor PARANT (1848-1924).

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE

DU

DOCTEUR VICTOR PARANT

Par M. EMILE THOUVEREZ.

MESSIEURS,

Pardonnez-moi de vous apporter si tard l'éloge de votre confrère, le Dr Parant, médecin-directeur de la maison de santé de Saint-Cyprien, expert des tribunaux, officier d'Académie, membre de la Société de Médecine de Toulouse, membre correspondant de la Société Médico-Psychologique de Paris, des Sociétés Médico-Psychologiques de Londres et de New-York, des Sociétés Médicales d'Angers et de Lille, membre titulaire de notre Académie. N'imputez pas ce retard à ma négligence. Je m'excusais moi-même en sachant que vous aviez sous les yeux les paroles pleines de cœur, d'un langage si ferme et d'une pensée si haute, que le Dr Tourneux lui consacre, et l'Eloge si fortement motivé du Dr Vernet, de Bourges, dans lequel rayonne, à travers la précision des détails techniques, le respect et l'amour du vieux maître; et j'hésitais à m'avancer moi-même, si peu qu'il le fallût, sur le terrain mouvant de la psychiatrie. L'amitié bienveillante de Mme Parant m'a fait cet honneur et ce devoir; sa demeure a été pour moi, lorsque j'arrivais à Toulouse il y a trente années, accueillante et douce; nos fils étaient camarades, et j'ai connu l'affabilité de votre confrère dans ce salon de Garonne où les baies sont ouvertes

Digitized by Google

sur des parterres en fleurs, au fond desquels se dresse — et la pensée devient grave — la maison des malades.

⁂

Victor Parant, fils de Victor Parant, entrepreneur de travaux publics, et d'Adèle Berte, est né dans le Maine-et-Loire, aux Ponts de Cé, le 28 mai 1848. La Loire indolente, du Val d'Orléans à la mer, s'oublie et s'endort autour de ses îles. A quelques kilomètres d'Angers, en amont de la Maine, un pont aux cent arches unit les deux rives en courant d'îlot en îlot; ce sont les ponts de Séius, seul passage de la Loire autrefois entre Tours et Nantes; point stratégique souvent disputé. Le château du roi René y raconte encore les sièges du Moyen âge, et la statue du roi Dumnacus y rappelle la résistance à César. Mais aujourd'hui les Ponts de Cé sont surtout le lieu de plaisir des Angevins; le poisson de la Loire y est bon et les femmes, dit un grave géographe, y sont aimables. M^me^ Adèle Parant, qui habitait Angers, y venait en séjour chez quelques membres de sa famille; elle y fut prise des douleurs de l'accouchement, et votre confrère est né sur la Loire, dans les mêmes circonstances que Descartes à La Haye-sur-Creuse.

Ainsi votre confrère vous arrive de ces régions tempérées, limite des pires invasions et berceau du plus pur langage, dans lequel il semble que l'esprit français soit plus français encore : fait de lucidité, de clarté, de bon sens, c'est-à-dire du sens aigu des réalités de la vie, dons de l'intelligence qui n'excluent pas la volonté ferme, la décision, et quelquefois l'autorité dogmatique. Vous n'ignorez pas à quel point ces Français du Centre sont attachés aux entrailles de leur pays. Descartes rappelle avec complaisance sa première nourriture dans les Jardins de la Touraine et vous savez Du Bellay : la Loire, plus que le Tibre, et plus que tout au monde la douceur angevine. La douceur toulousaine a plu davantage à votre confrère et c'est dans votre ville qu'il a voulu fixer, pendant cinquante ans,

Digitized by Google

la pierre de son foyer, et, dans la joie et la douleur, les devoirs de sa vie.

La douleur le guettait au pays natal. A l'âge de trois ans il perdait son père d'une typhoïde, et sa mère, énergique autant que pieuse, se remet à l'étude, prend ses brevets, remplace par son labeur de femme le travail du mari, se fait institutrice communale aux Rosiers, au Coudrai, et plus tard, dans une école fondée par Mme Pierre de Rémusat, à Champcueil, près Corbeil. Elle confie son fils aux Frères de la Doctrine chrétienne et Victor Parant fait ses études primaires, de 1852 à 1859, dans leur maison d'Angers ; en 1860, dans la même ville, il entre au Petit Séminaire Montgazon jusqu'en 1868, et ces établissements disent assez dans quel esprit religieux, dont il ne s'est jamais départi, son enfance et sa jeunesse sont orientées. Et pendant ces années d'étude, deux têtes également aimées, perçues comme à travers un songe, la mère absente, le père disparu, se penchaient avec lui sur les livres et lui montraient la voie; et la mention souvent si banale au frontispice des thèses devait prendre, en tête de la sienne, une signification particulièrement vivante et attendrie : « A la mémoire de mon père; à mon excellente mère ! » La mère est morte au foyer du fils, à Toulouse, en 1909.

Votre confrère, pour être moins longtemps à charge à sa mère, préparait en secret l'examen des postes; sa mère le découvrit et lui fit part de ses ambitions plus grandes; et c'est ainsi qu'il devient, en 1869, étudiant de médecine à Paris. Il avait vingt ans. Cet âge est aujourd'hui tardif. Il avait été retardé sans doute par les circonstances de sa vie d'orphelin, mais surtout nos pères n'étaient pas si pressés que nos fils; la maturité d'esprit y gagnait.

Les études de Parant sont interrompues par la guerre de 1870. Soldat volontaire dans les ambulances il subit tout le siège de Soissons, est versé ensuite à l'armée du Nord. Le temps qui s'écoule du 2 septembre au 27 octobre, de la chute de Sedan à la chute de Metz, est une époque d'espérance et de désespoir, pendant laquelle retentit encore

Digitized by Google

à mes oreilles d'enfant, tous les soirs, la question angoissante : Metz tient-il encore ? Metz est-il debout ? Les armées allemandes se répandent en flots dévastateurs dans toute la région qui s'étend de Metz à Paris, et, pendant trente-sept jours, du 10 septembre au 27 octobre, Soissons est investie, bombardée des montagnes qui l'entourent; son hôpital est en flammes. Soissons, Braine, Reims, Marais de Saint-Gond, souvenirs d'autrefois, souvenirs d'aujourd'hui : flux et reflux des invasions germaniques et des victoires françaises ! Des rancœurs de la guerre et de la défaite l'accent est resté dans l'opposition de Parant aux doctrines médicales de Heidelberg et de Vienne.

Parant reprend ses études au retour du front, en 1871, et soutient, en 1875, sa thèse de doctorat sur ce sujet alors actuel : *De la possibilité des suppléances cérébrales.* Ces suppléances peuvent se comprendre de deux manières différentes, soit d'hémisphère à hémisphère, soit de proche en proche. C'est la première hypothèse surtout que le jeune docteur examine, probablement à cause de l'intérêt qui s'attachait alors au rôle exclusivement attribué par Broca au cerveau gauche dans l'exercice de la parole. Il examine plus rapidement la seconde suppléance qui lui paraît plus simple et il conclut sans distinction : je crois à la possibilité des suppléances cérébrales, sans aborder d'ailleurs le problème ultime que cette suppléance provoque, la mesure dans laquelle la fonction crée l'organe, problème qui l'acheminerait à celui des rapports de l'âme et du corps qu'il retrouvera plus tard en médecine mentale. La discussion dogmatique est suivie, comme il est d'usage en médecine, d'une série d'observations qui l'appuient. La première observation qu'il donne à la suite est fournie par Achille Foville; ainsi apparaît chez lui, pour la première fois, un nom qui sera plus tard si étroitement lié à son nom.

L'année 1875 est celle aussi dans laquelle son mariage le fixe à Toulouse, dans la lignée d'Esquirol. Peut-être ne rendons-nous pas justice autant qu'il faut à la Restaura-

Digitized by Google

tion. Le souvenir prédominant des luttes politiques nous empêche de voir, au delà, le mouvement des esprits très profond vers l'humanité. Les derniers idéologues, catholiques ou rationalistes, sont particulièrement attachés aux devoirs sociaux; l'assistance des pauvres, les crèches, les écoles, les asiles codifiés en 1830 et 1848 sont nés entre 1815 et 1825 d'un élan populaire de pitié pour les foules. En 1817, Esquirol, continuant l'œuvre de Pinel, demande et obtient qu'une commission soit nommée pour l'examen des aliénés en France. Il est chargé d'une enquête, et, quand il passe à Toulouse, il trouve à la Grave, comme dans toutes les villes, la promiscuité des malades, des aliénés, des prostituées, des criminels. De retour à Paris il organise de véritables missions en province. Achille Foville est envoyé à Rouen, Delaye à Toulouse. Delaye est médecin chef à la Grave, prépare la fondation de Braqueville, et de plus — dit Georges Vernet que je suis ici pas à pas — « il consent à garder chez lui, à son domicile personnel, pour la faire vivre de sa vie de famille, une malheureuse aliénée »; d'autres la suivent, et la maison de Saint-Cyprien est ouverte sur les allées de Garonne en 1828. En 1869, Delaye appelle à Toulouse son camarade Foville pour lui succéder; Foville y vient avec son gendre Censier; Foville est médecin chef, Censier administrateur.

Achille Foville, né en 1799 en Normandie, élève d'Esquirol, médecin chef à Rouen, a le grand honneur en 1840 de remplacer son maître à Charenton. La révolution de 1848 le révoque « pour sa fidélité à la monarchie »; il avait été le compagnon de voyage du duc de Joinville et vivait à Paris dans les travaux qui ont fait sa gloire, quand Delaye l'appelle à Toulouse. Il avait trois fils et une fille. Achille II Foville est médecin aliéniste comme son père, dans nos provinces de l'Est; Alfred et Paul de Foville relèvent la particule et entrent à Polytechnique. A la sortie de l'école, Alfred se dirige vers les services civils et l'Hôtel des Monnaies; Paul de Foville, séduit par l'exemple de Gratry, se fait oratorien, puis, pour raison de santé, sulpicien.

Digitized by Google

Laure de Foville épouse Edmond Censier, licencié ès-lettres, chef d'institution à Versailles, professeur à Sainte-Barbe, venu à Toulouse avec son beau-père. Et c'est alors que l'abbé de Foville, par l'intermédiaire d'un prêtre de l'Anjou, fait la connaissance de Victor Parant, neveu désirable. Parant vient à Toulouse, plaît àM. Censier dont l'accueil est particulièrement cordial et à sa fille et se fiance en février 1875, il repart à Paris pour sa thèse.

La thèse est du 2 juin. Et vous savez mieux que moi, Messieurs, ce qu'est à Toulouse la journée du 23, le faubourg pris à dos par le fleuve en furie, l'inondation qui déferle, les ponts qui s'effondrent, et, le lendemain du fléau, les soldats qui cherchent les morts et qui les alignent pour la revue funèbre. Les médecins d'aujourd'hui, étudiants alors, se rappellent ces deux courants de l'est et du sud qui se rencontrent aux portes de l'hôpital Saint-Jacques, les remous formidables, les bateaux chargés d'hommes qui successivement apparaissent et sont submergés; les étudiants se font sauveteurs : rappelez-vous Bézy. Sur les allées de Garonne le flot est si fort que mademoiselle Censier ne peut plus passer de la maison à la clinique. Aidée de son frère, elle s'échappe par la fenêtre actuelle de la sœur tourière, descend les allées sur un cheval d'artillerie baigné jusqu'au poitrail, franchit le Pont Neuf. Elle devait revoir sa maison pleine de décombres; l'eau y était montée à deux mètres et demi; l'avenir était compromis. M. Censier était trop loyal pour ne pas faire connaître à son futur gendre ce changement de fortune, ses appréhensions d'avenir, mais votre confrère n'est pas de ceux qui se reprennent et, quelques jours plus tard, le 22 juillet, l'abbé de Foville bénissait le mariage de Marie Censier et de Victor Parant dans la chapelle privée de Garonne. Ainsi sont consacrés ces liens que l'estime ébauche, que l'amour achève. Ainsi dans un autre ordre d'idées, Pinel engendre Esquirol, Esquirol engendre Foville, Foville engendre Parant, et, si vous songez, Messieurs, que Pinel, né à Saint-André-du-Tarn, est docteur de Toulouse en 1772, qu'Esquirol est né à

Digitized by Google

deux pas de cet hôtel, que Foville a vécu ici sa vieillesse, que Parant vous a consacré sa vie, vous conclurez sans doute que le cycle de ces hommes, inégalement illustres, mais également bons, s'ouvre et se ferme à Toulouse, et que notre ville des fleurs est aussi, avec Goudouli, Fermat et Cujas, la ville des poètes, des mathématiciens, des juristes et des psychologues.

⁂

Victor Parant est médecin-adjoint de la maison de Garonne jusqu'en 1878 : mort de Foville; médecin-chef jusqu'en 1890 : mort de Censier; médecin-directeur depuis cette époque. En arrivant à Toulouse, dit-il, je connaissais les maladies, mais non les malades; il se met à la tâche pour connaître les malades et pour les guérir, et ses premiers maîtres sont Esquirol et Pinel.

Dans sa nosologie de l'an VI, Pinel le précurseur consacrait sa classe IV, ordre premier, aux égarement de l'esprit non fébriles : hypocondrie, mélancolie, manie, hystérie; le tableau est plus complet l'an IX. Mais Esquirol surtout fonde la science, lu et relu par Parant. C'est qu'en effet son *Traité des maladies mentales*, 1838, n'est pas d'un auteur mais d'un homme. Il se compose d'une série de mémoires, successivement rédigés de 1814 à 1825 : folie en général, manie, mélancolie, monomanie, démence, idiotie, suicide, folie puerpérale, folie religieuse, hallucinations : série d'observations dans lesquelles on voit la science se créer à mesure, dans lesquelles on s'imbibe de la méthode du maître autant que de ses progrès. C'est pourquoi Parant, disciple d'Esquirol, n'a pas été l'homme d'un seul livre, mais d'une seule méthode.

Cette méthode, la sienne, il la retrouve et la féconde dans l'intimité des Annales. Les *Annales médico-psychologiques*, nées en 1843, sont de cinq ans plus âgées que lui, fondées par Baillarger, successivement dirigées par Moreau de Tours, Ritti, aujourd'hui Colin. Autour d'elles se groupent, dans la société médico-psychologique, des savants de tout

Digitized by Google

ordre, le philosophe Garnier à côté de Lélut. Les Annales débutent par un manifeste dans lequel il est dit qu'il est temps de ne plus avoir pour but exclusif le traitement des malades et qu'il faut maintenant étudier toutes les questions médicales, juridiques, philosophiques, que l'aliénation soulève. Cette formule, qui paraît blâmer Esquirol, m'a étonné d'abord; Morel l'explique, je crois, en disant : Esquirol et Pinel ont voulu surtout réhabiliter l'aliéné à ses propres yeux et aux yeux du monde, pallier sa maladie sous forme de monomanie, c'est-à-dire de folie partielle qui n'attaque pas l'homme tout entier. Les successeurs déclarent qu'ils vont établir, non plus en moralistes, mais en savants, le bilan tout entier de l'aliénation. J'ai nommé Morel et sans doute, dans cette brillante cohorte des fils d'Esquirol, les Baillarger, les Falret, les Brière, a-t-il exercé l'influence la plus décisive sur la jeunesse des asiles, par son traité statique des *Maladies mentales*, et son traité dynamique des *Dégénérescences*. Ne donne-t-il pas dans l'un le tableau complet des observations cliniques de son temps et dans l'autre l'idée directrice qui les relie ? Parant l'a beaucoup lu, s'en est beaucoup inspiré; il tient d'Esquirol sa méthode et son souffle; de Morel, la direction dans laquelle il marche. Derrière Morel il y a Bossuet.

L'observation des malades, la méditation des auteurs, poursuivies dix ans, donnent naissance à un livre de longue haleine, trois cents pages in-8°, 1886, qui s'appelle : *La Raison dans la folie*. Ce titre est un programme. Le but de Parant est de détruire un préjugé populaire; les profanes croient que l'aliéné est toujours, et de tous points, psychologiquement un monstre, en perpétuel état d'excitation et de délire, mais très souvent — sans parler des périodes de rémission entre les accès — l'aliéné est aliéné sur un point et raisonnable ailleurs. Les malades internés travaillent avec goût; ils sont jardiniers, menuisiers; ils entretiennent des conversations raisonnables ; ils écrivent, ils pensent. On cite un aliéné financier dont on notait les ordres de Bourse et ces ordres exécutés auraient amassé une fortune.

Digitized by Google

Beaucoup s'analysent avec délicatesse et finesse et rien n'est plus dramatique que la confession de ces âmes qui sont conscientes à la fois de leur folie et de leur impuissance. Toute distraction, au sens fort de ce terme, les soustrait à leur maladie, et Parant nous cite une malade qui sert de secrétaire à une autre malade illettrée, qui écrit ses lettres et les inspire raisonnablement, et qui, lorsque sa tâche est finie, se tourne vers le docteur: « Parlons de moi », dit-elle, et elle déraisonne. Si l'on pousse un bouton, c'est-à-dire si l'on évoque une idée, la bouffée délirante se produit et envahit tout. Ainsi l'esprit n'est pas une unité rigide, tout entier sain ou tout entier malade, ni même une fédération de parties les unes saines, les autres malades; la maladie est un foyer qui s'irradie, raison et folie s'entrepénètrent dans des limites indiscernables.

A ce livre se rattachent les études que Parant a publiées vers la même époque dans le Bulletin de notre Académie, et, quand même ici le lien des doctrines n'est pas nécessaire, je crois qu'en fait il existe dans la pensée de l'auteur. Ces études ont pour objet la définition de la folie. Les maladies mentales s'appellent aujourd'hui *psychoses*, c'est-à-dire maladies de l'âme, *psyché*, et le médecin qui les soigne s'appelle psychiâtre. Victor Parant n'a jamais accepté ces termes. La folie, dit-il, n'est pas une maladie de l'âme mais du corps — il dirait volontiers *somatose* — une maladie dans laquelle le mauvais fonctionnement du corps empêche le bon fonctionnement de l'âme, et cette doctrine sur laquelle il insiste, le met en contradiction avec ses maîtres, Esquirol et Pinel, et montre bien qu'il est autre chose que leur imitateur servile. Pinel et Esquirol expliquent la folie par des raisons multiples et surtout par des raisons morales : l'éducation, les révolutions sociales, le jeu des passions, et Pinel écrit : « La culture morale, la lecture d'Epictète, est le premier préservatif de la folie ». La conséquence en est tirée par Leuret : l'aliéné est un homme vicieux dont il faut détruire par les châtiments la mauvaise volonté, et Heinroth conclut : l'aliénation est un péché. Le bon sens, et plus que

Digitized by Google

cela la bonté de Parant, proteste contre le supplice immérité d'un fou. L'aliénation n'est pas un péché, ni un vice de l'âme, mais un vice du corps qui ne relève que de la science, et peut-être y a-t-il derrière cette doctrine, l'idée cartésienne et chrétienne que l'âme pense toujours, toujours saine, qu'il ne dépend pas du corps de la faire coupable, mais seulement aliénée, *animus insons*.

Le rapport au congrès de Bordeaux sur l'épilepsie est, après la *Raison dans la Folie*, le plus long ouvrage de Parant. L'épilepsie est pour lui comme un terrain de contre épreuve. Personne n'ignore les stigmates corporels de l'épilepsie, l'aura prémonitoire, les convulsions, le sommeil bestial. On sait aussi que l'épileptique après la crise ne se souvient de rien pendant la crise, mais cette absence varie d'une durée infime à un temps très long, et les actes qui s'exécutent dans cette absence peuvent être insignifiants ou criminels. Un magistrat, cité par Ribot, quittait son siège, se promenait au dehors, revenait et continuait de juger; un malade, cité par Parant, se livrait, en présence de sa fille, aux actes les plus condamnables, qu'il ne pouvait ensuite expliquer. Le mémoire de Parant sur les impulsions irrésistibles des épileptiques est la reprise par lui des rapports de l'âme et du corps.

Telle est la doctrine générale sur la nature essentielle de la folie qui dirige désormais tous les travaux de Parant. L'application en est faite dans l'esprit de la méthode anglaise d'observation stricte. Faut-il s'en étonner ? Il est le disciple de Pinel, et Pinel est disciple de toute cette lignée idéologique par laquelle la pensée anglaise et française se confondent au XVIII[e] siècle, esprit de Bacon, premières vendanges de la science. C'est pourquoi sans doute les auteurs anglais sont, après ses maîtres, ses auteurs favoris; il apprend leur langage, il traduit le livre de Hack Tuke : *L'Esprit et le Corps*, si souvent cité par les psychologues français; il tient ses lecteurs des Annales au courant des progrès accomplis aux Etats-Unis pour le patronage et la sauvegarde des anciens aliénés et c'est enfin cet esprit

Digitized by Google

d'étude analytique des faits qui l'engage à soutenir, deux fois au moins, de violentes polémiques contre les idées françaises plus ou moins venues d'outre-Rhin.

C'est d'abord la manie. Il y a des malades qui sont perpétuellement tristes, timides, honteux d'eux-mêmes : les mélancoliques ; d'autres toujours vaniteux, orgueilleux, excités : les maniaques. Et il y a enfin des malades qui présentent tout à tour ces deux états successifs. Kræpelin conclut que les deux maladies n'en font qu'une, maladie circulaire, folie maniaque dépressive; et Parant combat à la fois cette expression et cette idée. C'est un fait que certains malades sont maniaques, certains mélancoliques, et certains périodiques, mais nous n'avons pas le droit, par esprit de généralisation à outrance, de créer des systèmes qui n'existent pas toujours dans le réel. Il est toujours facile de trouver deux périodes, mais ces périodes sont théoriques plutôt que réelles; ne remplaçons pas la nature par notre idée de synthèse. Ainsi parlait Buffon contre Linné, peut-être aussi Berthelot contre Würtz, et l'on sait que Taine, dans un ouvrage célèbre, donne à la fin le portrait de deux de ses maîtres, de Bonaparte et de Normale : M. Pierre, c'est-à-dire Saphary, disciple de Condillac, analyse méticuleuse des faits, et M. Paul, c'est-à-dire Vacherot, disciple de Hégel, explication qui réduit les faits en formules et les déduit d'un théorème; Parant est, et veut être, M. Pierre.

La démence précoce est par excellence la *quaestio vexata* de la psychiatrie contemporaine, et Bleuler complète ici Kræpelin. La démence est en général l'épuisement total des facultés intellectuelles, la dissolution totale des idées. Le dément ne peut plus faire l'effort de lier plusieurs idées entre elles. Le type le plus simple est la démence sénile par abolition progressive des souvenirs, et peu à peu de la faculté de penser. Vers 1850 seulement Morel définit et distingua une autre démence qui n'est pas celle des vieillards, qui s'ébauche ou survient de vingt à trente ans, qu'il appelle la démence précoce, et depuis lors, à mesure que les observations se précisent, les distinctions appa-

Digitized by Google

raissent. Pour les uns la démence précoce et la démence sénile ne diffèrent pas seulement par l'époque de leur apparition, mais par leur nature. La démence sénile est essentiellement la destruction d'un édifice intellectuel, préalablement créé par l'esprit; la démence précoce est essentiellement une absence de développement affectif, une athymormie, dit notre confrère le Dr Dide, une scission intérieure des facultés affectives et des facultés intellectuelles, dit Bleuler, schizophrénie. La doctrine de Parant est ici surtout défensive; il lui semble qu'il n'y a pas lieu de créer des entités nosologiques nouvelles, *hypotheses praeter necessitatem*, que la démence précoce, type Morel, suffit à rendre compte des faits, qu'elle pourrait s'expliquer par une dégénérescence de la race, comme la démence sénile par dégénérescence de l'individu; qu'il y a entre elles, non pas une différence de nature, mais de domicile et d'heure. Ainsi Parant, si je le comprends bien, reproche à la folie circulaire d'être un excès de synthèse, à la démence précoce d'être un excès d'analyse, à l'une et à l'autre d'interpréter, par des données arbitraires de l'esprit, les données précises de l'expérience.

Mais, Messieurs, quelle que soit l'ampleur des vues qui s'échangent entre médecins français au sujet des doctrines qui nous sont venues ou revenues d'au-delà du Rhin, tout progrès médical a pour base l'observation des faits et c'est en conformité de méthode avec ses confrères que Parant publie dans diverses revues et surtout aux Annales ses nombreux articles relatifs à l'aliénation. La paralysie générale, la paralysie agitante, l'infanticide, la folie simulée, l'hallucination volontaire — récompensée par vous d'une médaille de vermeil en 1882 — le somnambulisme spontané, l'hypnotisme employé comme moyen curatif, c'est-à-dire comme traitement moral avant la lettre, que le docteur appliquait à ses malades avec succès. Ce traitement moral qu'est-il autre chose que cette méthode psychogénétique d'un esprit sain à un esprit malade, qui aspire à compléter aujourd'hui ou à remplacer la psychanalyse ?

⁂

Digitized by Google

C'est qu'en effet, Messieurs, les connaissances théoriques ne sont pas pour Parant le but unique des études. La guérison de la folie est la fin essentielle que se propose un médecin, et ici l'accord est entier entre Parant et ses maîtres. Pinel a promu l'aliéné à la dignité de malade; au malade parce qu'il souffre et qu'il sent sa souffrance et qu'il connaît et regrette sa dignité d'homme plus qu'à l'enfant, *maxima debetur reverentia,* le respect est dû et la politesse : la politesse, dont on ignore aujourd'hui qu'elle est un devoir et dont Parant fait presque le premier devoir. Une malade guérie lui disait : « Vous vous rappelez ce visiteur qui s'est écrié devant moi : mais elle est folle ! vous lui avez fait signe de se taire; j'ai bien vu votre signe et votre bonté m'a touchée. » C'est la raison dans la folie et le respect dans le malheur.

La bonté n'exclut pas l'autorité. Le nécessaire quand on en use est de ne pas oublier, et de ne pas faire oublier aux autres, par une rigueur excessive, le but humain pour lequel on en use. Vernet cite ces paroles d'un ancien préfet : « L'asile est une petite société; il s'y forme parmi les malades une opinion collective, le médecin aussi est jugé. » Ce jugement est favorable à votre confrère, les témoignages affluent après sa mort. « Je remerciais Dieu, dit un malade, de m'avoir fait connaître M. Parant dans mon malheur. »

Il voulait du malade la guérison et la liberté; il cite avec un orgueil légitime, dans ses polémiques sur la loi de 1838, la proportion effective du nombre des sorties au nombre des entrées dans sa maison, qui montre que la maison de santé est un lieu où l'on guérit les malades; et, quand ils sont guéris, s'ils sont indigents, il se préoccupe d'assurer leur sort. Plusieurs de ses articles ont pour but les Sociétés de patronage des anciens aliénés indigents et chez lui l'action bienfaisante achevait le bienfait conçu.

Le même souci du devoir le détermine dans les questions médico-légales. L'une est celle du divorce. Il s'élève avec force contre toute tentative d'introduire en France le divorce pour cause d'aliénation mentale. Cette solution lui

Digitized by Google

paraît inique ; l'aliénation est une maladie comme une autre qui ne relève pas le conjoint de ses devoirs d'époux, le devoir grandit avec le malheur. Souvent la maladie mentale a pour cause les souffrances que la vie en commun a produites, elle fait partie de la communauté morale des biens et des maux. Quelquefois même elle est due aux fautes de l'époux indemne. La tradition juridique française est d'accord avec Parant pour affirmer, en principe, que le divorce n'est pas un moyen légal et de pure forme de vivre sa vie.

La même préoccupation explique l'opposition constante que Parant apporte à toute doctrine de la responsabilité atténuée. La liberté est ou n'est pas. L'aliéné est un malade duquel on sait avec certitude qu'il est malade, et que la tare qu'il porte a pu influer, même dans les périodes de rémission, sur les actes en apparence les plus conscients. Le vieux Parménide a dit : « L'être est et le non être n'est pas. » Platon a passé sa vie à établir, contre le maître qu'il aime et qu'il respecte, que l'être n'est pas et le non être est, c'est-à-dire ici que la raison est dans la folie et la folie dans la raison. Faut-il en conclure qu'à aucun moment, dans la vie si complexe, le grain des actions libres n'est séparable de l'ivraie ?

Et enfin, Messieurs, j'arrive aux discussions qui ont tenu la plus grande part dans son œuvre depuis 1907 et 1909, époque à laquelle se discute au Parlement la réforme de la loi de 1838. Votre confrère a consacré de très nombreux articles à soutenir cette loi et ces articles ne sont pas des harangues *pro domo sua,* mais bien *secundum conscienciam suam.* Il sait qu'il fait en conscience son devoir médical et il revendique le droit de le faire seul devant Dieu. Sa thèse est toute contenue dans l'article auquel il donne par la Revue Politique et Parlementaire la plus grande publicité : *Incompétence de l'autorité judiciaire en matière d'internement des aliénés.* Les voies judiciaires sont trop lentes, produisent trop d'éclat; même les visites de la justice dans les asiles lassent les magistrats, troublent les

Digitized by Google

malades. Le malaise de l'opinion publique n'est pas propre à la France et l'on en trouve l'écho chez Stuart Mill dans les réflexions que suscite chez lui une législation différente. Kant y verrait sans doute, dans son *Conflit des facultés*, de 1795, l'antinomie du fait et de l'idée, de la médecine et du droit. Gilbert Ballet distingue quatre espèces de pensionnaires des asiles : les volontaires, les dociles, les indociles, les dangereux, et Magnan, dont Parant salue si souvent l'autorité morale et intellectuelle, distingue simplement les dangereux à eux-mêmes ou à autrui et les non-dangereux. Dans le siècle qui précédait Esquirol les aliénés sont traités comme des malfaiteurs. Un siècle après Esquirol la loi de 1838 que sera-t-elle ? Parant la croit susceptible d'améliorations de détails; il ne ferme donc pas tout entière la porte qui s'ouvre sur les distinctions qu'aura rendues alors légitimes le progrès des sciences médicales, du sens juridique et des mœurs.

⁂

Tous ces travaux sont d'un homme qui devait attirer vos suffrages; et en effet, Messieurs, le 13 janvier 1887 vous l'appelez parmi vous. Il vous était présenté par le Dr Alix, ancien directeur du Service de Santé du 17e Corps; il remplaçait Armieux, médecin principal, décédé; il vous venait ainsi sous le patronage de cette médecine militaire, à laquelle je suis attaché par des liens personnels, que vous avez toujours appelée, que représente chez vous, après Armieux, après Alix, après Marvaud, M. le médecin inspecteur Geschwind, médecin aide-major en 1870, directeur de notre Service de Santé en 1914, modèle d'assiduité à nos séances, et de courtoisie.

Votre section de médecine comprenait les docteurs Jeanbernat, Bonnemaison, Basset ; votre secrétaire perpétuel était Alfred Duméril; sa belle attitude exprimait son âme; sa haute stature, ses longs cheveux blancs, son exquise politesse, son savoir; il publiait dans vos mémoires un travail

Digitized by Google

sur l'Ange Gardien de Socrate symétrique, *mutatis mutandis*, du Démon de Socrate de Lélut. Henri Duméril qui le remplace aujourd'hui, était déjà des vôtres, et Sabatier et Baillaud. Combien sont disparus ? Gatien-Arnould venait de mourir; Roschach, Lartet, Antoine vous apportaient leur science; Tourneux, élève de Robin, élève de Comte, entré chez vous plus tard que Parant, est parti plus tôt; le mathématicien Legoux se survit ici dans son gendre, historien de Rome; et vous entendiez hier, dans cette enceinte, d'Eugène Lapierre l'activité combative, les services érudits, les réceptions somptueuses, le moliérisme.

Tels sont les confrères, tel est le milieu dans lequel Victor Parant pénètre et qu'il conquiert bientôt. Les communications qu'il apporte à vos soirées du jeudi sont écoutées par vous avec attention, il discute avec âme et avec courtoisie les communications des confrères, sa conversation a le charme de sa pensée lucide et personnelle; vous le voyez encore tel que Vernet le dépeint : la main en cornet derrière son oreille un peu sourde, les yeux bleus et limpides derrière ses larges lunettes, scrutant vos paroles et les gestes de votre âme; il suspend un moment sa réponse, et quand il parle il répond à la fois à votre pensée et aux pensées intérieures que votre parole a fait naître.

Nombreux sont ses amis : les docteurs Dubuisson, Guillem, Tachard, et plus que tous Bézy, le compagnon des heures de jeunesse, le compagnon jusqu'au bout. Les magistrats lui font une atmosphère de sympathie et de respect, et j'entends encore avec quelle déférente sympathie l'aborde le procureur général Fonfrède, qui devait mourir, patriote, dans l'amertume de sa Lorraine envahie. La maison des Privat, rendez-vous du Languedoc qui pense, était l'amie de la maison des Allées. Vers les années 1900 il retrouvait à Toulouse un ancien condisciple du séminaire, le proviseur Ogereau que l'administration des lycées avait enlevé à la science, dans laquelle sa place est marquée par son Mémoire sur le stoïcisme, d'érudition si précise, si méthodique et si lucide; les maris et les femmes se lièrent

Digitized by Google

d'une étroite amitié, ni l'absence, ni la mort, n'ont rompu ces liens. Par le mariage de son fils Victor, Victor Parant devenait l'allié de Roger Peyre, esprit délicat qui manquait à notre Compagnie, et qui a laissé de nombreux ouvrages d'histoire politique, un manuel d'histoire de l'art, la monographie de Vérone, la vie du Titien.

Les relations mondaines sont la forme extérieure du devoir. Le devoir est au fond justice et charité. Nous avons vu la justice dans ses travaux professionnels (1), la charité déborde au dehors, et nous ne devons pas séparer ici l'époux de l'épouse. La charité des Parant est proverbiale; tous les pauvres de Saint-Cyprien la connaissent, toutes les œuvres de Saint-Nicolas; et leurs largesses s'étendent jusqu'aux écoles lointaines dont le docteur a été l'élève.

Les devoirs de la vie sont un héritage. Nous travaillons pour nos fils comme nos pères travaillaient pour nous, et c'est ce qu'exprime cet émouvant article des Annales de 1918 : Ayons le culte des anciens aliénistes français, dont le ton est presque lyrique, le chant du cygne. Aimons nos anciens maîtres, aimons-les par justice, parce qu'ils ont fondé notre science, aimons-les par reconnaissance parce qu'ils ont été nos initiateurs et nos guides, aimons-les par devoir professionnel parce que leur doctrine est la vraie et que par elle nous ferons avancer la vraie science. En parlant ainsi dans les dernières années de sa vie des maîtres de Bicêtre et de Charenton, il pensait sans doute à l'aïeul de Rouen, qui lui avait confié à Toulouse l'héritage de sa race et de son savoir, et l'avenir de sa famille.

Au milieu des siens il réalise le type ancestral du chef de famille qui veut être obéi parce que l'exercice qu'il fait de

(1) Nous devons associer au docteur les religieuses de sa maison, intimément unies à sa charité; la Supérieure actuelle partage depuis vingt ans ses travaux; et la doyenne de toutes, sœur Honorine, entrée dans la maison en 1869, âgée aujourd'hui de quatre-vingt ans, a été, un demi-siècle durant, de 1875 à 1924, sa collaboratrice et son aide.

Digitized by Google

ses devoirs garantit ses droits. Maître dans sa maison par la loi de Dieu, il se soumet lui-même à la loi de Dieu, et, semblable aux ancêtres, il ne limite par aucune considération d'intérêt la loi optimiste de génération et d'amour. Du moins n'est-il pas de ces hommes par lesquels Stuart Mill justifie sa doctrine semi-malthusienne, qui prennent le plaisir et laissent le devoir. Il a eu quatre fils et sept filles et leur a donné à tous, pour les rendre égaux à soi-même, son affection et ses soins. Quarante-deux petits-fils et petites-filles sont aujourd'hui la troisième génération de sa race, et les jeunes mamans d'aujourd'hui enseignent aux jeunes enfants, les mains jointes, le nom du grand-père. Et vous avez peut-être assisté dans Saint-Nicolas à la bénédiction nuptiale des plus jeunes de ses filles; la mariée s'avance, au milieu des fresques, au bras de son père, déjà patriarche à la barbe blanche, et la longue théorie des enfants des sœurs aînées lui sert de garde d'honneur et portent la traîne de sa robe. Mais donner de si nombreux convives à la vie, c'est donner aussi des otages à la mort. Et, l'année séculaire 1900, Maurice Parant, son fils, qui s'est tourné vers les sciences exactes comme ses grands-oncles, reçu à la fois à Polytechnique et à Normale, élève aux Mines, est moissonné avant l'orage, dans la fleur de sa vie et de ses espérances.

L'orage éclate en 1914. Les hommes de mon âge ont passé leur vie, depuis 1870, dans l'attente du grand cataclysme. L'événement a passé leur espérance, et nous nous demandons combien de guerres semblables suffiraient pour que l'Europe fût à jamais perdue. Vous savez comment notre ardente jeunesse a fait son devoir. Ses trois fils sont partis : Victor, Marcel et Louis, et avec eux son gendre François Rottier; deux sur quatre ne devaient pas revenir. Le lieutenant de chasseurs, François Rottier, meurt à son poste dans les premiers jours de la guerre, le 20 août 1914, à Génicourt en Lorraine; un an après, jour pour jour, le capitaine Marcel Parant est frappé, le 19 août 1915, à Lorette et meurt le lendemain. Dans l'intervalle, le capitaine

Digitized by Google

Charles Duchanoy tombe à Craonne, le 21 septembre 1914, et Mme Marcel Parant perd coup sur coup son frère unique et son mari. Les vaillants, les forts disparaissent et maintenant les veuves de la guerre, les toujours veuves, élèvent leurs fils et leurs filles dans la détresse et dans l'orgueil, orgueil de ceux qui sont morts, détresse d'une vie qui a perdu son appui (1).

Victor Parant recevait ces deuils en stoïcien chrétien et en patriote. Il est fier de ses fils, fier de son gendre. Les sacrifices de 1914 sont la suite naturelle des sacrifices de sa jeunesse; un peuple a voulu tout cela; mais si son courage ne fléchit pas, son esprit s'attriste en face des perspectives de l'après-guerre. Il comprend, comme tant d'autres, que trop de dureté remonte, de trop de barbarie, aux surfaces sociales; que ses filles et ses fils auront à vivre des années plus dures et plus rudes que celles qu'il a vécues lui-même, qu'une fiscalité excessive, résultat direct de la guerre, va frapper tout particulièrement les classes dont il fait partie, comme autrefois la classe des décurions, avec les mêmes conséquences, que les prévisions d'avant-guerre n'ont plus de signification ni de sens dans les révolutions d'aujourd'hui.

Mais ces pensées sont celles de la terre. Parant « enseigne et professe que l'âme est un souffle de Dieu », et déjà les visions de la terre s'obscurcissent; l'urémie s'annonce et s'aggrave, le ciel s'éclaire et la mort arrive le 14 janvier 1924. Un long cortège a suivi son deuil, respectueux et muet; la médaille des vétérans de 1870 ornait son cercueil; nul discours sur sa tombe; le repos dans la terre au milieu des siens pour reparaître au milieu des siens, *cum Christus apparuerit*, — si ses chères espérances sont des

(1) Les deuils ne s'arrêtent pas là; et lorsque, dans les années d'après guerre, la mort a frappé encore l'aîné de ses gendres, le docteur a rappelé de l'Anjou sa fille devenue veuve, et Mme Jeanne Grellier et ses huit enfants ont retrouvé, au foyer du père et grand'père, la sécurité et l'affection.

Digitized by Google

vérités. — Nul discours sur sa tombe, mais nos paroles ici n'ont pas d'autre but que de dire à nos morts nos regrets, prolonger avec eux nos entretiens d'un jour, et c'est pourquoi mon désir est d'avoir fait passer dans ces pages et dans vos esprits, Messieurs, quelque chose de cette émotion morale, et quasi-religieuse, par laquelle s'exprime au milieu de nous la présence impalpable d'une âme qui fut notre amie et plus encore l'amie du bien.

Digitized by Google

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

(Suite.)

Par M. JULES CHALANDE

VI

CAPITOULAT DE SAINT-ETIENNE (*Suite*).

381. — PLACE SAINT-GEORGES.

La place Saint-Georges, une des plus anciennes et jadis la plus grande place de notre ville, qui porte ce nom depuis plus de six siècles, s'appelait autrefois la *place Montaigon,* ou *Montaigou* (1205), *Planum montis Eygonis,* ou *Aygonis* (1178) des textes latins; du nom d'un de ses habitants propriétaire de plusieurs immeubles en bordure de cette place.

Dès le XIV[e] siècle on la désigna indifféremment place Montaigon, ou place Saint-Georges, en languedocien *plassa de San Jordy* (1458), nom qui lui venait d'une petite chapelle, la *chapelle Saint-Georges,* ancienne *chapelle Montaigon,* qui était bâtie au milieu de la place et fut reconstruite plus tard à l'angle de la rue Saint-Antoine-du-T, à côté de l'Hôpital Saint-Georges que nos historiens ont confondu avec l'Hôpital de N.-D. du Puy.

Sur le tableau du 6 floréal An II, ce fut la *place Calas.*

En 1398, il y avait là, côte-à-côte, l'église ou chapelle Saint-Georges, l'Hôpital Saint-Georges et l'Hôpital de N.-D. du Puy, fondé en 1359; un testament d'un certain Arnaud

Digitized by Google

d'Avignonet, du 23 mars 1398, fait des dons à ces trois établissements; ils existaient donc simultanément.

En 1594 ces hôpitaux furent réunis à l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques du bout du Pont.

Au XVII[e] siècle, les locaux de ces hôpitaux furent concédés par le chapitre de Saint-Etienne aux Religieux Augustins déchaussés.

Cette chapelle Saint-Georges, aujourd'hui disparue, est désignée en 1251, dans le testament de Pierre de Gaillac « *Eglise de Montaigon* »; en 1337, *église Saint-Georges de Montaigon* (A. D., 501), et en 1478 *la Gleyza de Saint-Georgi*, sur le Livre de Pagellation.

En 1515, le chœur de la chapelle fut démoli et reconstruit par les maîtres maçonniers *Jean Faure* et *Raymond Caraben*.

⁂

Au Moyen âge il y avait sur la place Montaygon, un couvert qui faisait presque le tour de la place, et c'était là que se tenaient déjà le marché au vin et les grandes assemblées populaires.

En 1205, à la suite de contestations au sujet du droit de Leude, que percevait un des seigneurs du lieu, qui prétendait en être possesseur, dix-huit habitants firent, le 20 mars, une déclaration par laquelle ils reconnaissaient que la place Montaygon servant de marché, ainsi que les maisons et les couverts qui l'occupaient et l'entouraient, étaient propriété communale, à la réserve du droit de leude appartenant à Jourdain de Villeneuve. Les Consuls, au nombre de vingt-deux, confirmèrent par sentence ces déclarations (1).

---

(1) A. M. — Cartulaire du Bourg AA-1 - 54. — Cet acte est une preuve, ajoutée à bien d'autres, de la fausseté du prétendu testament attribué à la nébuleuse dame Clémence (Clémence Isaure), que ses inventeurs ont fait vivre dans la seconde moitié du XV[e] siècle, et par lequel elle aurait donné à la ville diverses places de marchés, entre autre celle de Montaygon.

Digitized by Google

Dès le XV[e] siècle et jusqu'à la Révolution, il y eut sur cette place un garde attitré, qui recevait tous les ans en plus de ses gages, le jour de la Saint-Sébastien (20 janvier), une robe mi-partie rouge et bleue, dont le prix était fixé à 20 livres, et un chapeau de 20 sous.

En 1752, le marché qui se tenait sur la place Royale (future place du Capitole) fut transféré sur la place Saint-Georges, pour y rester tant que dureraient les travaux de reconstruction de la façade de l'Hôtel de Ville (1).

En 1774, ce fut le marché à la volaille, aux œufs et au gibier qui se tenait à la Daurade, qui par ordonnance du 27 octobre fut transféré à Saint-Georges, mais il n'y fut installé que le 2 novembre 1776 et trois ans après, le 16 août 1779, il était réintégré à la Daurade (2).

Cette même année 1779, par ordonnance du 27 mars, il fut décidé que les petits marchands de la place Royale, ne pourraient désormais s'installer qu'à Saint-Georges, les lundi, mercredi et vendredi.

Enfin en 1797, le « *Marché des Proxénètes* » qui se tenait encore sur la place du Pont, malgré une précédente ordonnance du 6 messidor An II (24 juin 1794) fut définitivement transféré à la place Saint-Georges.

« *Proxénètes* », voilà un nom qui a singulièrement changé de signification; on appelait autrefois « *Proxénètes* », les marchands fripiers, revendeurs de nippes, de vieilles hardes et de vieux objets de toutes sortes; c'était des procureurs ou entremetteurs, entre vendeurs de choses usagées et acheteurs.

Ce marché de la friperie a été transféré, en 1862-63, sur la place du Marché au Bois (place Victor-Hugo) et y est resté jusqu'à l'époque de la construction du marché couvert, il a été alors installé à Saint-Sernin, où il se tient encore tous les dimanches.

---

(1) A. M. — DD. 169, n° 95.
(2) Manuscrit Barthès, octobre 1774; avril 1776 et 1779.

Digitized by Google

En 1865, par arrêté du 27 avril, le marché aux fleurs, qui se tenait depuis 1849 sur la place Saint-Pantaléon, fut transporté à Saint-Georges et vers 1874 il fut transféré à Esquirol.

C'est sur la place Saint-Georges que le célèbre cordelier *Thomas Illiricus* ou *Illirico*, vint faire ses prédications pendant le carême de l'année 1518. Le fougueux prédicateur prêcha d'abord dans l'église des Cordeliers (détruite par l'incendie du 23 mars 1871), mais cette église, qui était cependant une des plus grandes du royaume, étant trop petite pour contenir la grande foule qui se pressait pour l'entendre, les Capitouls lui firent dresser une chaire sur la place Saint-Georges, avec des bancs en amphithéâtre pour toutes les compagnies de la ville.

Ses prédications enflammèrent tellement la foule et le zèle des Capitouls, qu'il obtint de ces derniers des ordonnances défendant les jeux de cartes et les jeux de hasard et abolissant le métier de cartier.

Tous les jeux de cartes trouvés chez les marchands ou chez les cartiers, ainsi que leurs moules, furent brûlés publiquement, et les « *mestres cartayres* » indemnisés au prorata des marchandises confisquées.

C'est aussi à l'instigation de Thomas Illiricus que le port des masques dans les rues fut interdit, et que les Capitouls firent placer des monogrammes du Christ, J. H. S., avec quelques inscriptions, sur les principales portes de la ville : portes Arnaud-Bernard, Matabiau, Saint-Etienne, du Château-Narbonnais et de Lisle à Saint-Cyprien. Celui de la porte Matabiau, daté 1519, a été conservé au musée des Augustins (n° 605).

Le premier monument qu'on éleva sur la place Saint-Georges n'était pas très décoratif, c'était un pilori placé sur un échafaud de pierre, qui fut construit en 1523; auparavant la plupart des exécutions se faisaient sur la place Arnaud-Bernard ou sur la place du Salin. En 1544, on fit réparer le pavage de la place et le pilori fut entouré d'une grille en fer forgé, œuvre du ferronnier *Guillaume Du Sol.*

Digitized by Google

Parmi les nombreuses exécutions dont cette place fut le théâtre, rappelons celles des trois capitouls : *Jean de Nos*, *Jean de Terronde* et *Antoine Lebrun*, qui eurent la tête tranchée, pour avoir pris part à la conjuration qui provoqua les sanglantes journées de mai 1562; c'est sur le pilori de Saint-Georges que, le 11 février 1589, fut suspendu le corps du malheureux premier Président *Duranti*, après avoir été massacré par les ligueurs et traîné par les rues de la ville, et que le 10 mars 1762 *Jean Calas*, condamné à être rompu vif, fut exécuté.

En 1632, pour satisfaire le premier Président de Bertier, dont les fenêtres de l'hôtel donnaient sur la place, le sinistre échafaud fut démoli et remplacé par une croix, mais la place servit encore aux exécutions; le chroniqueur P. Barthès, dans son manuscrit, relate de 1739 à 1780, 171 exécutions capitale. En 1751, cette croix fut démolie et reconstruite contre le mur du Monastère des Augustins déchaussés.

Si la place Saint-Georges n'est aujourd'hui ornée d'aucun monument, ce ne sont pas les projets qui ont fait défaut. Le 29 brumaire An II (19 novembre 1793) parut une loi qui ordonnait : « Il sera élevé aux frais de la République, sur la place où le fanatisme a fait périr Calas, une colonne de marbre sur laquelle sera cette inscription : A la nature. — A l'amour paternel. — A Calas, victime du fanatisme. » Cependant quelque temps après, cette loi fut suspendue, et le monument ne fut jamais exécuté.

En 1824 et 1825, comme on allait enfin avoir un Château-d'Eau, et de l'eau à distribuer en ville pour l'alimentation, on fit de nombreux projets pour élever des fontaines monumentales; on en voulait sur la place de la Trinité, la place Rouaix, la place d'Angoulême (place Lafayette), la place Royale (place du Capitole), la place Dauphine (place Dupuy) et la place Saint-Georges.

Pour la place Saint-Georges, un premier projet fut adopté par délibération du 17 juin 1826, et bientôt abandonné, puis un nouveau devis dressé par Urbain Vitry, en 1827, fut adopté par délibération du 22 décembre, avec

Digitized by Google

affectation d'un crédit de 16.266 fr. 70; en 1828 on commençait les travaux et le 1er mai l'architecte promettait que le monument serait achevé avant l'hiver.

La fontaine devait se composer d'un bassin circulaire de 8 mètres de diamètre, au milieu duquel s'élèverait un piédestal revêtu de marbre blanc, portant une colonne de fonte d'ordre dorique, cannelée, ayant 1 m. 30 de diamètre et 10 m. 50 de hauteur, et surmontée d'une Renommée en bronze. Aux quatre angles du piédestal devaient être des griffons ailés versant l'eau dans le bassin.

En 1830, le bassin et le piédestal étaient terminés, mais quand la colonne de fonte arriva des fonderies de Terre-Noire, il y eut contestations avec l'administration, parce qu'elle pesait plus que ne l'indiquait le devis. Les travaux depuis longtemps suspendus furent complètement arrêtés, et le projet reçut de nouvelles modifications, entre autres les griffons devaient être remplacés par des demi-vasques, avec des cygnes aux ailes déployées. Cependant rien ne se fit et dans la suite, la colonne et le projet primitif de Vitry, modifié pour s'appliquer à un monument commémoratif à la mémoire du général Dupuy, allèrent décorer la place Dauphine, qui devint dès lors la place Dupuy.

En 1832, surgit un nouveau projet; on décida de confier au sculpteur Valois l'exécution d'une statue de marbre, pour surmonter le piédestal de la place Saint-Georges; l'artiste prépara, en 1833, une statue de Clémence Isaure, mais rien ne fut encore décidé.

Le 25 mars 1834, le Conseil délibéra qu'avant de s'occuper de tous autres monuments il fallait achever la fontaine de la place Saint-Georges, dût-on la démolir pour lui donner une forme plus gracieuse, mais cette décision resta lettre morte comme toutes les autres. En 1850, le Conseil décida encore l'achèvement de la fontaine, et l'on mit à l'étude la proposition d'y ériger une statue de Pierre-Paul Riquet, mais rien ne se fit; ce fut la fin. Depuis 1825, l'administration municipale avait perdu quarante années en délibérations, études et élaborations de projets sans rien réaliser.

Digitized by Google

Trois ans après cependant, en 1868, un comité, qui n'avait rien d'officiel, se constitua et fit aboutir en peu de temps, sans recourir aux finances de la ville, le projet d'érection sur cette place d'une statue de Sainte Germaine de Pibrac, avec le produit d'une souscription publique. Le montant de la souscription s'éleva à 80.000 francs et, en 1874, le devis du projet fut définitivement arrêté.

L'exécution du baldaquin fut confié à l'architecte *Paul Pujol;* la statue de Sainte Germaine au ciseau de *Falguière;* la construction à l'architecte *Thillet,* et, le 27 juillet 1877, l'œuvre des éminents artistes toulousains était inaugurée au milieu du nouveau square aménagé sur la place et entouré d'une grille en ferronnerie.

Sur un piédestal élevé au-dessus du bassin qui existe encore et sous une élégant baldaquin triangulaire en marbre blanc, aux délicates dentelures gothiques, la sainte, dans une envolée mystique, faisait face à l'entrée de la rue de la Pomme. Elle n'y resta pas longtemps; quatre ans après, dans la nuit du 8 juillet 1881, la statue fut enlevée par ordre, en vertu d'une délibération municipale du 14 juin, qui en avait décidé ainsi. Au point de vue juridique, la décision était légale, le monument ayant été donné à la ville par le Comité d'érection, en toute propriété et sans aucune réserve.

Après être restée cachée pendant une trentaine d'années dans les caves du musée, l'œuvre de Falguière a été érigée dans l'église Saint-Germaine du faubourg Saint-Agne, mais l'élégant baldaquin de Paul Pujol a disparu.

La place Saint-Georges a conservé seulement au milieu de son jardin son bassin, qui n'est plus qu'une mare croupissante, alimentée par un mince jet d'eau qui a peine à s'élever à quelques centimètres.

La physionomie des constructions de cette place n'a guère changé depuis le XVIII[e] siècle; le côté nord a été porté à l'alignement du n° 18, en 1780; sur le côté Est s'étend la grande et belle façade Louis XV de l'hôtel Lafage, construit après l'incendie de 1745, et sur le côté sud, l'an-

Digitized by Google

cien hôtel Bertier; le côté ouest a conservé ses vieilles constructions en corondage du XVI[e] siècle.

De tous temps, jusqu'à l'époque de la Révolution, la population du quartier fut presque exclusivement ouvrière, les maisons appartenaient principalement à des aubergistes, taverniers, boulangers et à quelques bourgeois et notaires.

Les boulangers étaient attirés là, par la proximité du four de Cantegril et les aubergistes et taverniers s'y enrichissaient par la clientèle du marché au vin qui se tenait sur la place; c'est sur le sol de l'hôtel Lafage, à l'angle de la rue Alexandre-Fourtanier que se trouvait, en 1550, l'*hôtellerie du Cerf-Volant,* une des seize auberges à enseignes privilégiées.

Mais, à côté de cette population ouvrière, cette place nous rappelle quelques personnages qui ont tenu une place marquante dans notre histoire toulousaine, tels que l'architecte *Nicolas Buterne,* capitoul en 1696, qui nous a laissé le meilleur plan du cours de la Garonne en amont de Toulouse jusqu'à Braqueville, dressé en 1687, et qui possédait la maison n° 2; le célèbre ligueur *Guillaume de Maran,* docteur régent de l'Université, qui professa pendant quarante ans dans notre ville et publia plusieurs ouvrages de jurisprudence, propriétaire du n° 6, en 1595; le fameux philosophe *François Sanchez,* dit le *Sceptique,* même maison en 1609, et au n° 10, *Ramond Godoly,* chirurgien, le père de l'auteur du « *Ramelet Moundi* », *Pierre Goudouly* (en français Pierre Goudelin) dont le monument, œuvre de Falguière, orne le jardin de la place Lafayette.

Parmi les principaux propriétaires notables, on trouvait :

Aux n[os] 1 et 2 (1), en 1649, *Pierre Bérard,* architecte; en 1695, l'architecte *Nicolas Buterne,* le capitoul assesseur de 1696.

Au n° 3, en 1550, *Jean Bougeyron,* notaire et, en 1571, son fils, *Jean Bergeyron,* greffier au Sénéchal; en 1598, noble *Julien Jullia,* écuyer; en 1626, *Pierre Jullia,* docteur et avocat à la cour;

(1) N[os] 1 à 9. A. M. — Car. Saint-Etienne, 22[e] m., 1550; 23[e] m., 1571-1679.

Digitized by Google

en 1766, *D^lle Cécille-Rose-Colombe de Guy,* veuve de *F.-D.-C.-Gabriel de Bécario de Pavie,* seigneur et marquis de Fourquevaux; en 1783, *Henri Gayral,* avocat.

Au n° 5, en 1550, *Guillaume d'Agia,* notaire; en 1658, *Jean Planès,* procureur au Parlement; en 1777, *Joseph Fraysse,* avocat à la Bourse.

Au n° 6, en 1550, *Jean de Cazeneuve,* capitaine de Verfeil; en 1575, *Guillaume Cazeneuve,* lieutenant du Prévost, puis son gendre, *Estienne de Vinhals,* docteur et avocat à la cour et syndic du Puy, marié à *D^lle Jacqueline de Cazeneuve;* en 1595, *Guillaume de Maran,* docteur, régent de l'Université; en 1609, *François Sanchez,* docteur, régent de la Faculté de Médecine; en 1679, *François Chambon,* avocat; en 1718, noble *Du Bousquet,* écuyer, capitoul en 1713.

Aux n°^s 7, 8 et 9, des taverniers et des cartiers.

Au n° 10 *bis* (1) (maison en corondage, formant l'angle de la rue de la Pomme), vers 1572, *Ramond Godoly,* maître chirurgien; en 1656, *Jean Lapierre,* maître chirurgien.

Au n° 10, en 1626, *Jean de Sensoy,* contrôleur du diocèse de Vabres; en 1650, *Dominique Faure,* notaire royal.

Au n° 11, en 1676, *Pierre Daubisson,* contrôleur du roi à l'élection de Boulogne; en 1728, *Jacques Fabry,* écuyer; en 1741, son fils, même prénom; en 1766, *Dame Jeanne Coustous,* veuve dudit Fabry, femme de M. le *chevalier Daubuisson;* en 1799, *J.-B. Dutemps,* marchand (2).

Au n° 12, en 1478, *Peyre Lama,* notaire; en 1664, *Jean Deprat,* dit *La Rose,* maître haubois.

Au n° 16 (3), en 1571, *Antoine Arnial,* avocat au Sénéchal.

Au n° 17, en 1550, *Antoine Boscredon,* bourgeois, capitoul en 1543-44 et 1551-52, marié à *Antoinette Imbert,* fille du capitoul de 1510 et 1524; en 1651, *François d'Andrieu,* avocat à la cour et bourgeois de Toulouse; en 1661, son fils, *Jean-Paul Andrieu,* marchand, capitoul en 1668-69 et 1677-78; en 1680, *Jacques Gaspard d'Andrieu,* écuyer.

Au n° 18, en 1626, *Louis Golesque,* procureur au Sénéchal; en 1691, *Pierre de Purpan,* sieur de Vendine (petit fils du docteur régent *Pons-François Purpan,* doyen de la Faculté de Médecine), marié à *D^lle Jeanne-Marie de Salvéroque.*

Aux n°^s 21 et 22 (4), en 1478, *Antoine Buxi,* dénommé aussi

---

(1) N°^s 10 à 12, A. M. — Sad. Saint-Etienne, 9^e m., 1471, 1550, 1571, 1679.

(2) C'est à M. Dutemps, ancien adjoint au maire, que l'on doit la création du quartier Lafayette dont une rue porte le nom.

(3) N°^s 14 à 18, A. M. — Cad. Saint-Etienne, 10^e m., 1478, 1550, 1571, 1679.

(4) N°^s 21 à 26, A. M. — Cad. Saint-Etienne, 15^e m., 1478; 21^e m., 1550; 22^e m., 1571-1679.

Digitized by Google

Bois ou *Boyer*, docteur, capitoul en 1475; en 1550, *M. Mᵉ Jehan de Barthélemy*, conseiller clerc au Parlement en 1521, Président aux enquêtes de 1540 à 1559; en 1571, *Mᵉ Aloy Bertier*, notaire et secrétaire du roi.

Au n° 26, en 1550, *Mᵉ Pierre du Cèdre*, licencié, capitoul en 1561-62, destitué le 13 mai 1562, à cause des troubles des Huguenots.

382. — Les Petits Augustins.

(Place Saint-Georges, n°ˢ 14 et 15.)

Les Religieux Augustins déchaussés, ayant demandé l'autorisation de venir s'établir à Toulouse, l'archevêque *Pierre de Marca*, les autorisa, par ordonnance du 26 juin 1655, à s'établir place Saint-Georges, dans l'ancien hôpital de *N.-D. Du Puy*, que leur concédait le chapitre de Saint-Etienne, et le Parlement, par arrêt du 9 juillet, leur accorda l'autorisation de s'établir à Saint-Georges ou ailleurs, à leur convenance, « à la condition qu'ils ne pourraient point quester, mendier, ny porter besace, et de payer les taxes (1).

Leur monastère étant établi sur la place Saint-Georges, on les désigna dès lors « *Augustins de Saint-Georges* », ou encore, les *Petits Augustins*, pour les distinguer des religieux du grand couvent des Augustins, qu'on appela les *Grands Augustins*.

Leur église occupait alors, à l'angle de la rue Saint-Antoine-du-T, le sol des maisons n°ˢ 14 et 15 actuelles et s'avançait au devant sur la place; dans la suite, ils achetèrent de nombreux immeubles environnants; entre autres, en 1668 le n° 16 et en 1683 le n° 17.

En 1780, ils firent reconstruire leur église qui menaçait ruines; à cet effet, le Conseil capitulaire, par délibération du 23 décembre 1779, leur accorda, à titre de secours, un subside de 2.000 livres, à condition qu'ils reculeraient la façade de leurs constructions à l'alignement qu'on leur fixerait.

---

(1) A. M. — AA. 26, n°ˢ 30 et 31.

Digitized by Google

Quelques années plus tard, après 1808, église et monastère furent démolis, et les nouvelles constructions portées à l'alignement du n° 18.

383. — L'Hôtel Lafage.

(Place Saint-Georges, n° 20.)

Sur le sol où l'on a construit cet hôtel, il y avait, dans la première moitié du XVIII[e] siècle, cinq immeubles qui s'avançaient sur la place et deux autres en façade sur la rue Alexandre-Fourtanier, ancienne rue Vinaigre.

Le premier de ces immeubles, du côté de la rue Saint-Georges, appartenait, en 1679, à l'avocat *Pierre Rebeilhé*, et le second au procureur *Antoine Spigat;* ces deux immeubles passèrent, en 1728, à Dame *Marie de Costa*, veuve de *Pierre Raymond*. Le troisième appartenait, en 1678, à *François Ducasse*, maître de poste, et passa, en 1747, à *Jean Arnaud Barreau*, greffier au Palais; le quatrième, en 1670, à noble *Jean Estienne de Palarin*, capitoul en 1662-63 et passa, en 1732, à *Catherine Noué*, veuve *Déjean*, et le cinquième au pâtissier *François Savignol*.

En 1745, quatre de ces immeubles ayant été détruits par un incendie, un arrêt du Conseil d'Etat, du 20 août 1747, autorisa les Capitouls à les faire reconstruire si les propriétaires ne le faisaient pas. La ville donna alors ces maisons, ainsi qu'une cinquième, qui fut acheté 6.000 livres, à noble *Henri-Joseph de Lafage*, à charge par ce dernier de les faire reconstruire avec une grande façade monumentale, selon le nouvel alignement projeté.

C'est alors que fut édifié, sur les plans de l'architecte *Maduran*, l'hôtel actuel, connu encore sous le nom d'Hôtel Lafage, dont la façade, style Louis XV, a été dans la suite blanchie à la céruse, selon la mode de l'époque Louis XVI.

Cet hôtel rappelle le nom d'un toulousain illustre, noble *Ferréol de Lafage*, docteur et avocat au Parlement, capitoul en 1672-73, chef du Consistoire en 1682-83, qui avait

Digitized by Google

épousé en premières noces *Dlle Laurence de La Peyre*, et en secondes noces *Jeanne de Souaix*, et mourut en avril 1690.

Pendant son Capitoulat il rendit de si grands services à la ville et à ses concitoyens, que deux ans après sa mort, le Conseil capitulaire fit frapper une médaille d'or en son honneur; fait unique dans les annales du Capitoulat.

Cette médaille portait sur sa face le buste de Ferréol de Lafage avec la légende : PATRIÆ DECORATVS AMORE, et sur le revers les armes de la ville au centre, avec les huit blasons des Capitouls de l'année autour, et au-dessous le blason de Lafage; la légende de ce côté portait : MEMORIÆ NOBILIS FEREOLI DE LAFAGE. BIS CAPITOLINVS, TOLOSA, ANN. 1692 (1).

La médaille fut offerte à son fils *Antoine de Lafage*, trésorier de France, et c'est le fils de ce dernier qui fit construire l'hôtel qui appartient encore à cette illustre famille.

384. — L'Hôtel Bertier.

(Place Saint-Georges, n° 24.)

Sur le côté sud de la place Saint-Georges et à l'entrée de la rue Alexandre-Fourtanier, sur le sol de la maison qui porte le n° 2, s'ouvrait autrefois une étroite ruelle qui allait rejoindre la rue des Têtus, et qui a disparu vers la fin du XVIIe siècle, absorbée par les constructions des propriétaires voisins qui l'usurpèrent.

Entre cette ruelle et la maison n° 25, s'étendait le vaste immeuble des Bertier, qui avait issues rue des Têtus, rue d'Astorg (n° 1) et sur la place des Quatre-Carres, aujourd'hui rue et place Boulbonne (n° 50).

---

(1) La gravure de cette médaille se trouve dans les « *Institutions* », de Dumège (t. II, p. 407) et dans l'*Histoire de Toulouse* de Raynal (p. 381).

Digitized by Google

Au XV[e] siècle il y avait, sur l'emplacement de cet immeuble, quatre maisons en façade sur la place; une sur le sol du n° 24 actuel, et les trois autres sur le sol des n°[s] 21 et 22. Vers 1550, ces trois maisons furent réunies par *Jean de Barthélemy*, conseiller clerc au Parlement, de 1521 à 1540, et Président à la première Chambre des Enquêtes, de 1540 à 1559, qui mérite une mention particulière.

Ce magistrat, dont le portrait se trouve sur le Manuscrit des Parlementaires (f° 59), aux Archives du Donjon, possédait une très grosse fortune qu'il employa à de bonnes œuvres; il créa un hôpital et un chapitre à Mur-de-Barrès, sa ville natale, et légua, par son testament du 15 août 1559, ses maisons de la place Saint-Georges, avec les revenus de nombreuses propriétés qu'il possédait, pour transférer sur cette place les Religieuses Sainte-Claire de Saint-Cyprien, ou, dans le cas où ce legs ne pourrait être accepté par l'autorité diocésaine, pour la création d'un collège qui prendrait le nom de « *Collège Saint-Barthélemy* ».

On ne sait quelle fut l'issue de ces dispositions testamentaires, mais les Religieuses de Sainte-Claire ne vinrent pas s'établir à Saint-Georges, et le Collège Saint-Barthélémy ne fut jamais créé.

Après sa mort, ses maisons furent achetées par maître *Aloy Bertier*, notaire et secrétaire du roi, qui ne figure pas dans la généalogie de l'illustre famille des Bertier, et cependant ses biens passèrent par héritage au fameux évêque de Rieux, *Antoine-François de Bertier*, qui acquit, dans la suite, plus de la moitié des immeubles de ce moulon.

François de Bertier, nommé évêque de Rieux, en 1657, en remplacement de son oncle *Jean-Louis de Bertier*, qui se démit en sa faveur, fut le trentième évêque de Rieux et le troisième de son nom; sacré à Rieux, le 25 juin 1662, il y mourut le 29 octobre 1705, et légua sa riche bibliothèque aux Doctrinaires de Saint-Rome.

Le scribe du registre cadastral de 1679 avait inscrit comme propriétaire des maisons de la place Saint-Georges : « Messire Antoine de Bertier, évêque de Rieux », mais à

Digitized by Google

cette époque on ne badinait pas avec les titres honorifiques, et cette mention, reconnue incorrecte, fut biffée et remplacée par la suivante :

« Monseigneur l'Illustricime, Révérentissime, *Antoine-François de Bertier,* évesque de Rieux, conseiller du Roy en ses conseils, abbé de Lézat et Lacapelle, Prévost de l'Eglise Saint-Etienne, seigneur de Montrabe, Belpech et Palificat. »

C'est dans l'hôtel Bertier que la Société Saint-Vincent de Paul avait aménagé, sous le second Empire, une vaste salle avec tribunes, pour donner des concerts et des conférences.

385. — Rue Cantegril.

La rue Cantegril a toujours porté ce nom, avec de nombreuses variations d'orthographe; « *Car. Canto-Grillo* » (1370); « *Car. furni de Cantegril, alias Augustinorum* » (1474); « *Car. del four de Cantagril* » (1478); rue de Cantegril, qui va du couvent des Augustins au four de Cantegril (1486); *rue du Four de Cantegril* (1527); *rue Chantegril* ou *Cantegrilh* (1550); rue Cantegril (1571, 1679, 1747, 1750), et sur le tableau du 6 floréal An II, *Rue Persévérance.*

Son nom lui venait du Four de Cantegril, c'est-à-dire, Chante grillon, qui se trouvait au n° 11 actuel. On sait que les grillons (les grils) se réfugient vers les fours, où on les entend chanter l'hiver comme l'été.

Nos historiens du vieux Toulouse ont dit que cette maison du Four-Cantegril avait été démolie; c'est une erreur, elle existe encore, c'est la maison en corondage n° 11 qui a une autre façade rue des Quatre-Carres, n° 43 (suite de la rue Boulbonne) et c'est l'immeuble suivant n° 13 qui s'avançait sur la place des Quatre-Carres qui a été démolie, il y a une cinquantaine d'années, pour le dégagement du carrefour et de la rue Boulbonne.

Cette rue nous rappelle quelques-uns de nos grands artis-

Digitized by Google

tes toulousains : *Nicolas Bachelier*, qui acheta, en 1535, la maison d'un certain *Jacques Maligot*, sur l'emplacement du n° 2 actuel et qu'il revendit vers 1544; au n° 1, les peintres *Escoubé* et *Guillaume Fenasse*, auteurs du rétable des Pénitents bleus, en 1678; au n° 3, les *Arthur Legoust* père, fils et petits-fils, tous illustres sculpteurs et architectes, puis *Jean Albes*, sculpteur.

Parmi les principaux propriétaires marquants on trouvait, sur le côté nord (1) :

Au n° 1 (maison reconstruite vers 1890 et formant l'angle de la rue des Arts, n° 24), vers 1655, *Guillaume de Brassac*, avocat et notaire capitoul en 1665-66.

Au n° 1 *bis* (maison Auba), en 1550, *Jehan Vidal*, dit le *Pescadoure*, bourgeois, marchand, capitoul en 1520 et 1521, marié à *Dame Peyranne de Bonhomme;* en 1571, *Bernard Codercy*, procureur au Sénéchal ; vers 1670, *Guillaume Fenasse*, maître peintre.

Au n° 3, en 1560, *Jean Clary*, lieutenant du procureur fiscal; en 1571, noble *Jacques de Puybusque*, sieur de Paulhac; en 1679, *Arthur Legoust*, sculpteur et architecte; en 1749, *Jean Albes*, sculpteur.

Au n° 9 (maison ayant façade place Saint-Georges, n° 2), en 1679, *Pierre Bérard*, architecte; en 1695, *Nicolas Buterne*, architecte, capitoul en 1696.

Au n° 11 (maison du Four), en 1571, *Antoine Vizard*, licencié et avocat; en 1748, *Jean-Baptiste Payan*, avocat au Parlement.

Sur le côté sud (2), dans les maisons qui précédèrent la grande construction du n° 2), en 1550, *Jehan Gilibert*, docteur, marié à *D^lle Jeanne de Buxi;* en 1571, *Jean Corras*, conseiller au Parlement de 1553 à 1562, qui était marié à *D^lle Catherine Boyeson* et qui fut compris au nombre des 30 conseillers proscrits comme religionnaires à la suite des troubles de 1562, puis assassiné dans sa prison et pendu à l'orme du Palais en 1572. En 1602, *Guillaume de Bertier*, sieur de Saint-Germier, conseiller au Parlement; en 1679, *François de Bertier*, conseiller au Parlement en 1681, avocat général en 1690, premier président au Parlement de Pau en 1704, premier président à Toulouse de 1710 à 1723; en 1746, *Antoine Lecomte*, marquis de Noé, conseiller au Parlement en 1698, avocat général de 1703 à 1751. De 1861 à 1881, la Caisse d'Epargne.

---

(1) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 16^e m., 1478; 22^e m., 1550; 23^e m., 1571, 1679.

(2) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 24^e m., 1550; 25^e m., 1679.

Digitized by Google

386. — Rue d'Astorg.

Au XIV[e] siècle, la rue d'Astorg était appelée « *Rue Raymond-Arnaud-de-Villeneuve* (*Car. Raymondi Arnaldi de Villanova*) » (1384), du nom d'un de ses habitants, propriétaire d'un immeuble dans cette rue ; « *carraria domus Raymondi Arnaldi de Villanova, prope quadrivium de latgis* (1460), c'est-à-dire, vers le carrefour de la rue de Lages, aujourd'hui rue Malaret. Dès 1403 nous voyons apparaître le nom actuel qui lui venait de la famille d'Astorg, propriétaire d'un immeuble de cette rue; nom accompagné successivement de prénoms divers, au fur et à mesure que le chef de la famille possédant cet immeuble changeait : *Car. Domini Petri Astorgii* (1403); *Car. de mossen Joan Estore* (1478); *Car. d'Estore; Car. de Pe Estorg* (1478); *Rue de mossen Pierre Astorg* ou *de Lages* (1525). A partir de 1550, on trouve toujours sur tous les cadastres et les plans de Toulouse, Rue d'Astorg, avec quelques variations d'orthographe : *R. d'Astore* (plan Tavernier, 1631); *R. des Torts* (plan Jouvin de 1687 à 1766), et sur le tableau du 6 floréal An II, *Rue l'Héroïsme.*

Les Astorg ont figuré dix-sept fois au Capitoulat, du XIV[e] au XVI[e] siècle; un *Astorg de Nalhac,* troubadour toulousain, vivait dans la première moitié du XV[e] siècle.

On remarque dans cette rue, au n° 3, l'immeuble des Astorg, reconstruit sans style précis au début du siècle dernier, et au n° 5, la maison où la ville installa, en 1744, les *Dames Noires,* ou *Dames de Saint-Maur,* ou *du Saint-Enfant Jésus,* institution fondée par l'archevêque de Toulouse, Montpézat de Carbon, en 1687, pour tenir une école charitable de jeunes filles.

Au n° 28, se trouvait la maison de la *Confrérie des Brassiers* travailleurs de terre, dont on voit encore, sur la clef d'arc du grand portail, les attributs de la confrérie, en partie cachés par le numéro de la maison, bêtement cloué dessus. Cette confrérie avait dans l'église Saint-Etienne sa

Digitized by Google

chapelle, dont la petite fenêtre supérieure a été démolie en 1910, pour les nouveaux travaux. Cette fenêtre qui présente aussi les attributs de la confrérie et la date 1671, a été sur notre demande réédifiée derrière l'abside de l'église.

En 1897, on trouva une urne romaine dans les fondations de la maison n° 26.

Il reste encore dans cette rue deux maisons en corondage, les n°s 15 et 36; cette dernière faisait partie, au XV[e] siècle, de l'auberge l'*Hostelaria del Cap del More,* dont l'hôtesse *Simone Volpilhiga,* morte le 15 juin 1530, eut son épitaphe au cloître de Saint-Etienne, aujourd'hui conservé au Musée des Augustins (n° 448).

Parmi les principaux propriétaires marquants, on trouvait :

Au n° 1, les dépendances du vaste immeuble de l'évêque de Rieux, *Ant.-François de Bertier,* qui avait façade rue Boulbonne et place Saint-Georges.

Au n° 3, immeubles des Astorg; au XVIII[e] siècle, l'hôtel du Président Niquet.

Au n° 5, en 1478, *Jean Estorg,* capitoul en 1488 et 1496; en 1550, *Jehan Couvidat,* notaire; en 1584, *Estienne du Bort,* licencié, assesseur des Capitouls; en 1610, *Antoine Rudelle d'Alzon,* conseiller, magistrat présidial; en 1653, *Jehan d'Estadens,* conseiller présidial, marié à *D[lle] Françoise de Rudelle;* en 1744, maison achetée par la ville pour les *Dames Noires.*

Au n° 7, en 1478, *Guillaume Bardin,* conseiller au Parlement de 1473 à 1504; en 1571, *Laurent de La Roques,* trésorier de la ville; vers 1600, *Durand Dabatia,* docteur et avocat; en 1657, *Jean de Villèle,* sieur de Campaulhac, conseiller, secrétaire du roi; en 1742, *Joseph de Bartaud,* conseiller au Sénéchal; en 1779, *Guillaume-Marie Lecomte,* chevalier de Malte, ancien capitaine aide-major au régiment de la Couronne, capitoul en 1781.

Au n° 9 (deux maisons réunies), en 1478, *Anthoine Viguier,* bachelier, capitoul en 1477-78; vers 1580, *Thomas Bousquet,* avocat; en 1624, *Marc-Antoine Supply,* docteur et avocat; en 1626, *Jean de Cathelan,* conseiller, secrétaire du roi; en 1679, *Jean Poucheville,* conseiller au Sénéchal; en 1723, noble *Pierre de Cassan,* seigneur de Clairac, conseiller au Parlement de 1751 à 1783, office vendu en 1784 à *Savy de Gardeil* et payée 40.000 livres.

---

(1) N°s 1 à 9, A. M. — Cad. Saint-Etienne, 15[e] m., 1478; 21[e] m., 1550; 22[e] m., 1571 et 1679.

Digitized by Google

Au n° 11 (1), en 1478, *Azémar de Noailles,* capitoul en 1459 et 1471; en 1571, le docteur *Jehan Rossignolly,* puis son gendre, *Pierre de Beaucreu,* écuyer, marié à *D^lle Mary de Rossignoly;* en 1594, *Antoine de Lacoste,* conseiller au Parlement de 1573 à 1618; en 1679, *Hugues-François Lacoste,* conseiller au Sénéchal.

Au n° 15, en 1673, le peintre *Charles Dayssac;* en 1772, *Antoine Jamet,* avocat au Parlement.

Au n° 17, en 1570, *Jean Lapointe,* docteur régent; en 1647, *Pierre Pourtal,* avocat; en 1733, noble *Arnaud Duilhé,* écuyer, fils de *Jacques Duilhé,* capitoul en 1733; en 1754, Messire *de Fobars,* chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des Galères.

Au n° 2 (2), en 1550, *Jehan Raffin,* apothicaire et dizenier; en 1571, *Barthélemy Raffin,* apothicaire et docteur.

Au n° 4, en 1550, *Richard Gay,* notaire; en 1609, *Alphonse Jaybert,* procureur au Sénéchal, marié à *D^lle Jeanne de Négrety;* en 1672, *Clément de Blanc,* avocat à la Cour, marié à *D^lle Jeanne de Larroque;* en 1679, *Pierre Jaybert,* avocat.

Au n° 18, en 1571, *Jean Bosquet,* procureur au Sénéchal; en 1616, *Mathieu du Buysson,* docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1633-34, sieur de Barquils, marié à *D^lle Françoise de Lacoste;* en 1626, *Jean de Cathelan,* conseiller, secrétaire du roi; vers 1670, *Pierre de Catelan,* co-seigneur de Pauliac; en 1700, noble *Bertrand de Sanniés,* sieur de Roubignan, ancien capitaine au régiment de la Couronne.

Au n° 20, en 1626, *Jean de Catel,* conseiller, magistrat présidial; en 1758, *Jean-Baptiste Maynard,* docteur en médecine.

Au n° 22, en 1632, *Pierre Duclos,* conseiller, secrétaire du roi; en 1678, *Jean Paucheville,* conseiller au Sénéchal.

Au n° 24, en 1571, *Pierre de Serta,* homme d'arme de la Compagnie de M. de Montluc; vers 1580, *Micheau de Cognard,* conseiller au Sénéchal, puis *Jean de Cognard,* écuyer; en 1641, *Jean-Gabriel Richard,* conseiller au Présidial; en 1679, *Pierre Richard,* conseiller au Sénéchal.

Au n° 26, en 1571, *Jean Rossignoly,* docteur en droit; en 1632, *Léonard Campistron,* marié à *D^lle Marguerite de Beauveu* et noble *Bernard Delpech d'Espanes,* marié à *D^lle Catherine de Beauveu;* en 1672, *Hector de Fraust,* conseiller, secrétaire du roi.

Au n° 34, en 1609, *Bertrand Peyronet,* docteur, avocat à la Cour; en 1695, *Jean Anceau,* écuyer, capitoul en 1675, marié à *D^lle Marie de Médon,* fille du capitoul de 1659.

Au n° 36, en 1550, *François Bartholomé,* conseiller au Parlement de 1543 à 1557, marié à *D^lle Catherine de Tournier;* en

---

(1) N°^s 11 à 25, A. M. — Cad. Saint-Etienne, 13^e m., 1478; 19^e m., 1550; 20^e m., 1571 et 1679.

(2) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 23^e m., 1550; 24^e m., 1571 et 1679.

Digitized by Google

1571, *Pierre Sabatier de la Bourgade,* leur gendre, conseiller au Parlement de 1545 à 1595; en 1679, *Jean-Joseph de Senaux,* conseiller au Parlement de 1674 à 1728.

387. — L'Hôtel du Président Niquet.

(Rue d'Astorg, n° 3.)

Cet hôtel, construit probablement sous le règne de Louis XVI, et reconstruit sous le premier Empire, occupe l'emplacement de quatre petites maisons et d'un grand immeuble qui fut au XV^e^ siècle le berceau de la famille Astorg, famille capitulaire dont le nom figure, durant trois siècles, 17 fois au Capitoulat, de 1298 à 1588.

Cet immeuble avait, en 1478, neuf mètres de façade sur la « *rue de Jean Estorg* », avec plusieurs étages et jardin, et issue sur le « cantounet de Pé Boyé », petite ruelle, aujourd'hui disparue, qui allait de la place Saint-Georges à la rue des Têtus, et qui fut accaparée dans la suite par les propriétaires voisins.

L'hôtel actuel est en réalité sans style bien défini; c'est l'abandon de l'élégant style de l'époque de Louis XVI; c'est la lassitude de l'art qui, après la période révolutionnaire, s'était ressaisi pour créer hâtivement le style correct et sévère du premier Empire, qui sombra après quelques années. C'est la somptuosité de ces derniers styles, amoindrie et dénaturée, qui bientôt après se noya dans les conceptions sans originalités de cette époque sans goût qui caractérisa le règne de Louis-Philippe.

Dans la première moitié du XVI^e^ siècle, l'immeuble des Astorg passa successivement, vers 1550, à *Guillaume Flotte,* notaire et conseiller du roi qui fit construire l'hôtel vers 1571, puis à *François Flotte,* conseiller secrétaire du roi, marié à *D^lle^ Jeanne Roberty,* et en 1631 au fils de ce dernier, noble *Jean-Paul de Flotte,* écuyer, sieur de Belbéze, qui fut capitoul en 1633-34.

En 1703, l'immeuble passa à Messire *Raymond Tiffaud,* seigneur de Belloc, conseiller au Parlement en 1691, décédé

Digitized by Google

en 1712, et à la mort de ce dernier, il fut acquis par Messire *Antoine-Joseph de Niquet* qui, de son vivant, en fit donation à son fils en 1759.

C'est la veuve de ce dernier, portée propriétaire de l'immeuble sur le cadastre de 1808, qui dut faire reconstruire l'hôtel actuel.

Antoine-Joseph de Niquet, nommé conseiller au Parlement le 27 août 1720, président à mortier le 20 décembre 1722 et premier président en septembre 1770, conserva sa charge dans le Parlement Maupeou, lors de la dissolution des Parlements et donna sa démission en 1787, en faveur d'*Auguste Cambon*. Il mourut en 1794, âgé de 103 ans.

388. — Rue Alexandre-Fourtanier.

L'ancienne rue Vinaigre n'a reçu le nom de rue Alexandre Fourtanier, qu'en 1887, par délibération municipale, en commémoration de l'éminent avocat, mort le 3 février 1864, qui légua une rente annuelle de 250 francs, pour fonder un prix en faveur des jeunes avocats ayant terminé leurs 3 années de stage.

Dès le XIV^e^ siècle, ce fut la *rue de Guilhem Hunaud*, chevalier, capitoul en 1350, « *car. domini Guilhem Hunaudi* » (1339); « *car. Raymondi Unaudi* » (1371); *car. Unaldi de Lautario* (1375); *car. Hunaudi* (1479); *car. Unal de Lanta* (1527).

Guiraud Unaud de Lanta est cité dans la « Canso des Eretges », et avant 1279 un *Raymond Unaud*, fut condamné pour hérésie.

La partie de cette rue comprise entre la place Saint-Georges et la rue des Têtus était dénommée aux XV^e^ et et XVI^e^ siècles, *rue d'en Pé Roy, d'en Perroy* ou *d'en Perron*, du nom d'un de ses habitants. Sur le cadastre de 1571, la rue est désignée, sur toute son étendue, *rue Vinaigre*, nom qu'elle continua à porter pendant 317 ans, jusqu'en 1887 et qui lui venait sans doute d'un habitant du quartier; le cadastre de

Digitized by Google

1478, porte en effet, comme propriétaire dans la rue des Pénitents-Blancs, près de la place, un nommé « *Peyre Collac, alias Vinagre, cosinier* » (1).

D'après Brémond, dont l'imagination était toujours très fertile, cette dénomination lui serait venue des fabricants de vinaigre qui s'y étaient établis; mais on peut parcourir tous les registres des tailles, pagellation, cadastres et autres, on n'y voit figurer aucun vinaigrier. Sur le tableau du 6 floréal An II, la rue fut baptisée *rue Spartiates*.

En 1548, le grand incendie du 20 juillet de la rue des Grazaliers (rue des Tourneurs), qui détruisit plus de 200 maisons, se propagea dans la rue Vinaigre et y consuma 25 maisons.

Presque toutes les façades des immeubles de cette rue ont été réédifiées au siècle dernier ou au XVIII[e] siècle, mais s'il ne nous reste plus de constructions remarquables, plusieurs maisons cependant, nous rappellent des noms illustres d'artistes de notre cité : Au n° 1 (aujourd'hui hôtel Lafage), *Mathelin Tailhasson*, ménestrier, le grand-père du fameux *Gaillard-Mathelin Tailhasson*, dit *Matali*, le roi des violons de France. Au n° 21-23, *Jean Marc-Arcis*, sculpteur, le fils du grand Marc-Arcis, à qui nous devons le beau bas-relief du Parnasse de l'ancienne salle de l'Athénée de la rue Montardy, et de nombreux bustes de notre ancienne Salle des Illustres. Au n° 26, *Pierre Levesville* (Lenesville, pour nos historiens du vieux Toulouse), l'architecte orléanais, qui construisit en 1622, l'église des Pénitents-Bleus (église Saint-Jérôme), et en 1609-1613, la voûte du chœur de l'église Saint-Etienne, où il fut inhumé sous les orgues, le 1[er] mai 1632.

Parmi les principaux propriétaires marquants de cette rue on trouvait :

Au n° 1 (2) (quatre maisons réunies en 1749), en 1550, *Mathelin Tailhasson*, ménestrier; en 1571, *Jean Seneyroles*, avo-

(1) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 29[e] m., 1478, art. 12, f° 58.
(2) N°[s] 1 à 25, A. M. — Sad. Saint-Etienne, 12[e] m., 1478; 11[e] m., 1550; 12[e] m., 1571 et 1679.

Digitized by Google

cat au Sénéchal; en 1609, *Bertrand Doujac*, docteur et avocat à la Cour; en 1620, *Antoine Aymeric*, procureur au Sénéchal; en 1641, son frère *Raymond Aymeris*, receveur général des finances, capitoul en 1635, dont le blason se trouve sur la miniature des Annales de l'année 1635; en 1651, *Pierre de Pélut*, conseiller au Sénéchal, marié à *D^lle Jeanne d'Olivier;* en 1749, *l'hôtel Lafage.*

Au n° 3 (quatre immeubles réunis), en 1609, *Jean Dejean*, procureur au Sénéchal, capitoul en 1616, dont le blason se trouvait sur l'armorial de la Porte de l'Arsenal de l'Hôtel-de-Ville; en 1716, *Jacques Dejean*, baron de Roquemoure, conseiller au Parlement de 1699 à 1718; en 1784, noble *Louis-Guilhaume de Daram*, coseigneur de Castillon, docteur agrégé de l'Université et *Dame Julie de Roudil*, son épouse.

Au n° 5 (trois immeubles réunis), en 1642, *François de Nanté*, sieur de Lagarde, capitoul en 1642 et 1664, dont le blason se trouve sur la miniature des Annales de 1664, et son épouse *Dame Gabrielle du Compte;* en 1679, noble *Pierre Lagnes de Junius*, écuyer; en 1703, Messire *Guilhaume de Jean*, seigneur de Gradeilhe, conseiller au Parlement de 1671 à 1705; en 1717, Messire *Jacques de Jean*, baron de Roquemaure, fils de Guilhaume, conseiller au Parlement de 1699 à 1718; en 1753, *Jean-Baptiste Lassere*, avocat, seigneur de Haumont et Le Pin, capitoul, chef du Consistoire en 1749 et 1750; en 1769, *Michel Guy*, trésorier de France au Bureau des Finances; en 1775, noble *Jacques-François-Martin de Nicol*, écuyer, co-seigneur de Cugnaux.

Au n° 7, en 1478, M^e *Peyre Portalier*, bachelier; en 1662, *M^e Jean Lauze*, greffier des Gabelles; en 1702, *Louis-Etienne Beiot*, avocat, capitoul en 1697; en 1765, *Guilhaume-Joseph De Jean*, écuyer, et son épouse, *Dame Marie-Christine Deloy.*

Au n° 9, vers 1450, *Jean Bois* (ou *Buxi*), capitoul en 1453; en 1478, ses fils, *Anthoine Boyer*, docteur, et *Pierre Boyer*, capitoul en 1480 et 1491; en 1571, *M^r Jehan Du Pont*, procureur au Sénéchal, et *Jacques Chambon*, général de la Monnaye; en 1608, *Bernard Daldy*, greffier des Gabelles; vers 1748, *D^lle Jeanne Coustans*, veuve Fabry, épouse de M. le Chevalier d'Aubuisson.

Aux n^os 15 et 17, en 1754, Messire *Guy d'Yzalguier*, seigneur de Moussens et son épouse, *Dame Hypolite de Vigne.*

Aux n^os 21 et 23, en 1748, *Jean-Marc Arcis*, sculpteur.

Au n° 25, vers 1678, *Georges Mathias de La Font*, conseiller au Parlement de 1653 à 1687.

Aux n^os 10 et 12 (1), en 1679, *Pierre Azéma*, avocat, capitoul en 1680; en 1722, *Dame Marie d'Azéma*, veuve de *Messire Jean de Viguerie*, conseiller au Parlement de 1680 à 1712.

---

(1) N^os 2 à 20, A. M. — Cad. Saint-Etienne, 19^e m., 1478; 20^e m., 1550; 21^e m., 1571 et 1679.

Digitized by Google

Au n° 14, en 1478, *Peyré Rua,* notaire; en 1580, *Pierre de Saint-Plancard,* docteur et avocat à la cour; en 1648, *Simon de Gériès,* conseiller référendaire; en 1670, *Pierre-Louis de Gautier,* conseiller présidial; en 1732, noble *Bernard de Linas,* écuyer.

Au n° 18, en 1764, *Martin Bergnac,* avocat au Parlement, marié à *D^lle Marie-Anne Gramand.*

Au n° 24 (1), en 1748, *Jean-Jacques Bernède,* écuyer; en 1769, *Dame Anne Duclos,* veuve de noble *Henry-Joseph de Saint-Alban;* en 1781, Charles de Saint-Alban.

Au n° 26, en 1571, *Bernard Boyer* (ou *Buxi*), receveur du M^e des ports; en 1621, *Pierre Levesville,* M^e architecte; en 1658, sa fille, *Madeleine,* épouse de *Claude Paris.*

Au n° 28, en 1686, *Pierre Delpy,* capitoul en 1684.

Au n° 30, en 1746, *Joseph de Saint-Félix d'Aiguevives;* en 1758, *Pierre Gayral,* avocat.

389. — Rue des Têtus.

Cette ruelle, peu connue et peu fréquentée, qu'on appelait au XIV^e et XV^e siècle, la *rue d'Encossac; car. de Cassato* (1369); *car. Encossac* ou *d'èn Cossac* (1471), était désignée aussi *rue de Pernuy,* du nom d'une petite ruelle qui, du milieu de la rue des Têtus, allait rejoindre le rue Vinaigre, près de la place Saint-Georges et qui a disparu, accaparée au XVII^e siècle par les propriétaires voisins.

Le nom de rue des Têtus (*rue Testu* à l'origine), apparaît seulement en 1679 sur le cadastre, et devient *rue des Têtus* sur le tableau du 6 floréal An II, qui la baptisa *rue l'Empressement.*

Ces divers noms venaient de propriétaires du lieu; en 1570, un certain *Pierre Testut,* fournier, avait une maison et un four dans cette rue (cadastre 1571); celà n'a pas empêché Brémond d'inventer une légende absurde sur l'origine du nom de rue des Têtus.

Il n'y a rien de particulier à signaler dans cette rue; tous les immeubles avaient leurs principales entrées dans la rue d'Astorg, ou dans la rue Vinaigre. En 1679, les Capitouls

---

(1) N°^s 22 à 38, A. M. — Cad. Saint-Etienne, 19^e m., 1550; 20^e m., 1571 et 1679.

Digitized by Google

la firent fermer par un portail de bois de sapin, du côté de la rue d'Astorg (1), en en 1796, on autorisa les propriétaires à rétablir les anciennes fermetures qui avaient disparu. Elle a été de nouveau livrée à la circulation, il y a une cinquantaine d'années.

En 1550, d'après le cadastre, il n'y avait, sur le côté Est de cette rue, presque que des ruines de maisons brûlées (5 immeubles sur 7) pendant le grand incendie du 20 juillet 1548.

390. — Place des Pénitents-Blancs.

Toutes les rues et places de ce quartier portaient généralement le nom de Clotes, Clottes ou Clottas en langue romane, comme la place Lucas et les rues Saint-Antoine-du-T, Malaret, Saint-Jérôme et des Pénitents-Blancs; désignation qui devait venir de la dépression de terrain qui s'étendait sur tout ce quartier. Nous trouvons sur les anciens titres latins: *Platea de Clotis* (1391); au XV[e] siècle: « *à las Clotas vieillas* (1458); *Plassa de l'Om de la Clottas* » (1458), c'est-à-dire, place de l'Orme des Clottes; *Place de las Clottas* (1478). Au XVII[e] siècle, apparaît le nom de place des Pénitents-Blancs, qui lui vint de la chapelle de cette confrérie, construite en 1614 sur le côté Nord. Sur le tableau du 6 floréal An II, elle fut baptisée *Place Tricolore.*

Au milieu de cette place qui fut pavée pour la première fois en 1685 et dont l'étendue était alors de 134 cannes 4 pans (soit environ 1047 mètres carrés), il y avait comme sur bien d'autres places ou carrefours de la ville un puits, le « *Puits de la Croix* », ombragé par un ormeau (2). En 1794, on y planta « l'Arbre de la Liberté », surmonté du bonnet rouge, autour duquel les sans culottes se réunissaient pour faire le « Repas Civique ».

---

(1) A. M. — CC. 990, comptes 6° 63°.
(2) A. M. — CC. 1457. Pièces des comptes, 3 mai 1685.

Digitized by Google

Presque toutes les façades des maisons datent du siècle dernier, à part le n° 16, maison du XVI[e] siècle, en corondage de massecanat, convenablement restaurée depuis une quinzaine d'années, par le propriétaire actuel M. Cadaux.

Cette place était habitée principalement par des prêtres et quelques artisans, et la plupart des propriétaires louaient leurs immeubles, mais ne les habitaient pas.

Parmi les principaux propriétaires notables de cette place, on trouvait :

Sur le côté nord (1) : Au n° 1, en 1679, *Jean-François Lagrange,* avocat, qui légua son immeuble à *Dame Catherine de Ginesty,* épouse de M[e] *Bernard de Ginesty,* avocat au Parlement, capitoul en 1778-1780, qui avait son hôtel rue Nazareth, 32.

Au n° 3, en 1690, *Jean Majouret,* docteur, régent de l'Université.

Au n° 4, en 1641, noble *Raymond Aymeric,* bourgeois, receveur général des finances, capitoul en 1634-35, marié en 1614 à *D[lle] Jacquette des Innocents,* et dont l'hôtel était rue Pharaon, n° 10; en 1614, la confrérie des Pénitents blancs. La maison en arrière, qui n'avait qu'une issue sur cette place, appartenait à *Bernard Assalit,* qui la légua, par testament du 14 novembre 1740, aux *Filles de la Charité* du faubourg Saint-Etienne qui en prirent possession en 1752.

Aux n[os] 5 et 6, en 1570, *Antoine Dubreil,* conseiller au Sénéchal et, en 1614, la confrérie des Pénitents blancs.

Sur le côté est (2) : Au n° 7, en 1774, *Jean Depeyre,* procureur au Sénéchal.

Au n° 10, en 1679, *Pierre de Gillède,* écuyer, avocat au Parlement, capitoul en 1671 et chef du Consistoire en 1678, 1679, 1690; en 1720, M[e] *Giles Rachetin de Borderia,* docteur et avocat au Parlement et, en 1768, *Jean-François Muratet,* maître chirurgien.

Au n° 12, en 1678, *M[e] Jean Saury,* notaire.

Sur le côté ouest (3) : Au n° 15 (cinq maisons réunies en 1728), en 1623, *M[e] Bernard Esquirolis,* docteur et avocat à la cour; en 1652, noble *Pierre-Paul de Faure,* sieur de Gillède et Montauriol; en 1678, noble *Antoine de Faure,* sieur de Gillède et Montauriol, et en 1728, noble *Jean-Baptiste de Faure de Montauriol,* écuyer.

Au n° 16, en 1630, *Jean Vialas,* procureur au Sénéchal.

---

(1) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 12[e] moulon, 1571 et 1679.
(2) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 17[e] m., 1571 et 1679.
(3) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 20[e] m., 1571 et 1679.

Digitized by Google

Au n° 18, en 1608, *M^e Pierre de Vaux*, notaire royal.
Au n° 19, en 1667, *Messire Jacques de Cassaigne*, trésorier général de France.

391. — La Chapelle des Pénitents-Blancs.

Les Pénitents-Blancs qui faisaient remonter l'origine de leur confrérie au XIII^e siècle, firent construire leur chapelle en 1614, sur l'emplacement des maisons qui portent aujourd'hui les n^os^ 5 et 6, de la place qui a gardé leur nom.

Auparavant, leur confrérie se réunissait dans l'église des Béguins, ou religieux du Tiers ordre de Saint-François, qui était dans la rue des Tierçaires, aujourd'hui rue Pargaminières. Le Jeudi Saint ils faisaient leur procession à travers les rues de la ville, en suivant la croix des frères Béguins et en se fouettant publiquement.

En 1577, le Duc de Montpensier se fit inscrire sur les registres de la confrérie.

Au commencement du XVII^e siècle, ils achetèrent peu à peu en 1611, 1612, 1613 et 1614, les immeubles situés sur le sol des maisons qui portent actuellement les n^os^ 4, 5 et 6 de la place qui s'appelait alors la place des Clottes, et des maisons n^os^ 1, 3, 5 et 7 de la rue du même nom, pour leur établissement qui avait issue en arrière, dans la rue Traversière-Saint-Georges au n° 34 actuel, et firent construire leur vaste chapelle, dont le maître-autel en bois sculpté, fut l'œuvre du sculpteur *Pierre Affre* (bail du 15 avril 1643) et le rétable du sculpteur *Mathieu Gay*.

De 1708 à 1712, *Marc-Arcis* travailla à l'ornementation de la chapelle et, en 1722, *Pierre Lucas* fit les sculptures du plafond. Dans la suite cette chapelle fut enrichie de tableaux de *Subleyras* et de *Crozat*, élèves de Antoine Rivals.

A l'époque de la Révolution les biens de cette confrérie furent saisis et vendus comme biens nationaux au prix de 13.800 livres. Après la Révolution, la confrérie se reconstitua et s'établit à Saint-Exupère en 1822. Elle disparut peu après 1830.

Digitized by Google

392. — Rue des Pénitents-Blancs.

Cette rue fut toujours désignée par les mêmes noms que la place des Pénitents-Blancs : « *Car. Clotarum* » (1343); *car. de Clotis* (1326); *A las Clotas,* ou *car. de las Clotas vieillas* (Cad. 1458); *rue Porte-Nove* ou *Porte-Neuve* (1527; *rue du Puits de la Mothe* (ou de la Motte, Cad. 1679), et rue de la Pillore, sur quelques plans du XVIII[e] siècle. Il y avait au n° 8 de cette rue, au XVII[e] siècle, une auberge tenue par un sieur Pillore, hoste. Sur le tableau du 6 floréal An II, ce fut la *rue Tricolore.*

Les constructions de cette rue ne présentent rien de remarquable. La population y était composée principalement d'artisans, de prêtres et de quelques praticiens, au milieu desquels on peut signaler pendant le XVIII[e] siècle : les sculpteurs *Loubeau* (1758), et *Pierre Mercier* (1732), le peintre *Louis Robin* (1749) et les *Ferrary,* architecte et fontainiers; on sait que *Jean-François Ferrary,* ingénieur, réédifia, en 1720, la vasque supérieure de la fontaine du Griffoul de la place Saint-Etienne.

Parmi les principaux propriétaires notables on trouvait :

Sur le côté ouest (1) : Au n° 11, en 1680, *Joseph Ferrary,* lieutenant du Prévost de la Sénéchaussée de Carcassonne.

Au n° 13, en 1727, *Jean-François Ferrary,* ingénieur.

Au n° 15, en 1679, *Joseph Ferrary,* mestre fontenier.

Au n° 17, en 1679, *Jean Ferail,* « mestre mangonnier ».

Au n° 19, en 1679, *Pierre Pagès,* maître chirurgien; en 1695, *François Trusse,* avocat au Parlement, marié à *Dame de Laymerie;* en 1743, noble *Richard-Marc-Antoine de Laymerie,* écuyer, avocat au Parlement, et en 1758, le sieur *Loubeau,* sculpteur.

Sur le côté est (2) : Au n° 2, en 1679, *Pierre Aribat,* procureur au Parlement; en 1783, *Jean-Baptiste Vidal,* imprimeur.

Au n° 4, en 1749, le peintre *Louis Robin* et sa femme *Marie Corne.*

Au n° 6, en 1679, *Raymond Martel,* avocat au Parlement, ma-

(1) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 12[e] et 13[e] m., 1679.
(2) . M. — Cad. Saint-Etienne, 17[e] m., 1679.

Digitized by Google

rié à *Dlle Guillaumette d'Espagne;* en 1695, François Trusse, avocat au Parlement; en 1748, *Jeanne Coustous,* épouse *Fabry.*

Au n° 14, en 1728, *Raymond Coustous,* maître tailleur; vers 1760, sa fille, *Jeanne Coustous,* veuve *Fabry,* femme de *M. le chevalier Daubuisson.*

Au n° 16, en 1732, *Pierre Mercié,* tailleur de pierre (sculpteur).

Au n° 18, en 1784, *Mercuvielle,* imprimeur.

Au n° 20, en 1770, *Jean Dirat,* avocat au Parlement.

393. — Rue Malaret.

Dès le début du XIVe siècle, la rue Malaret s'est appelée *rue de Lages* ou *rue du carrefour de Lages* (1328), « *cadrivium* » ou *Quadrivium de Lages* », ou « *de Latgiis* », des textes latins. Au XVe siècle apparaît le nom de *rue du Cheval blanc.* « *Rue Saint-Pierre de Lages* ou *du Cheval blanc près des Clotes* » (1459); « *Car. Sancti Petri de Lagis alias Equi Albi prope Clotas* » des textes latins. Le tableau du 6 floréal An II la baptisa *Rue Pénétration* et *Rue Tricolore,* vers la place des Pénitents-Blancs. Enfin, en 1862, par délibération municipale du 6 novembre 1861 elle prit le nom de rue Malaret, en souvenir du baron de Malaret, ancien maire de Toulouse de 1811 à 1844 et pendant les Cent jours, qui mourut Pair de France, et dont un des ancêtres avait été propriétaire du grand immeuble n° 25 de cette rue, depuis le 19 février 1768.

Comme toutes les rues et places de ce quartier, cette rue portait aussi le nom de Clottes, « *Car. de las Clottas dite de Lages* ». Ce nom de « Lages » lui venait d'un propriétaire de ce quartier; on trouvait encore comme propriétaire du n° 9, en 1660, le notaire *Gabriel Lages* et en 1679, *Dlle Marie de Lages.*

Le nom de rue du Cheval-Blanc lui venait de l'Auberge et du *Four du Cheval-Blanc* qui se trouvait au XVe siècle dans la maison qui porte le n° 14, et celui de Saint-Pierre de Lages de l'Auberge ou *Hôtellerie de Saint-Pierre* qui, dans la première moitié du XVIe siècle, se trouvait au n° 18,

Digitized by Google

et existait encore en 1791 et même après la Révolution.

Le percement de la rue de Metz prolongée, en 1898, a fait disparaître les premières maisons de la rue Malaret, n°s 2, 4 et 6, en face de l'extrémité de la rue Riguepels; l'une de ces maisons, construite peu après l'année 1622, par le potier d'étain *Jehan Regnauld*, présentait une belle façade, avec fenêtres à croisillons style Henri IV-Louis XIII (1), absolument semblable à celles de la rue des Changes, n° 27 (Hôtel Comère).

Presque toutes les façades des maisons de cette rue ont été restaurées ou réédifiées au XVIII[e] siècle ou au siècle dernier, sauf les maisons en corondage n°s 7, 9 et 11 qui datent du XVI[e] siècle.

Çà et là il reste quelques beau balcons en fer forgé et tôle repoussée, entre autres au n° 36 et au-dessus de la porte d'entrée au n° 11.

Au n° 16, on lit l'inscription suivante, gravée en majuscules, sur le linteau de pierre de la porte : IESVS MA — SALVS MEA — 1568. La maison appartenait, en 1549, à *M[e] Pierre Du Cunq*, bachelier, prébendier de l'église Saint-Etienne.

Au n° 30, maison formant l'angle de la rue Delpech, la pierre gravée au XVIII[e] siècle portant le nom de la rue : RUE DE LAGES a été conservée; sur le côté de la rue Delpech, la même pierre porte gravé BAINS DE SANTE. En 1781, des bains publics étaient tenus dans cette maison par le M[e] chirurgien *François Vaissière*, qui possédait l'immeuble depuis 1766.

A l'angle de la maison n° 32, un monogramme du Christ a été conservé.

C'est au n° 24 que naquit le sculpteur *Antonin Mercié*, l'auteur de la statue de Vestrepain; une plaque de marbre

(1) Les dessins de la façade de cette maison ont été publiés par J. DE LAHONDÈS, dans le *Bull. de la Soc. Archéologique* de 1894, pages 120 et 121.

Digitized by Google

blanc apposée sur la façade, par délibération municipale du 2 août 1917, porte : « ANTONIN MERCIÉ, statuaire, est né dans cette maison, le 31 octobre 1845. »

Le vaste immeuble n° 25 (aujourd'hui Petit Seminaire), dont l'ancienne porte en bossage, aujourd'hui murée, rappelle la porte de l'Esquile de la rue du Taur, œuvre de Nicolas Bachelier, de 1556, fut la demeure de la famille Malaret. Après avoir appartenu, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, à la famille d'Hautpoul, et à la fin du XVIII[e] siècle à *Jean Desinnocens*, conseiller au Parlement en 1755, président à mortier en 1775, qui porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire en 1794, avec cinquante-trois autres magistrats de notre ville; il fut acheté à ce dernier par acte du 19 février 1768 (Moncassin, notaire), par Mestre *François-André-Michel-Félix de Malaret*, chanoine archidiacre de l'église Saint-Etienne et vicaire général de l'Archevêché. Un siècle plus tard l'immeuble appartenait encore à cette famille.

La petite maison n° 29 appartenait, en 1731, au peintre *Charles Escoubé* qui travailla, avec le peintre Fenasse, au rétable de l'église des Pénitents-Bleus.

La population de cette rue était composée principalement de prêtres de l'église Saint-Etienne et d'artisans; parmi les principaux propriétaires notables on trouvait (1) :

Sur le côté est : Au n° 8, en 1550, *Laurens Solié*, solliciteur; en 1575, M[r] *Raymond Addé*, praticien, et en 1602, *Gaspard Rivière*, procureur à la cour présidiale.

Au n° 12, en 1773, *Dame Catherine de Madron*, épouse de *Philippe-Joseph-Bernard de Laboucherole*, chevalier de Saint-Louis.

Au n° 14, maison du *Four du Cheval-Blanc*, en 1478, *Auberge du Cheval-Blanc*, tenue par *Durand Boudet*, hoste; en 1599, *Isac Caseneufve*, praticien au Palais, et en 1678, *M[r] François Lagrange*, avocat.

Au n° 16, maison portant l'inscription IESVS MA — SALVS MEA — 1568, en 1549, *Pierre Du Cunq*, bachelier, prébendier de l'église Saint-Etienne; en 1679, *François Tournier*, avocat au Sénéchal, et en 1782, *Alexis Ganté*, maître chirurgien.

---

(1) A. M. — Cad. Saint-Etienne. Du n° 8 au n° 12, 18[e] m., 1550; 19[e] m., 1571 et 1679. — Des n[os] 14 à 30, 17[e] m., 1550; 18[e] m., 1571 et 1679. — Des n[os] 32 à 36, 16[e] m., 1550; 17[e] m., 1571 et 1679.

Digitized by Google

Au n° 18, maison de l'Hôtellerie de Saint-Pierre, en 1598, *Guion Fossé*, conseiller au Parlement le 4 avril 1590, mort le 25 octobre 1604, marié le 16 février 1593, à *D^lle Gabrielle de Mausencal;* en 1683, *M^e Henry de La Roche*, bachelier en théologie, sieur de la Trinque; en 1729, *Messire Jean Godefroy de Cassan*, comte de Lille et de Saint-Louis en Périgord.

Au n° 20, en 1550, *M^e Jehan Petit*, notaire; en 1571, *M^e Antoine Guibert de Costa;* en 1590, *M^e Pierre de Vaulx*, notaire royal.

Au n° 24, en 1550, *Michel Tassin*, procureur à la cour; vers 1600, *Pierre de Blancone*, conseiller du roi, maître des Eaux et Forêts de la Généralité de Toulouse; en 1662, *Jean Fortis*, messager ordinaire de Toulouse à Paris; en 1638, *Jean Alègre*, contrôleur des Tailles au diocèse de Toulouse; en 1679, *Pierre Alègre*, mêmes fonctions; en 1728, *Jacques Girard*, greffier du canal.

Au n° 28, en 1700, *Bernard Campmas*, greffier.

Au n° 30, en 1550, *Michel Tassin*, procureur à la cour; en 1574, *Guillem Dasté*, licencié; en 1760, *Bertrand-Bernard Campmas*, receveur général des Octrois; en 1766, *François Vaissière*, maître chirurgien, et en 1781, Bains publics tenus par Vaissière.

Au n° 32, en 1679, *François Delpech*, prêtre et curé de Saint-Martial, à l'angle de la rue qui a conservé son nom (rue Delpech).

Au n° 36, en 1679, *Michel-Antoine de Faure*, sieur de Gillède et Montauriol.

Sur le côté ouest (1) : Au n° 5, en 1728, *D^lle Anne de Merviel*, femme de *Blaize Boyer*, écuyer, baron de Verduzan, payeur des gages de Messieurs du Parlement et capitoul en 1712-13; en 1755, *Dame Marie de Rebellier*, épouse de *M^e de Loupiac*, avocat au Parlement.

Au n° 9, en 1570, *M^e Jehan Viales*, avocat au Sénéchal; en 1679, *Pierre Pourtal*, avocat; en 1754, *Messire Bernard de Fabart*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine des Galères de France.

Au n° 13 (trois maisons réunies), 2^e maison, en 1642, *Gabriel Pagès*, maître chirurgien, marié à *Marye de Bouscaillon;* en 1679, *D^lle Guillaumette de Pagès*, veuve de *M^e Raymond Martel*, avocat au Parlement (probablement le père de *Raymond Martel*, avocat, capitoul en 1697, de la rue des Pénitents-Blancs); en 1694, *François Trusse*, avocat. — Deuxième maison, en 1660, *Gabriel Lages*, notaire royal, marié à *D^lle Jeanne de Rulière;* en 1679, *D^lle Marie de Lages;* en 1778, le sieur *Delpech*, imprimeur, père du célèbre chirurgien *Jacques-Mathieu Delpech*.

---

(1) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 19^e m., 1550; 20^e m., 1571 et 1679.

Digitized by Google

Au n° 17, en 1613, *D^lle Catherine Dargues*, femme de *M^e Estienne Déségault*, docteur et avocat à la cour.

Au n° 25 (quatre maisons réunies), en 1550, *Guillem Maignan*, chanoine archidiacre de l'église Saint-Etienne; en 1560, *Pierre de Hautpoul*, conseiller au Parlement (1557-1600), marié en premières noces à *D^lle Jeanne de Puybusque*, fille de *Raymond de Puybusque*, seigneur de Paulhars, et en secondes noces à *D^lle Catherine de Viguier;* en 1571, noble *Jean Bolé*, bourgeois; en 1623, *Jean-François de Hautpoul*, sieur d'Ausilhou, fils de *Pierre* et de *Jeanne de Puybusque*, conseiller au Parlement de 1596 à 1623, marié en premières noces à *D^lle Marie d'Olive*, et en secondes noces à *D^lle Jeanne de Guilhot;* en 1679, noble *Bertrand d'Hautpoul;* vers 1750, *Jean Desinnocens de Maurens*, conseiller au Parlement en 1755, président à mortier en 1775, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794; en 1771, *Mestre François-André-Michel-Félix de Malaret*, chanoine archidiacre de l'église Saint-Etienne, vicaire général de l'archevêché.

Au n° 27, en 1791, *Jean Couderc*, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Au n° 29, en 1731, *Charles Escoubé*, peintre.

394. — Rue du Rempart-Saint-Etienne.

La rue du Rempart-Saint-Etienne n'était autrefois que le chemin derrière les remparts; les « *Escoussières* » ou « *Escossières* » des cadastres des XVI^e et XVII^e siècles. A la fin du XVIII^e siècle, quand le vieux chemin devint une rue longeant la muraille de la ville, ce fut la *rue du Rempart-des-Pénitents-Blancs* que le tableau du 6 floréal An II baptisa *rue l'Amabilité*, et, sur le plan Vitry de 1808, la *rue du Grand-Rempart.*

Enfin après la démolition du rempart qui formait son côté est, démolition adjugée par délibération du 2 mai 1827, ce fut la *rue Basse-de-Saint-Etienne* (1840) ou *rue Basse-du-Rempart-Saint-Etienne*, et finalement la rue du Rempart-Saint-Etienne.

Toutes les construction de cette rue datent seulement du milieu du siècle dernier.

Digitized by Google

L'ÉPUISEMENT DES COMBUSTIBLES

(Suite.)

Par M. VERSEPUY.

Dans la première partie de cette étude (1), nous avons exposé les conclusions des spécialistes et hommes d'Etat anglais fixant à trois ou quatre siècles la durée des réserves de houille de la Grande-Bretagne et à un délai beaucoup plus rapproché la fin de leur exploitation rémunératrice.

Le travail si documenté et complet que M. Signorel a présenté à l'Académie sur la grève générale anglaise du mois de mai dernier a corroboré ces prévisions.

Au taux progressif de la consommation mondiale de l'essence et du pétrole, les nappes pétrolifères connues seront épuisées dans un délai encore plus court.

Nous avons énuméré les trois catégories de remèdes et palliatifs que l'on peut envisager et qui sont :

Les économies dans la dépense des combustibles fossiles qui peuvent être réalisées en particulier par le développement de la mise en valeur de la houille blanche, verte ou bleue.

La transformation directe ou indirecte des combustibles solides en combustibles liquides permettant d'alimenter les moteurs à explosion ou à combustion interne, et d'un

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse,* 12e série, t. IV.

Digitized by Google

emploi plus commode pour le chauffage des locomotives et des chaudières marines.

La reconstitution des réserves de combustibles superficielles en remplacement des réserves fossiles.

I

Les économies. L'utilisation de l'énergie thermique des mers.

En vue de l'utilisation des sources pratiquement inépuisables d'énergie calorifique constituées par les masses d'eau des mers tropicales et équatoriales. M. Georges Claude a présenté, en son nom et au nom de M. Boucherot, l'expérience suivante à l'Institut de France, le 15 novembre dernier.

Un flacon en verre de 25 litres, aux trois quarts rempli d'eau tiède (à 24°), est relié par un tube à un second récipient contenant de la glace. On fait le vide dans l'ensemble de l'appareil, à l'aide d'une pompe non figurée jusqu'ici sur les dessins publiés par les auteurs.

L'eau se met à bouillir dans le premier flacon en produisant une vapeur qui va se condenser dans le second flacon.

La vapeur d'une eau qui bout à 24° dans le vide ne rappelle que de loin celle d'une eau bouillant à 100° dans une marmite ouverte sous la pression atmosphérique, moins encore celle que produit une chaudière où l'ébullition s'effectue à 220° sous la pression de 20 atmosphères que réclament les turbines à vapeur industrielles.

La vapeur obtenue à 24°, dans le vide, n'atteint qu'une pression 700 fois plus petite, soit *trois centièmes d'atmosphère.*

Comment se comporterait sous le jet d'une vapeur ainsi diluée une turbine construite pour fonctionner à 20 atmosphères ?

Pour connaître la réponse, MM. Claude et Boucherot ins-

Digitized by Google

tallèrent sur le tube parcouru par la vapeur à 1/300e d'atmosphère un disque de « Laval » qui est l'ancêtre des turbomoteurs actuels, comme le rouet languedocien fonctionnant sous le faibles dénivellations est l'ancêtre des turbines hydrauliques et des roues Pelton utilisant des chutes de houille blanche de plusieurs centaines de mètres. Le disque Laval doit tourner à 20.000 ou 30.000 tours-minutes pour utiliser pleinement les pressions industrielles.

Mais le jet de vapeur à 1/300e d'atmosphère ne marche, lui, qu'à 500 mètres à la seconde. Le disque de Laval peut donc absorber toute l'énergie que contient la vapeur diluée sans avoir à tourner plus vite qu'à 5.000 tours par minute.

L'appareil de MM. Claude et Boucherot confirma d'après eux tout cela. Reliée par une courroie à une petite dynamo, la turbine de Laval porta deux minuscules lampes électriques à un blanc éclatant. Telle fut l'expérience réalisée le 15 novembre dernier à Paris devant l'Académie des Sciences.

Avant d'entamer la discussion de la mise en pratique industrielle projetée de cette expérience, telle que la proposent MM. Claude et Boucherot, une objection sérieuse doit être présentée.

Les inventeurs sous-entendent que leur expérimentation démontre la possibilité d'actionner un disque de Laval par la vapeur dégagée dans le vide par de l'eau à 24° et que l'énergie motrice qui actionne la dynamo dont le courant porte les lampes à l'incandescence est bien fournie par la vapeur à 3/100e d'atmosphère.

Disons de suite que leur démonstration, telle que décrite dans les divers périodiques et dans une note rédigée par M. Claude lui-même, est au moins incomplète.

Considérons, en effet, une machine à glace d'un type ancien et constituée par une carafe remplie aux trois quarts d'eau à frapper, par un réservoir à acide sulfurique et par une pompe à main, et ajoutons-y un disque Laval qui tournera évidemment comme dans l'appareillage de MM. Claude et Boucherot.

Digitized by Google

Tous ceux qui ont actionné en été une pareille machine pour fournir quelque rafraîchissement à leurs commensaux ne contesteront pas que l'effort moteur est fourni sur la pompe à vide, et n'est pas engendré par l'évaporation de l'eau dans la carafe.

L'expérience de MM. Claude et Boucherot aurait été plus probante s'ils avaient porté au blanc éblouissant une seule lampe au lieu de deux, et s'ils avaient pu maintenir le vide en actionnant la pompe avec le courant ainsi économisé. Ils ne l'ont pas fait et pour cause, et on peut soupçonner que la dépense d'énergie nécessaire pour maintenir le vide sur le flacon a été très supérieure à l'énergie utilisée sur le disque Laval actionné par la vapeur à 1/300e d'atmosphère.

Nous avons eu l'occasion de vérifier par ailleurs, dans notre pratique industrielle, qu'une machine à vapeur pouvait marcher sur les rentrées d'air de ses presse-étoupes ou sur les fuites de ses vannes de vapeur si on l'actionnait par la pompe à vide d'un condenseur indépendant.

Dans ce cas la machine à vapeur se trouve transformée en un moteur à fluide détendu et aspiré par la pompe motrice.

Telle était d'ailleurs la distribution d'énergie par le vide qui fut réalisée il y a une cinquantaine d'années par Popp à Paris.

A fortiori notre machine à vapeur actionnée par le vide fonctionnerait-elle si elle était mise en communication avec une source inépuisable d'eau à 24° — la température de l'eau de condensation également inépuisable se rapprochant le plus possible de 4°.

Sous la réserve de la preuve préalable qui restera à administrer par MM. Claude et Boucherot dans une expérience plus complète et contrôlable, nous allons aborder maintenant l'examen des conditions de réalisation industrielle qu'ils préconisent.

Pour utiliser à l'échelle industrielle leur expérience, il suffirait, disent-ils, de disposer d'une grande quantité d'eau

Digitized by Google

tiède de 24 à 30° et d'une quantité d'eau froide suffisante pour maintenir le condenseur à basse température. Il faut de grandes quantités d'eau parce que :

1° En s'évaporant dans le vide, l'eau tiède se rafraîchit, sa tension de vapeur tombe et n'atteint bientôt plus que les 3/100e d'atmosphère sur lesquels on table pour l'instant;

2° En provoquant la condensation de la vapeur, l'eau froide se réchauffe légèrement et prend elle-même une certaine tension, ce qui anéantit par conséquent le courant moteur de la vapeur diluée.

Il faut donc faire passer dans le « bouilleur » d'énormes quantités d'eau tiède (à 28° par exemple) pour en vaporiser seulement une *minime partie* sans que la masse d'eau descende au-dessous d'une certaine température minima (mettons 24°), et d'autre part faire passer dans le condenseur d'énormes quantités d'eau froide (à 4° par exemple) pour que l'échauffement de cette nouvelle masse ne dépasse pas un certain maximum.

Dans ces conditions, disent les inventeurs, on aura dans le condenseur une pression de 1/100e d'atmosphère, dans le bouilleur une pression de 3/100e. La différence 2/100e produira le courant qu'utilisera la turbine.

Ici notre désaccord est complet.

Si l'on fait passer dans le bouilleur d'énormes quantités d'eau tiède pour en vaporiser seulement une partie, on aura dans le bouilleur, non pas 1/300e d'atmosphère, mais une pression très voisine de la pression atmosphérique — l'air dissous dans l'eau tiède et qui se dégagera sous l'action du vide suffisant à maintenir cette pression.

Si l'on réalise dans le condenseur un vide de 1/100e d'atmosphère on établira donc un courant constitué par un mélange d'air et de vapeur d'eau et actionné par une différence de pression de 90/100e et non de 1/300e d'atmosphère. On disposera ainsi d'un effet moteur sur le disque de Laval bien supérieur à celui envisagé dans l'expérience préalable, mais cet effet moteur devra être fourni par le véritable

Digitized by Google

travail moteur causal qui sera celui à fournir sur le condenseur, par la pompe à vide.

On retombera donc sur les rendements de la distribution Popp par l'air raréfié qui ont amené la chute industrielle de cette affaire — et le rendement mécanique et financier sera diminué encore par les énormes quantités d'eau de surface et d'eau de profondeur à mettre en circulation.

Il faut considérer, en effet, que MM. G. Claude et Boucherot proposent de créer leurs premières usines, soit sur un ponton amarré en pleine mer équatoriale sur un fond de 1.000 mètres, soit à la Havane, par exemple, où le fond de 1.000 mètres n'est pas très éloigné de la côte.

Ils évaluent à un milliard de francs le coût d'une de ces installations susceptibles de produire un million de kilowatts. En faisant toutes réserves sur le capital à investir et le rendement mécanique de l'usine et sur son rendement financier, comment pourrait-on transmettre et utiliser une pareille énergie électrique ?

Par câbles immergés n'hésitent pas à répondre les inventeurs.

Ici ils paraissent entrer dans le domaine de l'illusion pure.

M. Willemin a expliqué à l'Académie dans une de ses dernières séances, quelles difficultés présentait la distribution de l'énergie électrique à quelques centaines de kilomètres et le coût presque prohibitif de certaines lignes aériennes. Que dire des poids de métal et des couches d'isolants qui seraient nécessaires pour transmettre un million de kilowatts par lignes immergées.

Mais quelles que soient les sérieuses objections que l'on peut opposer aux affirmations des inventeurs, il leur reste un grand mérite : celui d'avoir appelé à nouveau l'attention sur les énormes et presqu'inépuisables échanges thermiques que rendent possible les différences de température de l'eau des mers, à la surface et en profondeur, aux Tropiques et à l'Equateur.

Digitized by Google

M. Georges Claude a prononcé d'ailleurs un mot heureux et modeste, en déclarant que M. Boucherot et lui faisaient, pour le moment, un roman à la Jules Verne en ajoutant : « Combien d'idées de Jules Verne sont actuellement réalisées ? »

Une entente avec les héritiers de notre regretté confrère Abadie-Dutemps, qui aurait dégagé l'Académie des conditions inacceptables imposées par le testateur, aurait pu permettre peut-être aux membres qualifiés par son testament de retrouver, dans les mémoires inédits qu'il laisse, des antériorités intéressantes concernant l'utilisation des fluides raréfiés, mais l'Académie a dû refuser le legs.

Les mers de Sargasse.

La Nature n'utilise-t-elle pas déjà, autrement que le proposent MM. Claude et Boucherot les températures des mers tropicales pour créer des réserves calorifiques ?

Ces auteurs reproduisent à l'appui de leurs projets la carte du Gulf Stream et des autres grands courants marins; il est facile de la compléter en rappelant que dans les zones marines tranquilles enfermées par ces courants, il se produit un phénomène connu depuis Christophe Colomb et désigné sous le nom de mers de Sargasse.

Nous empruntons leur description à Marié Davy :

« Au centre du grand circuit océanique dont le Gulf « Stream fait partie, entre les 17° et 38° degrés de latitude « nord et les 50° et 80° de longitude ouest, sur une étendue « de plusieurs milliers de lieues carrées, la mer est cou- « verte d'une végétation abondante et d'herbes flottantes « en si grande quantité que la marche des navires en est « souvent retardée. On appelle cet espace mer de Sargasse « ou mer de Varech. Lorsque les compagnons de Chris- « tophe Colomb l'aperçurent ils se crurent parvenus aux

Digitized by Google

« limites des mers navigables. Depuis Colomb cette mer « n'a pas changé de place.

« Dans les premiers temps, on supposa que dans cette « région des mers devaient se trouver de nombreux écueils « sur lesquels croissaient leurs fucus et dont ils se trou- « vaient accidentellement arrachés par l'effort des vagues. « Les sondages du Commandant Lee, du navire américain « *Dolphin*, montrent que l'Océan, dans ces parages, a plus « de 2.000 mètres de profondeur. D'un autre côté, M. Leps, « alors capitaine de frégate, a inséré dans les annales « hydrographiques de 1857, une note fort intéressante sur « la mer de Sargasse et dans laquelle il démontre que les « plantes qui la recouvrent naissent et vivent à la surface « de l'eau.

« La mer de Sargasse n'est pas un phénomène spécial « à l'Atlantique ; on en rencontre dans tous les grands « océans. Nous parlerons plus loin de celle qui existe dans « l'Océan Pacifique Nord. Il y en a une dans l'Océan Indien, « entre le courant chaud de Mozambique et le courant qui « remonte au nord de la côte occidentale d'Australie. Le « lieutenant Varley en a trouvé une dans le Pacifique Sud, « entre les 50° et 60° parallèles sud et les méridiens de 142° « et 180° ouest. Dans l'Atlantique Sud, Maury a cité deux « parages abondants en végétaux, l'un au nord des Ma- « louines, l'autre à l'ouest du Cap de Bonne-Espérance, « entre les méridiens 2° et 15° ouest. »

Des missions hydrographiques américaines et anglaises reprennent en ce moment l'étude des mers de Sargasse.

Ainsi, sans aucune intervention ni culture humaine, il se forme à la surface des océans d'immenses réserves végétales et chlorophylliennes actuellement non exploitées.

Certes, leur récolte et leur traitement en vue de la préparation des pétroles et essences par les catalyses Mailhe, par exemple, présenteront de grandes difficultés, mais elle ne sera pas définitivement impossible dans les délais de quelques siècles assignés à l'épuisement des combustibles actuels.

Digitized by Google

C'est ainsi que l'une des mers de Sargasse du Pacifique est voisine des îles Sandwich, reliées avec San-Francisco par les lignes régulières de vapeurs desservant l'Australie. Une station de traitement pourrait être prévue aux îles Sandwich et alimentée par des barques ou des cargos qui pratiqueraient la pêche du Varech. Les jus et la pulpe seraient extraits par les procédés connus; les résidus séchés serviraient de combustible.

Les extraits seraient ensuite traités par les procédés Mailhe, ou serviraient de bouillon de culture à des ensemencements de bactéries anaérobies, convenablement choisies et sélectionnées pour fermentations bactériennes analogues à celles qui produisent le kétol.

Enfin, au lieu de traiter les végétaux des mers de Sargasse, on peut essayer de traiter le Plankton, formé par les animalcules qui se nourrissent des algues et alimente à son tour probablement les bancs de morues et de harengs.

Le Kétol.

Une transformation directe de combustible solide en combustible liquide, est appliquée dans les procédés du « *kétol* ».

Ces produits proviennent du traitement des déchets de cellulose. Ces celluloses sont transformées par des procédés connus en jus sucrés par macération au contact d'acide sulfurique ou chlorhydrique, mais au lieu de laisser agir ensuite les ferments alcooliques qui transformeraient ces jus sucrés en alcools, on les soumet à une fermentation butyrique par ensemencement d'association de bacilles sélectionnés. On obtient comme terme final des cristaux de butyrate de chaux, et ceux-ci soumis à la distillation sèche fournissent la réaction classique de préparation des cétones.

$$\left.\begin{matrix} CH^3\ CH^2\ CH^2\ CO\ O \\ CH^3\ CH^2\ CH^2\ C\ O\ O \end{matrix}\right\rangle Ca \rightarrow CO^3\ Ca + CH^3\ CH^2\ CH^2\ CO\ CH^2\ CH^2\ CH^3$$

heptanone.

Digitized by Google

Si, au lieu de butyrate de chaux, on a obtenu un mélange de sels de calcium des différents acides homologues de l'acide butyrique, la distillation sèche fournira un mélange de cétones suivant la même réaction :

$$(R\ CO^2)^2\ Ca + (R'\ CO^2)^2\ Ca \rightarrow 2\ CO^3\ Ca + 2\ R\ CO\ R'$$

C'est, semble-t-il, le cas, puisque le kétol est un mélange de cétones qui, d'après son inventeur, le Dr Lefranc, peut être fractionné par distillation et fournir des éléments plus ou moins volatils constituant des solvants et un carburant.

M. C. Faroux a essayé sur une voiture Renault du kétol pur et des mélanges kétol-mazout, kétol-alcool, kétol-essence; chaque fois le moteur part au quart de tour et la puissance développée à un régime donné s'accroît avec la teneur en kétol. Il a même essayé avec satisfaction le mélange 40 litres d'essence, 40 de kétol et 20 litres d'eau ordinaire.

Une usine de kétol existe actuellement à Ris-Orangis et débite une tonne par jour. Une nouvelle usine à production journalière de 10 tonnes est en construction.

Quels sont les espoirs que nous pouvons fonder sur ce nouveau procédé de liquéfaction d'un combustible végétal solide ? Nous ne possédons aucune base pour établir un prix de revient pour le kétol et ne savons pas si, fabriqué en grand industrie, il pourra concurrencer au point de vue prix les essences de pétrole ?

On croit savoir que les transformations par cultures anaérobies sont obtenues dans le procédé du kétol en employant les associations de bacilles qui produisent notamment la gangrène gazeuse.

On sait que ces associations renferment généralement le B perfringens, le B œdematiens, le B fullax, le vibrion septique, le B tétanique, le B sporogènes, etc...

Le milieu de culture de choix pour l'étude de ces associations bactériennes est la gélose de Veillon, gélose au bouillon de viande de préférence putréfiée pendant 10 jours à 1 p. 1000 d'agaragar et 1,5 % de glucose.

Digitized by Google

Il est permis d'espérer que les varech ou algues des mers de Sargasse ou le Plankton, pourront fournir une gelée végétale qui, après fermentation putride, s'il y a lieu, et addition de substances minérales favorables pourra donner un milieu de culture propre à sa transformation en hydrates de carbone combustibles par les germes anaérobies.

Il semble bien d'ailleurs que ce soit ainsi qu'ait opéré la Nature aux époques géologiques, dans les formations carbonifères et pétrolifères, où l'on retrouve des squelettes de poissons et de l'eau salée. Les végétaux et poissons dont la décomposition putride, puis la pyrogénation sous pression ont pu donner naissance à la houille et aux hydrocarbures naturels, devaient ressembler singulièrement à ceux des mers de Sargasse.

La végétation des océans viendrait donc une fois de plus au secours de l'insuffisance de la production de la chlorophylle terrestre.

On peut espérer aussi que la chlorophylle des végétaux n'est peut-être pas absolument indispensable au mécanisme de la synthèse photo-chlorophyllienne. M. Dop a indiqué dans sa communication de 1926 à l'Académie, la théorie du Professeur Bally, de Liverpool.

Bally et ses élèves en remplaçant le pigment chlorophyllien par du vert malachite, du méthylorange, de la p. nitrosodiméthylaniline en présence de $CO^3\ H^2$ aurait obtenu H — CO — H par exposition à la lumière visible.

Malheureusement, a ajouté M. Dop, entre les mains de Baner et Rebmann (1922), la même expérience n'aurait donné que des résultats négatifs.

La production d'un photo-catalyseur artificiel n'en reste pas moins à rechercher. S'il était réalisé, un jour, on pourrait alors le mettre en présence de quantités de $CO^3\ H^2$, c'est-à-dire de CO^2 et de H^2O obtenus par exemple par lavage et dissolution des fumées et gaz brûlés des fours industriels et obtenir alors la production industrielle de l'acide formique.

Nous espérons que M. Dop continuera à renseigner l'Académie sur la poursuite de pareils travaux.

Digitized by Google

Synthèse de l'alcool méthylique.

La synthèse industrielle de l'alcool méthylique actuellement en application sur le carreau des mines du Nord de la France permet de transformer indirectement les combustibles fossiles en alcool méthylique et autres produits organiques liquides.

L'intermédiaire entre la houille et le combustible liquide est le gaz à l'eau dont les éléments : oxyde de carbone et hydrogène, sont mis catalytiquement sous pression, et donnent :

$$CO + 2H^2 \rightarrow CH^3\,OH$$

suivant la nature de l'agent catalytique, on obtient par refroidissement à la température ambiante du circuit gazeux, à la sortie de l'appareil de catalyse, soit l'alcool méthylique, soit d'autres alcools homologues, ou produits organiques dérivant des alcools. Ces produits sont accompagnés d'acides libres ou combinés de cétones, et de résidus goudronneux dont il convient de les séparer. Par l'emploi de catalyseurs spéciaux on peut au contraire rechercher la formation de ces acides et en particulier celle d'acide isobutyrique.

L'étude de la technique de ce procédé a été grandement facilitée par les nombreuses analogies qu'il possède avec la synthèse de l'ammoniac par combinaison directe de l'azote et de l'hydrogène. Le problème de la réalisation industrielle a été d'ailleurs rendu plus aisé pour la synthèse de l'alcool méthylique pour les raisons suivantes, que M. l'Inspecteur Général des Poudres en retraite Patart a exposées dernièrement.

Les températures de réaction sont sensiblement moins élevées.

Les proportions du mélange gazeux sont moins sévèrement limitées, et l'épuration n'a guère besoin d'être poussée plus loin, en ce qui concerne les composés sulfurés, que dans

Digitized by Google

le gaz de houille, fourni comme combustible à la clientèle domestique.

Les catalyseurs (*mélange d'oxyde de zinc et d'oxyde de chrome*), sont d'une préparation assez aisée et leur sensibilité à l'égard des impuretés assez faible.

Par contre, certaines précautions spéciales sont à envisager dans la synthèse des alcools.

Interdiction de laisser le mélange gazeux sous pression en contact avec le fer, qui exerce une action catalytique favorisant la réaction du méthane :

$$CO + 3\,H^2 \rightarrow CH^4 + H^2O$$

et qui provoque la formation de fer pentacarbonyle $Fe(CO)^5$ d'où nécessité de vernir les conduites très soigneusement.

Le nickel jouit de propriétés analogues, ce qui interdit le chauffage des tubes par des spirales constituées par des alliages à base de fer et de nickel.

Nécessité d'effectuer des purges très fréquentes pour pour diminuer la proportion de gaz inertes (N, CH^4, CO^2, etc...) qui, tournant avec le circuit et n'entrant pas en combinaison, diminuent les rendements et entraînent l'augmentation des frais de compression à 200 K. Ces purges entraînant de l'hydrogène et de l'oxyde de carbone pouvent être utilisées comme gaz combustible, soit mélangés avec l'air de soufflage, soit utilisés dans des moteurs à combustion interne où ils fournissent un appoint de l'énergie mécanique nécessaire pour la compression des gaz.

Produits obtenus. — Le seul produit que l'on ait pu obtenir à l'état pur, indépendamment de tous les autres, par la seule action catalytique est l'alcool méthylique.

Par modification des catalyseurs on peut arriver à un mélange liquide d'où l'on peut extraire par distillation fractionnée :

1° Des alcools;
2° Des acides;

Digitized by Google

3° Des éthers et des cétones;
4° Des aldéhydes et des cétones;
5° Des hydrocarbures;
6° Des composés cycliques.

Serait-il possible d'orienter la réaction vers la production sélective de l'un de ces corps ?

M. Patart étudie particulièrement cette question et n'est encore arrivé, en dehors de la production de l'alcool méthylique pur, qu'à déterminer un catalyseur augmentant la proportion d'acide isobutyrique aux dépens des autres produits, dans tous les cas l'alcool méthylique entre pour une proportion importante dans le mélange condensé.

Utilisation des produits. — M. Patart espère pour ses produits une utilisation plus « *noble* » dit-il que celle de combustible liquide qui ne serait d'après lui qu'un pis aller imposé par la saturation du marché commercial en produits purs fabriqués selon son procédé. En premier lieu, l'alcool méthylique est à la base de l'industrie assez récente de deux résines synthétiques « la bakélite » et la « galalithe » qui tendent à supplanter sur le marché *le celluloïd* qui est devenu trop cher puisqu'il contient environ 25 % de camphre dont le prix se maintient actuellement aux environs de 100 francs le kilo.

La bakélite est une matière plastique obtenue par la condensation des phénols ou crésols et de l'aldéhyde formique qui, par chauffage prolongé à 160° devient infusible, insoluble, résistant à la plupart des réactifs et pouvant être chauffée jusqu'à 300° sans être décomposée.

La galalithe est formée de caséine moulée par compression et insolubilisée par l'aldéhyde formique. La fabrication de cette matière plastique a pris une formidable extension, mais elle est menacée par une campagne dont l'amiral Jaurès s'est dernièrement fait le porte parole à la Chambre des Députés, demandant l'interdiction de sa fabrication, pour laisser une plus grande quantité de lait disponible pour l'alimentation.

Digitized by Google

La transformation de l'alcool méthylique en formaldéhyde s'effectue sur le cuivre, suivant la réaction décrite par Sabatier (1) :

$$H\,CH^2\,OH \rightarrow H\,CO\,H + H^2$$

et l'hydrogène libéré peut être réutilisé dans le circuit de catalyse à haute pression.

Les alcools isobutyriques et amyliques ont un débouché important comme dissolvants dans l'industrie des vernis. Les autres corps obtenus seraient susceptibles d'une utilisation de même genre.

En cas d'utilisation comme combustibles, M. Patart proposerait leur transformation en hydrocarbures correspondants par déshydratation catalytique sur l'alumine, mais il a reconnu dans ses dernières communications que le prix de revient de ces hydrocarbures serait prohibitif en temps de paix.

La désagrégation de la matière.

Que la matière soit capable de fournir de l'énergie en se désagrégeant, nous en avons un exemple incontestable dans le radium.

Un gramme de radium dégage par heure 118 calories, en donnant naissance aux radiations α-β-γ.

Ces radiations provoquent des écroulements moléculaires ou destructions atomiques, de même que les projectiles lancés par un canon peuvent amener l'éboulis des moellons d'une haute tour en maçonnerie, dont les matériaux en tombant pourront créer un travail $M \times H$ bien supérieur au travail d'attaque fourni par les projectiles $\frac{mv^2}{2}$.

Partant de cette idée, on cherche à remplacer les radiations très coûteuses du radium par des vibrations plus éco-

(1) *La catalyse* (BÉRANGER), §§ 553 et suivants.

Digitized by Google

nomiques mais capables aussi de secouer les autres édifices moléculaires jusqu'à provoquer leur désagrégation.

Le radium resterait ainsi réservé jusqu'à nouvel ordre aux applications médicales dont le Dr Marie, notre confrère, veut bien entretenir l'Académie presque chaque année.

Le prix Nobel, qui vient d'être accordé à M. Jean Perrin, appelle à nouveau l'attention du monde industriel sur les travaux de ce savant qui poursuit la construction d'une ampoule à rayon X résistant à 500.000 volts avec laquelle il espère obtenir des radiations capables d'ébranler et d'amener la chute des édifices atomiques.

Une solution partielle mais industrielle vient d'être fournie par M. Langmuir, l'inventeur de lampe 1/2 watt à atmosphère d'azote. M. Langmuir est arrivé à transformer l'hydrogène moléculaire et à le maintenir à une distance suffisante, à l'état atomique.

Quand un fil de tungstène est chauffé à l'incandescence dans le vide (comme le filament d'une lampe à incandescence à vide), la chaleur est dissipée presque complètement par radiation, l'énergie radiée augmentant presque exactement en proportion de la puissance 4,7 de la température absolue.

Si un gaz inerte tel que l'azote, l'argon ou la vapeur de mercure est introduit dans une ampoule, à la pression atmosphérique, une quantité relativement grande de chaleur est évacuée du filament par conduction et convection. Cette perte d'énergie peut être déterminée en soustrayant de la puissance totale fournie la puissance en watts correspondant à la radiation antérieurement mesurée dans le vide, à la même température du filament.

De cette façon on a constaté que la perte de chaleur par conduction et convection augmente environ en proportion de la puissance 1,9 de la température, même jusqu'à des températures pouvant atteindre le point de fusion du tungstène (3.380° C.).

Digitized by Google

Dans le cas d'un filament du tungstène dans l'hydrogène, on a trouvé que la perte de chaleur par conduction et convection augmente avec la puissance 1,9 de la température jusqu'à environ 1.425° C. et augmente ensuite beaucoup plus rapidement. Par exemple, entre 2.325° et 3.125° C., la chaleur évacuée par l'hydrogène à la pression atmosphérique augmente avec la puissance 5 de la température et, avec l'hydrogène, à une pression de 50 mm. de mercure, l'exposant atteint même 6.

Cette action anormale de l'hydrogène suggéra que, aux hautes températures, les molécules d'hydrogène sont dissociées en atomes suivant la réaction $H^2 = 2\ H$, avec absorption d'énergie au filament chaud par les molécules d'hydrogène en dissociation et la libération de cette énergie dans le gaz plus froid, à une certaine distance du fil, par la recombinaison des atomes libérés par le filament.

Confirmation expérimentale. — Des expériences montrèrent que l'hydrogène, amené en contact avec des fils de tungstène ou de platine à la température de 1.030° C. ou plus, acquiert des propriétés chimiques entièrement nouvelles, conformes à celles que l'on peut attendre d'une façon atomique de l'élément.

On trouva que les oxydes métalliques, tels que l'oxyde de tungstène, l'oxyde de cuivre, l'oxyde de fer, l'oxyde de zinc, mis dans une ampoule contenant de l'hydrogène, sont rapidement réduits à l'état métallique si un filament de tungstène disposé dans l'ampoule (ou dans une autre ampoule reliée à la première par un tube de verre), est chauffé à une température au-dessus de 1.230° C. Simultanément, l'hydrogène dans l'ampoule disparaît graduellement.

Ainsi l'hydrogène atomique, produit par le filament, peut se combiner avec certains oxydes métalliques à la température ordinaire, bien que l'hydrogène moléculaire ne puisse pas le faire. L'hydrogène atomique peut aussi réagir à la température ordinaire avec l'oxygène ou avec le phosphore (pour former $P\ H^3$).

Digitized by Google

Expériences préliminaires avec la flamme d'hydrogène atomique. — Pour expérimenter la possibilité de souffler une flamme d'hydrogène atomique produite par un arc, on forma des arcs de 20 A., alimentés par un transformateur à courant constant, et jaillissant entre deux tiges de tungstène de 6 millimètres de diamètre, montées transversalement dans un tube horizontal en alundon, de 10 centimètres de diamètre, à travers lequel passait un courant d'hydrogène. Avec des tensions de 300 à 800 v., les arcs purent être maintenus avec des distances entre électrodes allant jusqu'à 2 centimètres.

En dirigeant sur l'arc un jet d'hydrogène provenant d'un petit tube, l'hydrogène atomique pouvait être soufflé au-delà de l'arc pour former une flamme très chaude.

La flamme d'hydrogène atomique s'étendait assez loin au-delà de l'arc. A des distances de 1 à 2 centimètres de celui-ci, le molybdène (point de fusion 2.625° C.) fondait avec facilité; tout près de l'arc, des tiges de tungstène (point de fusion 3.385° C. pouvaient être fondues. Le quartz fondait avec beaucoup plus de difficultés que le molybdène indiquant que l'extrême rapidité du chauffage des métaux est dûe partiellement à leur action catalytique favorisant la combinaison des atomes sur leur surface. L'emploi de l'hydrogène, dans ces conditions, pour la fusion des métaux, a montré de nombreux avantages.

A cause de l'action réductrice de l'hydrogène atomique, les alliages contenant du chrome, de l'aluminium, du silicium ou du manganèse peuvent être fondus sans protection particulière et sans oxydation superficielle. Avec la flamme d'hydrogène atomique, des morceaux, même assez volumineux d'oxyde d'aluminium Al^2O^3, d'oxyde de manganèse MnO ou d'oxyde de thorium ThO^2, peuvent être fondus avec facilité.

Température de la flamme d'hydrogène comparée à celle des autres flammes. — Le Dr Langmuir a calculé que la température théorique de la flamme d'hydrogène atomique

Digitized by Google

est de 8.925° C. Par les mêmes méthodes de calcul la température de la flamme oxy-hydrique serait de 3.425° C. et celle de la flamme oxy-acétylénique d'environ 6.727° C.

Considérant que, à très haute température, les produits de la combustion sont en grande partie dissociés, de sorte que toute la chaleur de la réaction n'est pas utilisable, les températures utiles de flamme sont nettement plus basses. Ainsi, la température utile de la flamme d'hydrogène atomique a été calculée égale à 3.715° C., celle de la flamme oxy-hydrique a été évaluée à 3.100° C. et celle de la flamme oxy-acétylénique à 3.475° C.

Les calculs montrent donc que la flamme d'hydrogène atomique est beaucoup plus chaude que les flammes oxy-hydriques ou oxy-acétyléniques.

Expérimentation de l'emploi de mélanges gazeux et d'électrodes en différentes matières. — L'hydrogène pur a donné de meilleurs résultats qu'en mélange avec d'autres gaz.

Un des principaux avantages est qu'avec l'hydrogène pur l'arc lui-même est plus stable et plus concentré, produisant, pour un courant donné, une soudure de plus faible largeur avec meilleure pénétration.

Le mélange d'hydrogène et d'azote en égale proportion a donné des soudures ductiles et tenaces, mais avec une tension à l'arc de 10 à 20 % supérieure à celle nécessaire pour l'hydrogène.

Le gaz d'éclairage, avec des électrodes de graphite, a donné des soudures ductiles sur le cuivre et sur certains métaux non ferreux, mais a donné des soudures très poreuses sur l'acier.

Les électrodes de graphite, avec l'hydrogène pur, ont donné des soudures sur acier, ductiles et saines. Cependant, la consommation rapide des électrodes nécessitait leur réglage continuel.

On voit que M. Langmuir est ainsi arrivé à créer un soleil partiel fonctionnant à domicile, puisque son chalumeau

Digitized by Google

comme le soleil projette des flammes d'hydrogène atomique qui ne se recombine en hydrogène moléculaire qu'après un certain parcours refroidissant.

Quel sera celui des procédés de M. Langmuir ou de M. Jean Perrin, qui permettra de pousser encore plus loin les désagrégations moléculaires et de se rapprocher davantage des températures nécessaires à cette désagrégation ? Un avenir que l'on peut considérer comme assez prochain le dira.

Pour conclure, nous laisserons parler M. J. Perrin :

« Il n'est pas très déraisonnable, a dit ce savant, de penser que, d'ici une ou deux générations, mettons plus, si vous voulez, nous seront sur le point de réaliser, par rapport à notre civilisation actuelle, un progrès analogue au progrès accompli par les hommes préhistoriques découvrant le feu. Nous pouvons espérer que dans ce sens nous ouvrirons vraiment une nouvelle page à l'humanité et si nous ne voyons pas nous-mêmes ces jours heureux, le fait de les préparer aura rendu notre vie plus belle. »

Digitized by Google

LES MARQUISES D'AUSSONNE

PREMIÈRE PARTIE.

I. — Catherine de Charles de FOLCARDE

(1668-1739.)

Par M. L. DE SANTI.

Parmi les familles qui, à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, ont jeté quelque éclat à Toulouse, celle des *Buisson d'Aussonne* fut un moment la plus remarquée. Elle a en effet donné le jour à des femmes aimables, dont le souvenir appartient à la littérature galante et à la chronique scandaleuse de leur temps; et c'est parce que nous manquons de précisions à leur égard, que je tenterai, à l'aide d'informations éparses, de faire revivre leur légère et fugitive silhouette.

Les Buisson — qui s'appelaient aussi *Bouyssou, Boysson* et *Dubuisson* — sont une des plus vieilles maisons du Lauraguais, où on les trouve établis, dans les environs d'Avignonet, à la fin du quatorzième siècle. Ils étaient, dit Lafaille (1), originaires du Rouergue et s'étaient divisés en deux branches, de *Bournazel* et de *Bauteville*. Je les trouve en effet fixés à Bauteville dès l'an 1399, mais ils n'en acqui-

(1) LAFAILLE. *Noblesse des Capitouls*, p. 153. Bauteville et Avignonet n'ont quelque temps formé qu'un seul consulat.

Digitized by Google

rent la Seigneurie entière, par divers achats, qu'en 1449 et 1488. Je possède l'acte de 1488, par lequel Jean d'Ysalguier, seigneur de Castelnau d'Estrètefonds, échangeait son domaine de Bauteville avec Antoine Quabier, conseiller au Parlement de Toulouse, qui le revendit, l'année suivante, à Pierre de Boysson. Le frère de celui-ci, Jean, y testa en 1515 et, depuis lors, le titre seigneurial de Bauteville se conserva, comme fief d'aînesse, dans la famille, jusqu'à la Révolution. Mais les Buisson portèrent aussi les noms d'innombrables seigneuries régionales, telles Baragne (d'où est sortie la maison de *Roquette-Buisson*), Lagarde, Montclar, Cailhabel, Montmaur, Montauriol, Lalouvière, Montferrand, Ayroux, Petit Paradis, la Bastide-Beauvoir, etc., etc.

Au commencement du seizième siècle enfin une branche importante s'en détacha sous le nom d'*Aussonne* et, comme les Buisson d'Aussonne avaient pris rang au Parlement de Toulouse et avaient aussitôt joué un rôle considérable dans cette compagnie et dans celles qui lui ressortissaient, la branche d'Aussonne fut, au seizième siècle, celle qui donna le plus de lustre au nom de Buisson (1). La seigneurie

---

(1) La terre d'Aussonne (canton de Grenade) aurait, si l'on en croit Villain, été achetée à la maison de Voisins dès 1459, par Pierre de Buisson de Bauteville; mais ce n'est qu'au milieu du XVI[e] siècle qu'elle acquit son importance. Le petit neveu de Pierre, Martin de Buisson, prend en effet les titres de *Seigneur de Bauteville et d'Aussonne;* c'est lui qui, capitoul en 1571, fut « allant audit lieu (Aussonne) à la chasse, rencontré par quatre huguenots portans cape blanche croisée et feust tué d'un coup de pistollé, en se bien défendant, l'ayans deux fois manqué auparavant » (*Bibl. de la ville de Toulouse,* mss. 576, f° 133). Cela se passait en 1577. Toutefois, la branche d'Ausonne ne s'est séparée du tronc de Bauteville qu'en 1610, avec Jean-Jacques de Buisson d'Aussonne (Jacques I), conseiller au Parlement de Toulouse et président à la Chambre des requêtes en 1599, capitoul en 1607, sur lequel on trouvera, dans Simon d'Olive (*Questions notables du droit,* p. 377), un curieux arrêt du 9 décembre 1613. Fils de Martin de Buisson et de Marthe de Bernuy, le président d'Aussonne fut lauréat des Jeux Floraux en 1612 et 1614, maître en 1616, enfin mainteneur de cette Académie en 1632 : il mourut en 1641 (et non en 1631, comme l'in-

Digitized by Google

d'Aussonne fut en effet érigée en marquisat par Lettres patentes du mois d'août 1675, enregistrées au Parlement de Toulouse le 24 novembre suivant et à la Chambre des Comptes de Montpellier le 13 janvier 1677, en faveur de Jacques III de Buisson, premier président à la Cour des Aides de Montauban. C'est le marquisat le plus légitime de la magistrature toulousaine.

Seigneur d'Aussonne, de Lassalle, de Reygadès, de Seyrac et de Villemathié, Jacques III avait succédé à son père en 1670; cinq ans plus tard il était créé marquis d'Aussonne. Il avait épousé en 1657 *Catherine de Reynal* ou *Reynaldi*, sœur de Jean Reynal, procureur au Sénéchal et plus tard conseiller au Parlement (22 novembre 1681), capitoul en 1682; une vaillante femme qui lui donna de nombreux enfants. Il mourut enfin à Aussonne, après une existence assez terne, non pas en 1670, comme on le lit dans la Roque, ni en 1689, comme l'indiquent La Chesnaye des Bois et Villain, mais le 15 décembre 1688, âgé seulement de 54 ans (1).

---

dique Fleury-Vindry). Son fils Jean-Jacques (Jacques II) fut le grand homme de la famille. Il était déjà, en 1649 et 1650, président à la Cour des aides de Montauban, où il jouissait de la confiance particulière du duc d'Epernon et où le roi, de sa propre main, par Lettres du 9 mai 1653, l'avait nommé « son conseiller ordinaire en ses Conseils d'Etat, privé et finances, pour y avoir entrée, séance, voix délibérative et jouir des honneurs, autorité, prérogatives, etc. ». On le trouve, le 2 septembre 1651, « gouverneur de Cahors et pays de Quercy »; enfin, le 19 juin 1656, premier président. C'était un homme de valeur réelle, auquel Colbert, quand il prit en mains l'organisation des finances, se hâta de donner une place. Il correspondait directement avec le roi, le duc d'Epernon, M. de Saint-Luc et « d'autres personnages » (Voir les *Ephémérides Montalbanaises* d'E. Forestié, notamment les lettres du duc d'Epernon du 31 mai 1649 et du 15 mai 1650, sur les *Troubles du Quercy*, pp. 51, 56 et 70). Il mourut à Montauban le 27 mai 1670, âgé de 77 ans, et son corps fut transporté à Toulouse, où il fut inhumé dans l'église des Cordeliers. Son fils (Jacques III) lui succéda en qualité de premier président de la Cour des aides.

(1) *Archiv. municip. d'Aussonne. Reg. paroissiaux.* « Ses entrailles furent ensevelies dans la chapelle Sainte-Clairette et son

Digitized by Google

La première présidence de la Cour des Aides de Montauban échut après lui à son frère *Mathieu-François,* abbé d'Aussonne, grand chantre et chanoine en l'église métropolitaine Saint-Etienne de Toulouse, mais il laissait cependant à sa veuve quatre filles et deux fils, à savoir :

Marie-Catherine-Antoinette (qui épousa, en 1689, Christophe de Maynard, conseiller au Parlement de Toulouse, et, en 1702, Gaspard-Eugène de la Coste, seigneur de Varennes et autres lieux); *Marie-Anne* (qui entra en religion); *Marie-Thérèse* (qui épousa, en 1694, Armand de Molières, conseiller à la Cour des Aides de Montauban); *Catherine* (qui, comme son frère, prit goût à la poésie); *Jacques IV* (qui fut avocat général, puis conseiller d'honneur au Parlement de Toulouse; marié à Marguerite de Julliard, il mourut sans postérité, à Montauban, en 1703); enfin *François-Mathieu,* âgé pour lors de 20 ans (il était né en 1669), clerc tonsuré et qu'on appelait l'*abbé de Reygadès.*

Jacques IV, né en 1659, était, comme dans toutes les maisons où sévissait le droit d'aînesse, le privilégié de sa famille. Il n'avait pas 20 ans encore que son père lui achetait, en 1679, une charge de conseiller au Parlement de Bordeaux et que, grâce à des lettres de dispense du 18 décembre 1679, il y était reçu, en août 1680. Quatre ans plus tard, son père traitait pour lui avec le président à mortier Jean-Guy de Maniban, de l'office d'avocat général au Parlement de Toulouse, que M. de Maniban avait exercé depuis 1667, et, comme il n'avait que 25 ans, au lieu des 30 ans requis pour entrer en la charge, il obtenait de nouvelles lettres de dispense, basées sur les services « de son père » et datées de Versailles, 26 juin 1684, par lesquelles il était enjoint à la Cour de le recevoir sans considération d'âge, « car tel est nostre plaisir » (1). Il fut en conséquence admis le 7 août 1684.

---

corps fut porté chez les R. P. Cordeliers et feust enseveli dans leur chapelle, dans la sépulture de ses ancêtres. »

(1) *Arch. départ. Haute-Garonne. Edits,* reg. 25, f° 107b.

Digitized by Google

Malheureusement il était de santé précaire et il dut, après la mort de son père, renoncer à sa charge et se retirer à Montauban avec le titre de conseiller d'honneur. Il y vécut dans l'intimité familiale des magistrats de la Cour des Aides, notamment de son oncle Mathieu-François, successeur de son père, et de son filleul et neveu, Jacques de Molières, pour lequel il avait des entrailles de père. C'est à Montauban qu'il testa, le 24 avril 1699, en qualité de *Marquis d'Aussonne;* il y reçut, le 8 septembre 1701, la donation générale des biens de son oncle, le président Mathieu-François (1) et enfin il y mourut le 17 septembre 1703. C'est alors seulement que François-Mathieu hérita, « à la mort de son frère aîné » (2), du marquisat d'Aussonne. Cette excursion généalogique était indispensable pour expliquer la situation de François-Mathieu d'Aussonne, dont nous allons nous occuper. Elle éclaire toute sa vie.

Nous avons dit qu'il avait 20 ans à la mort de son père, en 1688, et qu'on l'avait destiné à l'Eglise. Il avait fait en conséquence de bonnes études et n'avait pas tardé à obtenir le grade de bachelier en théologie; mais un invincible penchant l'entraînait vers les Lettres et vers la Poésie. C'est pourquoi, dès 1687, à 18 ans, il remportait, à l'exemple de son bisaïeul, le prix de la Violette aux Jeux Floraux. « *Le Triomphe de la Violète* » (sic) pour cette année le désigne sous les titres de « Mathieu-François de Boisson d'Aussonne de Reygade, bachelier en théologie » (3).

---

(1) *Arch. départ. Insinuations,* reg. 33, f° 541.

(2) Louis de la Roque. *Armorial de Languedoc,* 1866, p. 84. Mais la date donnée par la Roque, 1738, est inacceptable puisque Jacques est mort en 1703 et que François-Mathieu prend, dans les actes publics, à partir de 1704, les titres de « Seigneur marquis d'Aussonne » (*Arch. municip. d'Aussonne. Registres paroissiaux,* à propos de la naissance de ses enfants, *Mathieu-François* (1704), *Jean-Etienne* (1709) et *Jacques-Félicien* (1710)), Il est bon d'ajouter qu'on ne peut accepter sans contrôle aucune des dates données par La Chesnaye, La Roque ou Villain. Toutes ces généalogies fourmillent d'erreurs et de confusions.

(3) Chez J. et G. Pech, Toulouse, 1687, in-4°. Noulet signale,

Digitized by Google

« Grâce au ton de galanterie qui régnait alors, dit du Mège, on ne fut point étonné d'entendre l'abbé de Boisson lire, dans la grande salle de l'Hôtel de ville et en présence des personnes les plus distinguées de Toulouse, des *Stances à Sylvie* et une *Requête au dieu d'Amour* ».

Ce prix ne fut pas d'ailleurs le seul, s'il faut en croire le même auteur, que notre abbé ait obtenu aux Jeux Floraux (1). Bientôt après il recevait l'ordination. Mais l'affaire devint grave lorsque le jeune prêtre eut rencontré sur le chemin de la poésie, une jolie fille, dont il tomba passionnément amoureux.

Elle s'appelait *Catherine de Charles* ou *Charlès* et elle avait eu 20 ans en 1691. Tel fut leur penchant réciproque qu'il en vint au monde, en 1695, une fillette qui reçut les noms de *Charlotte-Françoise* (2) et que, trop scrupuleux pour ne pas légitimer son enfant, trop épris pour renoncer à sa maîtresse, l'abbé de Reygadès, au scandale de sa famille, se déclara prêt à jeter sa soutane aux orties et à épouser sa belle.

Ce fut, comme on le pense, un beau tapage. Les oncles de l'abbé, Jean Reynal, le chanoine Mathieu-François et François-Xavier, qu'on appelait, soit *l'abbé*, soit *le chevalier d'Aussonne* (il cumulait ces appellations avec celles de *Seigneur de La Salle*, de *Garde du roy*, d'*Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem* et de *Capitaine de cavalerie*); ses sœurs de Maynard et de Molières; son frère; surtout sa mère, Catherine Reynaldi, crièrent à l'apostasie et l'abreuvèrent d'outrages et de calomnies.

à la suite de cet ouvrage, un sizain patois de A. Cahuzac (*Histoire littéraire des patois au XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, p. 231, n° 76).

(1) *Biographie toulousaine*, 1823, t. I, p. 75. Cependant, on ne trouve plus le nom de l'abbé de Reygadès parmi ceux des lauréats après 1687.

(2) *Charlotte Françoise*, qui porta le nom de *Mademoiselle de Reygadès*, mourut à Aussonne le 20 octobre 1761, à l'âge de 66 ans. Elle était donc née en 1695 (*Arch. départ. Haute-Garonne. Registres paroissiaux d'Aussonne*, E. 16).

Digitized by Google

Le mariage eut-il lieu en 1695, comme l'indique la Chesnaye des Bois, ou en 1699, comme le veulent la Roque et Villain ? Je ne peux le dire, car on n'en a pas retrouvé trace dans les registres paroissiaux; mais ce qui est certain, c'est que Charlotte-Françoise naquit en 1695 et que Catherine Reynaldi, qui mourut au commencement de 1699, déshérita François-Mathieu comme rebelle et apostat, « *ayant,* dit-elle, *abandonné la prêtrise pour épouser Catherine Charlès, fille de Jean Charlès, pasteur de l'Eglise prétendue réformée* » (1).

C'est donc entre 1695 et 1699 que François-Mathieu régularisa sa situation par un mariage qui ne fut pas du goût de sa famille, car son frère Jacques, dans son testament du 24 avril 1699, continue à l'appeler l'*abbé de Reygadès.*

Ce testament nous a été conservé dans les *Insinuations* au Sénéchal de Toulouse. Il poursuit à l'égard de François-Mathieu les rigueurs de sa mère et le procès-verbal qui l'accompagne nous révèle les scènes douloureuses suscitées autour de cet acte par l'envie, la jalousie et la cupidité des cohéritiers (1er février 1704) (2).

Quelle était donc la magicienne dont les charmes avaient eu assez de pouvoir pour faire oublier à cet abbé de 30 ans son caractère ecclésiastique, ses vœux, son onction sacerdotale et sa famille ?

On a vu que Catherine Reynaldi la disait fille du pasteur protestant Jean Charlès. C'est une calomnie. On trouvera dans *La France protestante,* des frères Haag (Edit. Bordier,

---

(1) VILLAIN. *La France moderne,* t. III, p. 833, note.

(2) *Arch. départ. Haute-Garonne. Insinuations,* Reg. 34, f° 126. Le ci-devant avocat général, animé de la passion de leur mère, interdisait à François-Mathieu d'exercer aucune reprise sur l'héritage maternel : il lui offrait comme compensation une somme de 14.000 liv. de ses propres, mais lui déclarait que, s'il réclamait ses droits maternels, il révoquait cette donation et ne lui léguait que 5 sols, comme héritier particulier. François Mathieu attaqua néanmoins le testament au Parlement de Toulouse, mais il fut débouté de son appel.

Digitized by Google

t. IV, p. 50), la copieuse dynastie des *Charlès*, pasteurs protestants venus de Bretagne, qui faisaient à cette époque grand bruit à Montauban et à Toulouse; mais aucun de ces pasteurs n'a de parenté, même éloignée, avec l'amie de François-Mathieu.

En revanche, la Chesnaye des Bois l'appelle Catherine de Charles *de la Reintrie*, nom qui m'est totalement inconnu et qui résulte certainement d'une erreur (1), mais les autres généalogistes l'appellent Catherine de Charles *de Fouquarbe* ou *de Fonquarbe*. Or ce dernier nom n'est que la mauvaise francisation d'un village du Lauraguais, *Folcarde*, dont les Charles étaient seigneurs et d'où Catherine de Charles était sortie; et les *Charles de Folcarde* ont tous été catholiques.

C'est donc la passion seule qui a soufflé à Catherine Reynaldi, vis à vis de sa belle-fille, les imputations de séduction, d'hérésie et de bassesse d'origine, et le mariage de François-Mathieu n'a point été une mésalliance. Les archives notariales d'Avignonet et les procédures de la Sénéchaussée de Lauraguais abondent en renseignements sur cette famille de Charles (Charlès en patois) qui conserva la Seigneurie de Folcarde pendant tout le dix-septième siècle. En voici l'histoire résumée :

Folcarde, qui semble avoir été, au treizième siècle, une possession du célèbre Foulques ou Folquet, évêque de Toulouse, faisait partie du domaine de la prévôté de l'église Saint-Etienne de Toulouse. Le chapitre l'aliéna, à la suite des ravages des Anglais, au XIV[e] siècle. On la trouve, en 1460, aux mains des *d'Arzens*, puis des *Laplagnolle* (1511) et des *de Voisins*, seigneurs de Blagnac (1535); enfin, en 1540, des *Suberne*, riches marchands de Toulouse. Le mariage de Delphine de Suberne fit passer cette Seigneurie à la famille de *Lafaille;* Jean de Lafaille, oncle de l'annaliste, la

(1) Les notes du chevalier de Tréville sur la *Noblesse du Lauraguais* l'appellent Catherine de Charles *de la Reinerie.*

Digitized by Google

vendit vers 1610 à *Michel de Charles*, fils de *Raymond* et de *Françoise Vireben*. Lorsque le fils de Michel, *François-Pons*, mourut en 1619, l'une de ses sœurs et héritières, *Marie*, avait déjà épousé le célèbre médecin Spagyrique, Pierre-Jean Fabre, de Castelnaudary, et l'autre, *Jacquette*, épousa bientôt après le lieutenant criminel de la Sénéchaussée, Yves de Sérignol (1). Les Charles étaient donc une famille de petite, mais de bonne noblesse rurale, et la passion de François-Mathieu s'explique d'autant mieux que Catherine de Charles n'avait pas seulement la beauté, mais qu'elle avait aussi la simplicité, la gaîté, le charme contagieux des Languedociennes; enfin, nous dira l'un de ses adorateurs, « elle aimait sur toutes choses la poésie et la musique » (2); elle chantait, avec l'art d'une sirène, de vieilles et naïves chansons populaires, lais d'amour et pastorales, si bien qu'on prenait à l'entendre « un plaisir inexprimable ».

On comprend que, dans ces conditions et malgré l'opposition de sa mère, François-Mathieu, éperdument épris, ait, à peine relevé de ses vœux, épousé l'enchanteresse. Ses infortunes et ses traverses ne semblent d'ailleurs avoir affecté aucunement son doux optimisme, ni modifié ses goûts artistiques. Il en profita au contraire pour vivre à sa guise, dans un cercle d'amis, lettrés, poètes et musiciens, que le charme de sa femme et celui de sa sœur Catherine (3) retenaient à son foyer. Puis, à partir de 1704, il prit le titre de *marquis d'Aussonne* et s'installa à Aussonne, où naquirent ses derniers enfants.

---

(1) Voir la remise des *Livres de reconnaissances* de la seigneurie de Folcarde, par Jean de Lafaille, à Pierre-Jean Fabre et à sa femme, Marie de Charles, le 20 octobre 1619. *Arch. not. d'Avignonet*, reg. Antoine Dumas, 1619, f° 104b et notes du chevalier de Tréville.

(2) *Le chef d'œuvre d'un inconnu*, préface de la 1re édition, 1714.

(3) Diverses pièces de poésie sous le nom de *Mlle d'Aussonne*, « sœur ou cousine de M. de Boisson », parurent « dans des recueils publiés à Toulouse », dit la *Biographie toulousaine*. Il n'est pas douteux qu'elles soient de sa sœur Catherine.

Digitized by Google

C'est de la sorte qu'à Toulouse, entre 1700 et 1704, Mme d'Aussonne fit un soir entendre à ses amis une grivoiserie qu'elle chanta et mima avec tant d'art, de goût, d'esprit, de naturel et d'une voix si prenante, que son auditoire la couvrit d'applaudissements et qu'on ne savait si l'on était plus charmé « de la beauté des vers que de la douceur de la voix ».

Je me figure que la plastique et le charme personnel de la chanteuse ne furent pas étrangers à son succès, car de sa chanson, comme de celle du *Bon roi Henri*, on peut dire que « la rime en est pauvre et le style en est vieux ». Cependant elle a un parfum de naïveté qui supplée aux faiblesses de sa prosodie et on ne saurait partager tout à fait le sentiment de Vigneul-Marville, qui la qualifie de « mauvaise chanson » (1).

Au demeurant la voici, telle qu'elle nous a été conservée sous l'étiquette de *romance :*

L'autre jour Colin malade
Dedans son lit,
D'une grosse maladie
Pensant mouri(r),
De trop songer à ses amours
Ne peut dormi(r).
Il veut tenir celle qu'il aime
Toute la nuit.

Le galant y fut habile;
Il se leva,
A la porte de sa belle
Trois fois frappa :
— « Catin, Catos, belle bergère, dormez-vous ?
« La promesse que m'avez faite,
« La tiendrez-vous ? »

La fillette fut fragile,
Ell' se leva;
Toute nue en sa chemise
La porte ouvra :

(1) *Mélanges d'histoire et de littérature*, 1725, t. III, p. 436.

Digitized by Google

— « Marchez tout doux, parlez tout bas,
« Mon doux ami,
« Car, si mon papa vous entend,
« Morte je suis. »

Le galant, qui fut honnête,
Droit se coucha,
Entre les bras de sa belle
Se reposa :
— « Ah ! je n'ai pas perdu mes peines,
« Aussi mes pas,
« Puisque je tiens celle que j'aime
« Entre mes bras. »

J'entends l'alouette qui chante
Au point du jou(r);
Amant, si vous êtes honnête,
Retirez-vous :
— « Marchez tout doux, parlez tout bas,
« Mon doux ami,
« Car, si mon papa vous entend,
« Morte je suis. »

Pendant tout le dix-septième siècle, à Paris comme en province, la vogue fut aux chansonniers. Cinquante ans plus tard, la Pompadour fera de Bernis un ministre et la Dubarry chantera au roi sa fameuse chanson : *Vive le roi ! Vive l'amour !*, sans oublier *la Béquille du Père Barnaba.* A Toulouse, M. Paul de Casteras nous montre encore, à la veille de la Révolution, le neveu du conseiller Balza de Firmy, M. de Saint-Vincent, disant : *Il faut être deux,* « dans un de ces cénacles où l'esprit savait se dépouiller de sa pompe académique et retrouver toute sa liberté et sa grâce »; c'est une romance moins naïve que celle de M^me^ d'Aussonne; ce n'est plus Catin, c'est Philis qu'on y entend dialoguer avec Robin; signe des temps ! mais « la licence du fond » s'y montre mieux sous le vernis des salons (1).

La belle interprète de Colin fut certainement Catherine de Charles; cela n'est point douteux. Elle seule portait à

(1) Paul de CASTERAS. *La Société toulousaine à la fin du XVIII^e^ siècle,* Toulouse, 1891, p. 11.

Digitized by Google

ce moment le nom de *Madame d'Aussonne,* que lui donne, à trois ou quatre reprises, le *Chef-d'œuvre d'un inconnu;* sa belle-mère, Catherine Raynaldi, et sa belle-sœur, Marguerite de Julliard, étaient qualifiées *les marquises;* enfin sa belle-sœur Catherine était *Mademoiselle d'Aussonne.* On ne saurait les confondre avec elle.

Or le hasard avait, ce jour-là, amené dans l'auditoire un jeune étranger, auquel sa passion de la musique et de la poésie avait donné accès dans la maison d'Aussonne. Il y reçut le coup de foudre.

Le nom de cet inconnu (bien qu'on lui en donne une demi-douzaine) n'est pas très certain. Il s'est désigné lui-même sous le nom de *docteur Chrysostome Mathanasius,* qui me paraît avoir été tiré de celui de sa mère, *Marie Matha;* mais on sait qu'il était né à Orléans le 27 septembre 1684, de *Jean-Jacques Cordonnier, seigneur de Belair* (1) (ou de Saint-Gelais ?) et d'*Anne-Marie Matha,* de telle sorte qu'on l'a appelé *Cordonnier, Belair* et *Saint-Gelais.* En outre il avait le prénom d'*Hyacinthe,* c'est pourquoi il se faisait plus volontiers appeler *Saint Hyacinthe* ou *Thémiseuil de Saint Hyacinthe.* C'est sous la rubrique *Saint Hyacinthe* qu'on trouvera l'article qui le concerne dans *La France Littéraire.*

Si j'en crois les notes manuscrites de mon exemplaire du *Chef-d'œuvre d'un inconnu* (Edit. de Londres, 1758), notes dont l'auteur semble avoir été très informé, Mathanasius était « un aventurier qui, après avoir couru toute l'Europe, alla mourir auprès de Bréda, en 1746 ». Il faut,

(1) Le marquis du Roure (*Analectabiblion,* t. I, p. 238) semble croire que *cordonnier* était sa profession, mais certainement ni Hyacinthe, « dit Belair, dit Saint-Hyacinthe, dit le chevalier de Thémiseul », ni son père, ne furent cordonniers de leur état. Faut-il encore ajouter au problème de sa naissance qu'on l'a dit fils de Bossuet et de M^lle^ Desvieux de Mauléon ? Toulotte, dans une note de *La Cour et la Ville* (1828, t. I, p. 229), assure même que « Thémiseuil de Saint-Hyacinthe était flatté lorsqu'on paraissait le croire né de cet hymen ». Ceci est du commérage littéraire.

Digitized by Google

je pense, en appeler de cette sommaire condamnation. Hyacinthe avait reçu une instruction des plus complètes; ce qui prouve d'abord que rien n'avait été ménagé pour la lui donner, ensuite que son père avait eu quelque fortune. Sa présence à Toulouse vers 1702 ne peut s'expliquer d'ailleurs que par le renom de l'Université de cette ville et on peut dire qu'aucune science ni aucun art, droit, médecine, lettres, poésie, musique, etc., ne lui furent étrangers. Peut-être était-il déjà à Toulouse en compagnie de sa mère, Marie Matha, qui, après la mort de son époux, s'était mise à donner des leçons de guitare, tandis que lui-même enseignait l'Italien. Plus tard, Marie Matha se retira à Troyes, où elle continua son enseignement de la musique, mais Hyacinthe alla échouer aux Pays-Bas, refuge des pamphlétaires et des écrivains méconnus, berceau de la presse moderne et patrie de la pensée indépendante.

Il y trouva immédiatement de l'emploi, notamment au *Journal littéraire de La Haye* (1) et à l'*Europe Savante* (2), dont il fut pendant quelques années le rédacteur, et il y fit montre de bon goût, de fine critique et surtout d'une prodigieuse érudition. Cela nous explique les nombreux témoignages sincères qui, à côté de railleuses ou burlesques pièces liminaires, en toutes langues, voire en grec et en hébreu, servent de portique à son ouvrage. On y voit, non seulement M^me^ du Noyer, dans ses *Quintessences* (août 1714) et les auteurs du *Journal littéraire,* des *Nouvelles littéraires,* du *Mercure,* etc., mais encore les gazettes hollandaises et toute la presse des Pays-Bas, lui payer un tribut mérité d'éloges. Il me paraît même, d'après une élégante épitre en vers latins de son ami Menken, *rector magnificus* de l'Université de Leipzig (3), que Mathanasius aurait exercé

(1) 1713 et années suivantes, 24 vol. in-12.
(2) 1718-1720, 12 vol. in-8°.
(3) Ce Menken a publié, à l'exemple de Thémiseul, un ouvrage assez curieux : *De la charlatanerie des savans,* dont il existe une traduction française, *La Haye, chez Jean van Duren,* 1721, in-12.

Digitized by Google

la médecine. On comprend dès lors qu'il ait eu beaucoup d'ennemis. C'est pourquoi, après une vie vagabonde et une production littéraire qui suffirait de nos jours à l'illustration de dix érudits, — (on en trouvera le détail dans Quérard, —) Hyacinthe mourut dans la misère, en 1746, à Genecken, près de Breda. Il avait à peine 62 ans. Le marquis du Roure, un bon connaisseur, juge qu'il fut « l'un des hommes qui ont eu le plus d'esprit » et que ses *Mémoires litéraires* sont « aujourd'hui trop peu lus ».

C'est en 1714, à l'âge de 30 ans, qu'il avait donné, en Hollande, son premier ouvrage, sous ce titre singulier : *Le Chef-d'œuvre d'un inconnu, poème heureusement découvert et mis au jour, avec des remarques sçavantes et recherchées, par M. le docteur Chrisostome Mathanasius* (1).

Ce poème inconnu n'est autre que la chanson de M^me^ d'Aussonne, à laquelle il valut une notoriété universelle, car, dès son apparition, le *Chef-d'œuvre* fit grand bruit et chacun s'attacha à en démasquer le pseudonymat.

---

(1) La Haye, 1714, in-8°, avec un portrait de M^me^ d'Aussonne, Il y en eut un grand nombre d'éditions, une douzaine au moins, au XVIII^e^ siècle et, à partir de 1732, l'ouvrage comporte deux volumes; mais le second est consacré à des *Dissertations diverses*. Le portrait n'existe que dans la première édition.

La personnalité très obscure de Mathanasius servit, même de son vivant, à certains déguisements et à de malignes attaques contre l'Académie. Le nom de Mathanasius semble un moment avoir été généralisé, comme ceux de Panurge et de Pangloss; ainsi, en 1721, dans la « *Relation de ce qui s'est passé au sujet de la réception de l'illustre Mathanasius, à l'Académie française* ». Ce factum est certainement de l'abbé Desfontaines et il figure d'ailleurs dans les dernières éditions du *Dictionnaire néologique*. Mais sous le nom de Mathanasius il ne vise nullement le secrétaire perpétuel de l'Académie, l'ex-oratorien J.-B. de Mirabaud, comme le supposent Quérard (*France littéraire*) et Barbier (*Dictionn. des anonymes*). Il suffit d'en lire quelques lignes pour se convaincre immédiatement que le personnage visé sous le nom de Mathanasius est Houdart de la Motte. Je citerai encore des *Matanasiana*, parues à La Haye en 1740 (Quérard : *Supercheries littéraires*, t. II, col. 1073) et des *Matanasiennes, Lettres suivies de notes sur des riens philologiques*, imprimées à Lyon en 1837 (A.-A. Barbier : *Dictionn. des ouvr. anonymes*, t. III, col. 81).

Digitized by Google

Disons immédiatement que Catherine de Charles n'était pas l'auteur de la pièce. « Mme d'Aussonne, qui aime surtoutes choses la poésie et la musique, où elle réussit également bien, déclarait son admirateur, apprit cette pièce de M. Brignolles, de Toulouse. » — Qu'est-ce que ce Brignolles ? — Sans doute un de ces rhapsodes du pavé, si nombreux à Toulouse, comme Baron, Bedout, Gautier, Gemarenc, Seré, etc., et comme ceux qui publièrent, quelques années après, la *Feuille littéraire* et le *Courrier de Campagne* (1). Mais sur cette trame légère Mathanasius a brodé, avec un luxe incomparable de sérieux et d'érudition, un volume d'annotations, de remarques et de scholies, qui témoignent d'un savoir et d'une mémoire exceptionnels. On se demande seulement, après l'avoir lu. si l'on a affaire à un érudit féru d'une passion malheureuse, ou à un humoriste, qui se moque de ses lecteurs et de lui-même.

Car à cette époque, où le burlesque est un genre littéraire et où la parodie fait fureur, l'*humour*, c'est-à-dire la plaisanterie froide, paradoxale, est encore inusitée en France. Le *Chef-d'œuvre d'un inconnu* est le premier exemple de cette importation. Il appartient à cette littérature de fantaisie, individualiste, mêlée d'érudition, de philosophie et d'égotisme, « que la France n'a jamais pu adopter sans réserve »; et je ne comprends pas que Philarète Chasles ne l'ait pas mentionné dans ses *Etudes humoristiques* (2). C'est, pourrait-on dire, une sauce délicieuse autour d'une arête de poisson (3).

---

(1) Ces premiers nés de la presse toulousaine, inconnus de ceux qui se sont occupés de la question, ne méritent guère qu'on les sauve de l'oubli. Disons cependant que la *Feuille littéraire sur les Sciences et les Beaux Arts* a paru en 1759-1760, chez Bayet, puis chez Auridan, imprimeurs-libraires. J'en possède la collection, 30 numéros, avec divers suppléments. Le *Courrier de Campagne* est un journal d'affiches de la même date, avec pièces de vers et nouvelles.

(2) Philarète CHASLES. *Le XVIIIe siècle en Angleterre*, t. II. *Les Excentriques et les Humoristes anglais*, Amyot, 1846, p. 123.

(3) Vigneul-Marville donne un échantillon de la manière

Digitized by Google

Il ressort néanmoins de la lecture de cet ouvrage, à travers ses ironies, que Mme d'Aussonne a laissé sur le cœur et sur les sens de son jeune auditeur, une impression ineffaçable. « Je me souviens, disait-il, que, quand Mme d'Aussonne en venait à ce couplet (le dernier), je sentais un plaisir inexprimable » (1); et, dans la préface de sa première édition : « Plut au Ciel, cher lecteur, que j'eusse pu vous peindre sa voix, afin qu'en vous représentant les traits de cette dame (2), j'eusse pu aussi vous représenter la douceur des sons qu'elle formoit ! » C'est vraiment un souvenir voluptueux qu'il emportait de la Toulousaine dans sa brumeuse Zélande.

Et la chanson de Colin, s'échappant de lèvres si désirables, lui parut si merveilleuse, — il en fait l'aveu, — qu'un jour il supplia la dame de la lui apprendre. « J'écoutai avec tant d'attention, dit-il, que je sçus bientôt ce que je voulais sçavoir et que j'en fus régaler six de mes amis avec qui je devois souper. Ces messieurs, plus respectables encore par leur grand sçavoir que par la dignité de leurs charges, écoutèrent cette pièce avec des transports d'admiration que j'aurois peine à représenter. L'applaudissement fut universel. Il fallut la répéter plusieurs fois, etc. » (3).

Je ne sais rien de plus sur Catherine de Charles, sinon qu'elle mourut le 27 février 1739, à Toulouse, à l'âge de 68 ans environ, et qu'elle fut inhumée en l'église des Cordeliers (4).

---

pince-sans-rire de Mathanasius. Comme on le louait de son commentaire, si copieux et si savant, de *Colin malade*, il répondit, agacé, qu'au contraire il était mécontent, qu'il n'avait rien dit de la généalogie de son héros; et, comme on insistait, il dogmatisa : « C'est une famille qui compte deux branches en France, les *Colin Maillard* et les *Colin Tampon*. »

(1) Edit. de Londres, 1758, t. I, p. 161.

(2) La 1re édition donnait le portrait de Mme d'Aussonne, qui explique cette phrase.

(3) 1re édit. La Haye, 1714. Préface. C'est la preuve qu'il fréquenta, à Toulouse, la meilleure société.

(4) *Arch. du Donjon*, GG. 316. *Saint-Etienne*, f° 24b.

Digitized by Google

Connut-elle, avant de mourir, la célébrité que lui avait value son adorateur ? C'est ce qu'on ne saurait affirmer, mais ce qui est assez vraisemblable; car un poète gascon envoyait à Mathanasius ces deux quatrains, qu'on trouvera parmi les pièces liminaires du *Chef-d'œuvre :*

I. *Lou que critique Mathanase*
Non pot estre res qu'un maçou;
L'on pot dire ambe razou
Qu'el a las aureilles d'un aze,

II. *D'un cop qu'aourets legit l'escriout de Mathanase*
Noun sarets pas surpres s'el est tant recercat.
Qui ne lou legis n'est qu'un fat,
Qui ne lou gousta n'est qu'un aze;

Signé : *Per le millou de sous amitx*
D(om) de Satiriac.

Encore un inconnu ! Mais, le croirait-on ? La médiocre chanson de Colin malade n'obtint pas moins de succès à Paris qu'à Toulouse. Ce fut un engouement populaire. On la chantait dans les guinguettes, dans les rues, et son refrain :

Marchez tout doux, parlez tout bas
Mon doux ami,
Car, si mon papa vous entend,
Morte je suis.

a servi de motif aux estampes libertines de l'époque. On le trouve peint ou gravé sur les dessus de tabatières (1). N'est-ce pas en réalité la gloire, la vraie gloire pour M^me^ d'Aussonne ?

Nous savons quelque chose de plus de son mari. Il avait accepté de gaîté de cœur l'amoindrissement de fortune que lui avait valu son mariage, mais une famille nombreuse n'avait pas tardé à l'entourer et il dut s'apercevoir qu'on ne vit pas seulement d'amour, de vers et de musique. Cou-

(1) John Grand CARTERET. *Le décolleté et le retroussé*, Paris, 1900.

Digitized by Google

rageusement, après la naissance de *Jean-Claude*, son huitième enfant, en 1712, l'ancien prêtre, le poète amoureux embrassa la carrière militaire et ce lui fut l'occasion de déployer de nouveaux talents.

Ses connaissances en histoire et en mathématiques lui valurent en effet la faveur des généraux et, bientôt après, des ministres de Louis XIV. Appelé à Versailles, il fut présenté à M^me^ de Maintenon et je pense que c'est par le crédit de cette dame, sympathique aux unions romanesques, qu'il fut chargé de missions diplomatiques et de négociations importantes dans les Etats Barbaresques et le Levant. Il sut capter la confiance et l'amitié des deys de Tunis et d'Alger, si bien que l'avocat-général Lecomte pouvait dire, dans l'éloge qu'il prononça aux Jeux Floraux, le 16 juillet 1743 : « Son éloquence douce et insinuante lui gagna le cœur du farouche Africain et l'exactitude avec laquelle il remplit les commissions qu'on lui avait confiées, lui mérita l'estime du monarque. » Je pense qu'il faut entendre par ce « monarque » le Régent Philippe d'Orléans, qui accorda sa protection au défroqué.

Après la Régence, sous le ministère de M^me^ de Prie, François-Mathieu reparaît à Toulouse. Il lui restait sept enfants, dont quatre garçons qui durent tous, à l'exemple de leur père, embrasser le parti des armes (1). En 1725 il entrait à l'Académie des Jeux Floraux, où le recommandaient, avec les succès poétiques de sa jeunesse et ses connaissances littéraires, la noblesse et l'ancienneté de sa race, lesquelles, disait Lecomte, « sont connues de tout le monde dans nos provinces, où la maison de Dubuisson est établie depuis si longtemps, et dans cette ville, où des monuments publics et à jamais durables nous l'apprennent » (2). Il y succé-

(1) L'un d'eux, Jacques Félicien, prit du service en Espagne, dans les dragons. Les autres servirent dans les régiments de la Chesnelaye, de Picardie et de Piémont.

(2) Il est amusant de constater que cette phrase, aussi inexacte que belle, est empruntée à Cicéron : *Generis antiquitas quam...*

Digitized by Google

dait à N. d'Aldéguier, chevalier d'honneur du Bureau des Trésoriers de France, et il s'y montra « le plus assidu comme le plus obligeant de tous les académiciens ».

En 1738, comme nous l'avons dit, la *Société des Sciences de Toulouse*, embryon de ce qui devait être, vingt ans plus tard, son Académie des Sciences, l'appela au rang de ses membres. Il présenta à cette compagnie, dit du Mège, plusieurs dissertations littéraires et des mémoires sur différentes parties des sciences mathématiques.

Il se caractérise à ce moment, dans un dénombrement du 9 avril 1742 (1), de « messire François-Mathieu de Buisson, chevalier, seigneur et marquis d'Aussonne, seigneur de Lassalle, Reygadès, Seirac et Villemathié », terres et seigneuries qui lui sont « échues par succession de messire Jacques de Buisson, marquis d'Aussonne, son père » et dont il se déclare le « seul héritier ».

Il mourut enfin, âgé de 73 ans, le 23 juin 1743, à Aussonne, où il fut enseveli dans l'église du lieu, en présence du juge et du notaire.

Son successeur aux Jeux Floraux fut le président de Caulet et son éloge fut, comme on l'a vu, prononcé par l'avocat-général Lecomte.

---

in monumentis rerum gestarum incisam et notatam videmus (*pro Fonteio*, édit. C. Halm, XVIII, 41). Nos parlementaires, on le voit, demeuraient fidèles au grand orateur !

(1) *Arch. du Donjon. Dénombrements*, JJ. 7, f° 78b.

Digitized by Google

Digitized by Google

ELOGE

DE

Dominique SAINT-BLANCAT

Par M. A. BUHL.

Encore que l'esprit public rapproche souvent les Mathématiques de l'Astronomie, ce n'est pas une tâche absolument aisée, pour un mathématicien, que de parler de l'œuvre d'un astronome. Dominique Saint-Blancat a cependant facilité la chose en s'occupant de Mécanique céleste; mais, si l'astronome peut devenir géomètre, le géomètre pur sera toujours fort loin du dur métier constitué par l'astronomie d'observation. Les coupoles d'un Observatoire donnent souvent à celui-ci un vague air de mosquée; c'est, en tout cas, le temple de la science patiente et silencieuse. De longues heures de recueillement s'y écoulent, mais ressemblant fort peu à la rêverie contemplative des poètes ou des amateurs vaguement épris de la Muse Uranie. On doit être là, sinon par tous les temps, du moins par les claires nuits d'hiver, sous le dôme ouvert et en lequel on ne saurait faire de feu. On n'a pas toujours un assistant pour vous tenir compagnie; il faut même souvent préférer la solitude pour n'être point distrait et, dès lors, il n'y a plus que le bruit monotone de l'horlogerie ou le claquement sec du chronographe enregistrant des centièmes de seconde, car si les résultats définitfs des observations n'atteignent pas cette

Digitized by Google

extrême précision il n'en est pas moins vrai que l'instrument que nous venons de mentionner est construit pour la donner. Cette vie scientifique suppose des talents, non seulement impossibles à improviser, mais à développement minutieux, talents qui consistent à rechercher des choses fort intéressantes, souvent d'une utilité de premier ordre — comme ce qui concerne la détermination de l'heure — derrière des apparences toujours inexorablement les mêmes, telles la course uniforme des étoiles dans le champ de la lunette méridienne. A côté d'un tel travail, la découverte d'une comète ou de quelque nouvelle petite planète est plutôt un incident, d'innombrables nuits d'observation pouvant être jugées excellentes sans rien donner de semblable. Le génie de l'astronome observateur ne peut être qu'une longue patience et le confrère que nous avons perdu, par tous les souvenirs qu'il nous a laissés, se classe bien parmi ces travailleurs appliqués qui, continuellement, avec le même et inlassable courage, peuvent faire une œuvre considérable en intégrant celle de chaque instant.

Jean-Dominique Saint-Blancat naquit le 16 avril 1857 à Peyrissas, petite commune de moins de 200 habitants, située, en Haute-Garonne, à une trentaine de kilomètres au nord-est de Saint-Gaudens. De cette plaine quelque peu ondulée, d'où l'on aperçoit la proche et majestueuse chaîne des Pyrénées, il ne devait guère s'éloigner et cet attachement à la terre natale caractérise souvent ceux qui attendent tout de leur effort et non du hasard des aventures. Il sembla d'abord se destiner à l'enseignement, fut, en 1874, élève à l'Ecole Normale Primaire de Toulouse, puis instituteur dans cette ville en 1877. Il cherche à s'élever; bachelier, en 1879, il est alors appelé par M. Baillaud, à l'Observatoire de Toulouse, en qualité de stagiaire. Il devient licencié ès sciences mathématiques et aide-astronome (1883). Il est également licencié ès sciences physiques en 1887 et astro-

Digitized by Google

nome adjoint en 1890. Il devait parvenir, en 1906, au doctorat ès sciences mathématiques et nous commencerons l'examen de ses travaux originaux par celui d'une thèse extrêmement remarquable intitulée : *Action d'une masse intra-mercurielle sur la longitude de la Lune* (Annales de la Faculté des Sciences de Toulouse, 1906).

Dominique Saint-Blancat montrait ici une préoccupation de grande envergure, qui se trouvait d'ailleurs être double. Les travaux de Le Verrier ont définitivement mis en évidence une inégalité séculaire du périhélie de Mercure que la loi de Newton a toujours été impuissante à expliquer; on a cherché à faire correspondre, à cette inégalité, l'existence et, par suite, l'influence perturbatrice d'une planète plus rapprochée du Soleil que Mercure. Mais cette planète hypothétique ne peut exister sans troubler autre chose que le mouvement de Mercure. Ne pourrait-elle aussi donner la clef de certaines inégalités lunaires ?

On voit le caractère dualiste du problème : perfectionner la théorie de la Lune et prouver la présence d'une masse intra-mercurielle.

Pour l'heure actuelle, cette présence est de plus en plus douteuse et la loi de gravitation d'Einstein paraît représenter ce que celle de Newton ne représentait pas, mais la Lune n'en conserve pas moins des inégalités énigmatiques malgré les progrès du Problème des Trois Corps; on ne peut se cantonner dans le système ternaire Soleil-Terre-Lune et il faut, toujours et très naturellement, considérer les perturbations planétaires de notre satellite. Dominique Saint-Blancat a montré que la théorie de ces perturbations possède une souplesse analytique très grande, qu'elle constitue, non pas un ensemble de petites corrections à faire, après coup, à un problème principal, mais que ces corrections relèvent d'un procédé de calcul qui peut être très méthodiquement varié quand on passe d'une orbite planétaire à une autre et qui subsisterait encore si, par impossible, on découvrait quelque nouvelle planète à masse non négligeable.

Digitized by Google

Il est grandement à souhaiter que de tels résultats ne soient pas jugés superficiellement et par des incompétents. A quoi bon, diront ceux-ci, se préoccuper d'étendre des calculs d'inégalités planétaires à des planètes qui n'existent probablement pas ? Il sera bien temps d'en arriver là si jamais ces calculs ont un objet réel ! De telles opinions ne peuvent traduire qu'une incompréhension absolue des méthodes de la mécanique céleste; ce qui différencie ces méthodes les unes des autres c'est souvent leur seule possibilité logique d'extension, comme le disait l'illustre Henri Poincaré bâtissant toute une nouvelle analyse pour une époque à venir où les observations nous apprendront beaucoup plus qu'elles ne nous apprennent aujourd'hui (1). L'œuvre théorique, l'idée, même quand elles ne procèdent que de l'imagination, sont souvent des inspiratrices d'observations et d'expériences fécondes qui, autrement, n'auraient pas été faites.

De plus, n'est-il pas de grand intérêt d'énoncer de véritables théorèmes d'après lesquels, par exemple, des inégalités lunaires parfaitement sensibles et d'ailleurs bien connues pourraient être produites par des masses égales à la vingtième, à la cinquantième et même à la centième partie de celle de Mercure. Tout ce qui ne s'explique pas exactement est irritant pour l'intelligence humaine et ceci est d'une banalité fort grande, mais l'astronome souffre particulièrement des plus minimes discordances; qu'il attende un astre, aux fils de sa lunette, à une heure rigoureusement déterminée, que le rendez-vous soit avancé ou retardé de quelques instants et le voici inquiet. Le désaccord trahit peut-être la méconnaissance d'une chose fondamentale en l'architecture de l'Univers. A ce point de vue la blonde Phœbé nous a toujours défiés; il était, il est même encore indiqué de chercher dans toutes les voies imaginables le secret de ses fantaisies inégalitaires.

---

(1) Henri POINCARÉ. *Méthodes nouvelles de la Mécanique céleste*, t. I, 1892, Introduction.

Digitized by Google

Un des professeurs qui ont le plus honoré l'Université de Toulouse, F. Tisserand, auteur d'un admirable *Traité de Mécanique céleste* qu'il faut placer entre l'œuvre de Laplace et celle de Poincaré, termine le tome troisième de cet ouvrage en parlant des précédentes difficultés lunaires : « Déjà, dit-il, à l'époque de Clairaut, la gravitation (1) « paraissait impuissante à expliquer le mouvement du « périgée. Elle triomphera encore du nouvel obstacle qui « se présente aujourd'hui; mais il reste à faire une belle « découverte ! » On serait moins affirmatif de nos jours, mais on voit que Dominique Saint-Blancat n'en fut pas moins un de ces vaillants pionniers qui marchèrent dans une voie ouverte par les Maîtres les plus illustres.

Ces recherches théoriques n'allèrent point sans travaux correspondants relevant de l'observation. Dominique Saint-Blancat fut amené à faire 512 déterminations d'ascensions droites de la Lune. Les catalogues stellaires, sans lesquels on ne pourrait repérer ni Soleil, ni Lune, ni planètes, ni même les étoiles à mouvement propre par rapport aux autres, doivent beaucoup à son habileté. La méthode photographique doit être corroborée par les observations visuelles et celles de notre confrère, dans l'une de ses grandes périodes de travail, intéressent dix mille étoiles observées quatre fois chacune. La moisson d'une nuit est parfois de trois cents étoiles; ensuite, pour chacune de celles-ci, il faut environ une demi-heure de calculs pour affranchir le résultat de la réfraction, des corrections instrumentales, pour le ramener à un équinoxe donné, etc. Quelle formidable besogne ! Les nombres sont manipulés par millions et cependant, pour des esprits d'élite, ces calculs n'ont pas forcément le caractère rebutant des choses indéfiniment répétées : une originalité intelligente peut s'insérer dans les méthodes numériques.

---

(1) Par ce mot, Tisserand entend évidememnt la gravitation suivant la loi de Newton.

Digitized by Google

Que dire maintenant de l'étude spéciale des instruments de mesure ? L'astronome ne peut séparer l'étude du ciel de celle de ces instruments; souvent il doit s'étudier lui-même, son état nerveux, la rapidité de ses réflexes influent évidemment sur la précision de sa chronométrie. La lunette méridienne, en tout cas, avec ses multiples erreurs de collimation, d'inclinaison, d'azimut, demande un examen continuel; quoique plus lentement, les tours de vis deviennent suspects à cause de l'usure et les cercles sont divisés par des traits qui ne peuvent tous s'être gravés dans le métal avec la même régularité. Dominique Saint-Blancat s'est mis à l'étude de ces traits sur un instrument en portant plus de huit mille ! Les résultats sont publiés dans l'Introduction du tome IV des *Annales de l'Observatoire*. C'est encore un labeur prodigieux presque incompréhensible pour le profane et auquel cependant s'attachent diverses méthodes caractérisées par des noms de savants (Périgaud, Lœwy...). Le niveau à bulle d'air, qui sert à juger de l'horizontalité de l'axe de rotation de la lunette, paraît devoir être considéré comme un bon serviteur, mais il n'a obtenu ce certificat qu'après les plus sévères contrôles.

Et voici bien autre chose. Si les instruments ne sont pas immuables en eux-mêmes, l'observatoire, lui, ne paraît pas toujours être exactement à la même place. Nous tombons dans la curieuse question des variations de la latitude. Ces variations semblent dues, en partie, aux marées de l'écorce terrestre ou aux oscillations de cette écorce que sont possibles de par sa seule élasticité et deviennent notables quand elles sont excitées par un phénomène luni-scolaire de période appropriée, mais ce n'est pas tout. L'état de l'atmosphère et la réfraction compliquent la question en laquelle, de plus, apparaît de l'inconnu quand on compare les latitudes obtenues dans diverses positions instrumentales ! Il y a aussi des variations dont la période s'étend sur des années et qui semblent n'admettre aucune des causes précédentes. C'est toujours l'irritation due à ce que le vulgaire appellera « un petit rien »; l'astronome, toutefois,

Digitized by Google

n'en prendra jamais son parti et y trouvera le point de départ des travaux les plus longs, les plus ardus qui, comme dans le cas en litige, lui paraîtront encore inachevés.

C'est surtout dans les *Annales de l'Observatoire* et dans le *Bulletin astronomique* que l'on trouvera les travaux imprimés de Dominique Saint-Blancat, mais là, encore, il serait fort injuste de ne les juger que comme ceux d'un géomètre pur.

Le géomètre a une foule de productions presque aussitôt rédigées que conçues et qu'il fait imprimer avec une facilité relativement grande; le travail de l'astronome demande des observations et des vérifications de longue haleine. Souvent il conserve à l'Observatoire d'énormes cahiers manuscrits qui ne sont pas la partie la moins importante de son œuvre et ceci est précisément le cas de notre regretté confrère. Il fut d'ailleurs lauréat de notre Académie, avec un mémoire sur la formation d'un Catalogue d'étoiles fondamentales; l'Institut de France lui décerna, en 1901, le Prix du Baron de Joest et, en 1924, le Prix Lacaille. On trouve dans nos Mémoires, en 1912 et 1913, des résultats d'observations photométriques concernant Uranus et Neptune, travaux exécutés avec l'ingénieux photomètre et colorimètre de Zöllner en lequel la rotation de nicols permet d'attribuer à une petite ouverture éclairée, jouant le rôle d'étoile artificielle, toutes les variations de couleurs que peuvent présenter les astres les plus divers. Mais c'est la belle lunette méridienne de l'Observatoire de Toulouse qui était vraiment son instrument de prédilection; c'est là qu'il poursuivait inlassablement ses travaux stellaires et d'autres se rapportant au Soleil, à la Lune, aux grosses planètes, aux petites planètes brillantes, comme en fait foi notamment le *Journal des Observateurs* édité par l'Observatoire de Marseille.

Tels sont très sommairement les productions du savant qui, avec son Directeur, M. E. Cosserat, représentait, parmi nous, depuis longtemps, la difficile Science du Ciel.

C'était un travailleur aimable et modeste, un cœur grand et sensible. Rapporteur général de nos concours en 1916, il

Digitized by Google

nous a laissé une belle et patriotique page touchant la jeunesse française qui, à cette époque, se haussait aux plus sublimes sacrifices, faisant plutôt, sur les champs de bataille, des concours d'héroïsmes que, loin de la tourmente, des concours académiques.

Il enseignait à la Faculté des Sciences et faisait naturellement partie de jurys de licence en lesquels sa bienveillance ne se démentait jamais.

Il devait nous quitter pour un monde meilleur, le 28 juillet 1925, quelques jours précisément après des examens où je le vis pour la dernière fois. Il interrogea peu et était manifestement souffrant; il avait cependant tenu à être présent et M. Cosserat et moi étions loin de nous douter d'une fin qui allait être si brusque. Ajoutons que les présentes lignes ont été écrites justement avec la collaboration de M. Eugène Cosserat et de M. Louis Montangerand, notre nouveau confrère remplaçant Dominique Saint-Blancat en notre Académie. Il importait que deux astronomes joignent leur compétence à celle du mathématicien pour ne rien laisser dans l'ombre d'une œuvre qui pourrait servir de modèle à tant d'autres. Nous ne serons d'ailleurs jamais trop nombreux pour redire à M^me^ Saint-Blancat combien nous avons pris part à son affliction et comment, du fond du cœur, nous donnons ici un dernier souvenir à notre collègue et à notre ami.

Digitized by Google

ELOGE

DE

M. SAINT-RAYMOND [1]

Par M. DE GELIS.

« Les méditations autour de l'image d'un mort, a dit Paul Bourget, oscillent entre deux sortes de souvenirs: ses menus gestes familiers et les caractéristiques de son individualité la plus profonde. Nous nous complaisons à le revoir, tantôt dans ses relations quotidiennes, vis à vis des petits événements de l'existence commune, tantôt dans la solitude de son âme et tel qu'il se comportait devant les énigmes essentielles de la destinée. »

Quand nous pensons à Saint-Raymond, ce sont en effet ces « menus gestes familiers », ces « relations quotidiennes », ces « petits événements de l'existence commune », qui nous reviennent à l'esprit. Nous revoyons notre collègue tout agité de vie cérébrale quand la vie des muscles l'abandonnait déjà. La volonté luttait en lui contre les forces défaillantes, il gardait, dans un corps anémié par l'âge, une âme jeune et vaillante, un cœur ardent et généreux. Quand on le voyait traverser à petits pas précipités les

(1) Documents consultés : Eloge de M. Saint-Raymond à la *Société archéologique du Midi de la France,* par l'abbé Saltet; article nécrologique par M. Rozès de Brousse, *Télégramme* du 28 mai 1926; études de M. Saint-Raymond publiées dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse,* le *Bulletin de la Société archéologique,* le *Bulletin de l'Institut catholique,* etc...

Digitized by Google

rues les plus encombrées de la ville, on se sentait pris d'admiration et de pitié pour ce vieillard à la fois chétif et fort, débile et courageux, dédaigneux de tous les obstacles quand le triomphe de la raison était en jeu.

Chez lui, c'était un entassement de livres et de cahiers, accotés aux murailles, empilés sur les meubles, amoncelés du parquet jusqu'aux frises, et ce savant désordre proclamait l'effort incessant du travailleur, du chercheur et du curieux.

Il avait, à ce labeur obstiné, acquis les connaissances les plus variées. Combien de fois n'ai-je pas entendu M. de Lahondès, déclarer au cours d'une recherche historique, archéologique ou artistique: « Je demanderai à Saint-Raymond, c'est de nous tous le mieux informé. »

De Toulouse, surtout, il n'ignorait rien, ni dans le présent ni dans le passé. Il y était né le 11 mars 1839, d'une famille de négociants, spécialisée dans le commerce des grains, mais dont presque toutes les générations avaient, depuis de longues années déjà, participé à l'administration communale. Son arrière-grand-père avait été consul du quartier de la Bourse au début de la Révolution, son grand-père adjoint au maire pendant une partie de la Restauration, son père conseiller municipal en 1848. Il avait lui-même puisé dans ce milieu bourgeois dont il était fier, les traditions de probité, d'honneur et de foi religieuse qui s'y conservaient.

Elevé au collège Sainte-Marie, il prit, à la fin de ses humanités, ses inscriptions à l'Ecole de droit et soutint une thèse sur *Le pouvoir municipal dans l'Empire romain, l'ancienne France et la France moderne.* Sujet vaste et difficile, dont sa propre famille lui avait fourni les plus récents exemples et qui lui valut des éloges mérités.

Mais aux études un peu abstraites du droit civil ou criminel, il préférait les visions plus vivantes et plus colorées qui surgissent à chaque pas sous nos yeux. Il ne suffit pas de voir la nature pour en être épris, il faut savoir admirer les jeux d'ombre et de lumière qui l'animent, exprimer la

Digitized by Google

variété de ses aspects, extraire d'un paysage ou d'une scène vécue toute la somme d'enseignement, d'émotion, de poésie qui s'y trouve à l'état latent. Saint-Raymond avait ce goût et cette prescience, il était impatient d'arracher ses secrets à la nature et, dans ce but, il entra comme élève à l'atelier Bonnat à Paris.

Entre les mille moyens de reproduction mis par la science à la disposition de l'artiste, il choisit l'eau-forte, c'est-à-dire celui qui, par la gamme infinie des ombres et des demi-teintes, se rapproche le plus du relief.

L'aquarelle ne fut pour lui qu'un passe-temps, mais il s'attacha davantage au crayon noir, à la gouache, à la sépia. Dans ce dernier genre, il avait acquis beaucoup d'adresse et je me souviens de l'avoir vu à la bibliothèque de la ville, mal installé sur un coin de table où il avait grand'peine à faire tenir sa boite à couleur et ses pinceaux, coudoyé par tous les passants et cependant réussissant à reproduire avec fidélité les vignettes et les estampes d'un livre d'heures ancien.

La revue parisienne l'*Art* le prit, en 1881, comme correspondant et l'envoya dans les régions du midi de l'Espagne où l'art mauresque a laissé tant d'empreintes caractéristiques. Il visita Séville, Cadix et quelques autres cités célèbres pour la richesse de leurs mosaïques, la beauté de leurs façades, l'éclat de leurs monuments.

Un peu plus tard, il fit le voyage d'Italie. Cette seconde tournée aux pays du soleil, lui fit connaître l'art sous un aspect nouveau. Dans les œuvres de Raphaël, de Michel Ange et des artistes de la Renaissance italienne, il prit le goût des grandes lignes et de l'idéale pureté. Il continua, sans s'en douter, la tradition de nos grands humanistes, ceux qui s'en allaient visiter Rome, au temps de François I^{er}, pour y prolonger, sous son ciel éclatant les méditations profondes que Virgile, Horace, Lucrèce et les poètes de l'Antiquité leur inspiraient.

Aussi ne se borna-t-il pas à la peinture et au dessin. Il donna aux bibliothèques, aux dépôts d'archives, aux

Digitized by Google

milieux littéraires tous les instants de loisir que l'atelier lui laissait. Il s'était fait admettre comme élève libre à l'Ecole des Chartes; il y reçut d'excellents principes pour l'étude méthodique des anciens textes et des vieux manuscrits. La thèse qu'il soutint alors sur la *Condition des Chrétiens devant la justice civile et criminelle de l'Empire romain* fut très remarquée. Signalons encore sa collaboration à la *Gazette de France,* dont on pourrait retrouver la trace dans les journaux du temps.

Quand il revint à Toulouse, ce fut pour y rassembler ses notes, ses croquis, tous les souvenirs classés dans sa mémoire ou empilés dans ses cartons. Parmi ses meilleures reproductions à l'eau-forte figurent la *Sainte Elisabeth soignant les malades* de Murillo, un groupe de *Têtes d'anges* de Reynolds, le *Saint Jérôme dans le Désert* de Ribéra, le *Saint Jean-Baptiste* de Carrache, le *Mariage de Sainte Catherine* de Fra Bartolommeo. Son *Pierre Goudelin* d'après Nicolas de Troy, a été digne de figurer en tête de la belle édition du Docteur Noulet.

Ses notices biographiques sur Bénazet et Dom du Bourg valent encore mieux que ses portraits. Ce sont de fortes études où l'auteur, non content de reproduire les traits physiques du modèle, a finement analysé son âme, son caractère et son état d'esprit.

Les ouvrages à tendance philosophique l'attiraient de préférence et ce fut vers la même époque qu'il entreprit cette traduction des *Confessions de Saint Augustin* à laquelle un frontispice à l'eau-forte de Lalauze imprime un si puissant relief.

Quelques-uns de ses amis l'engagèrent à faire participer le public aux très remarquables connaissances qu'il avait acquises en archéologie et en paléographie; c'est à l'Institut Catholique et sous forme de leçons orales que cet enseignement fut donné. Peu après, on lui confia le cours des antiquités grecques et romaines, dans le même établissement. Dans l'intervalle, il écrivait au *Messager.* Pendant longtemps il y rédigea la chronique de la politique étran-

Digitized by Google

gère et, quand ce journal eut disparu, c'est à l'*Action libérale* qu'il apporta son concours précieux.

Plus que tout, l'histoire de Toulouse le captivait. Nul ne connaissait mieux que lui le passé de notre ville, ses institutions, ses monuments. Quand des étrangers de distinction venaient la visiter, on les confiait à Saint-Raymond, ils trouvaient en lui le guide le plus sûr et l'interprète le mieux documenté.

A la Société d'Archéologie, dont il fut le secrétaire pendant plusieurs années, on l'appréciait beaucoup. Il a publié, dans son *Bulletin*, la plupart des notes qu'il avait prises en visitant les églises et les vieux quartiers. Celui de l'Institut Catholique contient des études sur la peinture, les religions anciennes et les dialectes provinciaux. Mais c'est dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, parus de 1911 à 1923 (1) qu'il faut aller chercher son travail le plus important, c'est-à-dire la vie et l'œuvre des peintres et sculpteurs toulousains du dix-septième et du dix-huitième siècles.

Notre confrère commence par étudier Dupuy du Grez, leur chef de file. Sous son impulsion, nous voyons naître et se constituer l'Ecole des Beaux-Arts actuelle. Rivals et Cammas prolongent les efforts de Dupuy et, dès 1746, M. de Mondran apparaît. C'est le véritable Mécène de l'institution; avec lui tout va prendre consistance et se régulariser. En 1750, les lettres patentes du roi créent l'*Académie de peinture* et lui donnent ses statuts. Elle comprend des membres fondateurs, des associés honoraires qui se recrutent parmi les personnages officiels, des associés ordinaires qui règlent les détails de sa vie pratique, enfin des associés-artistes où domine l'élément technique. « La nouvelle académie, nous dit Saint-Raymond, n'était pas un simple groupement d'amateurs réunis par leur dilettantisme, mais une

(1) Saint-Raymond appartenait à l'Académie des Sciences de Toulouse depuis 1910.

Digitized by Google

véritable institution publique, composée d'hommes prenant au sérieux leur mission d'enseignement. »

Entrant dans le vif de son sujet, l'auteur examine ensuite tous les actes importants accomplis par la Société des Beaux-Arts de Toulouse dans le cours de son existence. Il passe en revue les embellissements de la ville, la décoration des églises et des monuments, les œuvres d'utilité publique, les expositions. Les peintres, les sculpteurs et les architectes sont énumérés dans l'ordre chronologique : Successivement, nous voyons défiler Chalette, Tournier, Jean-Pierre et Antoine Rivals, Crozat, Subleyras, Lafage, Despax, Gamelin, Roques, Marc Arcis, Lucas et quelques autres dont les noms sont aujourd'hui plus ou moins oubliés. Mais Saint-Raymond, lui, n'oublie personne; il ne veut à aucun prix être taxé d'ingratitude ou d'injustice, il considère comme son devoir de nous présenter tous les héros petits et grands de sa phalange artistique.

Le règlement intérieur de l'Ecole et les modifications qu'elle subit à chaque changement de régime ne l'intéressent pas moins que sa création. Il suit pas à pas une histoire qui visiblement le captive et, de phase en phase, de chapitre en chapitre, se laisse entraîner plus loin qu'il n'aurait voulu. Nous sommes en plein règne de Napoléon I^{er} quand il termine son étude sur les peintres du dix-huitième siècle !

Ce manque de mesure était le seul défaut de cet érudit copieux, à l'imagination vive, à l'esprit fureteur, au bouillant cerveau. Quand il avait commencé à dérouler le ruban de la science ou de l'histoire, il ne savait plus se restreindre ou s'arrêter et plus d'une fois ses élèves durent constater avec désespoir leur impuissance à tout enregistrer, quelque attentives que se fissent leurs oreilles, qulque diligente que fût leur plume à courir sur le papier.

D'ailleurs, aucune ambition personnelle, aucun calcul égoïste, aucune préoccupation d'orgueil ou de vanité chez ce savant modeste et désintéressé. Son seul désir était de répandre le plus abondamment possible autour de lui les fruits de son labeur et de ses méditations.

Digitized by Google

Aujourd'hui encore, en relisant ses études avec toute l'attention qu'elles méritent, nous sommes étonnés de les trouver assez complètes pour que la science nouvelle n'ait pu rien y parfaire et, si nous nous impatientons parfois de la longueur des chapitres et de la surabondance des mots, nous nous réconcilions bien vite avec un historien dont l'information est sûre, la probité irrécusable et la conscience absolue. Le jour où Saint-Raymond est mort, un grand vide s'est fait dans notre Académie.

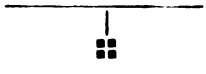

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ÉQUIVALENTS ANTI-SOCIAUX

DE

L'INSTINCT SEXUEL

(Nosographie et Diagnostic)

Par le Dr MAURICE DIDE.

L'instinct sexuel met en jeu des processus actifs, sensoriels et sentimentaux.

L'attirance s'exerce grâce à la collaboration de plusieurs sens et le triomphe implique une ébauche de lutte qui s'apaise dans le plaisir et s'accompagne de conscience.

L'un des processus psychologiques visés peut devenir prédominant ou exclusif. La violence dominatrice se mutera en *cruauté sadique*, la douleur subie au moment de l'étreinte deviendra nécessaire au *masochiste*, les représentations ou perceptions visuelles, olfactives, gustatives, tactiles, auditives même se substituent à la copulation, comme finalité du désir chez les divers fétichistes. Enfin le désir intellectualisé sera sublimé.

L'anomalie génitale peut se réaliser dans la sérénité de la conscience comme conclusion en quelque sorte logique de la dissociation instinctive, elle peut au contraire conclure de façon paradoxale une répulsion vainement combattue.

La médecine légale traditionnelle, sous l'emprise de Krafft-Ebing et de Magnan, n'a retenu que l'existence de ces dernières anomalies dites dégénératives, devenues psychasthéniques avec Janet et qu'on étiquette volontiers de nos jours schitzophréniques depuis Bleuler. Toutes ces théories

Digitized by Google

s'apparentent et retiennent l'action désorganisatrice du milieu sur l'individu ou la désadaptation de l'individu au réel ambiant. Ce sont des conceptions sociales de la psychiatrie dont on ne saurait méconnaître la portée.

Mais ces œuvres magistrales un peu schématiques ne correspondent pas toujours exactement aux faits et Antheaume (1) dans une série de communications eut beau jeu à nier le caractère pathologique de la kleptomanie en raison de l'extrême rareté des obsessions caractéristiques chez les voleuses de grands magasins. Cette constatation négative a été confirmée par la majorité des experts, elle ne nous paraît pas cependant péremptoire en ce qui concerne les conclusions qu'on en tire.

L'acte incriminé est tellement spécifique, l'inculpé se rend si souvent à l'étalage comme un homme épris court à un rendez-vous galant, le rapt rappelle si exactement l'amoureux qui déjoue la surveillance des importuns et éprouve déjà une sorte de volupté à vouloir triompher d'une résistance, le rapt de l'objet élu est si analogue à l'étreinte de la personne uniquement désirée, que l'on est bien obligé d'admettre d'étranges différences entre ce larcin de fétichiste et le vol banal dont s'occupent habituellement les juges d'instruction.

Paul Garnier avait, voici bien des années, compris toute l'importance de ces homologies et on doit s'étonner que ses subtiles analyses aient été méconnues.

La recherche de ces étrangetés est très délicate surtout chez les femmes, plus disposées à reconnaître un crime qu'à avouer une tendance dont elles conçoivent le caractère immoral sans en ressentir d'ailleurs d'humiliation intime; elles craignent plus le jugement mondain qui les traiterait de « passionnées » que le jugement légal qui leur infligera une peine.

---

(1) ANTHEAUME. *Soc. de méd. lég. de France*, 20 avril 1925 et *Académie de médecine*, 2 juin 1925.

Digitized by Google

Pour nous, l'anomalie apparaît dès que le délit a pour objet principal la satisfaction immédiate de l'instinct sexuel ou des sentiments qui s'y rattachent directement.

Dans l'hypothèse que nous venons d'envisager, sans lutte intérieure, la cruauté, la souffrance, un contact spécifique, une perception visuelle particulière, des impressions olfactives ou gustatives, se substituent à la finalité normale du désir. Mais inversement, l'éloignement passionné, le dégoût anxieux des choses de l'amour, susciteront parfois une tendance angoissante aux pensées, aux actes les plus réprouvés.

Cette modalité était seule jusqu'ici étudiée par les médecins légistes, notre conception est plus compréhensive.

On voit de la sorte que l'instinct génital agit dans des anomalies où un examen superficiel ne l'aurait pas décelé.

Mais dira-t-on, n'arrivons-nous pas de la sorte à un pansexualisme bien voisin de celui de Freud ? Non et notre conclusion sera presque exactement opposée à celle des psychanalystes.

Le courage scientifique du maître viennois, sa puissante capacité d'analyse clinique, ne sont pas discutables et imposent l'admiration ; toutefois son effort paraît aussi éloigné que possible de l'exactitude clinique.

Le refoulement des tendances n'offre d'importance pathogène que si l'instinct est constitutionnellement perverti. Comment concevoir en effet qu'une influence aussi récente dans l'évolution phyllogénique que celle des coutumes, des habitudes et des lois, puisse modifier une fonction antérieure à l'existence même des organes différenciés ? Comment admettre que les conventions sociales qui varient suivant les époques et les latitudes, puissent déterminer des mutations dans la finalité de l'espèce ? Pareille hypothèse nous semble aussi contraire aux faits qu'à l'élémentaire logique.

Deux catégories doivent être envisagées. Dans l'une l'aberration sexuelle éclot dans la sérénité d'une conscience qu'aucune contrainte n'entrave, la dissimulation est possible

Digitized by Google

car ses conséquences judiciaires sont connues sans que soit ressenti son caractère repoussant. Les autres au contraire, par suite de leur évolution sexuelle lacunaire, éprouvent une horreur anxieuse pour des séries d'actes que la majorité des hommes envisagent avec une certaine vanité. Leur maladie mentale ne dépend pas de frustations imposées, elle s'exprime par une sorte d'agnocisme sexuel.

Les anxieux de Freud sont nés avec leur anomalie, leur *libido* fut toujours une force hésitante, sans quoi elle eut franchi les barrières fragiles que l'intérêt collectif a établies pour endiguer les fantaisies qui dépassent la moyenne.

Les tératologies instinctives ne sont ni créées ni entravées par l'action sociale. Elles se rattachent à des causes héritées ou à de profondes modifications organiques.

Nous avions pour objet aujourd'hui d'attirer l'attention sur une catégorie de faits distincts des tares obsédantes et dans lesquelles un phénomène visuel, olfactif, gustatif, une souffrance physique subie, une cruauté exercée, un rapt ou un assassinat se substituent aux actes sexuels normaux et provoquent une euphorie intense, un état cénesthésique voluptueux, qui permet de considérer ces perceptions et ces actes comme des équivalents substitués à l'instinct sexuel normal.

A côté de cette substitution rigoureuse existe une catégorie d'homologies qui représentent une transposition dans les étages psychologiques. L'entraînement sexuel se mue, non en une étreinte, mais en une opération idéo-affective ou purement intellectuelle qui conclut l'élan instinctif et le satisfait.

A ces modalités seulement convient le terme de sublimations. Les unes ont été particulièrement étudiées par nous depuis longtemps : elles constituent le mécanisme fondamental de l'Idéalisme passionné; les autres, beaucoup moins connues, correspondent à une transposition idéologique, à l'expression orale ou écrite de la pensée, dont le caractère antisocial se découvre dans la volupté calomniatrice et dans le sadisme des délations anonymes. Ces der-

Digitized by Google

nières sont actuellement étudiées spécialement par l'un de nos collaborateurs, M. Danjean.

Il nous a paru intéressant de présenter un schéma d'ensemble des anomalies de l'évolution sexuelle et en particulier des substitutions et sublimations auxquelles elles donnent lieu. La psychopathologie et la médecine légale ont — pensons-nous — à gagner à cette méthode d'analyse.

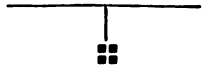

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

En 1926

Par M. le Dr J. BAYLAC.

Au lendemain du recensement quinquennal de 1926, il nous a paru intéressant de comparer la situation démographique de la France avec celle de quelques pays étrangers et d'établir la situation du département de la Haute-Garonne par rapport à l'ensemble des départements français en 1926.

Mouvement de la population de la France en 1926.

Population totale. — Le nombre des habitants enregistrés le 30 juin 1926 est de 40.743.874 pour l'ensemble des 90 départements.

Le recensement de 1921 avait donné une population de 39.209.766 habitants et celui de 1911 une population de 39.604.992 pour 87 départements. Il convient d'ajouter à ce dernier chiffre la population présente en 1910, dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle, soit une population totale de 41.476.272 habitants en 1911.

La population de la France en 1926, est donc inférieure de près d'un million à celle de 1911. Cette différence est la

Digitized by Google

conséquence de l'horrible hécatombe de la guerre et elle serait encore plus considérable, si elle n'était compensée en grande partie par l'immigration étrangère.

Population étrangère. — Sur la population de 40.743.874 habitants constatée en 1926, on compte 2.498.230 étrangers. La proportion des étrangers, dans l'ensemble du territoire métropolitain et de la Corse, dépasse donc 6 %.

Au recensement de 1921, la population française avait été fixée à 39.209.766 habitants dont 1.550.459 étrangers et 37.659.307 Français. La proportion des étrangers était alors un peu inférieure à 4 %.

L'augmentation de 1.534.108 habitants constatée dans la population totale française, de 1921 à 1926, est due, jusqu'à concurrence de 947.771 unités, à l'accroissement du nombre des étrangers, le nombre des Français n'ayant progressé que de 586.337.

Voici la répartition des étrangers dans notre région.

DÉPARTEMENTS	FRANÇAIS	ÉTRANGERS	TOTAL
Ariège.	161.048	6.450	167.498
Aude.	261.855	30.096	291.951
Pyrénées-Orientales.	196.105	33.874	229.979
Hautes-Pyrénées.	179.076	8.729	187.875
Basses-Pyrénées.	385.029	28.527	414.556
Gers.	184.335	12.084	196.419
Haute-Garonne.	408.709	22.796	431.505
Tarn-et-Garonne.	157.249	6.942	164.191
Tarn.	288.703	13.014	301.717
Aveyron.	319.034	9.852	328.886
Gironde.	797.650	30.323	827.923
Hérault.	444.105	56.470	500.575
. . . . .			
Seine.	4.204.853	423.784	4.628.637

Cet accroissement de la population étrangère vient heureusement compenser, surtout dans nos campagnes, l'insuffisance de la main-d'œuvre ouvrière, due en très grande partie à l'exode rural, mais il nécessite des mesures administratives et une réglementation prudentes, afin d'éviter la

Digitized by Google

constitution sur le sol français d'îlots trop exclusivement étrangers, et de favoriser au contraire l'absorption et l'assimilation progressives des immigrés par la population française.

Dépeuplement des campagnes. — Le nombre des petites communes a toujours tendance à décroître, alors que celui des fortes agglomérations augmente. En 1921, il y avait, par exemple, 394 communes de 5.001 à 10.000 habitants; il y en a actuellement 429. Au lieu de 175 communes de 10.001 à 20.000 habitants il y en a 207, et au lieu de 140 communes de 20.001 habitants et au-dessus, on en compte 159 en 1926.

Ces quelques chiffres mettent bien en évidence le phénomène si souvent constaté du dépeuplement des campagnes au bénéfice des villes. Il ressort clairement encore de la comparaison des villes de 100.000 habitants.

Villes de plus de 100.000 habitants. — En 1921, quinze villes avaient plus de 100.000 habitants. Il y en a 16 en 1926, Reims ayant presque retrouvé sa population d'avant-guerre. Ces 16 villes se classent dans l'ordre suivant :

VILLES	1921	1926
Paris	2.906.472	2.871.429
Marseille	586.341	652.196
Lyon	561.562	570.840
Bordeaux	267.409	256.026
Lille	200.952	201.921
Saint-Etienne	167.967	193.737
Nantes	183.704	184.509
Nice	155.839	184.441
Toulouse	175.434	180.771
Strasbourg	166.767	174.492
Le Havre	163.374	158.022
Rouen	123.712	122.898
Roubaix	113.265	117.209
Toulon	106.331	115.120
Nancy	113.226	114.491
Reims	76.645	100.998
TOTAUX	6.069.030	6.199.110

Digitized by Google

La population de ces 16 villes s'est accrue, de 1921 à 1926, de 130.680 habitants.

Les villes qui ont subi les plus fortes augmentations, sont dans l'ordre : Marseille, Nice, Saint-Etienne, Reims Lyon, Strasbourg et Toulouse.

Paris accuse une diminution de 35.043 habitants; mais les communes de sa banlieue, en revanche, voient leur population s'accroître de 251.989 unités, de 1921 à 1926.

Etude démographique. — Nous avons résumé sur le tableau suivant le mouvement de la population française pendant la période de 1921-1926, et pendant l'année 1913, dernière année qui précéda la guerre.

Mouvement démographique de la France pendant les années 1913 et 1920-1926.

Années	Population	Naissance d'enfants déclarés vivants	Décès	Mariages	Divorces	Excédent de naissances
1913	41.476.272	790.355	731.441	312.036		58.914
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1920	39.209.766	834.411	676.621	628.869		159.790
1921	39.209.766	813.396	696.373	456.221		117.023
1922	39.209.766	759.846	689.267	383.220		70.579
1923	39.209.766	761.861	666.990	353.501	23.599	94.871
1924	39.209.766	752.101	670.885	355.923	21.023	72.216
1925	30.209.766	768.983	708.919	353.167	20.002	60.064
1926	40.743.874	766.226	713.458	346.126	20.006	52.768

Par rapport à 1925, les résultats généraux de 1926 peuvent se résumer de la manière suivante : diminution de 7.000 unités sur le nombre de mariages, environ 3.000 naissances en moins et 4.000 décès en plus, ce qui ramène l'excédent des naissances de 60.000 à 53.000, en nombre rond.

En rapportant les nombres absolus à la population, on constate que la proportion des *nouveaux mariés* s'abaisse de 174 par 10.000 habitants en 1925, à 170 en 1926, au lieu

Digitized by Google

de 151 en 1913. La proportion des *enfants déclarés vivants* est de 188 au lieu de 189 en 1925 et 191 en 1913. La proportion des *décès* reste à 175 pour 10.000 habitants comme en 1925, contre 176 en 1913. Le nombre des *divorces* est à à peu près stationnaire.

Les caractéristiques de 1926 sont donc : baisse de la nuptialité qui reste sensiblement supérieure à celle d'avant-guerre, baisse légère de la natalité, qui devient un peu inférieure à celle de 1913, taux de mortalité peu différent de ceux de 1925 et de 1913.

Excédent des naissances sur les décès. — L'année 1926 a donné un excédent de 52.768 naissances sur les décès, soit 13 pour 10.000 habitants au lieu de 15 en 1925, 19 en 1924, 24 en 1923, 18 en 1922, 30 en 1921 et 41 en 1920.

L'excédent des naissances constaté en 1926 est le plus faible qu'on ait constaté depuis 1920, et il est même inférieu à celui de 1913 (58.914 ou 15 pour 10.000 habitants).

Cette diminution est due à la fois à la baisse de la natalité et à la hausse de la mortalité. Cependant elle ne s'est pas produite dans tous les départements; 17 départements, ont, en 1926, des excédents de naissances supérieurs à ceux de 1925, ce sont : Alpes-Maritimes, Belfort, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Landes, Loire-Inférieure, Marne, Mayenne, Morhiban, Moselle, Basses-Pyrénées, Sarthe, Savoie, Deux-Sèvres, Vendée et Vosges. Dans 8 départements (Ardèche, Aveyron, Indre-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Maine-et-Loire, Orne et Pyrénées-Orientales), les excédents de décès ont fait place à des excédents de naissances.

Dans les 20 départements suivants, les excédents de décès ont été plus faibles qu'en 1925 : Ain, Basses-Alpes, Ariège, Aube, Charente-Inférieure, Cher, Côte-d'Or, Drôme, Gard, *Haute-Garonne,* Gers, Indre, Isère, Nièvre, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Rhône, Tarn, Var, Vaucluse. Dans 4 départements (Aude, Hérault, Bas-Rhin, Yonne) la situation est restée la même qu'en 1925. Les autres départe-

Digitized by Google

ments sont en régression et, en particulier, les excédents de naissances constatés en 1925 dans les Hautes-Alpes, la Corrèze et le Jura ont fait place, en 1926, à des excédents de décès. Au total, on a constaté dans 49 départements des excédents de naissances s'élevant à 78.541 et dans 41 départements des excédents de décès s'élevant à 25.773. En 1925, 41 départements avaient fourni plus de naissances que de décès et le total de leurs excédents s'élevait à 86.640.

Les départements, où l'on a enregistré, en 1926, les valeurs absolues les plus élevées pour les excédents de naissances, se classent dans l'ordre suivant : Pas-de-Calais, 13.304; Nord, 11.720; Moselle, 6.401; Bas-Rhin, 4,397; Finistère, 4.263; Morbihan, 3.331; Meurthe-et-Moselle, 3217; Seine-Inférieure, 3.091; Aisne, 3.081; Haut-Rhin, 2.701; Côtes-du-Nord, 2.185; Vendée, 1.870.

Les départements qui donnent les plus forts excédents de décès se classent comme suit : Gironde, 2.884; *Haute-Garonne*, 1.550; Yonne, 1.281; Lot-et-Garonne, 1.225; Allier, 1.163; Lot, 1.281; Gers, 912; Cher, 879; Puy-de-Dôme, 873; Nièvre, 854.

Comme en 1925 et de même que dans les années d'avant-guerre, les départements, où la natalité l'emporte fortement sur la mortalité, sont ceux de la frontière du Nord et du Nord-Est, de la Bretagne, de la Vendée.

Les départements des vallées de la Garonne et du Rhône, ceux du Bourbonnais, du Nivernais, de la Bourgogne enregistrent, au contraire, plus de décès que de naissances.

Situation démographique de la France par rapport à celle des autres nations. — La situation démographique de la France, par rapport à celle des autres nations, demeure toujours défavorable et justifie toutes les inquiétudes. Malgré le retour de l'Alsace et de la Lorraine, notre population a été, en 1926, de 40.743.874 habitants sur lesquels il y a 2.498.230 étrangers, soit 38.245.644 Français; c'est à peu près le chiffre de notre population en 1870.

Digitized by Google

Pour un riche territoire de 550.000 kilomètres carrés, la France possède moins de 41 millions d'habitants, tandis que l'Allemagne, réduite à 450.000 kilomètres carrés après ses pertes territoriales du traité de Versailles, nourrit 62.500.000 habitants et l'Italie, grande de 300.000 kilomètres carrés, dépasse, au dernier recensement de 1925, 42 millions d'habitants.

Afin de mieux apprécier la situation démographique de la France par rapport à celle des autres pays, il faudrait comparer les excédents annuels des naissances sur les décès constatés depuis 1913.

Nous avons reproduit dans les deux tableaux suivants les excédents annuels des naissances sur les décès enregistrés en 1913 et pendant les années 1920-1926, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Suède et en Norvège.

Dans le premier tableau, les excédents annuels sont reproduits en nombres absolus; ils sont rapportés à la population totale et à 10.000 habitants dans le deuxième tableau.

Excédent annuel des Naissances sur les Décès (nombres absolus) dans les principaux pays d'Europe en 1913 et 1920-1926.

PAYS	1913	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
France.....	58.914	159.790	117.023	70.579	94.871	72 216	60 084	52.768
Allemagne..	818.713	666.358	700.248	523.589	439 551	511.745	517.808	»
Angleterre..	376.915	491.632	390 185	293.344	313.766	257.016	237.973	241.102
Autriche ...	35.149	20.679	37.305	37.491	46.961	44 086	»	»
Belgique....	59.872	61.032	60.425	49.456	56.129	54.107	52.109	»
Espagne....	168.501	128.478	193.702	214.718	212.893	222.786	212.529	»
Italie.....	458.516	459.926	476.110	467.033	481.052	461.600	438.675	»
Pays-Bas ...	97.674	111.462	112.544	101.505	114.703	111.263	106.434	104.097
Suède.....	53.476	60.393	53.310	40.403	44.585	37.018	35.149	»
Norvège ...	29.028	37.089	33.323	29.977	29.775	29.080	25 026	»

Digitized by Google

Excédent annuel des Naissances sur les Décès pour 10.000 habitants dans les principaux pays d'Europe en 1913 et 1920-1926.

PAYS	1913	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
France.	17	41	30	18	24	19	15	13
Allemagne.	118	108	113	86	71	81	86	»
Angleterre.	103	131	103	76	81	66	61	62
Autriche.	98	34	60	58	72	67	»	»
Belgique.	73	82	82	65	74	71	67	»
Espagne.	80	62	90	100	98	101	96	»
Italie.	124	131	129	125	127	116	109	»
Pays-Bas.	150	162	163	145	161	153	145	140
Suède.	98	102	90	68	74	61	58	»
Norvège.	123	139	131	123	115	108	91	»

Les résultats statistiques de 1926 n'étant connus actuellement que pour la France, l'Angleterre et les Pays-Bas, nous nous bornerons à comparer les chiffres de 1925 et de 1913.

Les excédents des naissances sur les décès sont augmentés pour : l'Autriche, 44.000 en 1925 au lieu de 35.000 en 1913; l'Espagne, 212.529 au lieu de 168.501; les Pays-Bas, 106.434 au lieu de 97.674, et la *France*, 60.084 au lieu de 58.914. Ils sont diminués pour : l'Allemagne, 517.808 au lieu de 818.713; l'Angleterre, 237.973 au lieu de 376.915; la Belgique, 52.109 au lieu de 59.072; l'Italie, 438.675 au lieu de 458.516; la Norvège, 25.026 au lieu de 29.028; la Suède, 35.149 au lieu de 53.476.

Notons que le chiffre de 1926, qui est inférieur à celui de 1925, marque pour la France une régression encore plus forte par rapport à 1913 : 52.758 au lieu de 58.914.

L'excédent des naissances est d'ailleurs plus faible en 1925 qu'en 1924 pour l'ensemble des pays; seule l'Allemagne marque un progrès par 517.808 au lieu de 511.745.

Si l'on rapporte les excédents de naissances à la population totale, les Pays-Bas occupent le premier rang, distançant de beaucoup les autres pays avec un excédent

Digitized by Google

de 145 pour 10.000 habitants. Viennent ensuite: l'Italie, 109; l'Espagne, 96; la Norvège, 91; l'Allemagne, 86; la Belgique et l'Autriche, 67; l'Angleterre, 61; la Suède, 58; enfin, très loin au-dessous, la France, avec 15 pour 10.000 habitants et 13 en 1926, soit le quart du pays le moins favorisé et le dixième de celui qui se place en tête de la liste.

La situation de la France reste donc très peu favorable par comparaison avec celle des autres nations. Ce résultat est dû à la fois à une faible natalité et à une mortalité encore très voisine de celle d'avant-guerre, alors que dans les autres pays la mortalité est en régression plus rapide que la natalité.

Nuptialité. — Dans tous les pays ayant pris part à la guerre, la nuptialité s'était relevée, en 1919 et en 1920, fort au-dessus de son ancienne valeur moyenne. Depuis, elle a décru assez rapidement; ;toutefois la proportion des nouveaux-mariés pour 10.000 habitants est restée plus élevée, en 1925 qu'en 1913, dans les pays suivants : Autriche, 154 au lieu de 140; Belgique, 191 au lieu de 161; *France,* 174 au lieu de 151; Japon, 175 au lieu de 162.

La nuptialité s'est au contraire abaissée : en Angleterre, de 157 à 152; en Italie, de 149 à 146; en Australie, de 173 à 158; en Allemagne, de 154 à 152; en Ecosse, de 143 à 132.

Les pays classés suivant les valeurs décroissantes du nombre relatif des nouveaux mariés pour 10.000 habitants, en 1925, se rangent dans l'ordre ci-après: Belgique, 191; Hongrie, 176; Japon, 175; *France,* 174; Australie, 158; Autriche, 154; Angleterre, Allemagne et Danemark, 152; Pays-Bas, 149; Italie, 146; Espagne, 144; Suisse, 142; Ecosse, 132; Finlande, 126; Suède, 123; Norvège, 118; Irlande, 101. On voit que la fréquence des mariages est relativement élevée en France, faible dans les pays de l'Europe septentrionale.

Natalité. — Dans tous les anciens pays belligérants, la natalité, considérablement réduite pendant la guerre, s'est

Digitized by Google

ensuite relevée pour atteindre, en 1920, un maximum supérieur au taux de 1913 en France, Belgique, Angleterre, Ecosse, Italie; inférieure à ce taux en Allemagne, Hongrie, Australie, Autriche et Portugal.

A partir de 1921, la baisse est générale (sauf pour le Japon) et les taux sont rapidement ramenés au-dessous du niveau de 1913.

Le classement des pays, en 1925, d'après les taux de natalité décroissants, est le suivant : Japon, 340; Espagne, 293; Hongrie, 277; Italie, 273; Pays-Bas, 243; Australie, 229; Ecosse, 215; Danemark, 211; Allemagne, 204; Norvège, 200; Belgique, 198; *France,* 189; Suisse, 184; Angleterre, 183; Suède, 175.

La France occupe, en 1925, une position plus favorable qu'avant la guerre puisque trois pays ont une natalité inférieure à la sienne et que l'ensemble des taux de natalité est sensiblement réduit alors que le taux est resté, en France, à peu près au niveau d'avant-guerre.

Mais l'accroissement de la population ne dépend pas seulement des naissances et on a vu que la comparaison des excédents des naissances sur les décès est moins favorable à la France que celle des coefficients de natalité.

Mortalité infantile. — Il est d'usage d'attribuer, en grande partie, à la mortalité infantile l'insuffisance de notre population. C'est une erreur. La France a, parmi les pays de l'Europe centrale et méridionale, une situation favorable relativement à la mortalité infantile, calculée en rapportant le nombre des décès d'enfants de moins d'un an à celui des naissances vivantes enregistrées dans la même année. Cette mortalité infantile n'a cessé de diminuer depuis 1913 et elle est passée de 112 pour 1.000 naissances en 1913 à 89 en 1925. D'ailleurs dans la plupart des pays, les progrès de l'hygiène infantile ont ramené la mortalité des enfants de moins d'un an bien au-dessous du niveau d'avant-guerre. Voici à titre d'exemples quelques taux comparés en 1913 et 1925: Angleterre, 198 en 1913 et 75 en 1925; Danemark, 94

Digitized by Google

et 80; Suède, 70 et 55; Hongrie, 201 et 167; Allemagne, 151 et 105; *France*, 112 et 89; Espagne, 155 et 136; Suisse, 96 et 62; Belgique, 130 et 89; Italie, 138 et 126; Australie 72 et 53; Japon, 152 et 142.

En 1925, la mortalité infantile de la France est donc inférieure à celle de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Ecosse, de la Hongrie, du Japon, mais supérieure à celle de l'Angleterre, de la Suède, de la Suisse.

Mortalité générale. — Il n'en est pas malheureusement de même de la mortalité générale.

Après la mortalité excessive de 1918, due à l'épidémie de grippe, on a constaté dans la plupart des pays une tendance générale à la baisse de la mortalité qui a ramené la proportion des décès, en 1925, à un niveau en général inférieur à celui d'avant-guerre. La France, au contraire, a, en 1925, une mortalité qui est, à moins de 1 % près, égale à celle d'avant-guerre : 175 pour 10.000 habitants en 1925, contre 176 en 1913.

Les pays se classent comme suit quand on les range par ordre croissant du taux de mortalité en 1925 : Australie, 92 pour 10.000 habitants; Pays-Bas, 98; Norvège et Danemark, 109; Suède, 117; Allemagne, 118; Angleterre et Suisse, 122; Belgique, 131; Ecosse, 134; Irlande, 149; Italie, 166; Hongrie, 169; *France*, 175; Espagne, 197; Japon, 203.

La mortalité en France est donc supérieure à la moyenne des valeurs extrêmes et plus élevée que dans les pays voisins les mieux comparables comme climat et conditions générales de population; elle n'a marqué, d'autre part, aucune amélioration par rapport à 1913, alors qu'elle a sensiblement diminué dans la plupart des autres pays : aussi, malgré des conditions de nuptialité et de natalité comparativement plus favorables qu'avant la guerre, notre pays arrive, pour l'excédent des naissances sur les décès, loin derrière les autres.

Toutefois, comme le fait remarquer M. Huber, directeur

Digitized by Google

de la statistique générale de la France, on ne doit pas perdre de vue que la comparaison des taux bruts de la mortalité générale est un peu trompeuse en raison de la grande variation de la mortalité avec l'âge et des différences de composition par âge des diverses populations. De deux populations qui auraient des taux de mortalité rigoureusement égaux à chaque âge, celle où les groupes à forte mortalité seraient les plus nombreux aurait un taux de mortalité générale plus élevé. Par suite de sa faible natalité depuis longtemps décroissante, la France a une proportion de vieillards sensiblement plus grande que les autres pays, sa mortalité totale se trouve augmentée de ce fait.

Mouvement de la population de la Haute-Garonne en 1926.

J'envisagerai séparément la situation démographique du département de la Haute-Garonne et celle de la ville de Toulouse.

Département de la Haute-Garonne. — Le recensement de 1926 a fait constater une légère augmentation du chiffre de la population : 431.705 habitants au lieu de 419.021 en 1921 pour l'ensemble du département. Le nombre des étrangers est de 22.796.

Au point de vue démographique, la situation du département de la Haute-Garonne s'est légèrement améliorée pendant l'année 1926; on a enregistré une légère augmentation du nombre des mariages et des naissances, une diminution notable du nombre des décès et, par suite, une baisse de l'excédent des décès sur les naissances; enfin, le nombre des divorces est aussi en décroissance comme le montre le tableau suivant :

Digitized by Google

Mouvement démographique de la Haute-Garonne pendant les années 1913 et 1920-1926.

Années	Population	Naissances d'enfants déclarés vivants	Décès	Mariages	Divorces	Excédent des décès
1913	442.065	6.297	8.253	2.878		2.226
....	.....	.....	.....	.....	...	.....
1920	419.021	7.583	8.073	6.142	238	490
1921	424.582	7.394	8.257	4.502	258	863
1922	424.582	6.889	8.644	3.924	241	1.755
1923	424.582	6.700	8.299	3.376	218	1.509
1924	424.582	6.577	8.016	3.534	208	1.439
1925	424.582	6.749	8.633	3.058	182	1.883
1926	431.705	6.845	8.398	3.158	177	1.550

Le nombre des mariages qui était de 2.878 seulement en 1913 et qui s'était élevé à 6.142 en 1920, a diminué sans cesse chaque année jusqu'en 1925, où il a été de 3.058; il s'est relevé à 3.158 en 1926.

Le nombre des *naissances d'enfants déclarés vivants*, qui avait été de 6.297 en 1913 et de 7.583 en 1920, n'a pas cessé de diminuer jusqu'en 1925, où il a été de 6.749; il s'est relevé à 6.845 en 1926.

Le nombre des *décès*, qui avait été de 8.644 en 1924, de 8.633 en 1925, s'est abaissé à 8.395 en 1926, chiffre supérieur à la mortalité en 1913 : 8.263 décès.

Le nombre des divorces a aussi légèrement diminué: 177 en 1926, au lieu de 182 en 1925, 208 en 1924 et 238 en 1920.

Enfin l'*excédent des décès sur les naissances* a été sensiblement inférieur à celui des années précédentes : il a été de 1.550 en 1926, au lieu de 1.883 en 1925, 1.439 en 1924 et de 490 en 1920, soit un *excédent de décès* de 36 pour 10.000 habitants en 1926, au lieu de 43 en 1925, 33 en 1924, 37 en 1923, 42 en 1922 et 50 en 1913.

Malgré l'amélioration constatée en 1926, le département de la Haute-Garonne se place au deuxième rang parmi les départements qui donnent les plus forts excédents de

Digitized by Google

décès : Gironde, 2.884; *Haute-Garonne,* 1.556; Yonne, 1.281; Lot-et-Garonne, 1.225; Allier, 1.163; Lot, 1.082; Gers, 1.912; Cher, 879; Puy-de-Dôme, 873; Nièvre, 854.

Si l'on rapporte au nombre des habitants les excédents de décès, le département de la Haute-Garonne occupe le septième rang sur la liste des départements qui donnent les valeurs relatives les plus fortes : Lot, 63, Lot-et-Garonne, 47; Yonne et Gers, 46; Tarn-et-Garonne, 42; Ariège, 41; *Haute-Garonne,* 36; Gironde et Vaucluse, 35; Creuse, 34; Nièvre, 33; Allier, 31 pour 10.000 habitants.

Mortalité infantile. — La mortalité infantile (calculée en rapportant le nombre des décès d'enfants de moins d'un an à celui des naissances vivantes) enrigistrée en 1926, a été dans le département de 75 pour 1.000 naissances, alors qu'elle est de 97 pour l'ensemble de la France; elle avait été de 71 en 1925, de 73 en 1924, de 88 en 1923 et de 86 en 1922. Depuis plusieurs années, la Haute-Garonne occupe donc à ce point de vue une situation privilégiée par rapport à l'ensemble des départements français.

En résumé, comparé à l'ensemble de la France, le département de la Haute-Garonne présente, en 1926, une diminution du nombre des mariages (145 au lieu de 170 pour 10.000 habitants), une diminution du nombre des naissances (158 au lieu de 188), une augmentation du nombre des décès (194 au lieu de 175), un excédent élevé des décès sur les naissances (36 pour 10.000 habitants) alors que l'ensemble de la France donne un excédent de naissances sur les décès de 13 pour 10.000 habitants. Seuls le nombre des divorces et la mortalité infantile sont moins élevés; la mortalité infantile est de 75 au lieu de 97 par 1.000 naissances vivantes et la proportion des nouveaux divorcés est de 82 au lieu de 98 pour 100.000 habitants.

Ville de Toulouse. — Le recensement de 1926 a fait constater une augmentation du chiffre de la population :

Digitized by Google

180.771 habitants au lieu de 175.434 en 1925 Le nombre des étrangers est de 9.229. Toulouse occupe le neuvième rang sur la liste des villes de plus de 100.000 habitants.

Au point de vue démographique, la situation de la ville de Toulouse s'est légèrement améliorée au cours de l'année 1926. Si le chiffre des décès a été plus élevé et celui des mariages plus faible, on a enregistré un plus grand nombre de naissances, une diminution légère du nombre des divorces et une diminution sensible de l'excédent des décès sur les naissances, comme le montre le tableau suivant qui indique le mouvement de la population de la ville de Toulouse pendant les années 1913 et 1920-1926 :

Mouvement démographique de la Ville de Toulouse pendant les années 1913 et 1920-1926.

Années	Population	Naissances d'enfants déclarés vivants	Décès	Mariages	Divorces	Excédent des décès
—	—	—	—	—	—	—
1913	149.576	2.558	3.885	1.215	56	1.027
....	.....	.....	.....	.....	...	.....
1920	175.434	3.287	3.556	2.482	168	169
1921	175.434	3.051	3.524	2.960	184	473
1922	175.434	3.002	3.786	1.813	164	784
1923	175.434	2.913	3.473	1.598	176	560
1924	175.434	2.796	3.430	1.658	148	634
1925	175.434	2.766	3.716	1.548	137	950
1926	180.771	2.958	3.792	1.473	127	837

Mariages. — Le nombre des mariages qui s'était élevé à 2.960 en 1921 n'a cessé de décroître; il était de 1.548 en 1925 et il s'est encore abaissé à 1.473 en 1926, soit une proportion de nouveaux mariés de 160 par 10.000 habitants au lieu de 170 en 1913.

Naissances. — Le nombre des naissances d'enfants déclarés vivants, qui avait été de 3.287 en 1920, a diminué aussi progressivement chaque année pour tomber à 2.766 en 1925; il s'est relevé légèrement, en 1926, à 2.958, chiffre supérieur à celui de 1913 : 2.558.

Digitized by Google

Décès. — Le nombre des décès, en 1926, a été légèrement supérieur à celui enregistré en 1925: 3.792 au lieu de 3.716; il tend à se rapprocher du chiffre d'avant-guerre, 3.885 en 1913.

Excédents des décès sur les naissances. — Nous devons encore enregistrer un excédent des décès sur les naissances; il était de 1.027 en 1913; il était tombé à 169 en 1920, mais il s'est relevé depuis, chaque année, pour atteindre le chiffre de 950 en 1925; il est tombé à 837 en 1926, soit 46 pour 10.000 habitants.

Divorces. — Signalons une diminution légère du nombre des divorces : 137, en 1925; 127, en 1926, chiffres supérieurs à celui de 1913, où l'on avait enregistré 56 divorces.

Mortalité infantile. — La mortalité infantile est très sensiblement inférieure à la mortalité des enfants de moins d'un an pour l'ensemble de la France. On a enregistré 186 décès en 1926, au lieu de 206 en 1925; 238 en 1923 et 288 en 1922, soit une mortalité de 62 pour 1.000 naissances vivantes en 1926, 69 en 1925, 73 en 1924, 81 en 1923 et 90 en 1922. La mortalité infantile a donc diminué sans cesse à Toulouse dans ces dernières années et elle a atteint, en 1926, un taux de beaucoup inférieur à celui de la France : 97 pour 1.000 naissances vivantes.

Par rapport à l'ensemble de la France, la situation démographique de la ville de Toulouse présente, en 1926, les caractéristiques suivantes qui sont résumées dans le tableau comparatif suivant : diminution du nombre des nouveaux mariés (150 au lieu de 170 pour 10.000 habitants); diminution du nombre des naissances (163 au lieu de 188); élévation très notable du taux de la mortalité (209 au lieu de 175); diminution du nombre des divorces (70 au lieu de 98); diminution très sensible du taux de la mortalité infantile (62 au lieu de 97), *et excédent élevé des décès sur les naissances* (46 pour 10.000 habitants).

Digitized by Google

Tableau comparatif du Mouvement de la Population de la France, du département de la Haute-Garonne et de la Ville de Toulouse, en 1926.

	POPULATION	PROPORTION POUR 10 000 HABITANTS				Proportion pour 1000 naissances vivantes	Proportion pour 100.000 habitants
		des nouveaux mariés	des naissances d'enfants déclarés vivants	des décès	Excédent des naissances sur les décès	— des décès au dessous de 1 an	— des nouveaux divorces
France.. ..	40.743.874	170	188	175	+ 13	97	98
Hte-Garonne	431.705	145	158	194	— 36	75	82
Toulouse...	180.771	160	163	209	— 46	62	70

Ces chiffres montrent l'impérieuse nécessité d'améliorer la situation démographique du département de la Haute-Garonne et de la ville de Toulouse. Tous les efforts doivent tendre à réduire et à supprimer, si possible, dans notre département l'excédent des décès sur les naissances, en relevant d'une part la natalité et en diminuant, d'autre part, la mortalité.

Les pouvoirs publics ont fait dans ces dernières années, des efforts louables pour *relever la natalité* et les avantages concédés par le législateur aux chefs des familles nombreuses et à leurs enfants constituent un encouragement pour les familles nombreuses, si rares en France. Mais les effets de ces mesures seront lents à se produire et, pour relever la natalité, il faudrait aussi refaire l'éducation morale de tout un peuple ! Il est sûrement plus facile de chercher à diminuer la *mortalité:* une hygiène sociale sévère, une législation et une administration sanitaires rigoureuses permettent de lutter efficacement contre les maladies de l'enfance, contre les maladies infectieuses transmissibles, contre la tuberculose, contre l'alcoolisme et

Digitized by Google

le cancer, contre les maladies vénériennes, qui constituent les principaux facteurs de la mortalité.

Mais pour lutter efficacement contre ces diverses maladies, il importe de connaître le rôle qu'elles jouent dans notre département et la part qu'elles ont dans la mortalité générale.

C'est ce que je me propose de rechercher dans une autre séance si je ne dois pas abuser de votre bienveillance.

Digitized by Google

GENETIQUE ET EUGÉNIQUE

But, méthodes,
résultats et avenir de ces deux Sciences

Par M. ALBERT LECAILLON

Les mots « Génétique » et « Eugénique » ne sont pas encore d'un usage très courant dans la langue française, bien qu'ils servent à désigner deux branches de la Biologie dont l'importance est considérable. Le fait est dû à ce que les domaines scientifiques qu'ils embrassent n'avaient pas paru, pendant longtemps, très distincts de ceux qui relèvent de sciences voisines telles que l'Embryogénie, la Phytotechnie, la Zootechnie, l'Anthropologie et la Médecine. Mais les questions dont les biologistes doivent aborder l'étude sont nécessairement de plus en plus nombreuses à mesure que la science si vaste dont ils s'occupent fait des progrès, et il y a tout avantage, quand le moment est venu, à procéder à un reclassement des divers chapitres de la Biologie et à établir de nouvelles subdivisions mieux en harmonie avec l'importance des faits nouveaux qui apparaissent.

Le terme de « Génétique » a été proposé en 1900, par un savant américain, Bateson, et celui d'Eugénique par l'anthropologiste anglais, Francis Galton, vers la même époque. Les définitions de ces termes varient du reste beaucoup avec les divers auteurs qui les emploient. Pour L. Blaringhem (1), la Génétique est la « science de la production des variétés ».

(1) *Le Perfectionnement des plantes*, 1913, p. VII.

Digitized by Google

Pour H.-L.-A. Blanchon, qui envisage avant tout les diverses races de Poules (1) c'est « l'ensemble des questions qui concernent l'hérédité et la variabilité dans les organismes; et c'est aussi « la physiologie de la descendance ».

L'Eugénique, encore appelée Eugénèse et Eugénisme, est, pour Yves Delage (1906) (2), « la science qui s'occupe des facteurs sociaux capables d'influencer mentalement ou physiquement les qualités raciales des générations futures ».

On pourrait donner beaucoup d'autres définitions des deux sciences dont il s'agit. Disons simplement que la Génétique, prise dans son sens le plus large, est la science qui s'occupe de tout ce qui concerne la production des êtres vivants, et des modifications, provisoires ou durables, que ceux-ci peuvent éprouver naturellement ou sous l'action de l'expérience. Les règles auxquelles elle est soumise sont essentiellement celles qui ont trait à la variabilité des êtres et aux phénomènes d'hérédité. De plus, cette science a des applications d'une extrême importance en Phytotechnie, en Zootechnie et en Anthropologie. Elle fournit en effet les moyens de perfectionner les plantes cultivées, les animaux utiles à l'homme et l'homme lui-même. Ces applications des règles de la Génétique correspondent à trois sciences nouvelles, qui en dépendent et que l'on peut appeler : Phytogénétique, Zoogénétique et Anthropogénétique.

Quant au mot Eugénique, il paraît inutile ou même nuisible de le conserver.

C'est surtout depuis l'année 1900, après que certaines lois de l'hérédité, d'abord découvertes par Mendel en 1865, puis oubliées pendant 35 ans, eurent été redécouvertes en quelque sorte par divers Naturalistes, que la Génétique prit l'essor qu'elle a conservé jusqu'aujourd'hui, et qu'elle conservera toujours à l'avenir, selon toute vraisemblance.

---

(1) *Toutes les Poules*, 1924, p. 525.

(2) *L'année biologique pour l'année 1906*, p. 303 (cité d'après Laloy).

Digitized by Google

Cette science repose en effet maintenant non plus sur des règles plus ou moins empiriques, mais sur des lois biologiques dont la précision augmente chaque jour. Aussi, les Sociétés de Génétique se sont-elles créées et développées dans toutes les parties du monde. Il y en a en France, en Angleterre, en Allemagne, en Amérique et dans d'autres contrées. Des réunions internationales, des Congrès, dont le cinquième doit se tenir prochainement à Berlin, ont lieu chaque année, et la Bibliographie génétique s'accroît avec une très grande rapidité. Enfin, en ce qui concerne l'application des règles de la génétique à l'amélioration des plantes et des animaux utiles à l'homme, des fermes et des stations d'expériences sont aujourd'hui très nombreuses et réparties dans les diverses contrées du globe.

Bases fondamentales sur lesquelles repose la génétique générale.

Les bases fondamentales sur lesquelles repose la Génétique sont constituées par trois groupes de faits :

a) *Ceux qui se rapportent à l'action directe, rapide ou lente, que les conditions d'existence dans lesquelles sont placés les êtres vivants exercent sur ces êtres.* Cette action provoque des changements de toutes sortes chez les individus qui la subissent, et parmi ces changements, certains peuvent être d'emblée héréditaires (mutations), et d'autres le devenir plus ou moins rapidement (sur ce dernier point les biologistes ne sont pas d'accord).

En un point quelconque du globe, les conditions d'existence, pour un végétal ou un animal, ou pour l'homme, peuvent être plus ou moins constantes ou plus ou moins variables. Et, avec le temps, de très grands changements peuvent se produire au point quelconque considéré, surtout si les conditions de milieu se modifient profondément. Sur les fonds marins situés à plusieurs milliers de mètres de profondeur, par exemple, les conditions d'existence, pour les

Digitized by Google

êtres qui s'y rencontrent, peuvent être à peu près constantes pendant de très longues durées: absence de lumière, absence de courants, uniformité de température, de composition du sol, de nourriture, etc. Ici il n'y a pas de raison pour que des variations importantes surviennent, du fait des conditions d'existence, dans la morphologie, la physiologie, l'éthologie des êtres. Mais qu'une cause quelconque vienne changer subitement ou progressivement les conditions primitives d'existence, il n'en sera plus de même. Si le changement est subit, ne pourront continuer à vivre que les êtres déjà préadaptés aux nouvelles conditions. S'il est lent, ne pourront résister que ceux capables de subir des changements en harmonie avec les nouvelles circonstances. Dans le passé, depuis l'époque des premiers êtres qui ont existé sur le globe jusqu'à nos jours, des changements se sont ainsi produits partout, dans les Océans, dans les eaux douces, sur terre. Le tableau actuel de la répartition géographique des espèces vivantes, animales ou végétales, des races, des variétés, s'explique *en partie* par les considérations dont je fais ici une très simple mention.

b) *Ceux qui concernent le rôle que jouent les deux gamètes* (ovule et spermatozoïde ou grain de pollen), *qui s'unissent pour constituer l'œuf fécondé,* lequel, *chez les végétaux, chez les animaux et chez l'homme est le point de départ de l'individu nouveau qui dérive des parents reproducteurs.* Tous les caractères héréditaires que reçoit de ses parents cet individu nouveau sont implicitement contenus dans la substance constituant l'œuf fécondé. L'étude des gamètes, tant au point de vue physiologique qu'au point de vue chimique, est donc d'une importance capitale pour la science de la Génétique.

Dans la théorie mendélienne on attache avant tout un grand intérêt à la composition des *chromosomes* contenus dans les deux gamètes qui s'unissent lors de l'acte de la fécondation. Ceux-ci seraient avant tout porteurs des caractères héréditaires. De nombreux faits (phénomènes de ma-

Digitized by Google

turation) appuient ou semblent appuyer cette manière de voir. Les faits concernant l'atavisme peuvent aussi facilement s'expliquer d'après cette théorie. Il convient pourtant de ne pas oublier que de nombreux biologistes pensent que la théorie mendélienne, devenue aujourd'hui extrêmement compliquée parce qu'on cherche — avec raison du reste — à expliquer par elle tous les phénomènes d'hérédité, est destinée à être abandonnée quelque jour, car les explications qu'elle donne de certains phénomènes semblent peu acceptables. Il n'est pas permis d'oublier, en effet, que dans les gamètes il y a d'autres éléments que la chromatine des noyaux, que le nombre des chromosomes dans les cellules d'une espèce donnée est loin d'avoir la constance que le mendélisme suppose, et qu'au cours de la vie cellulaire il n'est pas certain du tout que l'individualité des chromosomes soit réellement maintenue.

Mais, sans aucun doute, le mendélisme contient une part importante de vérité, et la Génétique utilise et doit utiliser les indications qu'il fournit tant qu'elles ne sont pas démenties par des faits bien établis.

c) Le troisième groupe de faits servant de base à la Génétique, et qui se rattache du reste à la catégorie dont il vient d'être question, sont ceux qui sont relatifs à l'importance qu'il y a à utiliser, chez les végétaux et les animaux que l'on veut perfectionner, des gamètes mâles et des gamètes femelles fournis par des individus aussi bien choisis que possible et en général *n'étant pas de parenté trop rapprochée.*

Il est en effet remarquable, lorsque l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur les êtres vivants, de constater que les meilleurs résultats s'obtiennent, au point de vue génétique naturel ou expérimental, quand les deux gamètes proviennent de parents aussi différents que possible.

Chez les êtres monocellulaires eux-mêmes, où la simplicité organique est extrême si on la compare à celle des végétaux et des animaux supérieurs, ou à celle de l'homme,

Digitized by Google

il y a déjà, à côté des moyens de reproduction fort simples tels que la *scissiparité*, le bourgeonnement et la sporulation, des phénomènes de reproduction sexuée où les deux gamètes doivent être de préférence aussi peu parents que possible, appartenir par exemple à deux lignées élevées dans des conditions différentes.

Chez beaucoup de plantes le pistil d'une fleur doit recevoir du pollen provenant d'une fleur appartenant à un pied différent. L'*autofécondation* ne peut pas se produire parfois (Orchidées). En général, la fécondation *croisée*, même quand l'autofécondation est possible, est de beaucoup la plus efficace.

Chez les animaux hermaphrodites il n'y a pas toujours non plus *autofécondation*. Et celle-ci est plutôt assez rare.

Du reste, chez les animaux supérieurs, les sexes sont toujours portés par des individus différents. Mais dans ce cas il y a encore intérêt à ce que les individus choisis comme reproducteurs ne soient pas en général de parenté trop rapprochés. S'il en est autrement, les tares qui peuvent exister chez les individus dérivés de parents communs par exemple, s'ajoutent, au moment de l'union des deux gamètes, tout aussi bien que les qualités qui peuvent exister chez eux. Les individus nouveaux qui se produisent dans ce cas sont alors plus imparfaits que leurs parents. Et si le même fait se reproduit dans la série des générations successives il y a bientôt naissance d'individus dégénérés. Des exemples de ces dégénérescences sont bien connus.

Il y a donc avantage, en génétique appliquée, à pratiquer avec soin la *sélection des reproducteurs* aussi bien en envisageant les qualités qu'ils possèdent et que l'on désire développer d'une part, que les défauts qu'ils peuvent posséder et qu'il serait imprudent d'accentuer d'autre part.

Très souvent même, il y a intérêt à pratiquer des croisements entre *races différentes;* on obtient ainsi souvent des métis cumulant des qualités empruntées les unes à la première des races, les autres à la seconde. Cette méthode est presque toujours utilisée dans la production de Vers à

Digitized by Google

soie pouvant à la fois résister aux maladies qui les menacent et produire des cocons riches en soie. Ces deux qualités sont empruntées à des races différentes que l'on croise entre elles.

Dans d'autres cas même, on peut croiser des individus reproducteurs appartenant à deux espèces différentes. On obtient alors des hybrides qui généralement sont inféconds, mais présentent néanmoins encore des qualités spéciales que l'homme peut utiliser (production des mulets et des bardeaux au moyen du cheval et de l'âne).

APPLICATIONS DE LA GÉNÉTIQUE A L'AMÉLIORATION DES PLANTES CULTIVÉES, DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE L'HOMME.

Les règles générales de la génétique sont unes et théoriquement applicables à tous les êtres vivants, y compris l'homme. Mais les détails d'application de ces règles sont extrêmement variables suivant les espèces chez lesquelles on expérimente. La division de la génétique appliquée en Phytogénétique, Zoogénétique et Anthropogénétique est donc tout à fait logique.

a) *Phytogénétique.*

La Génétique appliquée à l'amélioration des plantes cultivées est complètement entrée actuellement dans la pratique agricole et horticole. En Amérique, au Canada, en Suède, en Italie, de nombreuses fermes ou stations d'expériences existent depuis déjà longtemps. En cette année 1927, des concours organisés à Paris sur l'initiative de l'Institut des recherches agronomiques doivent avoir lieu en vue de recruter des chefs de travaux et des préparateurs de phytogénétique.

Si l'on jette un regard sur le passé, on constate que la pratique génétique a été appliquée bien longtemps avant

Digitized by Google

que le mot génétique lui-même eût été créé et qu'un nombre considérable de plantes cultivées ont été perfectionnées par application des règles indiquées plus haut. Les plantes d'ornement, les arbres fruitiers, les légumes, les céréales, les betteraves à sucre ont été améliorés, dans toutes les contrées du globe, dans une mesure considérable. De nombreuses races nouvelles — où les perfectionnements sont devenus souvent entièrement héréditaires — ont été créées de tous côtés et la culture de nombreuses plantes, d'abord localisée en des points très restreints du globe, s'étend aujourd'hui sous les latitudes les plus diverses.

En Amérique, par exemple, où le climat est excessivement variable suivant la latitude, de nombreuses plantes nouvelles ont été obtenues. LUTHER BURBANK, à Santa Rosa (Californie), obtint, par la pratique de la sélection et des croisements entre variétés, de nombreuses nouveautés de toutes sortes : cactus sans épines résistant aux basses températures et produisant un fourrage apprécié; prunes beaucoup plus grosses que celles d'Europe; prunes sans noyau; Noyer paradox; marguerite à fleurs de 15 centimètres; pavots de plus de 20 centimètres; glaïeuls en fleurs en grappes disposées comme celles de jacinthe; dahlias à odeur de magnolia; lis à parfum de violette; pomme de terre à fruits comestibles comme ceux de la tomate; le plumcot, issu d'un croisement entre prunier sauvage et abricotier; *Primus Berry* (croisement entre mûre sauvage et mûre de Sibérie); *Phénoménal Berry* (mûre sauvage de Californie et framboisier cuthbert), et d'autres encore (1).

Les fruits nouveaux de grande taille et de couleur particulière obtenus par Burbank résultent de croisements où entrent des espèces non cultivées.

Beaucoup d'autres génétistes américains consacrent leurs efforts au même but que LUTHER BURBANK.

---

(1) Cité d'après P. FOURNIER. *L'art de créer des races nouvelles*, p. 35.

Digitized by Google

Au Canada existent aussi, depuis déjà longtemps, de nombreux centres de recherches dont le principal est celui d'Ottawa. Parmi les créations qui en sont sorties, on peut citer le *blé du Manitoba.*

En Suède, où le climat froid exige des plantes spéciales, l'Institut de Svaloef s'est occupé depuis longtemps de l'amélioration du blé, de l'orge, de l'avoine, des pois, des vesces, etc. Par l'emploi de races pures obtenues par une méthode de sélection rigoureuse et par l'emploi du *pédigrage* (obtention, par sélection, de *lignées pures* douées de propriétés *physiologiques* spéciales qui, au point de vue pratique, ont une importance capitale), la Suède a pu être dotée de céréales bien adaptées à son climat et d'une productivité remarquable.

En Italie, l'Institut de recherches de Bologne et celui de Rieti, le premier en employant aussi la méthode de sélection pédigrée, par lignées pures, et le second en employant une autre méthode, celle de l'*hybridation entre races différentes,* qui peut donner naissance à de nouvelles variétés ou de nouvelles races, ont produit des céréales perfectionnées, utilisées par les cultivateurs de cette contrée.

En France, les méthodes appliquant les règles de la Phytogénétique à l'amélioration des plantes cultivées sont aussi maintenant de plus en plus en honneur et des résultats de toutes sortes ont déjà été obtenus. Des variétés avantageuses de blé ont été créées par la maison Vilmorin qui depuis déjà longtemps a utilisé la méthode de sélection pédigrée par lignées pures et celle de l'hybridation. Et d'autres centres de recherches de phytogénétique ont été créés.

En ce qui concerne la vigne, la recherche de nouveaux cépages obtenus par l'hybridation a déjà été poussée très loin. Actuellement une grande partie du vignoble français a été renouvelée avec les produits ainsi obtenus et qui présentent d'importants avantages.

La betterave à sucre a été améliorée aussi d'une manière très notable; sa teneur en sucre a pu être fortement augmentée.

Digitized by Google

Ce ne sont là que quelques faits cités parmi un très grand nombre d'autres de même nature. Il n'est pas exagéré de dire que l'application des règles de la génétique à l'obtention de nouvelles plantes cultivées a déjà renouvelé en grande partie et considérablement amélioré la production végétale dans toutes les parties du monde.

b) *Zoogénétique.*

L'homme a depuis bien longtemps asservi à ses besoins de nombreux animaux qu'il a constamment perfectionnés en appliquant les règles générales de la Génétique. Il a obtenu de très nombreuses races dont il tire les avantages les plus divers. Les chevaux, les bœufs, les moutons, les chiens, les animaux de basse-cour comptent aujourd'hui un nombre considérable de races. Et il serait tout à fait superflu d'essayer de donner ici même un simple aperçu de toutes les qualités que les méthodes d'élevage ont permis de développer chez celles-ci.

Néanmoins des perfectionnements sont encore possibles dans les méthodes zootechniques et l'avenir de la Zoogénétique tout comme celui de la Phytogénétique est plein de promesses.

En ce qui concerne le choix des races et des individus qu'il convient d'élever de préférence dans des circonstances données, il reste beaucoup à apprendre et à faire passer dans la pratique courante. Pour les animaux de basse-cour, par exemple, les sujets les plus avantageux et les plus productifs ne sont guère connus du public et il est rare qu'ils soient choisis avec discernement (poules, canards, lapins, etc.).

Très souvent des croisements sont faits au hasard, d'une manière inconsidérée. Or, l'hérédité des défauts se fait tout comme celle des qualités, et il est indispensable de connaître exactement les défauts et les qualités des races que l'on veut croiser. Cette remarque est tout à fait géné-

Digitized by Google

rale et applicable à tous les animaux, aussi bien pour les chevaux que pour les moutons, les volailles et les vers à soie.

L'institution des livres généalogiques, dans certains pays, est de date encore toute récente. Elle est destinée manifestement à rendre les plus grands services. Il existe, en France, un Comité supérieur des Livres généalogiques et il y a eu déjà un Congrès des Livres généalogiques. Depuis quelques années on a pris l'habitude d'établir des fiches de mensuration pour les principaux animaux primés dans les concours agricoles. Ces fiches contiennent aussi des photographies des animaux primés. Il y a là des éléments permettant de reconnaître les meilleurs reproducteurs et de suivre les perfectionnements que l'on peut obtenir chez les meilleures races.

c) *Anthropogénétique.*

Ici les conditions dans lesquelles il est possible d'appliquer les lois générales de la Génétique ne sont plus du tout les mêmes qu'en Phytogénétique et en Zoogénétique, et même la plupart du temps il est tout à fait impossible d'appliquer ces lois. Les sociétés humaines se sont développées dans un sens spécial chez les peuples civilisés, et les mœurs qui y sont en honneur doivent être respectées souvent avec la plus grande rigueur.

A Sparte il était d'usage de mettre à mort les enfants des deux sexes qui étaient mal conformés. Aujourd'hui personne n'oserait — et avec raison — approuver ces mœurs barbares qui avaient certes pour effet de retrancher de la race les individus qui auraient contribué par leurs descendants à l'affaiblir physiquement.

Actuellement, dans certaines contrées situées hors d'Europe, on pratiquerait la « désexualisation » des dégénérés. Il est intéressant de constater que, pour produire cet effet, il n'est pas besoin de recourir à des opérations chirurgicales compliquées — que la loi défend du reste en géné-

Digitized by Google

ral — mais que certaines radiations peuvent produire la dégénérescence des cellules reproductrices. Je ne veux pas ici me prononcer sur cette question délicate, mais laisser aux sociologues et aux législateurs le soin de la discuter.

L'exigence d'un certificat prénuptial, dont il a été parlé en France, et qu'on demanderait aux personnes qui désirent se marier, ne serait pas non plus, très probablement, acceptée facilement par la société telle qu'elle est organisée actuellement. Pourtant, dans une certaine mesure, il y aurait là une possibilité sérieuse d'améliorer notablement les races humaines.

Le perfectionnement physique des races humaines est au contraire facile à entreprendre d'une manière systématique. Le développement des exercices physiques doit y contribuer puissamment. Il doit s'appliquer surtout pendant le jeune âge, alors que l'organisme est en voie de croissance.

Les prescriptions hygiéniques doivent être répandues énergiquement dans tous les milieux sociaux, tout particulièrement dans les milieux populaires où elles sont encore souvent inconnues.

Les questions relatives à l'alimentation rationnelle des enfants et des adultes méritent aussi d'être résolues dans un sens pratique. La mortalité d'un grand nombre d'enfants et d'adultes est causée très fréquemment par une alimentation défectueuse qui produit une intoxication progressive amenant une mort prématurée.

Le développement des facultés intellectuelles et morales de l'homme mérite aussi, à un très haut degré, d'être perfectionné peu à peu. Divers sociologues ont manifesté la crainte qu'en développant les qualités physiques de l'homme on ne rabaisse en même temps ses qualités intellectuelles. L'un d'eux écrit :

« Dans l'esprit des savants modernes, une santé parfaite exclut toutes les qualités morales, intellectuelles ou artistiques exceptionnelles, preuve de déséquilibre, et le

Digitized by Google

génie est considéré par eux comme une monstrueuse anomalie.

« ..... Rêver de créer un peuple composé exclusivement de gens de bon sens, n'est-ce pas vouloir le transformer en un troupeau paissant dans l'infinie monotonie des plaines grasses ? Plus d'abîmes, peut-être, mais plus de cîmes; moins de criminels et de déments, puisque l'alcoolisme et la syphilis, qui les produisent d'ordinaire, seront victorieusement combattus, mais jamais de héros, d'amants sublimes, d'inspirés. Plus rien d'excessif : des paysages modérés, des gens en si parfait équilibre, qu'aucune oscillation ne les faisant jamais monter ou descendre, ils auront l'immobilité des morts. »

Evidemment les craintes dont il s'agit sont chimériques, et il n'y a aucune raison de croire que le développement des qualités physiques de l'homme a nécessairement pour effet de le rabaisser intellectuellement.

Au sujet des qualités morales de l'homme on commettrait une faute en supposant qu'elles se développent toujours en corrélation directe avec les facultés intellectuelles. C'est surtout en agissant sur les enfants que l'on peut espérer augmenter les qualités morales de l'humanité, car c'est chez eux, et de très bonne heure, qu'elles commencent à apparaître. Dans son livre intitulé « La Maternelle », Léon Frapié montre que, chez les enfants de deux à sept ans, les dispositions morales que l'on observe ne sont pas tant celles que l'on a cherché à leur inculquer à l'école, que celles qu'ils ont héritées de leurs parents ou qu'ils acquièrent au sein de leur famille et au contact de leurs camarades. Il semble en être de même pour les adolescents et pour les jeunes gens. Ces questions méritent d'attirer l'attention des législateurs et des personnes chargées d'éduquer les enfants et les jeunes gens.

Digitized by Google

Conclusion.

La Génétique est une science dont le domaine s'étend à l'étude de grands problèmes biologiques qui pourraient être rangés parmi ceux que Saint-Paul et Bacon appelaient les « *Magnalia naturæ* ». Et les applications qu'on peut faire, des données de cette science, pour améliorer les plantes cultivées, les animaux domestiques et l'homme lui-même, ont peut-être une importance plus grande encore, car elles contribueront à perfectionner de plus en plus les conditions dans lesquelles vivent les races humaines.

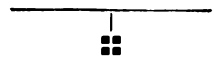

Digitized by Google

LES DÉCRETS-LOIS DE 1924-1926

Par M. J. SIGNOREL.

CHAPITRE PREMIER

Le projet Briand de décembre 1914.

Aux termes d'un projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre des députés, le 14 décembre 1916, « jusqu'à la cessation des hostilités, le Gouvernement est autorisé à prendre, par des décrets rendus en Conseil des ministres, toutes mesures qui, par addition ou dérogation aux lois en vigueur, seront commandées par les nécessités de la défense nationale, notamment en ce qui concerne la production agricole et industrielle, l'outillage des ports, les transports, le ravitaillement, l'hygiène et la santé publique, le recrutement de la main-d'œuvre, la vente et la répartition des denrées et produits, leur consommation. Au cas où l'un de ces décrets nécessiterait une ouverture de crédits, la demande en serait déposée dans la huitaine. Il pourra être appliqué à chacun de ces décrets des pénalités à fixer dans des limites qui ne dépasseront pas six mois d'emprisonnement et 10.000 francs d'amende ».

Ainsi, le Président de la République, et non point le Gouvernement comme l'indique le projet de loi dont la rédaction est défectueuse, se voyait octroyer des pouvoirs

Digitized by Google

extraordinairement étendus : il avait le droit de prendre toutes les mesures commandées par les nécessités de la défense nationale, d'ajouter aux lois existantes, d'imposer aux personnes et aux choses des charges qui, en temps normal, ne peuvent être établies que par une loi, enfin, de déroger aux lois en vigueur, le tout sous la sanction de peines correctionnelles (1).

Dès le lendemain, la Chambre des Députés abordait la discussion sur la nomination de la commission chargée de l'examen de ce projet de loi.

M. Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, rappela, au début de ses explications, le langage qu'il avait tenu, l'avant-veille, lorsque son ministère s'était présenté devant le Parlement :

« Le Gouvernement vous demandera de lui donner les pouvoirs nécessaires pour régler d'urgence et par décret toutes les questions qui concernent la défense nationale.... vous demandera la faculté de résoudre par décret toutes les questions qui intéressent la défense nationale et que des lois sont trop lentes à régler, particulièrement une grave question, qui ne peut être réglée qu'en temps de guerre et dont la solution importe à la vie de notre pays, à son salut : la suppression totale de la consommation de l'alcool. »

Ces déclarations rappelées, M. le Président du Conseil soutint la thèse de son projet de loi dans des termes assez brefs :

---

(1) Mais ce texte, publié par les journaux et distribué aux membres du Parlement, n'est point celui qui a été déposé sur le bureau de la Chambre des Députés. Dans ce dernier texte, le mot « notamment » a été supprimé, de telle sorte que l'énumération qui le suit a un caractère nécessairement limitatif. Au surplus, à la séance du 15 décembre, le Président du Conseil retira verbalement cet adverbe, de sorte qu'il existe une contradiction formelle entre l'intitulé du *Projet* qui parle de « toutes mesures » et le texte lui-même qui ne présente aucun caractère de généralité.

Digitized by Google

« Il y a des questions qui demandent à être réglées d'urgence, qui ne peuvent l'être que par décret, sous peine de ne pouvoir l'être du tout, telles sont celles, par exemple, qui concernent les mesures de restriction qui peuvent s'imposer.

« Je suppose que le Gouvernement reconnaisse l'urgence pressante d'une mesure comportant une certaine restriction de telle ou telle denrée; que va-t-il faire en l'état actuel des choses ?... Il sera obligé de vous saisir d'un projet de loi. Ce projet sera renvoyé devant une commission, et il faudra une certain temps avant qu'il vienne en discussion. Voyez-vous comment pourra être utilisé ce long délai, à quelles spéculations il pourra être employé, quelles opérations de stockage pourront être faites par des particuliers à l'encontre des intentions du Gouvernement ? »

Le président du Conseil mit ensuite en évidence que le Pouvoir exécutif n'entendait se faire habiliter à agir que dans des cas limités dont le projet donnait l'énumération.

« Une telle prétention n'a rien d'exagéré, rien qui soit de nature à porter atteinte à l'autorité du Parlement. Il arrive fréquemment que les Chambres, en votant tel principe, renvoient à un décret le soin de fixer des points qui peuvent, à certains égards, paraître secondaires, et qui, pourtant, sont essentiels. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'en pareille matière, dans une énumération limitative, l'usage d'une telle prérogative, dans un intérêt de défense nationale, soit autorisé par le Parlement.

« Si le Gouvernement vient à abuser de ce nouveau pouvoir, un membre du Parlement aura toujours le droit de l'interpeller sur le décret qu'il aura pris dans la plénitude de sa responsabilité. »

Résumant sa pensée, M. Briand concluait ainsi : « Je vous le dis très haut, quel que soit le ministère qui siègera sur ces bancs, s'il n'a pas des pouvoirs de décision et d'exécution lui permettant d'agir avec promptitude, il sera dans les plus mauvaises conditions pour assurer la défense nationale. »

Digitized by Google

Cette thèse fut aussitôt combattue avec la dernière vigueur.

M. Klotz, président de la Commission du budget, formula, au nom de cette commission, les plus expresses réserves sur « un pareil projet de loi » qui serait l'abdication complète du Parlement.

D'après le dispositif du projet « au cas où l'un de ces décrets nécessiterait une ouverture de crédits, la demande en serait déposée dans la huitaine ». N'était-ce pas là mettre en cause les prérogatives financières de la Chambre ? Or, la loi du 14 décembre 1879 complétée, pour le temps de guerre, par celle du 5 août 1914, a organisé une procédure spéciale pour les ouvertures de crédits en l'absence des Chambres.

Avec des procédés de ce genre, on arrive fatalement à un régime d'arbitraire gouvernemental.

Au nom du Parti socialiste, M. Compère-Morel condamna le principe du projet. « ... Nous sommes, mes amis et moi, décidés à voter contre votre proposition aussi antidémocratique et antirépublicaine qu'antisocialiste. »

M. Bonnevay fit surgir le spectre de la dictature : « ... On a parlé, tout à l'heure, de dictature. Ce projet vous survivrait; il servirait à toutes les dictatures et, pour ma part, je le dis très nettement, je ne veux pas plus de la dictature de la faiblesse que de la dictature de la brutalité. »

Après une assez longue discussion, la Chambre décida, sur la proposition de M. G. Bonnefoux, par 388 voix contre 113, de renvoyer à une commission spéciale de trente-trois membres, nommée par les bureaux, l'examen du projet de loi du Gouvernement.

Le rapport de cette commission, fait par M. Maurice Violette, fut déposé, très rapidement, le 29 décembre. Les conclusions en sont des plus catégoriques :

« ... Venir aujourd'hui sommer le Parlement de se dessaisir sans phrases, c'est lui faire une injure gratuite et inexcusable, en même temps d'ailleurs que c'est une telle violation des lois constitutionnelles, que, ni le Président du

Digitized by Google

Sénat, ni le Président de la Chambre, l'un et l'autre gardiens de la Constitution, n'eussent accepté de faire distribuer un tel texte s'il était émané de l'initiative parlementaire. »

Néanmoins, la commission a eu tellement le souci que, dans aucune circonstance, on ne pût trouver la Chambre en défaut, qu'elle a proposé à celle-ci de mettre son Règlement en harmonie avec celui du Sénat, en instituant des délibérations d'extrême urgence que la Haute Assemblée n'envisage d'ailleurs, dans son article 71, paragraphe 3, que pour les lois portant demande de crédits. Elle a émis l'avis que la commission du règlement proposât, dans le plus bref délai, une addition à l'article 24 du Règlement « en vue d'instituer une procédure d'extrême urgence ».

Aux yeux de M. Violette, le décret-loi n'est concevable que lorsque le Pouvoir législatif a été réduit à néant. Prétendre, comme le fait le projet, instituer deux autorités législatives, c'est proprement organiser l'anarchie.

« ... Est-ce la loi qui abrogerait d'office le décret-loi, ou le décret-loi qui abrogerait, d'office, la loi ?... Le texte qu'on nous demande n'a de sens qu'à la condition que le décret-loi puisse modifier même la loi, mais alors, encore une fois, ce serait le conflit fatal, puisque, sur un même objet, nous aurions deux autorités possédant toutes les deux également le droit d'initiative et également aussi le droit de solution, même si les deux solutions sont irréductiblement opposées.

« Voilà le Gouvernement qui rend un décret-loi, toujours exécutoire par provision, sous réserve de ratification par le Pouvoir législatif. Des droits acquis pourront être méconnus en même temps que des droits nouveaux seront ouverts. Et, le lendemain du jour où le Gouvernement aura pris ces mesures, le Parlement, usant de sa prérogative et de son droit de contrôle, pourra l'interpeller et le mettre en minorité. Mais c'est se moquer, puisque le Gouvernement a le droit de se débarrasser du Parlement six mois de l'année. »

Digitized by Google

En second lieu, d'après M. Violette, le Pouvoir exécutif n'a jamais eu le droit de prononcer des pénalités.

Enfin, le projet constitue une violation formelle de la Loi constitutionnelle du 25 février 1875 : la souveraineté est inaliénable. « Nous décharger de ce devoir, totalement ou partiellement, constituerait, vis à vis de nos mandants, un véritable abus de confiance. »

Au surplus, le projet est inutile : une procédure d'extrême urgence assurera, dans tous les cas, le vote des projets de loi, même les plus urgents (1).

Ces divers arguments ont convaincu la Chambre des Députés qui s'est immédiatement déclarée hostile à une loi de pleins pouvoirs. Le projet de loi, condamné si énergiquement, n'est jamais venu en discussion devant la Chambre, qui, cependant, dans sa séance du 17 janvier suivant, adopta, à la suite d'un accord tacite avec le Gouvernement, une proposition de résolution instituant une procédure exceptionnelle pour l'examen et le vote des projets de loi urgents intéressant la défense nationale pendant la durée de la guerre (1).

M. Violette paraît avoir commis une erreur en parlant des décrets-lois. Le Gouvernement n'a jamais voulu réclamer le droit de prendre des décrets-lois dans le genre de ceux de Napoléon I^er^, qui constituaient, en réalité, une usurpation de pouvoir; il a voulu simplement obtenir une

---

(1) *Annexe* n° 2.836, apud *Chambre, Annexes* S. O., 1916, 21 janvier 1917 (*J. off.*, p. 1858 sq.

(1) Voir le texte de cette proposition de résolution dans le compte rendu de la Chambre des députés, *Journal officiel*, séance du 17 janvier 1917, page 66.

A la séance du 15 décembre, M. Klotz, ainsi que nous l'avons déjà dit, a formellement condamné le projet du Gouvernement au nom de l'unanimité des membres de la Commission du budget.

Le 19 du même mois, sur un rapport de M. Tardieu, l'*Action Nationale* s'est prononcée dans le même sens, de même que la presse de l'opposition radicale, *Le Radical*, *L'Homme enchaîné*, etc.

Digitized by Google

sorte de délégation du Pouvoir législatif, comme un législateur de second plan, toujours subordonné au Parlement, c'est-à-dire au véritable et à l'unique pouvoir législatif. Dans ces conditions, plus de conflits à redouter entre le Gouvernement et les Chambres, puisque ces dernières ne perdent aucune de leurs prérogatives.

Ceux qui n'ont pas voulu se laisser convaincre par M. Violette ont répondu :

— Le Pouvoir exécutif n'a pas le droit de prononcer des peines. C'est exact. Mais n'est-ce pas le législateur lui-même qui fixe ici la pénalité lorsqu'il dit : « ... Il pourra être appliqué à chacun de ces décrets des pénalités à fixer dans des limites qui ne dépasseront pas six mois d'emprisonnement et 10.000 francs d'amende ? »

— Oui, le Pouvoir législatif est incapable de déléguer la souveraineté dont il a été investi par le corps électoral. Mais s'agit-il bien, dans le cadre de ce projet, d'une délégation de la puissance législative ? Il est permis de se demander si on ne se trouve pas plutôt en présence d'une simple extension du pouvoir réglementaire du Chef de l'Etat, limitée dans sa durée, puisqu'elle ne s'exercera que pendant une période déterminée, celle des hostilités, — dans sa sphère d'application, puisque des bornes lui sont nettement assignées et qu'il ne peut s'agir que de mesures commandées par les nécessités de la défense nationale en ce qui concerne la production agricole et industrielle, l'outillage des ports, les transports, le ravitaillement, l'hygiène et la santé publique, le recrutement de la main-d'œuvre, la vente et la répartition des denrées et produits, leur consommation (1).

Quoi qu'il en soit, en fait, la proposition Briand avait surtout contre elle la crainte que provoque toute extension des attributions de l'Exécutif.

---

(1) *Contra* J. BARTHÉLEMY, Le Gouvernement législateur. Le Projet de Délégation du pouvoir législatif, *apud Revue politique et parlementaire*, 10 avril 1917, p. 15.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Les décrets de 1924.

Les faits qui ont motivé le *Projet de loi* du 17 janvier 1924 sont connus de tous.

Depuis plusieurs mois, le cours des changes présentait des variations qui devenaient de plus en plus inquiétantes pour la France : par rapport au dollar et à la livre sterling, le franc français subissait une dépréciation toujours croissante. Durant les premiers jours de janvier 1924, la situation s'aggrava et, dans la journée du 14 de ce même mois, la livre sterling monta de 90 fr. 46 à 96 fr. 11. Cette dépréciation alarma le pays car elle constituait, tout à la fois, un échec à sa victoire et une rupture de son équilibre économique. La finance internationale s'efforçait de provoquer ainsi un changement dans notre politique étrangère, d'obtenir, dans un règlement général des réparations, de nouvelles concessions et, notamment, l'évacuation de la Ruhr. Ces manœuvres étaient favorisées par les charges écrasantes de notre Trésorerie et le déficit de notre budget des dépenses recouvrables.

Le Gouvernement, à la tête duquel se trouvait M. Poincaré, ancien Président de la République, ne cacha pas au pays le danger qui le menaçait et, pour le conjurer, il lui demanda un sacrifice fiscal important. Le 17 janvier, il déposa, sur le bureau de la Chambre, un projet qui créait des ressources fiscales nouvelles en établissant, en principe, une majoration de deux décimes sur tous les impôts d'Etat et en formulant diverses dispositions d'ordre financier. Ce même projet comportait des économies dont le total devait atteindre, en 1924, un milliard au minimum. *L'Exposé des Motifs* ajoutait :

« ... Les réformes, les simplifications à réaliser seront diverses et multiples. Beaucoup d'entre elles sont du domaine administratif, mais quelques-unes peuvent, par certains

Digitized by Google

points, peut-être par un menu détail, toucher à un texte législatif en vigueur. Or, la procédure parlementaire est forcément longue. La nécessité de préparer, de faire discuter et voter une multitude de projets de loi ne permettrait pas d'aboutir avec la rapidité que le Parlement est, lui-même, en droit d'exiger. C'est pourquoi le gouvernement vous propose de l'autoriser à procéder par décrets rendus en Conseil d'Etat, chaque fois qu'une disposition paraîtra sortir du cadre de ses pouvoirs normaux. »

L'article 1er, § 2, du projet, est ainsi libellé :

« ... Des réductions dont le total ne devra pas être inférieur à un milliard de francs seront effectuées, en 1924, sur les dépenses de l'Etat. Le gouvernement est autorisé à procéder par des décrets rendus en Conseil d'Etat, après avoir été approuvés en Conseil des Ministres, à toutes les réformes et simplifications administratives que comportera la réalisation des économies. Lorsque les mesures ainsi prises auront nécessité des modifications aux lois en vigueur, les décrets seront soumis à la sanction législative dans un délai de six mois. »

Appelée à se prononcer sur cet article premier, la Commission des finances de la Chambre des Députés, sous la présidence de M. Bokanowski, a émis un avis favorable, demeurant bien entendu, d'ailleurs, que tout décret qui apportera des modifications aux lois en vigueur devra être soumis, dans un délai de six mois, à la sanction législative.

En somme, un argument domina tous les autres : le bien public commande l'adoption d'une procédure qui permette d'éviter la longueur des discussions parlementaires. Le jour où une discussion de cette nature sera portée devant le Parlement, tous les intérêts qui se sentiront menacés — et ils seront singulièrement nombreux — organiseront une résistance qui se traduira, surtout à la veille des élections, par de longs débats. Or, comme il est à peu près certain que ces débats n'aboutiraient à aucun vote définitif, il est opportun que le Parlement se décharge du soin de réaliser ces économies sur le gouvernement qui, organisme moins compliqué,

Digitized by Google

plus souple, aura la possibilité de résister plus facilement à toutes les coalitions d'intérêts et d'arriver vite, très vite même, au but.

Les débats eurent lieu aux séances de la Chambre des 4, 5, 6, 7 et 8 février 1924. Le *projet* fut adopté, dans son ensemble, à la séance du 8 février, par 333 voix, sur 538 votants, contre 205. Le Sénat le discuta les 13 et 14 mars suivant, et l'adopta ce dernier jour, 14 mars, par 154 voix contre 139. Sur la proposition de la Commission des finances de la Chambre des Députés, le *projet* primitif a été modifié en ce sens que la durée des pouvoirs accordés au gouvernement serait limitée à une période de quatre mois. Il n'a pas subi d'autres modifications au cours de sa longue discussion devant le Parlement et il est devenu la *loi* du 22 mars, *ayant pour objet la réalisation d'économies, la création de nouvelles ressources fiscales et diverses mesures d'ordre financier.*

Peu après, les élections du 11 mai déplacèrent l'axe politique. L'écrasement de la majorité, qui avait maintenu au pouvoir M. Poincaré, eut pour conséquence la condamnation du système des décrets-lois qui fut prononcée par l'article 40 de la loi budgétaire du 10 mars 1925, ainsi conçu : « L'article premier de la loi du 22 mars 1924 est abrogé. Les décrets pris en exécution de cet article ne sont pas sanctionnés. »

La loi du 22 mars a fait l'objet d'une discussion des plus intéressantes, qui mérite un examen tout particulier.

A la Chambre des Députés, M. Herriot s'est élevé avec force contre les décrets-lois. Le décret-loi était pour lui le précurseur du sénatus-consulte, le courrier envoyé en avant pour préparer le lit du dictateur. Jadis, le sénatus-consulte du 28 Floréal an XII n'a-t-il pas permis à Napoléon d'organiser le pouvoir impérial sur la base de la constitution de l'an VIII ? Donc, pas de décrets-lois. Des lois seulement, toujours et partout. Si on commence par des décrets-lois, ne finira-t-on pas par le régime des pleins pouvoirs ?

Le parti socialiste se prononça énergiquement dans le

Digitized by Google

même sens. Ou la Chambre est capable de remplir son devoir et alors il ne faut pas la dessaisir de ses pouvoirs au profit du président du Conseil, ou elle n'en est pas capable et alors il faut la dissoudre. M. Poincaré n'admet ni l'une ni l'autre de ces alternatives et il demande à la Chambre des Députés d'abandonner entre ses mains les prérogatives qui sont sa raison d'être. La Chambre n'a pas qualité pour accomplir toute seule ce geste. Ce qu'on réclame d'elle, c'est, en réalité, une révision de la Constitution qui, pour être valable, doit être ratifiée par l'Assemblée nationale (*Ere nouvelle*).

A la séance du 27 janvier, le leader de ce parti, M. Vincent Auriol, après avoir exposé son programme financier, a envisagé la question des décrets. « Ce n'est, a-t-il dit, ni à vous, gouvernement, ni à cette Chambre, qui est trop à vous, de la résoudre : c'est à notre souverain, le peuple; cessons, vous et nous, ces controverses; qu'il prononce ! »

Le 4 février, M. Ernest Lafont a soutenu la même thèse et a exprimé l'avis que le Parlement ne devait pas connaître des décrets qu'il a qualifiés une « chose anticonstitutionnelle ». A la même séance, M. Paul Boncour a vu, en eux, une « arme empoisonnée », dont on se sert contre le régime parlementaire.

Les partis extrêmes de droite ont paru sceptiques à l'endroit des décrets-lois : le projet dessaisit en partie, mais en partie seulement, le Parlement qui sera appelé, non à délibérer sur les réformes à accomplir, mais seulement à approuver les décrets ou à les rejeter après coup. Comme le Parlement conserve son droit d'interpellation, à quelles difficultés va se heurter l'exécution des décrets-lois ? Ne doit-on pas craindre, d'autre part, que les ministres qui sont, eux aussi, des parlementaires, ne soient incités à songer à l'électeur et amenés ainsi à faire porter les économies sur les budgets non électoraux ?

Les décrets-lois sont donc un moyen, mais un moyen qui n'aura d'efficacité que par l'énergie de celui qui en disposera.

Digitized by Google

Le 27 janvier, tandis que, jusqu'alors, il s'était tenu à l'écart de tout ce qui pouvait compromettre l'union de tous les Français autour d'une politique nationale, M. Poincaré prit une attitude des plus énergiques : il déclara qu'il poserait, sur son projet, la question de confiance et il ajouta :

« ... Je n'ignore évidemment pas, Messieurs, qu'à l'approche des élections, nous demandons à la Chambre un acte de courage et de grand désintéressement...

« Aujourd'hui, nous considérons que nous ne pouvons pas accepter la responsabilité de gouverner sans recevoir de vous les moyens d'action et les ressources nouvelles que nous vous demandons. Ceux qui nous les refuseront useront de leur liberté, mais ils nous refuseront l'existence. Ceux qui nous les accorderont seront donc seuls à pouvoir se dire les soutiens du gouvernement. »

Les hommes de bone foi de tous les partis doivent reconnaître que cette attitude révélait une volonté de réformes, une énergie et un courage dignes de tous les éloges.

Le Président du Conseil avait soutenu, devant la Chambres des Députés, qu'en présentant son projet, il agissait pour le plus grand bien du Parlement lui-même et que, par les décrets-lois, il allait le défendre contre le reproche d'impuissance et d'inertie.

M. René Renoult exposa, au Sénat, le 14 mars, que ce n'était point placer, devant le suffrage universel, la Chambre elle-même, dans une situation bien avantageuse, que de venir déclarer qu'elle est hors d'état de bien accomplir l'œuvre essentielle pour laquelle elle a été investie de la confiance du pays.

« Dans la France actuelle, poursuivit M. René Renoult, il existe deux tendances. D'après l'une, il faut renforcer le pouvoir exécutif aux dépens du pouvoir législatif et demander au pouvoir personnel, au besoin à une dictature, les résultats que, prétend-on, le fonctionnement normal du système parlementaire ne permet pas d'obtenir. L'autre se propose de maintenir intacte l'autorité législative, de rechercher l'amélioration de ses méthodes de travail, d'affer-

Digitized by Google

mir son droit de contrôle sur l'action gouvernementale, d'accroître, dans la vie politique et locale du pays, le prestige et la force morale des organes de la représentation nationale.

« Il faut opter : tous ceux qui s'inspirent des enseignements de l'histoire, qui prennent en considération l'œuvre réalisée par le Parlement avant, pendant et après la guerre, qui estiment que le régime représentatif permet la solution de toutes les difficultés, si formidables soient-elles, qui ont foi dans l'avenir de la démocratie, n'hésitent pas à penser qu'il est sage de se prononcer en faveur du régime parlementaire. »

Les démocrates combattirent le projet gouvernemental. La motion signée par MM. François Albert, Milan, Peytral et de Monzie — et que la gauche démocratique avait votée — tendait à opposer aux pratiques du gouvernement et à son empirisme une politique financière « d'assainissement » toute différente. En tout cas, la gauche décida « d'écarter tout blanc-seing, sous telle forme que ce fût, qui laisserait au pouvoir exécutif le soin et la responsabilité d'économies ».

Le 15 mars, après une discussion approfondie, la Haute Assemblée se rangea aux côtés du Gouvernement par trois votes successifs, dont l'accroissement numérique se manifesta à chaque scrutin.

Les réformes à accomplir par des décrets-lois devaient porter sur l'ordre administratif, judiciaire et financier, c'est-à-dire sur l'organisation fondamentale de la France. Etait-il possible de concevoir un ensemble de réformes plus étendu? Si l'on considère l'organisation de notre pays et si l'on fait abstraction de ce qui appartient aux trois ordres ci-dessus, que pouvait-t-il rester à réformer, à réorganiser?

Le Gouvernement d'alors n'a jamais songé à chercher à dissimuler l'étendue des réformes qu'il poursuivait en demandant au Parlement les pouvoirs nécessaires à cet effet. L'opposition n'a pas contesté l'utilité des économies

Digitized by Google

attendues, mais elle y a mis la condition qu'elles seraient faites conformément aux règles constitutionnelles, parce qu'elle considérait comme contraire aux règles de notre constitution, et politiquement dangereux, d'accorder les pouvoirs exceptionnels sollicités.

Le pouvoir législatif est, non un droit dont dispose le Parlement, mais bien une fonction qui lui a été confiée dans les termes et dans la limite de la Constitution, et il ne saurait être modifié sans que celle-ci le soit elle-même. Dans les termes où l'article premier du projet définissait l'objet des décrets-lois, cette réorganisation de l'Etat nécessaire aux économies, ne semblait possible qu'en réformant les administrations des êtres moraux régis par des lois. Par conséquent, les décrets-lois devaient s'appliquer essentiellement à la matière des lois. Or, des orateurs l'ont répété plusieurs fois : pour toucher à une loi, il en faut une autre et la loi se fait par l'accord des deux Chambres.

Le 5 février, M. André Lefèvre s'attacha à combattre le projet gouvernemental en invoquant les difficultés auxquelles donnerait lieu l'élaboration des réformes. « Admettez-vous qu'on puisse réorganiser l'administration qui s'est lentement bâtie au cours des âges par des décrets ? Ces décrets, il faudra les faire rédiger par des surhommes, car pour détruire l'œuvre du temps, ce ne sont pas des hommes qu'il faut, mais des surhommes... L'organisme évolue lentement. La société, comme la nature, ne procède pas par sauts brusques. Elle se constitue peu à peu. Je vous avoue que, quand il s'agira de tailler dans le vif, j'aimerais mieux que ce fût le Parlement, régulièrement élu, qui prît cette responsabilité... »

A la séance du 6 février, peu d'instants avant le vote sur la proposition de disjonction du deuxième paragraphe de l'article premier, M. Herriot expliqua ainsi son vote : « ... Si M. le Président du Conseil avait voulu accepter nos suggestions, il avait d'autres moyens et, selon nous, de plus efficaces, d'arriver au résultat qu'il souhaite et qu'en effet toute la nation désire. Le premier moyen, le seul vraiment

Digitized by Google

constitutionnel, vraiment réglementaire, c'était l'examen annuel du budget.

« Quand un Parlement se dessaisit à la fois du droit de contrôler les dépenses et les ressources et du droit de faire des lois, ce n'est plus un Parlement.

« Lorsque, pour réaliser des économies dans une intention que je n'ai pas contestée, mais avec, pour l'avenir, des menaces qui ne peuvent pas vous échapper, des dangers auxquels vous ne pouvez être insensibles, on veut recourir à la procédure du décret, c'est-à-dire à une procédure qui peut être au gré de celui qui en usera, élargie ou atténuée, abrégée ou prolongée, je refuse de m'associer à une telle violation des principes. »

La plupart de ces critiques de l'opposition ont paru fondées sur le terrain strict du droit constitutionnel, deux surtout : pour toucher à une loi, il faut une autre loi et la loi se fait par l'accord des deux Chambres. En second lieu, le règlement d'administration publique ne peut pas être utilisé dans ce domaine très spécial, car, devant être toujours conforme au fonctionnement régulier de la loi, il ne saurait servir à la modifier, à en restreindre le champ d'application, même à l'abroger; il n'est, en réalité, qu'une mise au point des lois votées par le Parlement.

Trois arguments principaux ont été invoqués par le Gouvernement en faveur de son projet de loi instituant les décrets-lois :

1° Dans les circonstances présentes, le Parlement parviendrait difficilement à accomplir, lui-même, l'œuvre de réorganisation administrative et, consécutivement, d'économies nécessaires;

2° Les décrets demandés sont, en réalité, non des décrets-lois, mais bien des décrets réglementaires; il existe des précédents nombreux;

3° La situation économique est d'une gravité telle que l'intérêt du pays rend nécessaire l'extension des pouvoirs de l'Exécutif.

Digitized by Google

§ 1er.

Le Parlement n'a pas une méthode de travail organisée dans des conditions telles qu'il puisse, dans un espace de temps très restreint, aborder l'examen de questions multiples, complexes et, surtout, de nature à mettre en jeu et en péril des intérêts particuliers et électoraux. Si cet examen est difficile, combien plus encore l'est la solution de ces questions. Il faudrait trouver le moyen — et le moyen énergique — de le protéger contre ses entraînements, ses retards, ses longueurs, ses méthodes qui, parfois, le condamnent à l'impuissance, même quand il s'agit de projets urgents.

Voilà ce que M. Poincaré avait redouté.

L'autorisation demandée par le gouvernement, pour un délai limité à quatre mois, de procéder à des économies considérables dans l'organisation des services publics, soulevait, dans l'ordre judiciaire, administratif et financier, un tel ensemble d'intérêts individuels ou locaux, que les députés et les sénateurs devaient nécessairement s'en émouvoir et, peut-être à leur insu, apporter leur concours à ceux qui plaçaient leur intérêt individuel au-dessus de l'intérêt général. Et, ainsi, devait se former une coalition des mécontents, de ceux qui redoutaient des suppressions d'emplois, coalition qui ne trouvait ses moyens de résistance que dans les complications des vieux rouages du parlementarisme. C'est pour cela que M. Poincaré cita à la tribune les paroles par lesquelles, en 1896, M. Waldeck-Rousseau dénonçait la vanité des efforts parlementaires et accusait le Parlement de son époque d'avoir « concilié ces deux choses en apparence inconciliables : une stérilité relative et une agitation perpétuelle. » En termes attristés, il décrivait cet « immense travail parlementaire, faisant affluer les matériaux de toutes sortes sous la meule des Chambres qui ne peuvent pas les broyer, ces œuvres abandonnées à l'état

Digitized by Google

d'ébauches pour entreprendre de nouveaux ouvrages ». A un autre point de vue, si, à l'occasion de chaque réforme proposée, chaque député monte à la tribune et l'occupe pendant plusieurs heures, pour donner son avis, et si, lorsque la réforme votée, il y remonte pour s'expliquer sur les détails d'application, combien faudra-t-il de mois et d'années pour atteindre le but ? Et si, à tous ces discours, viennent s'ajouter de nombreux amendements et des scrutins publics à la tribune, l'obstruction n'a-t-elle pas les plus grandes chances de triompher ? Que ne peut-on pas redouter, lorsqu'à ces vieilles et stériles méthodes, vient s'ajouter, quelques jours avant les élections générales, la crainte de l'électeur ?

Si, à la veille des élections, le gouvernement avait demandé à la Chambre des Députés, d'opérer elle-même toutes les réformes qui devaient entraîner un milliard d'économies, il lui aurait imposé un acte de courage et de désintéressement dont il ne la croyait pas capable; c'est pourquoi il a voulu, avec son autorisation, se substituer à elle et conjurer rapidement le péril national en invoquant inflexiblement le salut public (1).

---

(1) Peu de temps auparavant, en Italie, la même raison avait servi à justifier les pleins pouvoirs.

Les « chemises noires » avaient marché sur Rome et, le 28 octobre 1922, conquis le pouvoir. Peu de jours après, la loi du 3 décembre, publiée à la *Gazzetta Ufficiale* du 5, accordait au Gouvernement les pleins pouvoirs. En voici le texte :

« ARTICLE PREMIER. — Dans le but de refondre le régime financier, de le simplifier, de le subordonner aux nécessités budgétaires, ou de mieux répartir la charge des impôts; en vue de réduire les fonctions de l'Etat, de réorganiser les administrations et les institutions publiques, d'en rendre le fonctionnement plus aisé et d'en diminuer les dépenses, le Gouvernement du Roi aura la faculté d'édicter, avant le 31 décembre 1923, des dispositions ayant force de loi.

ARTICLE 2. — Dans le mois de mars 1924, le Gouvernement du Roi rendra compte au Parlement de la faculté à lui accordée par la présente loi.

ARTICLE 3. — Toutes dispositions contraires à la présente loi,

Digitized by Google

§ 2.

Le 5 février 1924, à la Chambre des députés, M. Poincaré expliqua comment il entendait réaliser les économies, objet du § 2 de l'article premier de son projet de loi.

Les Chambres, depuis la guerre, ont opéré d'importantes compressions de crédits et même de personnel, mais sans toucher aux cadres anciens, aux services, à leur organisation et à leurs méthodes de travail. Or, le besoin de réformes administratives devient de plus en plus pressant; le relèvement de la France n'est possible qu'à ce prix.

Le rapport de la Commission présidée par M. Louis Marin, déposé le 3 novembre 1923, était un travail remarquable, quoique partiel, et qui, si ses conclusions avaient été adoptées, aurait abouti à 650 millions d'économies. Le gouvernement promettait de s'en inspirer tout en opérant des compressions nouvelles, étant donné que, depuis longtemps, les moyens de communication et de correspondance ont rendu inutiles un certain nombre d'organes. La suppression de ces organes ou plus exactement la « réforme administrative » ne sera jamais amorcée si le fer n'est pas d'abord énergiquement porté dans les cadres moyens qui sont certainement les plus résistants à tous essais de modification.

---

qui entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazzetta Ufficiale*, sont abrogées.

Le Gouvernement avait justifié l'urgence et la nécessité de mesures exceptionnelles dans des termes très brefs : « Sans vouloir rappeler, disait-il, les causes politiques et morales qui avaient contribué à aggraver la crise intense de l'activité de l'Etat, et qui l'ont réduit à une faiblesse d'autant plus profonde que cette activité était plus pléthorique, le Gouvernement considère qu'il est indispensable, pour y porter rapidement et utilement remède, que lui soit conférée une délégation législative temporaire, mais illimitée, dont il entend rendre strictement compte au Parlement. »

Digitized by Google

Comme circonscription administrative, l'arrondissement a perdu une grande partie de sa raison d'être. Sous-préfecture, tribunal, prison, recette des finances, dans tous les arrondissements, sont autant d'institutions ou d'organisations que l'on peut remanier. « Je ne dis pas qu'on peut les supprimer toutes d'un seul coup; je dis qu'on peut les remanier et, qu'avant de les supprimer, on peut commencer par les réduire en réalisant progressivement les concentrations de services rendues possibles par les conditions nouvelles de la vie nationale. »

Un certain nombre de réformes peuvent être accomplies par décret ordinaire. D'autres se heurteront à des dispositions législatives en vigueur, notamment aux lois de finances. Dans ce dernier cas, le gouvernement mettrait les décrets en application provisoire et demanderait aux Chambres, dans un bref délai, leur ratification qui ne tarderait pas à intervenir, car « devant une décision prise, même provisoire, même révocable, les intérêts se calment peu à peu. Ils se résignent et acceptent, de meilleure grâce, le fait accompli ».

A la séance de la Chambre du 5 février 1924, M. Poincaré s'attacha à réfuter les objections qui lui avaient été opposées et à démontrer que son projet ne portait atteinte ni à la souveraineté nationale, ni aux prérogatives parlementaires, ni à la liberté de nos institutions.

Le but qu'il poursuivait était des plus précis: « Des économies profondes dans les services publics. » Afin de l'atteindre, « loin d'écarter la collaboration parlementaire, il la recherchera et il continuera à la rechercher en toute occasion ».

D'après le Président du Conseil, l'expression: *décret-loi*, dont on s'est servi, soit à la Chambre, soit dans certains journaux, est inexacte. « ... Il ne s'agit aucunement de décrets qui puissent avoir définitivement une valeur législative, puisque, au contraire, chaque fois qu'une loi existante sera mise en cause, le décret devra être soumis, dans les six mois, à la ratification parlementaire. Tout ce que

Digitized by Google

nous vous demandons c'est de donner au Gouvernement le droit et le moyen de prendre des initiatives provisoires, dont vous resterez entièrement maîtres d'apprécier le mérite et d'accepter ou de repousser les conséquences.

« Si le Gouvernement a adopté la méthode qu'il prie instamment le Parlement de voter, c'est parce qu'il l'a jugée la plus expéditive, la plus simple et la plus rapide de toutes. »

A ceux qui l'accusent de vouloir usurper une des prérogatives essentielles du Parlement, il répond: « Il n'y a aucun rapport entre la mission provisoire que nous réclamons et des décrets-lois qui se substituent à la loi, qui font et défont la loi, qui ne sont pas autorisés d'avance par la loi et qui ne sont pas ratifiés après coup par elle.

« Au contraire, la faculté que nous demandons au Parlement, nous ne l'usurpons pas; c'est de lui et de lui seul que nous la recevrons; c'est avec son autorisation et sous sa surveillance que nous l'exercerons.

« Le pouvoir exécutif — le gouvernement — sera seulement, dans cette circonstance, comme toujours, l'interprète de sa volonté, c'est-à-dire, après tout, de la volonté populaire. »

Cela revient à dire que les décrets visés par l'article premier du projet ne sont point des décrets-lois. Or, il sera établi ultérieurement qu'il n'était pas possible de trouver, en droit, dans le pouvoir réglementaire, le moyen d'assurer les réformes susceptibles de permettre, dans les services publics, un milliard d'économies.

Examinons, néanmoins, les précédents qui ont été invoqués.

A. — Le décret a une large sphère d'application dans la législation coloniale.

Ainsi, un sénatus-consulte du 3 mai 1854 a donné au gouvernement le droit de légiférer par voie réglementaire dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, avec cette précision que l'état des personnes, le

Digitized by Google

régime des biens, les droits des citoyens sont réservés au domaine de la loi, de telle sorte que toutes les questions administratives et budgétaires sont soumises au régime des décrets.

Cette législation impériale n'est-elle pas une législation exceptionnelle qui devrait disparaître alors que les citoyens de nos vieilles colonies ont fait preuve, pendant la guerre, du même héroïsme que ceux de la métropole? Ne serait-il pas choquant, inopportun et même injuste, de soumettre l'ensemble des Français à un système désuet, appliqué, il y a plus d'un demi-siècle, à des populations qui, alors, avaient des mœurs, des coutumes et des tendances qui ne pouvaient pas être comparées aux nôtres?

Lorsqu'il faisait le procès des décrets coloniaux, M. Leroy-Beaulieu jugeait sévèrement le sénatus-consulte de 1854 qui, à ses yeux, avait pour conséquence de faire, artificiellement, le silence autour des questions coloniales, de les enterrer sans bruit ou de les trancher avec le minimum possible de discussions et d'informations.

B. — Le principe des décrets réglementaires pour un objet spécial et déterminé, a été souvent appliqué, en paix comme en guerre. Ainsi, par exemple, l'article premier de la loi du 17 octobre 1919 dispose:

« Les territoires d'Alsace et de Lorraine réintégrés dans l'unité française par la convention d'armistice du 11 novembre 1918 et le traité de paix du 28 juin 1919, demeurent placés, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par une loi à l'organisation de leurs services publics, sous l'autorité du Président du Conseil des ministres. »

Tous les décrets doivent être ratifiés après leur mise en application.

Par un décret, en date du 25 novembre suivant, le gouvernement fait, lui-même, le départ entre celles des lois pénales et des lois d'instruction criminelle de France qui devaient être immédiatement introduites dans les provinces recouvrées et des lois allemandes, qui seraient provisoire-

Digitized by Google

ment maintenues. « Il s'agit là, disait M. le Président du Conseil, de dispositions qui touchent à la liberté individuelle et aux droits les plus sacrés des citoyens. »

Ce décret a été ratifié, le 30 novembre 1920, c'est-à-dire plus d'un an après sa promulgation.

Le 26 juillet 1920, un décret a introduit en Alsace et en Lorraine la législation française concernant l'impôt général sur le revenu et l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères. La Chambre des Députés a ratifié ce décret le 29 mars 1923.

Le décret du 3 septembre 1920 sur les dommages de guerre a été ratifié le 19 juillet suivant. Durant les six mois qui ont précédé cette ratification et durant lesquels il a été appliqué, la France a pu, sans trop de retard, faire œuvre de justice et d'égalité envers les sinistrés d'Alsace et de Lorraine.

De même pour un décret du 19 mars 1921, étendant aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle la législation française sur les voies ferrées d'intérêt local : ce décret n'a été ratifié que le 31 janvier 1923. On a donc gagné deux années entières grâce à la méthode des décrets provisoires.

M. Poincaré concluait : « ... Ce que nous faisons quotidiennement dans les domaines les plus importants et les plus variés, pour trois départements français, nous vous demandons aujourd'hui l'autorisation de le faire pour les autres, dans des limites rigoureusement fixées et à une seule fin : la réalisation d'économies administratives... »

Cette assimilation entre nos provinces recouvrées et le reste du territoire ne paraît pas admissible étant donné que l'Alsace et la Lorraine, au moment de l'armistice et du traité de Versailles, ne se trouvaient pas placées sous un régime législatif et constitutionnel identique à celui de la France. Soumis, depuis quarante-cinq ans, à la domination allemande, les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle se sont trouvés, après la guerre, dans une situation de transition ou de réadaptation qui n'a

Digitized by Google

jamais eu son équivalent dans les autres parties du territoire français.

Au surplus, le régime des décrets tendait à un but précis : l'introduction en Alsace et en Lorraine de la législation française par étapes successives et nullement à une réforme d'ensemble dans l'ordre financier, administratif ou judiciaire.

C. — Autres exemples d'application pratique du pouvoir réglementaire :

Aux termes de la loi du 13 décembre 1897, dite *Loi du Cadenas*, « tout projet de loi présenté par le Gouvernement et tendant à un relèvement d'un droit de douane sur les céréales ou leurs dérivés, les vins, etc..., sera suivi d'un décret dont une disposition spéciale ordonnera l'exécution immédiate... Aussitôt après la publication et l'affichage ci-dessus prescrits, les nouveaux droits seront applicables à titre provisoire. Le supplément de taxe provisoirement perçu et consigné à la douane ne sera définitivement acquis au Trésor public qu'après le vote de la loi. Si le projet du gouvernement était retiré ou rejeté par les Chambres ou adopté seulement en partie, la différence entre le droit perçu et celui qui serait légalement maintenu ou établi, devrait être remboursée aux déclarants. »

En réalité, le gouvernement a acquis le droit de percevoir un impôt dès l'instant où il aura déposé un projet de loi et pris un décret. L'impôt sera perçu jusqu'au vote de ce projet et, au cas de rejet, il sera restitué.

La loi du 6 mai 1916 a autorisé le gouvernement à prohiber l'entrée des marchandises étrangères ou à augmenter les droits de douane par décrets, à la seule condition que ces décrets fussent ensuite soumis à la ratification du Parlement.

Cette loi a été prorogée, après la signature de la paix, le 31 décembre 1920, jusqu'en 1922.

La loi de finances du 30 juin 1923 stipule : « Les dispositions de la loi du 3 avril 1918, de l'article 13 de la loi du

Digitized by Google

28 février 1921 et de la loi du 31 mars 1922, réglementant l'exportation des capitaux et l'importation des valeurs mobilières, sont maintenues en vigueur jusqu'au 31 décembre 1923.

« Un décret, pris sur la proposition du Ministre des Finances, pourra, antérieurement au 31 décembre 1923, suspendre l'application des dispositions de la loi du 3 avril 1918, de l'article 13 de la loi du 28 février 1921 et de la loi du 31 mars 1922. »

« Ainsi, Messieurs, a dit M. Poincaré, à la séance du Sénat du 14 mars 1924, vous maintenez, vous, législateurs, des lois extrêmement importantes, règlementant l'exportation des capitaux, et, en même temps, vous autorisez le ministre des Finances à en suspendre l'exécution par décret, sans même avoir à revenir devant vous. »

Poursuivant sa démonstration, il invoquait l'article 64 de la loi de finances du 25 juin 1920, aux termes duquel le Gouvernement est autorisé à effectuer, par décrets, le classement des marchandises, denrées, fournitures ou objets quelconques de luxe, ainsi que les modifications du classement opéré en vue du paiement de la taxe de 10 %.

« Ces décrets seront soumis à la ratification législative immédiatement, si les Chambres sont réunies, sinon, dès l'ouverture de leur prochaine session. Ils resteront applicables jusqu'à la mise en vigueur de la loi statuant sur leur ratification. »

L'orateur ajoutait : « Ici, il s'agit d'impôts et non plus d'économies. Le droit le plus inaliénable de la représentaton nationale est en jeu. Et, cependant, le pouvoir législatif a autorisé le pouvoir exécutif à déterminer lui-même les marchandises qui seront soumises aux impôts, de sorte que le Gouvernement a le droit d'assujettir à la taxe de luxe un particulier qui n'y était pas assujetti. Ce droit n'est donné que sauf ratification mais, en attendant le décret, il est exécutoire par provision. »

Le Président du Conseil paraissait oublier que les autorisation données au pouvoir exécutif doivent toujours se

Digitized by Google

renfermer dans le cadre des lois existantes et qu'il s'agit constamment d'objets limitativement déterminés.

§ III.

Certains partisans, et non des moindres, du projet gouvernemental ont soutenu qu'en présence de la gravité de la situation économique, les pouvoirs de l'Exécutif devaient recevoir la même extension juridique que durant les hostilités.

Cet argument est d'une importance de tout premier plan.

Pour l'apprécier en toute connaissance de cause, il est indispensable d'exposer en quoi a consisté cette extension.

Il découlera de cet exposé que certaines mesures supposaient nécessairement les hostilités, la conduite de la guerre et que d'autres étaient susceptibles d'être envisagées, tout à la fois, pendant les hostilités ou pendant des crises graves, par exemple une crise économique.

Cette distinction faite, il ne restera plus qu'à se demander si la situation économique de juillet 1926 était comparable à celle de 1914 et des années suivantes. Cette question sera résolue dans notre *Conclusion*.

Le Parlement français se réunit, en session extraordinaire, le mardi, 4 août 1914, et vota, le même jour, les dix-huit projets de loi qui lui étaient présentés et qui étaient relatifs aux objets suivants : crédits supplémentaires et extraordinaires à ouvrir par décrets pour les besoins de la défense nationale; augmentation de la faculté d'émission des Banques de France et de l'Algérie; établissement à titre provisoire du cours forcé de leurs billets; prorogation des échéances; état de siège; répression des indiscrétions de la presse en temps de guerre, etc...

Aussitôt après le vote de ces projets, la Chambre et le Sénat s'ajournèrent en laissant à leurs Présidents le soin de les convoquer s'il y avait lieu.

Le 12 décembre, le Parlement fut convoqué en session extraordinaire, pour le mardi 22, du même mois.

Digitized by Google

A la fin de la séance du 23, le Président de chaque assemblée lut un décret du même jour aux termes duquel cette session était et demeurait close.

Conformément à l'article premier de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur *l'organisation des pouvoirs publics*, les deux Chambres se sont réunies, le deuxième mardi de janvier 1915, c'est-à-dire le 12, et, depuis cette date, elles ont poursuivi le cours normal de leurs travaux.

Donc, depuis le 4 août 1914 jusqu'au 22 décembre suivant, le pouvoir exécutif a gouverné, dans les heures les plus tragiques de notre histoire, seul, sans le concours et le contrôle du pouvoir législatif. La France a vécu sous un gouvernement presque dictatorial, dont les pouvoirs avaient été singulièrement accrus par la législation sur l'état de siège.

Par deux textes formels, le Parlement a étendu, dans des matières déterminées, les pouvoirs juridiques du gouvernement :

— Aux termes de la loi du 5 août1914, l'article 5 de celle du 14 décembre 1879 a été complété ainsi qu'il suit :

« Toutefois, en cas de mobilisation et jusqu'à la cessation des hostilités, les crédits supplémentaires et extraordinaires nécessaires aux besoins de la défense nationale, même s'ils correspondent à des services autres que ceux visés au premier alinéa du présent article ou s'ils sont destinés à la création d'un service nouveau, pourront, en cas d'absence des Chambres, être ouverts provisoirement par des décrets rendus en Conseil d'Etat, aprs avoir été délibérés et approuvés en conseil des Ministres.

« Ces décrets indiqueront les voies et moyens qui seront affectés aux crédits demandés et autoriseront, s'il y a lieu, la création et la réalisation des ressources extraordinaires nécessaires.

« Ils devront être soumis à la sanction du pouvoir législatif, dans la quinzaine de la plus prochaine réunion des Chambres. »

Du 4 août 1914 au 22 décembre suivant, les crédits ou-

Digitized by Google

verts par décrets ont atteint le chiffffre de 6.441.683.001 fr.

Cette loi a été abrogée par celle du 30 novembre 1915.

— Une autre loi du 5 août 1914, relative à la prorogation des échéances des valeurs négociables, a décidé que, pendant la durée de la mobilisation et jusqu'à la cessation des hostilités, le Gouvernement serait autorisé à prendre, dans l'intérêt général, par décrets en Conseil des Ministres, toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution ou suspendre les effets des obligations commerciales ou civiles, pour suspendre toutes les prescriptions en matière civile, commerciale et administrative, tous délais impartis pour attaquer, signifier ou exécuter les décisions des tribunaux de l'ordre judiciaire ou administratif.

De ces deux lois qui établissent, en réalité, deux délégations, les seules intervenues, consenties par le pouvoir législatif au pouvoir exécutif, il faut rapprocher la législation sur l'état de siège, dont l'effet essentiel est de renverser le principe formulé par l'article 12 du titre IV de la Constitution de 1791, aux termes duquel l'autorité militaire est placée sous la dépendance de l'autorité civile.

Après avoir examiné l'extension régulière des pouvoirs de l'Exécutif, il convient de voir leur extension arbitraire et de considérer successivement : les décrets illégaux, les décrets en opposition avec une loi et enfin ceux relatifs à la suspension de l'exécution de certaines lois.

a) La mise sous séquestre des biens appartenant à des sujets allemands, autrichiens ou hongrois, a son fondement dans le décret du 27 septembre 1914 relatif à l'interdiction des relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Ce décret était contraire aux lois existantes, dont aucune, abstraction faite des articles 77 et suivants du Code pénal, ne présente un texte prohibant les opérations de commerce avec les sujets d'Etats ennemis et les personnes y résidant. Néanmoins, à la date du 5 janvier 1915, en vertu de ce simple décret, 6.188 séquestres avaient été ordonnés.

Digitized by Google

Les contraventions aux décrets du 7 janvier 1915 (vente en gros et au détail de l'absinthe; nouveaux débits de boissons) étaient punies de peines correctionnelles, dont l'une, au cas de vente d'absinthe, était particulièrement grave : la fermeture de l'établissement.

Chaque décret précisait qu'il devait être soumis à la ratification des Chambres dans la première quinzaine de leur prochaine réunion.

Œuvre exclusif du pouvoir excéutif, qui a, seulement, en principe, la charge d'assurer l'exécution des lois, ces décrets, alors surtout que le Gouvernement n'avait reçu aucune délégation formelle et spéciale du Pouvoir législatif, n'avaient pas force de loi. Et cela est si vrai que le Gouvernement a renoncé à la procédure de ratification et a déposé des projets de loi destinés à remplacer ces décrets dont l'illégalité avait été reconnue par la jurisprudence et notamment par la Cour de cassation.

Le décret du 9 septembre 1914 ordonne la convocation, devant les conseils de révision réunis pour examiner le contingent de la classe 1915, des hommes réformés ou exemptés des classes antérieures, appartenant par leur âge à une classe encore soumise aux obligations militaires, à l'exception de ceux qui auraient contracté un engagement pendant la durée de la guerre. En ne considérant plus l'exemption comme définitive, le gouvernement a pris une mesure en opposition formelle avec une loi existante.

b) Le Pouvoir exécutif a méconnu, systématiquement, dans plusieurs espèces déterminées, les prescriptions légales.

Ainsi, abstraction faite des irrégularités commises à l'égard de certains fonctionnaires qui ont été révoqués, le Gouvernement a pris sur lui de retarder toutes les élections, même celles qu'il était obligé de faire à une date déterminée, et cela en attendant le vote d'une loi. — Lorsque l'état de de siège est déclaré, les Chambres se réunissent, de plein droit, deux jours après; elles doivent rester en session pen-

Digitized by Google

dant toute la durée de l'état de siège. Or, le Gouvernement a prononcé des clôtures de sessions qu'il n'avait pas le droit de prononcer. Personne n'a protesté, pas même le Parlement. Il est arrivé, fort heureusement, que la violation de la loi a entraîné des conséquences dont le pays n'a pu que profiter, telles que l'émission de bons du Trésor au-delà de la limite fixée par la loi.

c) Dans plusieurs cas, le Pouvoir exécutif a décidé de suspendre l'exécution de telle ou telle loi en vigueur. Ainsi, a été suspendue l'exécution des décrets relatifs à la suppression d'un certain nombre d'établissements congréganistes de femmes. — La garantie édictée par l'article 13 de la loi du 19 mai 1834 en faveur des officiers proposés pour la réforme, par mesure de discipline, a été supprimée par le décret du 9 septembre 1914. De même, le décret du 15 août 1914 a suspendu, pendant la durée de la guerre, l'application des dispositions de l'article 65 de la loi de finances du 22 avril 1905 en ce qui concerne les armées de terre et de mer. Un décret postérieur, qui porte la date du 10 septembre suivant, a étendu cette suspension à tous les fonctionnaires civils. — Enfin, le Pouvoir exécutif est allé encore plus loin et, par un simple décret (14 septembre 1914), il a modifié la composition et le fonctionnement des conseils de guerre et supprimé ainsi des garanties établies par la loi en vue de mieux organiser la répression pénale.

Il est juste de reconnaître que l'opinion publique n'a jamais élevé la moindre objection contre ces diverses mesures, qui avaient pour objet de mieux coordonner les forces de la Nation pour les opposer à l'agression allemande et qui, dans certains cas, ont imposé aux citoyens, en dehors et même à l'encontre de la loi, des obligations particulièrement lourdes. Le Gouvernement l'a si bien reconnu que, par la loi du 30 mars 1915, il a fait ratifier trente-quatre décrets comportant diverses mesures d'organisation militaire.

Dès le jour où il augmenta ses attributions dans les con-

Digitized by Google

ditions qui viennent d'être exposées, le Gouvernement renforça, sous ses ordres, la discipline des citoyens et des fonctionnaires.

Aussitôt que l'état de siège fut proclamé, la plupart des libertés des citoyens passèrent entre les mains de l'autorité militaire et, par conséquent, du Gouvernement. La pratique ne tarda pas à déformer la loi du 9 août 1849, et il faut reconnaître, en toute justice, que, depuis août 1914, les principes essentiellement juridiques de l'état de siège ont été systématiquement méconnus et remplacés par cet autre qui peut être ainsi formulé : sont légitimes toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre public ou les besoins de la défense nationale.

Si nous rappelons que la propriété privée était entièrement mise à la disposition du Gouvernement en vertu de la loi sur les réquisitions, que les libertés de la parole, de la presse et de réunion ne pouvaient s'exercer que sous le contrôle étroit du pouvoir exécutif, il est permis de se demander ce que signifie l'article 11 de la loi précitée du 9 août 1849, qui stipule que, nonobstant l'état de siège, les citoyens continuent à exercer tous ceux des droits garantis par la Constitution, dont la jouissance n'est pas suspendue. En réalité, quels sont les droits qui sont restés hors des atteintes du Gouvernement?

A la fin de 1917, le Parlement fut amené à revenir sur la thèse que M. Briand avait proposée en décembre 1916 et à augmenter les attributions du Chef de l'Etat qui reçut les pouvoirs nécessaires à l'effet de règlementer des matières d'ordre législatif.

Au début de la guerre, le ravitaillement national était à créer. Les ministres ont fait beaucoup de règlements, proposé des quantités de décrets. A la fin de 1917, le nombre des documents législatifs ou règlementaires, intervenus depuis le début des hostilités, s'élevait à 380 environ.

Or, il a été jugé que certains de ces décrets étaient dépourvus de sanctions judiciaire, qu'ils ne comportaient

Digitized by Google

même pas l'application de l'article 471, § 15 du Code pénal, qui ne sanctionne, en effet, que les règlements de police. Les tribunaux n'ont donc pas hésité à relaxer et la Cour de cassation à confirmé leurs décisions, par un arrêt de la Chambre criminelle en date du 8 décembre 1917. Sa jurisprudence se résume ainsi : le pouvoir exécutif n'a pas le droit, par décret, de modifier une disposition législative, ni d'édicter des sanctions pénales sans une délégation générale ou spéciale de la loi. A défaut de cette délégation, un décret ne saurait servir valablement de base à une poursuite.

C'est dans ces conditions que la légalité de nombreux décrets a été contestée. Il s'agissait, dans tous ces cas, de restrictions profondes à la liberté du commerce et de l'industrie, et, seul, le Parlement était compétent. Du reste, en 1916, tel était bien l'avis du ministère Briand qui avait proposé le vote d'une loi aux termes de laquelle, ainsi que nous l'avons déjà vu, le Gouvernement aurait été autorisé à prendre par décret « toutes les mesures en ce qui concerne la vente, la répartition et la consommation des denrées et produits... »

Cette situation ne pouvait pas durer indéfiniment et le Gouvernement dut choisir entre ces deux systèmes : ou faire voter une loi règlementant tout le ravitaillement, fixant des pénalités et renvoyant, pour les détails d'exécution, à des décrets, — ou demander l'octroi de certains pouvoirs, pendant un temps déterminé, avec un ensemble de pénalités. Ce dernier système eut ses préférences ainsi que celles du Parlement qui, détail à noter, est allé plus loin que le Gouvernement, puisqu'il a, par l'article 3 de la loi du 10 février 1918, étendu les pouvoirs du Président dans une mesure qui n'avait pas été prévue par le projet de loi.

A la Chambre des Députés, le 28 décembre 1917, M. Léon Bérard, rapporteur de la Commission de la législation civile et criminelle, justifia, dans des termes très brefs, l'impérieuse nécessité d'une nouvelle loi : « L'expérience a révélé que toutes nos règlementations, en matière de ravitaille-

Digitized by Google

ment, risquaient, si le Parlement n'y venait mettre bon ordre, de demeurer pratiquement inefficaces et illusoires. Voilà le fait très simple et incontestable qui est à l'origine de ce projet de loi; vous ne pouvez pas en méconnaître toute la gravité. »

M. le rapporteur s'élevait, à très juste titre, contre la thèse de ceux qui prétendaient que le projet en discussion allait permettre au Gouvernement de prendre des décrets-lois. « ... Je ne connais, quant à moi, qu'une catégorie de décrets-lois, ceux qui ont été pris, en France, par des pouvoirs exécutifs qui, par un coup d'Etat ou à la suite d'une révolution, avaient usurpé ou assumé le Pouvoir législatif. Il n'y en a pas d'autres. C'est par une extension du sens de ce terme qu'on a pu parler, à propos d'autres projets, de décrets-lois. En ce dernier sens, j'admettrais qu'il pût y avoir également des décrets-lois, si le Pouvoir exécutif se faisait consentir par le Parlement une délégation illimitée ou tout à fait imprécise, et d'ailleurs, constitutionnellement impossible, du pouvoir législatif ».

En somme, il s'agissait non pas de consentir au Pouvoir exécutif une délégation illimitée mais de délimiter les objets où, par la force des choses, il sera contraint de prendre des règlements. « C'est ici matière d'administration et non pas de législation. »

Afin d'assurer le contrôle du Parlement, la Chambre vota un amendement de M. Ernest Lafont, prescrivant que les décrets seraient soumis, dans le mois, à la ratification des Chambres. Pendant cette période d'attente, ils devaient donc être exécutoires sous condition résolutoire. Le refus de ratification constituerait leur abrogation.

L'ensemble de ce projet fut voté par la Chambre des Députés, après une courte discussion, à la séance précitée du 28 décembre 1917. Le Sénat, à son tour, l'examina, et le vota le 8 février suivant.

A ceux qui seraient tentés de trouver, dans ce projet, une innovation sans précédent dans la législation française, le rapporteur, au Sénat, M. Maurice Colin, a rappelé que le

Digitized by Google

Gouvernement, par décret, peut bouleverser toute la législation des douanes, modifier les tarifs, suspendre l'application des droits de sortie ou autres, à la seule condition de demander, dès la prochaine session des Chambres, la ratification des mesures par lui prises. « Ici, il en est de même et pour les mêmes raisons : raison de rapidité, à laquelle ne répond pas la complication nécessaire de l'appareil législatif; exécution immédiate, car, sous peine de manquer leur effet, les mesures dont il s'agit doivent pouvoir être prises et exécutées en même temps qu'elles son annoncées. »

Aux termes de cette loi promulguée, le surlendemain, les pouvoirs conférés au Président de la République sont considérables : désormais, il aura la faculté, dans la mesure où il le jugera utile pour les besoins de la défense nationale, de porter atteinte à un certain nombre de nos libertés : liberté du commerce, des professions, des prix, inviolabilité du domicile, droit de propriété. Plus encore : il a le droit de prendre des mesures dérogeant à certaines lois ou contredisant certaines de leurs dispositions.

Il est bon cependant de ne pas perdre de vue les caractères spéciaux de ces pouvoirs :

1° La loi du 10 février n'est applicable que pendant la durée de la guerre et les six mois qui suivront la fin des hostilités.

D'après son article 5, à dater de sa promulgation, seront punies des peines prévues aux articles 2, 3, 4 et 7 les infractions commises aux décrets ci-après :

Décret du 30 novembre 1917, relatif à la consommation du pain, à la réquisition des céréales et à la fabrication de la farine;

Article 10 du décret du 31 juillet 1917, relatif au régime des céréales;

Décret du 3 juillet 1917, portant taxation de la vente en gros du sucre;

Décret du 4 décembre 1917, relatif à la consommation de l'essence de pétrole, et dispositions non abrogées des dé-

Digitized by Google

crets des 16 avril et 23 août 1917 relatifs au même obje

A la séance du 28 décembre, le rapporteur, M. Léon Bérard, a très bien précisé la portée de cette disposition : « Il ne s'agit pas, bien entendu, dit-il, de faire une loi rétroactive... Il s'agit, pour couper court à des controverses judiciaires possibles, d'assurer, pour l'avenir, par les sanctions que vous allez édicter, l'exécution de décrets antérieurement rendus, mais actuellement inefficaces... » ;

2° Les termes limitatifs de la Loi établissent à l'évidence que le législateur n'a point entendu conférer au Pouvoir exécutif une sorte de blanc-seing qui aurait permis un retour au système des décrets-lois.

« ... Je répugne, de toute l'énergie de ma conviction politique la plus irréductible, à la conception du décret-loi, a dit M. Léon Bérard. Mais je soutiens que le projet que nous vous apportons est précisément contraire à l'idée même du décret-loi, puisque, dans ce texte, nous énumérons les objets sur lesquels pourra s'exercer le pouvoir règlementaire. »

Au Sénat, à la séance du 8 février 1918, le rapporteur, M. Maurice Colin, soutint la même thèse : « ... Vous voyez que, grâce aux différentes limitations que je viens de vous indiquer, la délégation consentie par le Pouvoir législatif au Gouvernement n'est pas, en vérité, une abdication. »

Lorsque le ministre du Ravitaillement, M. Boret, s'expliqua devant la Chambre des Députés, le 28 décembre 1917, sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement appliquerait la nouvelle loi, il rassura l'opinion publique : « Je ne prendrai pas ces mesures sans une nécessité absolue, sans être guidé par le souci de l'intérêt général, et je ne les prendrai qu'après y avoir réfléchi;

3° Aux termes de l'article 1, § 3, « les décrets rendus par application du présent article seront soumis à ratification des Chambres dans le mois qui suivra leur promulgation. »

L'obligation imposée au Chef de l'Etat et qui rappelle celle exigée en matière de douanes, a pour but de limiter, — tout au moins en apparence — sa liberté d'action et

Digitized by Google

d'organiser un contrôle permanent du Pouvoir législatif sur l'Exécutif.

Pour répondre aux exigences de l'article 1er *in fine*, il suffit que les décrets aient été soumis à la ratification du Parlement avant l'expiration du délai de rigueur sans qu'il y ait lieu de se préoccuper de la date de la décision des Chambres. La ratification du Parlement n'a d'effet que pour l'avenir. Pour le passé, le décret reste intangible avec les mesures d'exécution qui l'ont suivi, les condamnations qu'il a motivées.

Dans ces conditions, il n'est pas douteux que l'obligation imposée au Président de la République ne constituait pas, en réalité, un contrôle sérieux, alors surtout que les décrets dont il s'agissait étaient appelés à être modifiés ou abrogés souvent avant la fin du premier mois de leur application. Cela est si vrai que le Gouvernement en est venu à considérer la ratification comme une simple formalité et que, de son côté, le Parlement ne s'est presque nullement préoccupé de ratifier les nombreux projets qui lui ont été soumis (1).

Enfin, la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine, stipule que les mesures prévues dans son article 12 pourront, par décret, soumis dans le délai d'un mois à la ratification des Chambres, être rendues applicables aux vins, vins de liqueur et eaux-de-vie provenant de pays étrangers dans lesquels des mesures de protection équivalentes auront été prises.

---

(1) Voir Louis ROLLAND. Chronique administrative : Le Pouvoir réglementaire du Président de la République en temps de guerre et la loi du 10 février 1918, *apud Revue du Droit public*, t. XXXV, n° 4, octobre-novembre-décembre 1918, pp. 542-580.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Les décrets de 1926.

Le 15 juin 1926, en présence de l'ascension des changes et de ses divergences de vues avec la Banque de France au sujet de l'utilisation de la masse Morgan, M. Raoul Péret, ministre des finances, crut devoir donner sa démission. Cette démission entraîna, dans la journée même, celle du cabinet Briand.

Après des négociations particulièrement laborieuses, M. Briand, le 23 juin, constitua son dixième ministère dans lequel M. Joseph Caillaux avait le portefeuille des Finances et la Vice-présidence du Conseil.

Peu de temps après, le Comité des Experts, nommé par M. Péret, publia son rapport dont les conclusions, caractérisées par autant de sagesse que d'ingéniosité, posaient le principe des mesures à prendre pour assurer la restauration monétaire de la France. M. Caillaux ne désapprouvait nullement ces conclusions qui reposaient sur la ratification des accords de Washington et le rétablissement de la confiance à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur.

A la séance, désormais historique, du 6 juillet, il exposa, devant la Chambre des Députés, le plan financier du Gouvernement.

Après avoir démontré la nécessité d'un travail de rajustement, productif, à entreprendre hors du Parlement, en collaboration avec les agents chargés d'asseoir et de percevoir l'impôt, il annonça que le Gouvernement avait l'intention de demander au Parlement « délégation » pour opérer ce travail.

« ... Il demandera également délégation pour remettre au point certains tarifs excessifs de l'impôt général sur le revenu. Ces diminutions seront compensés par une augmentation des impôts cédulaires.

Digitized by Google

« Il vous demandera encore délégation — je précise, il faut qu'il n'y ait aucune ambiguïté dans le débat — pour abaisser les plafonds parfois ridicules en matière de taxes sur les successions. Nous ne renonçons pas cependant à demander, ultérieurement, pour un effort d'amortissement, à l'ensemble des successions, une contribution plus importante...

« Les ressources dont le Trésor a besoin, il les obtiendra d'un rendement meilleur des contributions directes et des droits d'enregistrement, mais aussi d'un aménagement des contributions indirectes qui peuvent seules donner les recettes immédiates. »

Pour justifier cette demande, M. Caillaux a invoqué une double raison, l'une tirée de la nature même des réformes à opérer, l'autre du mécanisme imparfait, défectueux, du régime parlementaire.

« Notre programme est un programme d'action, d'énergie continue, qui ne peut s'exécuter que si les mesures indispensables sont prises avec une rapidité que ne comporte pas le mécanisme parlementaire.

« Comment peut-on songer à règler, dans la procédure habituelle, avec la surchage des amendements de toute nature, des questions aussi complexes que celles des rajustements de la fiscalité? L'impôt sur le chiffre des affaires? Vous avez vu où on avait abouti.

« Comment peut-on imaginer qu'une stabilisation monétaire et toutes les mesures qu'elle implique, une stabilisatinon qui doit être entourée du plus grand mystère pour ne pas donner prise à la spéculation internationale, puisse être faite par la loi?... »

Et, pour rassurer la Chambre, le ministre des Finances invoqua l'exemple des pays étrangers qui, à l'effet de remédier à des crises redoutables comme celle que traversait la France, ont eu recours à un procédé identique : l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne. « ... Quel que soit le système que vous adoptiez, vous serez conduits à des procédures de salut public. Ne sont-elles donc pas dans la tradition républicaine ? »

Digitized by Google

Le Président du Conseil soutint énergiquement cette thèse : il sollicita un vote de confiance et demanda à ses collègues de mesurer les écrasantes responsabilités qui pourraient leur incomber devant le pays et devant l'histoire s'ils le lui refusaient.

Ce discours produisit une impression d'autant plus profonde qu'il donnait, avec une grande franchise, l'état de la trésorerie, l'inventaire des charges qui pesaient sur le pays.

La « délégation » demandée était destinée à remplacer les pleins pouvoirs. Son étendue restait à déterminer.

A la séance du 7, après avoir examiné et désapprouvé le projet fiscal du Gouvernement, M. Léon Blum aborda la question de la « délégation » de pouvoirs. « ... Cela, en ce qui nous concerne, jamais!... Vous avez, hier, Monsieur le Ministre des finances, jeté le gant dans l'arène. Nous sommes disposé à le relever. »

S'il s'agissait de simples remaniements administratifs, de la disparition de certaines « chinoiseries » administratives, du pouvoir de mettre au niveau des indices un certain nombre de taxes, M. Blum ne formulerait aucune critique car, à l'imitation de bien d'autres, il pense que, dans certaines circonstances, la procédure parlementaire devrait avoir un rythme plus rapide, mais « de là à abdiquer, il y a loin. On vous demande de faire quelque chose que vous n'avez pas le droit de faire... une violation de la souveraineté nationale que vous n'avez absolument pas le droit de déléguer.

« Nous ne consentirons pas à cela. Toutes les simplifications que vous voudrez, oui, L'abandon à l'Exécutif, en matière administrative, de certaines attributions, soit. Mais la mission de consentir l'impôt, d'en fixer le taux, d'autoriser les engagements de l'Etat, vous n'avez pas le droit de vous en dessaisir. »

C'était la condamnation énergique des « pleins pouvoirs » et de la « délégation ».

A la séance du 8, M. Caillaux répondit à ce discours qui

Digitized by Google

avait frappé tous les esprits. Il s'attacha à préciser quel devrait être le rôle du Gouvernement, sa tâche dans la mise au point des impôts. « ... Oh! dit-il, il ne s'agit nullement de bouleverser la fiscalité ou de jeter bas certaines lois : il s'agit, tout simplement, de nous donner les moyens de travailler... »

Le 9, MM. André Tardieu, Malvy et Louis Marin se prononcèrent contre la « délégation » que M. Caillaux défendit, une dernière fois, tout en promettant au Parlement de lui demander sa collaboration « dans toute la mesure possible ».

La priorité en faveur de l'ordre du jour socialiste fut repoussée par 324 voix contre 203 et la confiance votée par 269 voix contre 247, sur 516 votants.

Le pays tout entier attendit dans l'angoisse la plus grande le projet financier qui devait être la conséquence rapide de ce grand débat et la détermination de la délégation demandée aux Chambres. S'agissait-il ou non d'un blanc-seing total accordé au ministre des finances ? Quels seraient les pouvoirs de contrôle du Parlement ?

Sur ces entrefaites, à la séance du 15, la Chambre des Députés a adopté, sous la forme de proposition de résolution présentée par M. Joseph Barthélémy, une série de dispositions des plus heureuses tendant à établir un statut de la séance publique, destiné à rendre le travail parlementaire plus fécond. Le temps de parole est limité pour les présidents et les rapporteurs de commissions, pour les auteurs d'amendement, de propositions et d'interpellations. D'un autre côté, le nombre des séances publiques est réduit.

Ainsi, une discipline est introduite dans les discussions et les obstructions sont rendues plus difficiles.

Le 16, M. Caillaux soumit à la Commission des finances de la Chambre le projet de loi tendant à instituer des mesures destinées à assurer le redressement financier et la stabilisation de la monnaie.

« Le présent projet de loi, est-il dit dans l'*Exposé des Motifs*, a pour but de donner au Gouvernement le moyen

Digitized by Google

d'appliquer les recommandations des experts dans des conditions d'urgence et de vigueur exceptionnelles... Le Gouvernement ne cède qu'à l'impérieuse nécessité d'aller vite et à celle, plus essentielle encore, de poursuivre un plan qui ne comporte, à ses yeux, aucune division.

« Le Gouvernement n'entend cependant rien dissimuler aux Chambres de ses intentions et c'est pourquoi il tient à énumérer et à préciser, ci-après, dans leurs détails, les mesures pour l'exécution immédiate desquelles il sollicite l'agrément des représentants de la nation.

« Toutes les mesures fiscales qui seront prises et qui ne comporteront, d'ailleurs, ni impôt nouveau, ni modifications organiques, seront soumises à la ratification législative... »

Le projet de loi ne comprenait que deux articles :

ARTICLE PREMIER. — Le Gouvernement est autorisé jusqu'au 30 novembre 1926, à prendre, par décrets délibérés en Conseil des ministres, toutes les mesures propres à réaliser le redressement financier et la stabilisation de la monnaie.

ART. 2. — Ceux de ces décrets qui comportent des dispositions fiscales seront soumis à la ratification législative à l'ouverture de la session ordinaire de 1927, les mesures qu'ils auront prescrites restant définitivement acquises. »

Le projet est basé sur une modification capitale des institutions parlementaires, sur la délégation au Pouvoir exécutif de certaines attributions essentielles du Pouvoir législatif. Bien moins étendus étaient, en 1924, les pleins pouvoirs demandés par M. Poincaré, alors Président du Conseil, qui voulait, simplement, réaliser « sur les dépenses de l'Etat des réductions dont le total ne devait pas être inférieur à un milliard de francs. » La livre sterling, à ce moment, était à 83 francs environ.

Sans doute, ce nouveau projet était conçu en termes vagues, imprécis, obscurs et, dans tous les cas tels, que le gouvernement avait l'impérieux devoir de s'expliquer avec la plus grande franchise, de calmer tous ceux qui pouvaient

Digitized by Google

croire nos institutions parlementaires en péril, de prendre des engagements formels susceptibles de mettre en jeu, le cas échéant, toute sa responsabilité; mais, vu l'extrême gravité de l'heure, il était nécessaire d'agir immédiatement.

La question à résoudre était, en apparence, des plus simples : à quels projets s'appliqueraient les pleins pouvoirs sollicités?

La semaine précédente, le silence gardé, sur ce point, par le Gouvernement, avait créé, à la Chambre des Députés, un certain malaise qui avait donné au vote de confiance une majorité de 22 voix seulement. Maintenant, les évènements vont se précipiter.

La commission des finances de la Chambre fut saisie du projet, le 17, le lendemain même de son dépôt. Elle l'a examiné séance tenante. Après avoir entendu deux fois le ministre des finances, elle a voté, par 8 voix contre 0, cet amendement qui, en réalité, consacrait un refus d'approuver l'ensemble :

« Le Gouvernement est autorisé, jusqu'au 30 novembre 1926, par des décrets délibérés et approuvés en Conseil des ministres, à réaliser les réformes financières et la stabilisation monétaire, en conformité des dispositions énumérées dans l'annexe ci-jointe. »

Tandis que le projet de loi vise *toutes les mesures* propres à réaliser le redressement financier. l'amendement ne parle que des *réformes financières,* limitées dans son annexe dans laquelle était supprimée la partie du Projet de loi relative aux *Mesures d'ordre économique.*

A la séance du 18 juillet, la Chambre des Députés aborda l'examen de la question des voies et moyens auxquels le Gouvernement pourrait avoir recours pour assurer le redressement financier.

Dès le début de la discussion, M. Léo Bouyssou, vice-président, prit place au fauteuil présidentiel, tandis que M. Edouard Herriot allait prendre place sur les bancs de la gauche. Ce fait ne laissa pas de causer une très vive émotion.

Digitized by Google

Dès que M. de Chappedelaine, rapporteur général de la commission des finances, eut terminé son rapport, le président annonça que, conformément à l'article 19 du *Règlement*, M. Herriot posait la question préalable.

Tandis que l'assemblée était en proie à la plus grande anxiété, M. Edouard Herriot monta à la tribune et combattit, avec la dernière énergie, le projet du Gouvernement à cause du trouble profond qu'il avait apporté dans beaucoup de consciences républicaines.

« ... C'est comme président de la Chambre, que je viens, dans des termes qui n'auront certes rien d'agressif, adresser à M. le Président du Conseil la plus pressante et, je voudrais l'espérer, la plus efficace adjuration, pour que le Parlement, dont j'ai l'honneur de présider l'une des Chambres, ne soit pas dessaisi de droits et de devoirs que je considère comme essentiels...

« Les décrets-lois, nous ne les avons pas admis, et, cependant, si la situation était moins grave qu'aujourd'hui, assurément ces textes étaient infiniment plus bénins que ceux sur lesquels j'appelle aujourd'hui l'attention de M. le Président du Conseil.

« Ils autorisaient le Gouvernement à faire des économies.

« Mais, cette fois..., où il est question d'un remaniement de l'impôt, comment, sans élever la voix, ne pas rappeler cependant certains principes qui sont à la base de la Constitution et des lois de la République Française ? »

M. Herriot expose ensuite la vieille théorie de l'inaliénabilité de la souveraineté : le Parlement n'est pas le souverain. Le souverain, c'est le pays. Les députés sont les délégués mandatés du souverain, des délégués qui sont incapables de subdéléguer qui que ce soit.

Sans doute, l'heure est tragique. « ... Il y a, en ce moment, dans le Parlement, des hommes qui sont tenaillés par l'angoisse, qui sentent profondément l'intérêt qu'il y a de prendre des mesures rapides et énergiques, dans l'intérêt du pays, mais qui, comme vous-même, profondément républicains, sentent rôder autour d'eux des bruits de dicta-

Digitized by Google

ture, qui voient le Parlement menacé... » De là le devoir de concilier les exigences des circonstances avec les principes de la Constitution et du régime, d'avoir confiance dans le Parlement parce qu'en France, c'est en prenant fortement position sur les assemblées qu'on a dominé les plus grandes crises. « ... Quoi qu'on dise ou qu'on fasse, je vous dis ceci, Messieurs du Gouvernement : collaborez avec le Parlement, ne le supprimez pas. »

L'assemblée attendit dans un silence émouvant la réponse du Président du Conseil.

Non sans laisser percer un certain découragement, M. Briand ne cacha point qu'il y avait entre le Président de la Chambre et le Président du Conseil une rencontre sur une question de principe qui, dans le moment présent, était une rencontre tragique.

« ... Le vrai républicain, c'est celui qui, attaché à ses principes, sait aux heures exceptionnelles où le salut de la patrie l'appelle, concilier les deux préoccupations... Si j'avais eu la conviction que, dans l'heure difficile que nous traversons, il était possible de faire jouer le mécanisme normal du Parlement, j'aurais accepté la suggestion de la commission. Mais le principal, l'essentiel pour le Gouvernement, c'est de ne pas être impuissant dans les moments où il faut agir vite. Et, s'il apparaissait au pays que cette possibilité n'existe pas, ce serait le coup le plus terrible, peut-être mortel, qui serait porté à l'institution parlementaire. »

M. Briand exposa que, si l'on développait les articles de lois, les textes annexes du projet gouvernemental, ainsi que le réclamait la Commission, on aurait sur chaque paragraphe des articles très nombreux qui seraient soumis à la discussion et sur chacun de ces articles, cinq, dix amendements accompagnés d'interminables discours. Tels seraient les dangers d'une discussion. Or, « dans quarante-huit heures, il faut que ce pays soit en face de buts précis; il faut qu'il y ait un gouvernement capable d'agir . Le pays ne peut pas être sauvé sans cela. »

Digitized by Google

En somme, une question de procédure dominait tout ce débat : ou la procédure parlementaire ordinaire, avec ses interminables longueurs — ou la délégation de certains pouvoirs à l'Exécutif pour lui permettre d'agir avec la plus grande rapidité, parfois d'heure à heure.

Aux yeux du Président du Conseil, aucune hésitation n'est possible. « Nous pensons, dit-il en terminant, que, seule, la procédure que nous proposons permet d'entreprendre et de réaliser l'œuvre de salut public. Nous avons la conviction, nous, républicains, qu'en nous permettant d'agir, non seulement vous ne nuirez pas à l'institution républicaine, mais que vous la renforcerez aux yeux du pays. »

Le passage à la discussion des articles fut mis aux voix par scrutin public. Le vote eut lieu au milieu de la plus vive animation. Par 288 voix contre 248, le passage à la discussion des articles ne fut pas ordonné. Le Président du Conseil se leva aussitôt et, suivi de M. Caillaux, ministre des Finances, quitta la salle des séances.

Le cabinet Briand-Caillaux a été renversé parce que la Chambre a vu dans la demande de pouvoirs exceptionnels formulée par M. Caillaux, avec l'approbation de tous ses collègues, un essai d'instauration de dictature. Elle a pensé qu'en approuvant ce projet, elle se serait suicidée. En le rejetant, elle a cru écarter la dictature, maintenir la souveraineté du Parlement et, par voie de conséquence, celle du peuple.

La surprise et l'inquiétude du pays furent immenses. Le cours des changes traduisit immédiatement l'anxiété générale. Nombreux furent ceux qui eurent l'impression que le public allait s'immiscer spontanément dans les affaires publiques.

Le lendemain, 19 juillet, un ministère Herriot fut constitué avec M. de Monzie aux finances. Le 20, la livre anglaise monta à 240 francs. Immédiatement, sous la présidence de M. Morinaud, un groupe de députés décida la création d'un inter-groupe de salut public qui, dès l'instant de sa formation, adopta, à l'unanimité, le manifeste suivant :

Digitized by Google

« Profondément émus par la baisse constante et rapide du franc qui présente pour le pays tout entier les plus graves périls, des députés, appartenant à presque tous les groupes de la Chambre, décident de se réunir dans un intergroupe dit de salut public. »

Le cabinet, qui devait se présenter, le 22, devant les Chambres, affronta la tribune dès le 21, en raison de l'état de la Trésorerie et aussi de la nervosité de l'opinion publique en face du drame monétaire.

La déclaration ministérielle, très brève, résuma les préoccupations du Gouvernement sur le problème financier.

« Jamais la situation n'a été plus nette ni la décision plus urgente. Des difficultés immenses se présentent, certaines même à échéance immédiate, sur lesquelles vous devrez être informés et statuer sans tarder.

« Nous estimons qu'il faut faire face à ces difficultés, même aux plus pressantes, avec le concours du Parlement... »

Le ministère Herriot fut renversé, le jour même, par 290 voix contre 237.

La situation était des plus graves, l'état de nos finances presque désespéré, et ce, à un point tel, que la question se posait de savoir si les guichets du Trésor ne seraient pas fermés le lendemain. La population parisienne commençait à manifester une nervosité inquiétante.

Les Chambres, en une séance de nuit, autorisèrent l'utilisation du fonds Morgan par le vote d'un projet qui permettait à l'Etat de rétrocéder à la Banque de France les devises détenues par le Trésor et qui relevait le plafond d'émission d'une somme égale au produit des cessions.

Le 23 juillet, M. Poincaré forma un ministère d'union nationale qui comprenait six anciens présidents du Conseil et qui devait jouer, au point de vue historique, un rôle de première importance en assurant, dans des conditions merveilleuses et inespérées, le redressement financier de la France.

Le nouveau cabinet se présenta devant les Chambres, le

Digitized by Google

27 juillet. La question de confiance fut votée par 358 voix contre 131 et 64 abstentions.

Le lendemain, le Parlement fut saisi du projet financier du Gouvernement qui portait ouverture de crédits supplémentaires au titre du budget général de l'exercice 1926 et création de nouvelles ressources fiscales pour la couverture de ces dépenses et la dotation d'une caisse d'amortissement.

L'article 1er du projet est consacré à la réalisation d'économies.

« Le Gouvernement, est-il dit dans l'*Exposé des Motifs*, a inscrit, en tête de son programme financier, la réalisation de toutes les économies compatibles avec la bonne marche des services publics. Dans un budget déjà comprimé, des économies sérieuses ne peuvent être recherchées que dans une réorganisation profonde de nos administrations, impliquant des suppressions, des transformations ou des fusions d'emplois, d'établissements ou de services, soit à l'intérieur de chaque ministère, soit entre ministères différents. Certains textes législatifs pourraient retarder la réalisation rapide des réformes qui apparaissent aujourd'hui nécessaires, soit en raison d'organisations qu'ils ont pu prescrire, soit par les formalités ou procédures qu'ils ont fixées, soit en raison des annulations ou transferts de crédits qu'impliquerait la mise en œuvre de ces remaniements... »

Pour procéder immédiatement à ces réformes, le Gouvernement demandait les « pouvoirs nécessaires ».

En déposant ce projet, il pria la Chambre des Députés d'appliquer à son examen la procédure d'extrême urgence qu'elle avait introduite, depuis quelques jours, dans son règlement intérieur et aussi une modification exceptionnelle à cette procédure, applicable seulement à ce projet, et relative à la suppression du droit d'amendement.

La Commission du Règlement adopta immédiatement cette proposition qui existait déjà dans le règlement du Sénat et son rapporteur, M. Joseph Barthélémy, s'exprima ainsi dans son rapport, non sans une certaine mélancolie :

Digitized by Google

« ... C'est la gravité seule des circonstances qui nous a contraint à vous proposer, avec résignation, mais avec fermeté, de consentir le sacrifice — car c'est un sacrifice — qui vous est demandé. »

La Commission des finances n'a pas discuté le fonds de l'aticle 1er concernant les décrets-lois; elle a fait seulement observer que, contrairement aux dispositions qui ont fait l'objet de l'article 1er de la loi du 22 mars 1924, la ratification législative n'est pas obligatoire.

Le 30 juillet, à mains levées, la Chambre vota la suppression du droit d'amendement dans l'examen et le vote des projets financiers. C'était là une sage limitation des abus en ce qui concernait un projet d'une urgence incontestable. N'était-il pas encore présent à tous les esprits que, sur le projet de décrets-lois et de double décime présenté, en janvier 1924, par M. Poincaré, un parti politique avait fait intervenir quarante orateurs. Ils avaient occupé du 28 janvier au 22 février, pendant toute la discussion, vingt et une séances et déposé trente-neuf amendements qui avaient déterminé autant de scrutins publics.

A la séance du 31 juillet, après un grand discours de M. Poincaré, le passage à la dicussion des articles fut voté par 304 voix contre 177.

Le 1er août, le nouveau texte de l'article 1er fut adopté après une très courte discussion. Il était ainsi libellé :

« Le Gouvernement est autorisé à procéder par décrets, jusqu'au 31 décembre 1926, à toutes suppressions ou fusions d'emplois, d'établissements ou de services. Lorsque ces mesures nécessiteront, soit des modifications à des organisations, formalités ou procédures fixées par la loi, soit des annulations ou transferts de crédits, elles devront être soumises à la ratification des Chambres dans un délai de trois mois. »

Le lendemain, 2 août, la Commission des finances du Sénat approuva, sans y apporter la moindre modification, les projets financiers déjà votés par la Chambre et, vingt-quatre heures après, persuadé, comme le Gouvernement,

Digitized by Google

que la patrie était en danger, le Sénat les approuva, à son tour, par 245 voix contre 8.

La loi fut promulguée, le 3 août, comme *portant ouverture de crédits supplémentaires au titre du budget général de l'exercice 1926 et création de nouvelles ressources fiscales pour la couverture de ces dépenses et la dotation d'une caisse d'amortissement.*

Par cette loi, le Parlement a consenti une délégation de pouvoirs moins étendue que celle du projet présenté par M. Caillaux qui déléguait en bloc au Gouvernement le pouvoir de prendre « toutes mesures propres à assurer le redressement des finances et de la monnaie nationale ».

(*A suivre*)

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1928 ET 1929

PRIX GAUSSAIL

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.*

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1928; ceux de l'ordre littéraire, en 1929.

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie (1).

PRIX OZENNE

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

(1) Ces termes excluent les œuvres traitant de questions politiques ou religieuses actuelles, celles où l'imagination domine : poèmes, romans, drames, etc..., et les travaux juridiques d'un caractère purement pratique.

Digitized by Google

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années.

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1928; ceux de l'ordre littéraire, en 1929.

PRIX D. CLOS

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien Président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1930.

PRIX MAURY

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

PRIX EDOUARD MAUREL

Conformément aux dispositions prises dans son testament par M. le Dr Edouard Maurel, professeur honoraire à la Faculté

Digitized by Google

de Médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie, celle-ci décerne tous les cinq ans un prix au meilleur travail qui lui est présenté, manuscrit ou imprimé, composé depuis le dernier concours, sur une question d'hygiène publique ou privée.

Ce prix, qui est de 1.000 francs, sera décerné en 1928.

Si aucun travail n'était jugé digne du prix à cette date, le prix réservé ne se confondrait pas avec le prix quinquennal suivant; le concours resterait ouvert les années suivantes, tant pour les travaux composés pendant les cinq années précédentes et non encore présentés que pour ceux qui auraient été ultérieurement composés.

PRIX ALFRED DUMERIL

Le prix fondé en mémoire d'Alfred Duméril, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres, ancien Président et Secrétaire perpétuel de l'Académie, est destiné à récompenser une œuvre sur un sujet d'histoire politique ou sociale antérieure à 1870.

Les travaux imprimés sont admis à concourir pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années.

Le montant du prix est de 600 francs. Il est décerné tous les trois ans et ne peut être partagé.

Il sera décerné en 1930.

MÉDAILLES

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement :

1° Aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes,* etc...) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux,* etc...), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits,* sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie

Digitized by Google

sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix et les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Ne pourra être admis aux Concours de l'Académie aucun ouvrage ayant déjà reçu une récompense d'une Société savante ou d'un Etablissement d'enseignement supérieur.

VII. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique au mois de décembre.

VIII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

IX. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1926-1927

Séance du 18 novembre 1926. — M. le Président GIRAN rappelle la perte, éprouvée pendant les vacances, de M. Henri Mérimée, correspondant.

Il signale les distinctions obtenues par divers Membres et engage ses Confrères à participer activement aux travaux de l'année académique qui s'ouvre.

Séance du 25 novembre 1926. — M. DOP, rapporteur général, donne lecture de son *Rapport sur les concours de 1926.* Ce rapport est approuvé.

Séance du 2 décembre 1926. — M. JUPPONT fait une communication sur : *La métaphysique naturelle : Préambule et première partie. Valeur des symbolismes grammaticaux.* (Imprimée p. 1.)

Séance du 9 décembre 1926. — M. THOUVEREZ communique l'*Eloge du Dr Victor Parant* (imprimé p. 85) et M. le Dr MARIE ses *Impressions sur un rapide voyage aux Etats-Unis et au Canada* (Imprimées p. 47.)

Séance publique du 12 décembre 1926. — M. GIRAN, président, lit une étude sur *La vie et l'œuvre de Gaston Planté.* (Imprimée p. 67.)

M. THOUVEREZ prononce l'*Eloge du Dr Victor Parant.* (Imprimé p. 85.)

M. DOP lit son *Rapport général sur les concours de 1926.*

Digitized by Google

Les récompenses suivantes sont distribuées :

PRIX GAUSSAIL

Prix de 665 francs. — **M. Germain Chalaud**, professeur au lycée de Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : ***Etude biologique et géobotanique des hépatiques de la région toulousaine (1924-1925-1926)***.

PRIX OZENNE

Prix de 200 francs. — **M. le Dr Jean Girou**, chirurgien oto-laryngologiste des Hôpitaux, à Carcassonne. — Ouvrage imprimé intitulé : ***Des applications du réflexe oculo-cardiaque en oto-rhino-laryngologie (Contribution à l'étude des réflexes vago-sympathiques)***.

Récompense de 100 francs. — **M. Georges Sens**, professeur au collège de Soissons. — Mémoire inédit intitulé : ***Etudes sur la biologie des mousses de la région de Toulouse.***

Rappel de Médaille de Vermeil. — **M. Norbert Casteret**, à Saint-Gaudens. — Mémoire inédit intitulé : ***Le grand ours des cavernes dans les Pyrénées.***

PRIX MAURY

Prix de 500 francs. — **M. le Dr Marcel Sendrail**, chef de Laboratoire à la Faculté de Médecine de Toulouse. — Ouvrage imprimé intitulé : ***La phase précancéreuse.***

MÉDAILLE

Médaille de Vermeil. — **Mlle Edith Duméril**, à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé: ***Les contes de Noël de Charles Dickens; étude littéraire.***

Séance du 16 décembre 1926. — M. SIGNOREL lit l'introduction et la première partie de son étude sur : ***La grève générale anglaise de mai 1926.***

Ouvrages offerts : *Une communauté rurale à la fin de l'ancien régime*, par M. DONAT. — *Une abbaye cistercienne de Comminges: Bonnefont. Etude archéologique des restes*, par MM. Edmond DUMÉRIL et Pierre LESPINASSE (ouvrage couronné par l'Académie). — *Rapport sur les services départementaux d'hygiène et de désinfection de la Haute-Garonne en 1925*, par M. le Dr BAYLAC. — *Souvenirs sur Mgr Strossmayer*, par M. le comte BEGOUEN.

Séance du 6 janvier 1927. — L'Académie apprend avec regret le décès de deux de ses membres : MM. ARNAUNÉ, associé honoraire, et ABADIE-DUTEMPS, associé ordinaire.

Elle entend une communication de M. CHALANDE sur : *Le quartier du Pla-Montardy*, suite de son *Histoire des rues de Toulouse*. (Imprimée p. 105.)

Digitized by Google

Séance du 13 janvier 1927. — M. LE PRÉSIDENT annonce avec émotion le décès de M. le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD, associé ordinaire. M. de Gélis qui représentait, avec M. de Santi, l'Académie, aux obsèques de ce regretté Confrère, à Avignonet, y a pris la parole au nom de notre Compagnie.

M. SIGNOREL lit la deuxième partie de sa communication sur : *La grève générale anglaise de mai 1926.*

Séance du 20 janvier 1927. — Communication est donnée d'une lettre de Me TRINIAC, notaire, annonçant un legs fait à l'Académie par M. ABADIE-DUTEMPS, associé ordinaire, récemment décédé.

M. SIGNOREL termine la lecture de son étude sur : *La grève générale anglaise de mai 1926.*

Séance du 27 janvier 1927. — M. BABOULET fait une communication intitulée : *Quelques considérations sur l'état présent et l'avenir des grandes distributions d'énergie électrique en France.*

Ouvrage reçu : *La quadrature du cercle,* par M. Pierre SCARPETTI, de Buenos-Aires.

Séance du 3 février 1927. — Des félicitations sont exprimées à M. BAILLAUD, associé honoraire, promu grand officier de la Légion d'honneur, et à M. GIRAN, président, nommé chevalier du même ordre.

M. DUMÉRIL, secrétaire perpétuel, fait une communication sur : *Stevenson dans les Cévennes.*

Séance du 10 février 1927. — M. VERSEPUY fait une communication sur : *L'épuisement des combustibles* (suite). (Imprimée p. 137.)

M. MONTANGERAND, astronome adjoint à l'Observatoire de Toulouse, est élu associé ordinaire dans la Classe des Sciences, Section des Sciences mathématiques et physiques, sous-section de mathématiques appliquées et d'astronomie.

Séance du 17 février 1927. — La communication d'un travail de M. DOP, prévue pour cette séance, est ajournée, sur la demande de l'auteur.

Séance du 24 février 1927. — M. DE SANTI fait une communication sur : *Les marquises d'Aussonne.* (Imprimée p. 157.)

Digitized by Google

M. NICOLAS, professeur à la Faculté des Sciences, Directeur de l'Institut agricole de Toulouse, est élu associé ordinaire dans la Classe des Sciences, Section de Chimie, Sciences naturelles et Médecine, sous-section de botanique.

Séance du 3 mars 1927. — M. DUMÉRIL, secrétaire perpétuel, fait une communication intitulée : *Quelques mots sur l'instruction gratuite intégrale.*

MM. PERREAU, professeur à la Faculté de Droit et REY, professeur au Lycée et chargé de conférences à la Faculté des Lettres, sont élus associés ordinaires dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Séance du 13 mars 1927. — M. SIGNOREL, trésorier perpétuel, présente son Rapport sur le Compte de 1926 et le Budget de 1927 qui sont approuvés par l'Académie.

M. LÉCRIVAIN fait une communication sur : *Les héliastes à Athènes.*

Séance du 17 mars 1927. — M. BUHL donne lecture de l'*Eloge de Dominique Saint-Blancat.* (Imprimé p. 177.)

M. CALMETTE fait une communication sur : *L'ascendance de Robert-le-Fort, à propos de travaux récents.*

M. Edmond DUMÉRIL, professeur au Lycée et à l'Institut d'enseignement supérieur des Lettres de Nantes, est élu correspondant de l'Académie dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Séance du 24 mars 1927. — M. LAMOTTE fait une communication sur : *Le laboratoire et l'usine* (*Une opinion anglaise*), et M. DUFOUR lit une étude sur: *L'analyse cristallo-chimique de Fédoroff.*

M. CHALANDE offre à l'Académie la collection du *Journal de Toulouse* contenant 300 articles de notre confrère sur le *Vieux Toulouse.*

Séance du 31 mars 1927. — La famille de M. Alfred DUMÉRIL, ancien président et secrétaire perpétuel de l'Académie, offre à celle-ci des titres représentant un capital nominal de 5.000 francs,

Digitized by Google

sur le revenu duquel elle demande qu'il soit prélevé un prix de 600 francs à décerner dans les conditions suivantes :

Prix Alfred Duméril. — « Le prix fondé en mémoire d'Alfred Duméril, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, ancien président et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, est destiné à récompenser une œuvre sur un sujet d'histoire politique ou sociale antérieure à 1870.

« Les travaux imprimés sont admis à concourir, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années.

« Le montant du prix est de 600 francs; il est décerné tous les trois ans et ne peut être partagé.

« Il sera décerné pour la première fois en 1930. »

L'Académie ratifie ce projet de règlement.

M. le Dr Bardier fait une communication sur : *La quinine et le cœur.*

M. Jacoubet en fait une autre intitulée : *A la recherche de la pensée nuancée de Rabelais.*

Séance du 7 avril 1927. — M. Dide fait une communication sur : *Les équivalents criminels de la sexualité* (imprimée p. 193), et M. de Gélis lit l'*Eloge de M. Saint-Raymond.* (Imprimé p. 185.)

Séance du 28 avril 1927. — M. Duméril remet, au nom de l'Académie, un jeton de vermeil à M. Giran, président, à l'occasion de sa nomination récente comme chevalier de la Légion d'honneur.

Il regrette que son incompétence ne lui permette pas de louer comme il conviendrait les titres scientifiques qui ont fait décerner cette distinction au professeur et au savant, titres que les voix plus autorisées de collègues et d'anciens élèves, saluant l'ami et le maître, ont rappelés récemment au cours d'une fête intime; il tient à insister davantage sur les qualités personnelles d'un président qui, par sa courtoisie, son tact et son constant dévouement, a su s'assurer la reconnaissance de la Compagnie comme la déférente et sympathique estime de tous ses confrères.

M. le Président remercie avec émotion M. le Secrétaire perpétuel et l'Académie.

L'Académie, après avoir entendu le Rapport de M. Signorel, trésorier perpétuel, et avoir considéré les conditions imposées

Digitized by Google

par le testateur, décide de ne pas accepter le legs à elle fait par M. ABADIE-DUTEMPS.

M. ANGLADE fait une communication intitulée : *Présentation d'une anthologie des Troubadours.*

Séance du 5 mai 1927. — M. le Dr ABELOUS fait une communication intitulée : *Quelques considérations sur la présence et le rôle du formol dans l'organisme animal.*

M. PASQUIER fait une communication sur : *Les coutumes communales du Couserans.*

M. DONAT, professeur au Lycée de Toulouse, est élu correspondant dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ouvrages offerts : *Vade-mecum juridique du chirurgien-dentiste, supplément 1927* et *Commentaire sommaire du décret du 8 mars 1922 sur les sociétés d'assurances,* par M. PERREAU.

Séance du 19 mai 1927. — M. JUPPONT fait une communication intitulée : *Relativité naturelle : II. Parallélisme entre la grammaire et la mathématique.* (Imprimée p. 1.)

Séance du 2 juin 1927. — M. le Dr BAYLAC fait une communication sur : *Le mouvement de la population de la France et de la Haute-Garonne en 1926.* (Imprimée p. 199.)

Séance du 9 juin 1927. — Il est procédé aux élections annuelles. Sont élus :

Président.....	M. BARRIÈRE-FLAVY.
Directeur.....	M. VERSEPUY.
Secrétaire-adjoint....	M. LAMOTTE.

Pour remplacer les membres sortants du Comité de librairie et d'impression, sont élus : MM. BABOULET, DIDE et REY; et pour remplacer les membres sortants du Comité économique : MM. ROY, DUFFOUR et PERREAU.

M. DUFFOUR est désigné comme économe.

M. CHALANDE fait une communication sur : *Le Pont du Bazacle* (*Histoire des rues de Toulouse*, suite). (Imprimée p. 105.)

Séance du 16 juin 1927. — M. le Dr BAYLAC lit une étude sur : *Le diagnostic lipioradiologique de la dilatation des bronches chez l'enfant.*

Digitized by Google

Séance du 23 juin 1927. — M. LE PRÉSIDENT annonce à l'Académie le décès de M. BARRIÈRE-FLAVY, directeur, président élu.

M. LÉCAILLON fait une communication intitulée : *Génétique et eugénique. But, méthodes, résultat et avenir de ces deux sciences.* (Imprimée p. 217.)

Obsèques de M Barrière-Flavy : 25 juin 1927. — Aux obsèques de M. Barrière-Flavy, le regretté directeur de l'Académie, les paroles suivantes ont été prononcées par M. Pasquier, ancien président :

« MESSIEURS,

« Par suite des circonstances, je viens, au nom de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, rendre un dernier hommage à M. Barrière-Flavy, et exprimer les regrets qu'inspire à notre Compagnie la perte de notre sympathique directeur.

« Si nous avons apprécié les qualités de l'homme privé, il convient de faire ressortir, dans ses grandes lignes, ce que fut le confrère, le savant, le publiciste.

« Membre de notre Académie depuis plus de vingt ans, il s'était distingué par son assiduité à nos séances, par sa participation à nos travaux.

« C'est avec un profond sentiment de tristesse que nous voyons disparaître un collaborateur, dont la conversation enjouée faisait diversion à la gravité des discussions.

« Parmi les qualités qui faisaient estimer notre confrère, il en est une qu'il est à propos de signaler, surtout à une époque comme la nôtre, où le culte désintéressé de la science perd graduellement ses adeptes; il travaillait pour la recherche de la vérité, vers laquelle il se sentait attiré, sans y être obligé par devoir professionnel, pour contribuer au progrès des Etudes Historiques et Archéologiques. C'est à ce genre d'occupations qu'il consacra de longues heures depuis sa jeunesse jusqu'au moment où la maladie, plus forte que sa volonté, le contraignit au repos. Aussi son œuvre est-elle considérable et féconde en résultats.

« Trop grande était sa curiosité, trop vive était son activité, pour qu'il bornât ses investigations aux limites de sa province.

« Des sépultures, découvertes sur les confins du pays de Foix

Digitized by Google

et du Languedoc, décidèrent de sa vocation archéologique; elles attirèrent son attention. Il reconnut qu'elles remontaient à l'époque où les Barbares venus de Germanie envahirent le Sud-Ouest. Par une série de rapprochements et d'observations, il démontra la ressemblance entre les objets trouvés dans notre région et ceux qu'ont laissés d'autres tribus en diverses parties de la Gaule. Quiconque tentera de rechercher les origines, les mœurs de ces conquérants, devra recourir aux ouvrages de Barrière-Flavy qui, en se cantonnant dans une spécialité, s'est assuré une renommée durable. Il a, en outre, conquis ailleurs une notoriété de bon aloi, notamment en publiant des textes relatifs à l'Histoire du Moyen Age dans la vallée de l'Ariège.

« Tant d'efforts ont été reconnus et, après le titre de Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, il a obtenu l'honneur d'être proclamé, en deux occasions, lauréat de l'Institut de France; une première fois par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une seconde par l'Académie des Sciences morales et politiques.

« Cette Compagnie, presque à titre posthume, lui a décerné une récompense qui est le couronnement de sa carrière scientifique.

« La Société Archéologique du Midi de la France, dont il était un membre actif, lui accordera le tribut d'éloges qu'il méritait.

« Il me reste encore un devoir à remplir envers Barrière-Flavy, en ma qualité de Président de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts, et au nom de la Société des Etudes du Couserans. Ariégeois de naissance, d'éducation et de sentiment, il n'a jamais oublié sa petite patrie; il se plaisait à mettre en lumière les phases de son histoire; il aimait à faire connaître son pays aux étrangers et même à nombre de ses compatriotes qui en ignoraient les attraits et ne se doutaient pas des ressources inexplorées qu'il offre aux chercheurs. Philologie, Histoire, Archéologie, Traditions, rien de ce qui concerne sa terre natale ne le laissait indifférent. Aussi s'empressa-t-il d'entrer dans une Société dont le titre est un programme indiquant ce qu'elle se propose de faire pour l'Ariège. Les mémoires, insérés dans le Bulletin de cette Société, sont des preuves du concours qu'il nous apportait pour le succès de l'œuvre commune.

« Interprète de ses confrères de l'Ariège, j'exprime leur gra-

Digitized by Google

titude envers un collaborateur dévoué. N'a-t-il pas, en effet, par son œuvre, accru le bon renom de la Compagnie et aussi du pays dont elle est l'organe scientifique ?

« Si le savant a reçu la récompense justifiée par le résultat de ses efforts, nous, ses amis, ses confrères, unissons-nous pour lui adresser un suprême adieu et offrir nos sentiments de condoléance à sa famille. »

Séance du 30 juin 1927. — M. le comte BEGOUEN fait une communication sur : *Le mystère de Glozel.*

« Glozel est un petit hameau situé à quelques kilomètres de Vichy (Allier). En 1925, M. Fradin, après avoir abattu un petit bois situé sur la rive gauche du ruisseau de Vareille, en défrichait l'emplacement avec sa charrue lorsqu'il rencontra, à peu de profondeur, les restes d'une construction. C'était une fosse ovalaire dont les murs étaient en quelque sorte vitrifiés et qui fut reconnue comme étant un four de verrier. Tout autour, on recueillit des poteries, des fragments de haches en pierre, etc., et ce qu'il y a de plus curieux, une brique recouverte de caractères. Le Dr Morlet, de Vichy, prit en mains la direction des fouilles, dont il ne tarda pas à publier les résultats dans une série de brochures qui firent sensation.

« M. le Dr Morlet prétendait, en effet, que le gisement de Glozel était préhistorique, faisant en quelque sorte la liaison entre l'époque paléolithique (magdalénienne) et l'époque néolithique (pierre polie). Dès ce moment reculé, les hommes auraient connu la poterie, la verrerie et, ce qui est plus étonnant encore, l'écriture. Bouleversant toutes les théories les plus solidement établies jusqu'ici, qui attribuent aux Phéniciens l'invention de l'écriture, M. le Dr Morlet, se basant sur la série des plaquettes d'argile peu cuite recouvertes de caractères qui ont été trouvées dans le gisement, soutient que les *Glozeliens,* comme il les appelle, ont découvert l'alphabet.

« Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'un certain nombre de savants, et non des moindres, ont suivi le Dr Morlet dans ces étranges théories, ce qui a donné lieu, dans la presse scientifique et même à l'Institut, à des polémiques souvent violentes.

« M. Begouën se propose d'étudier la question en toute objectivité, regrettant de n'avoir pu voir ni le gisement ni les objets découverts; mais c'est là un fait fréquent en archéologie; on

Digitized by Google

doit se contenter de travailler sur les documents imprimés; c'est donc sur les publications du Dr Morlet et de ses amis que l'on est obligé de s'appuyer. D'ailleurs, M. le Dr Morlet se montre très jaloux de ses fouilles et n'admet à les visiter que ses amis et ses partisans. Cette façon d'agir a soulevé bien des critiques. On est même allé jusqu'à nier l'authenticité des objets découverts. D'éminents savants s'étant portés garants des trouvailles faites devant eux, ces doutes disparurent pendant quelque temps. Ils viennent d'être émis à nouveau, et par des personnalités non négligeables, qui prétendent que le gisement existe bien réellement et est fort intéressant, mais qu'on y introduirait des pièces fausses pour en augmenter la valeur et soutenir les théories du Dr Morlet. Seule une enquête impartiale et complète pourrait trancher la question. M. Morlet s'y est jusqu'ici refusé.

« La façon dont les fouilles sont conduites a été aussi très vivement critiquée; même les partisans du Dr Morlet ont dû faire des réserves sur le manque de méthode qui préside à ces fouilles, faites au hasard. Il n'y a ni plan, ni coupe, ni carnet de fouilles, ni photographies.

« Quoi qu'il en soit, les objets recueillis sont des plus intéressants, et il y en sa suffisamment d'authentiques, semble-t-il, pour qu'on puisse les étudier avec profit. M. Morlet a cru qu'un certain nombre d'entre eux, en particulier des crochets ou harpons en os, s'apparentaient avec des instruments de même ordre de l'époque magdalénienne ou azilienne. M. l'abbé Breuil, qui a étudié sur place les produits de ces fouilles, se montre très sévère à leur sujet, il n'en « connaît aucun, d'aucun âge, qui soit aussi mal réussi » et, chose plus grave, il a relevé sur eux des traces de raclage qui n'ont pu être faites que par un instrument en métal; on a également trouvé des aiguisoirs.

« A noter aussi que l'abbé Breuil a constaté qu'il n'y avait aucun objet en bois de cervidé (renne ou cerf), qui était la matière la plus employée par les hommes préhistoriques. Les fragments de silex et de pierre dure sont amorphes, ou ce sont des éclats provenant de haches polies. Une série fort curieuse de galets gravés assez grossièrement a donné lieu à de vives discussions. M. Morlet et ses amis veulent les rapprocher des belles gravures magdaléniennes et prétendent même, sur l'un d'eux, reconnaître l'image d'un renne. Or, comme cet animal a émigré vers le Nord dès la fin du Magdalénien, s'il était établi que c'est

Digitized by Google

bien lui qui est représenté sur ce galet, la thèse du Dr Morlet aurait un argument sérieux en sa faveur. Or, rien n'est moins certain que cette attribution. Les uns y ont vu un élan, d'autres un daim; l'abbé Breuil, avec sagesse, dit : un cervidé indéterminé. C'est l'avis de tous les préhistoriens qui se refusent à voir dans ces gravures maladroites et grossières, la moindre parenté avec l'art réaliste si délicat des Magdaléniens.

« Il y a également des signes alphabétiformes sur des aiguilles d'os, des anneaux de schiste et des haches. Les objets préhistoriques, et en particulier les haches appelées « pierres de foudre » ou « ceraunies », ont été de toute antiquité considérées comme des amulettes, et Cartailhac en a publié portant des inscriptions égyptiennes et grecques.

« La poterie est étrange, grossière, mal cuite, à peine dégrossie et dégourdie au feu; l'ornementation ne ressemble à rien de connu, sauf une sorte de figure humaine stylisée, rappelant les vases d'Hissarlik et certaines statues menhirs. On dirait un travail de paysan. D'ailleurs, aucun de ces vases ne paraît avoir servi, ni même avoir pu servir. Ils ont dû être ensevelis aussitôt faits, car leur constitution n'aurait pu permettre une exposition de quelque durée à l'air libre, ainsi que l'a constaté l'abbé Breuil, qui a également remarqué qu'autour d'eux la terre était moins tassée. Salomon Reinach a noté qu'on les trouve toujours rassemblés et non disséminés dans le gisement. Ajoutons qu'ils sont entiers et non brisés, ce qui confirme ces observations, qui ont leur importance, ainsi qu'on le verra tout à l'heure. Notons également d'étranges phallus en terre cuite parfois bisexués, parfois agrémentés d'une figure humaine. Enfin, il y a les tablettes, les fameuses tablettes à inscriptions qui mériteront un paragraphe spécial.

« Lorsque le Dr Morlet eut prétendu rattacher tous ces objets à l'époque préhistorique et qu'il fut soutenu dans ses hypothèses si hasardées par d'éminents savants, les préhistoriens se contentèrent de sourire et se renfermèrent dans un silence qui en dit long, ne pouvant admettre aucun lien entre les découvertes de Glozel et l'objet habituel de leurs études. Cela donna du courage aux partisans du Glozel préhistorique qui, par leurs affirmations répétées, finirent par impressionner la masse du public.

« Dans un article très serré, très documenté de l' « Anthropologie », la première étude vraiment scientifique sur Glozel,

Digitized by Google

M. l'abbé Breuil remit les choses au point et, appelé à formuler son jugement, il le fit ainsi : « Ma conclusion sur l'âge : ni magdalénien, ni azilien, ni tardenoisien, ni campignien, ni palafittique, ni mégalithique, ni cuivre indigène, ni bronze, ni fer. »

« C'était ramener l'âge du gisement aux époques historiques ou, tout au plus, protohistoriques; en tout cas, pour tout homme impartial et doué de sens critique, cela mettait fin à la légende de Glozel préhistorique.

« D'ailleurs, dès le début de la controverse, M. Camille Jullian avait prétendu que l'on se trouvait, à Glozel, en présence d'un gisement de l'époque gallo-romaine, nous donnant tout l'attirail d'une sorcière du II[e] ou III[e] siècle de notre ère. Dans une série de communications fort remarquables faites à l'Institut, et d'articles parus dans la « Revue des études anciennes », le savant historien des Gaules a, au fur et à mesure des découvertes, développé ses arguments d'une façon vraiment saisissante, faisant revivre, en s'appuyant sur les textes d'auteurs grecs et latins, toutes les scènes de magie, dont l'Œnothée du Satiricon de Pétrone nous donne un exemple. Tous les objets découverts ont dû servir à des opérations de sorcellerie. Pour la plupart d'entre eux, M. Camille Jullian explique leur rôle. Quant aux fameuses briques à inscriptions, ce sont purement et simplement des formules magiques d'incantation dans le genre de celles gravées sur plomb qu'on trouve dans les tombeaux grecs ou romains. L'écriture est de la mauvaise cursive latine, comme celle des murs de Pompéi ou des amphores de la Gaufrésenque. M. Camille Jullian en a déchiffré et traduit un certain nombre. Elles ont trait à des conjurations amoureuses, dans le but de « nouer » ou de « dénouer l'aiguillette » par des invocations aux démons Tyché et Tychon. Cela explique les idoles phalliques trouvées en grand nombre dans le gisement.

« Ce fait que Glozel était un lieu consacré à la sorcellerie est accepté par le D[r] Morlet comme par M. Camille Jullian; c'est le seul point sur lequel on soit d'accord. Cette destination magique explique l'enfouissement des objets, mais on diffère sur l'âge. Le sorcier qui y habitait était, d'après le D[r] Morlet, l'héritier direct du « *Sorcier des trois frères* ». M. Camille Jullian le veut gallo-romain.

« Il est étonnant que les preuves, si lumineuses pourtant, apportées par M. Camille Jullian n'aient pas encore convaincu tout

Digitized by Google

le monde, surtout en présence de la faiblesse des arguments sur lesquels M. le Dr Morlet appuie ses théories. Il semble qu'il y ait là un phénomène de suggestion en quelque sorte collective.

« En terminant, M. le comte Begouën parle des curieuses découvertes faites, il y a une trentaine d'années, en Portugal, près d'Alvão, et qu'on a voulu comparer à celles de Glozel. Il est le premier savant français les ayant étudiées. Il ne voit entre ces deux stations aucun rapport. Les objets trouvés à Alvão sont post-mégalithiques, ibériques, très probablement, car les inscriptions semblent de cette langue presque inconnue. Il y a des sculptures en pierre d'animaux fantastiques, de grossières gravures, etc... Le seul point de rapprochement avec Glozel, c'est qu'il semble bien que, là aussi, on soit en présence d'un dépôt d'origine magique. La plupart des animaux gravés, surtout sur les petites pièces, ont le corps percé de flèches nettement marquées : c'est un signe d'envoûtement. »

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Bienfaiteurs de l'Académie	IV
Etat des membres de l'Académie	V
Nécrologe	XIV
La grammaire et les cinémétries de la relativité naturelle, par M. JUPPONT	1
Impressions d'un rapide voyage aux Etats-Unis et au Canada, par M. le Dr T. MARIE	47
La vie et l'œuvre de Gaston Planté, par M. Henri GIRAN	67
Eloge du Dr Victor Parant, par M. Emile THOUVEREZ	85
Histoire des rues de Toulouse (suite), par M. Jules CHALANDE	105
L'épuisement des combustibles (suite), par M. VERSEPUY	137
Les marquises d'Aussonne. — Première partie. — I : Catherine de Charles de Folcarde (1668-1739), par M. L. DE SANTI	157
Eloge de Dominique Saint-Blancat, par M. A. BUHL	177
Eloge de M. Saint-Raymond, par M. DE GÉLIS	185
Les équivalents anti-sociaux de l'instinct sexuel (Nosographie et Diagnostic), par M. le Dr Maurice DIDE	193
Le mouvement de la population de la France et du département de la Haute-Garonne en 1926, par M. le Dr J. BAYLAC	199
Génétique et Eugénique. — But, méthodes, résultats et avenir de ces deux sciences, par M. Albert LÉCAILLON	217

Digitized by Google

Les décrets-lois de 1924 et de 1926, par M. SIGNOREL.... 231

Programme des prix pour les années 1928-1929..... 279

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1926-1927..... 283

Obsèques de M. Barrière-Flavy. Discours de M. PASQUIER. 285

Le mystère de Glozel, par M. le Comte BÉGOUEN..... 287

TOULOUSE. — IMPRIMERIE J. BONNET, RUE ROMIGUIÈRES, 2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google